This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

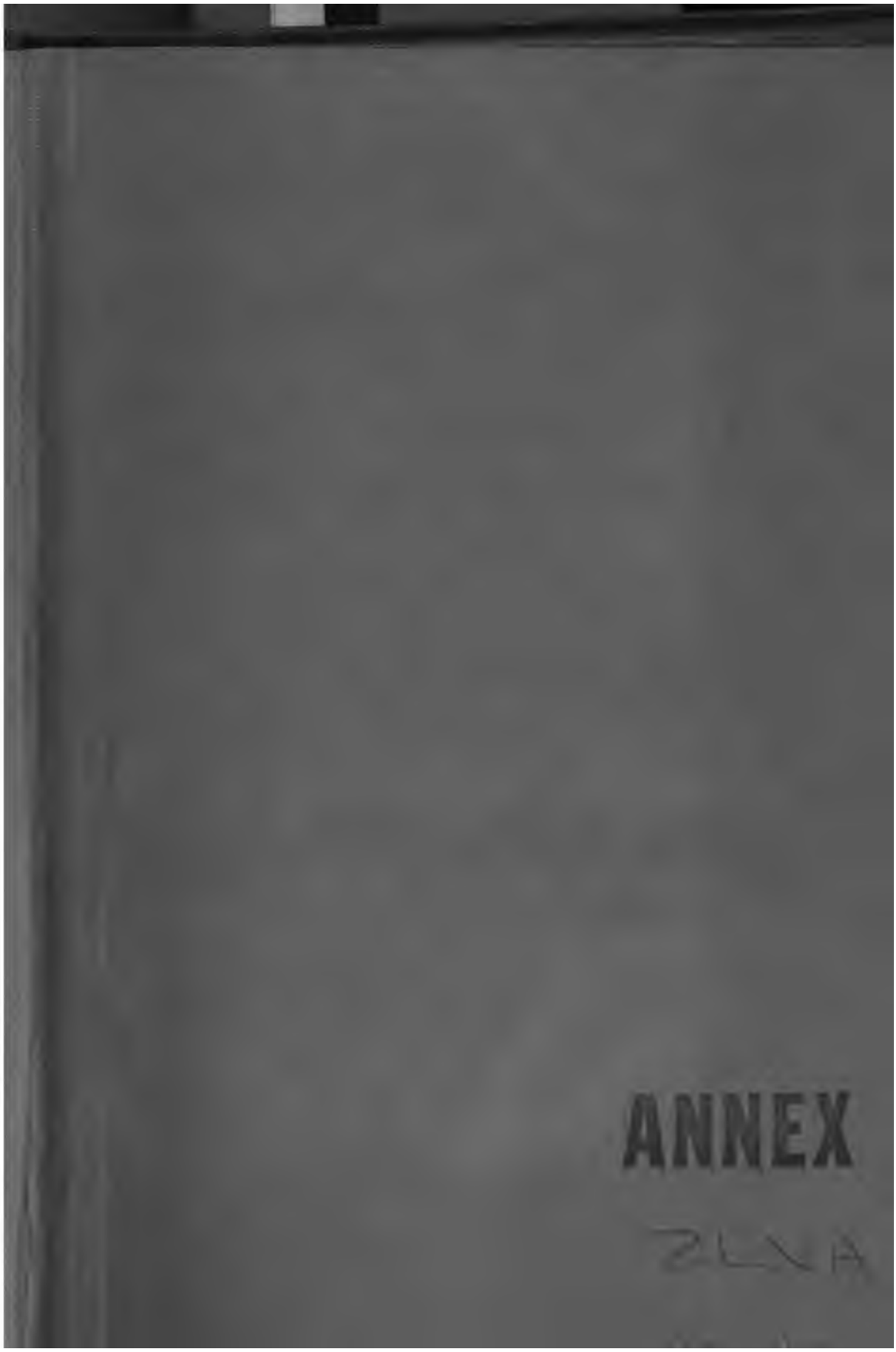
ANNEX

VOYAGE LITTERAIRE

DE DEUX RELIGIEUX BENEDICTINS de la Congregation de Saint Maur.

OÙ L'ON TROUVERA

I. Quantité de Pieces, d'Inſcriptions & d'Epitaphes, ſervantes à éclaircir l'hiſtoire, & les genealogies des anciennes familles.

II. Pluſieurs Uſages des égliſes cathedrales & des monaſteres, touchant la diſcipline & l'hiſtoire des égliſes des Gaules.

III. Les fondations des monaſteres, & une infinité de recherches curieuſes & intereſſantes qu'ils ont faites dans près de cent évêchez & huit cent abbayes qu'ils ont parcouru.

OUVRAGE ENRICHI DE FIGURES.

PREMIERE PARTIE.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

A PARIS,

Chez { FLORENTIN DELAULNE, HILAIRE FOUCAULT, MICHEL CLOUZIER, | JEAN-GEOFROY NYON, ESTIENNE GANEAU, NICOLAS GOSSELIN,

M DCCXVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

PREFACE.

QUOIQUE la ſolitude ſoit le partage des religieux, & ſur tout des Benedictins, qui font profeſſion d'une retraite trés-particuliere, neanmoins elle ne les reſſere pas tant dans l'enceinte de leur cloître, qu'ils ne puiſſent quelquefois en ſortir ; & le proverbe qui dit qu'un moine hors de ſon monaſtere, ſemblable au poiſſon hors de l'eau, ne fait que palpiter, n'eſt pas ſi veritable, qu'ils ne puiſſent en certains cas entreprendre des voyages, même aſſez longs. L'antiquité nous fournit pluſieurs illuſtres perſonnages de cette profeſſion, qui n'ont point fait difficulté d'en faire de fort grands, les uns pour s'inſtruire des devoirs de leur état, les autres pour ſe perfectionner dans les ſciences ; ceux-cy pour ſatisfaire à leur devotion, ceux-là pour les neceſſitez de leur monaſtere, & même pour les affaires de l'Egliſe & de l'Etat. Caſſien, qui fut le pere d'un ſi grand nombre de moines, parcourut toutes les ſolitudes de l'Egypte & de la Thebaïde avec ſon amy Germain, pour ſe former ſur le modele de tant de ſaints ſolitaires, & apprendre d'eux les belles inſtructions qu'il nous a laiſſé dans ſes Conférences & dans ſes Inſtitutions monaſtiques. Saint Jerôme, ſi reſpectable

parmi les Docteurs de l'Egliſe, quitta ſon deſert de Syrie pour aller à Jeruſalem, où il apprit la langue Hebraïque ſous les plus habiles d'entre les Juifs. Il alla enſuite à Conſtantinople, où il eut pour maître dans la theologie, l'illuſtre S. Gregoire de Nazianze. Je ne parle pas de cette foule de ſaints abbez, qui par un motif de piété, ont entrepris le voyage de Jeruſalem & de Rome pour y répandre leurs cœurs devant le Seigneur, & arroſer de leurs larmes ces lieux ſaints, qui avoient été arroſez du ſang du fils de Dieu, & de celui des princes des apôtres. S. Engilbert & S. Adalard ont été employés par leurs princes en des négociations pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat, qui les ont ſouvent arrachez du ſein de leur cloître, & privez des douceurs de la contemplation. Tous ces grands perſonnages n'ont pas cru dans tous leurs voyages, s'éloigner des devoirs de leur état, ny donner atteinte à la perfection à laquelle ils s'étoient engagé de tendre; perſuadez que le bien public doit toûjours l'emporter ſur le particulier, & qu'ayant un cœur auſſi droit qu'ils l'avoient, ils pouvoient porter leur ſolitude au milieu du monde, & converſer avec les puiſſances du ſiecle, ſans participer à ſa corruption. Fondez ſur de ſi beaux exemples, les deux religieux qui donnent icy la relation de leurs voyages, ont cru qu'ils pouvoient pour le ſervice du public entreprendre les voyages qu'ils ont fait durant ſix ans, & que les travaux de l'étude & les fatigues de leurs courſes leur tiendroit lieu d'une rigoureuſe pénitence. Ils n'y ont point recherché d'autre plaiſir, que celui de ſe rendre utile à l'Egliſe, & l'on peut dire qu'ils n'y en ont point goûté d'autre. Ils ont eu ſeulement Dieu en vûe, & comme ils n'ont cherché que lui, auſſi a-t-il toûjours été avec eux,

& il a rempli leurs travaux de tant de bénédictions, qu'ils ont ſujet d'eſpérer que le public en ſera content. Ils ont parcouru près de cent évêchez, & plus de huit cent abbayes pour y chercher les mémoires neceſſaires à la nouvelle édition du *Gallia Chriſtiana*, à laquelle on travaille dans leur Congrégation; & ils ont eu la conſolation de trouver la plûpart des ſupérieurs diſpoſez à leur permettre de recüeillir une ample moiſſon dans des champs, qui bien ſouvent étoient en friche, ou peu cultivez. La pouſſiere qui couvroit un grand nombre de manuſcrits, & de titres à demi pourris, & la confuſion d'une infinité d'archives qu'ils ont débrouillées & examinées, ne les ont point rebutez. Le deſir de rendre ſervice au public, & l'eſpérance que leur travail pourroit être de quelque utilité à l'Egliſe, leur ont applani les difficultez les plus inſurmontables, la grandeur de l'Ouvrage n'a fait qu'animer leur zele; & dans l'aſſiduité de leur travail, ils ont eu la joie d'avoir déterrez près de trois cent évêques qui avoient été inconnus à monſieur Robert & à meſſieurs de Sainte-Marthe, d'avoir recüeilli beaucoup de mémoires pour corriger, éclaircir, & augmenter l'hiſtoire des évêques des Gaules, d'avoir fait ſur les titres originaux & autentiques des ſuites des premieres dignitez des cathedrales qui n'en avoient point, ou augmenté conſidérablement celles des égliſes qui en avoient déja; d'avoir fait ſur de ſemblables monumens des liſtes d'abbez ou d'abbeſſes de plus de ſix cent monaſteres, dont ceux qui avoient travaillé avant eux, n'avoient rapporté que les noms, & dont même ils avoient ignoré le nom de près de cent; d'avoir ramaſſé plus de deux mille pieces qui doivent ſervir de preuves dans le *Gallia Chriſtiana*, ſans parler du grand nombre de celles qui ſont

entrées dans le *Theſaurus Anecdotorum* qu'ils donnent au public.

Pluſieurs perſonnes ayant ſouhaité qu'ils donnaſſent une Relation de leur voyage, ils le font d'une maniere ſimple & naïve, telle qu'il convient à des ſolitaires, dont on ne doit pas attendre un ſtile fleuri; mais ils eſperent que la ſolidité des matieres, la diverſité agréable des faits, & pluſieurs circonſtances édifiantes qu'ils y ont rapportées, dédommageront les lecteurs de ce défaut, & que les ſçavans, les curieux, & les gens de pieté y trouveront dequoi ſe ſatisfaire.

Les premiers y trouveront pluſieurs pieces, qui ne leur ſeront pas indifférentes; un grand nombre d'inſcriptions & d'épitaphes, qui pourront ſervir à éclaircir l'hiſtoire & les genealogies des anciennes familles; pluſieurs uſages tant des égliſes cathedrales, que des monaſteres, qui ſeront d'un grand ſecours pour affermir pluſieurs points de diſcipline, ſans parler de l'hiſtoire des égliſes des Gaules, qui tirera beaucoup de jour de ce Voyage. Les ſeconds y trouveront pluſieurs avantures ſingulieres, qui les divertiront, on peut même dire, qu'il n'y a gueres de pages où il n'y ait des choſes curieuſes, qu'ils ſe feront un plaiſir de lire. Enfin les derniers trouveront dans les fondations des monaſteres, & dans la vie de quelques perſonnes diſtinguées par leurs vertus, dequoy s'édifier, & nourrir leur pieté.

APPROBATION.

J'AY lû par ordre de monſeigneur le Chancelier un manuſcrit qui a pour titre *Voyage Litteraire*, & je n'y ai trouvé que des Recherches curieuſes & intereſſantes, & toutes également remplies de l'érudition & de la pieté qu'on remarque dans les autres Ouvrages de l'Auteur. En foi de quoi j'ai ſigné. A Paris, le 15. Juin 1715.

DE VERTOT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nos Amez & Feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT, notre bien amé FLORENTIN DELAULNE Imprimeur & Libraire de Paris, Syndic de ſa Communauté, nous a fait remontrer qu'il lui a été mis entre les mains un Livre intitulé *Theſaurus novus Anecdotorum*, recueilli avec de très-grands ſoins par deux Religieux Benedictins de la Congregation de ſaint Maur, avec *le Voyage Litteraire*, lequel Ouvrage il deſireroit imprimer; mais comme il ne le peut faire ſans s'engager à une très-grande dépenſe, il nous a très-humblement fait ſupplier de vouloir bien, pour le dédommager des grandes avances qu'il lui convient faire à ce ſujet, lui accorder nos Lettres de privilege pour l'impreſſion dudit Ouvrage. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Delaulne, & lui donner moyen de ſe dédommager des grandes avances qu'il convient faire pour un ſi grand Ouvrage, & exciter par ſon exemple les autres Libraires & Imprimeurs à entreprendre des Editions de Livres dont la lecture pût être avantageuſe à l'avancement des Sciences & au progrès des Belles-Lettres qui ont toûjours fleuri dans notre Royaume, ainſi qu'à ſoûtenir la Librairie, & rétablir l'Imprimerie dans une plus grande perfection, récompenſer ceux qui ſe diſtinguent dans ces deux profeſſions, & encourager les autres; Nous avons permis & permettons par ces Preſentes audit Delaulne, d'imprimer ou faire imprimer ledit *Theſaurus novus Anecdotorum, & Voyage Litteraire de deux Religieux Benedictins*, en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon luy ſemblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le temps de vingt années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; & à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contre-

faire ledit Livre en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & intereſts; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs-Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion deſdits Livres ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beau caractere, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'expoſer en vente, il en ſera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Dagueſſeau; le tout à peine de nullité des Preſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes aïans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ni empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes qui ſera imprimée au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux conſeillers Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, chartre Normande & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le treizieme jour du mois de Juillet l'an de grace mil ſept cens dix-ſept, & de notre regne le deuxiéme. Par le Roy en ſon Conſeil. FOUQUET.

Regiſtré ſur le regiſtre 4. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 185. N. 215. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du 13. Aouſt 1703. A Paris le 19 Juillet 1717.

DELAULNE, Syndic.

J'ai fait part du preſent privilege à meſſieurs Foucault, Clouzier, Nyon l'aîné, Ganeau & Goſſelin. A Paris le 19. Juillet 1717.

Signé DELAULNE.

Regiſtrée la préſente ceſſion ſur le Regiſtre 4. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; page 186 conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du 13. Aouſt 1703. A Paris le 19. Juillet 1717.

DELAULNE, Syndic.

VOYAGE

VOYAGE LITTERAIRE,

DE DEUX RELIGIEUX BENEDICTINS de la Congregation de Saint Maur.

PREMIERE PARTIE.

L'OUVRAGE de Meſſieurs de Sainte Marthe intitulé *Gallia Chriſtiana*, étant devenu extrêmement rare ; & quelques Prelats d'un merite diſtingué ayant engagé nos Peres d'en donner une nouvelle édition, on avoit cru d'abord, qu'il ſuffiroit d'y corriger les fautes d'impreſſion, & d'y ajoûter les Evêques & Abbez qui ont gouverné depuis 1654. que leur ouvrage parut. Mais cet ouvrage ayant été examiné, on le trouva ſi défectueux, qu'on reconnut qu'il falloit non ſeulement en faire une nouvelle édition, mais qu'il étoit neceſſaire de le refondre entierement, & de faire à leur égard ce qu'ils avoient fait à l'égard de Monſieur Robert, qui le premier avoit entrepris de donner au public un *Gallia Chriſtiana*. Pour executer ce deſſein d'une maniere noble & digne de la reputation que nôtre Congregation s'eſt acquiſe par les beaux ouvrages dont elle a enrichi la Republique des lettres ; ils jugerent à propos d'envoyer ſur les lieux des religieux viſiter les archives des égliſes cathedra-

les & des abbayes du royaume, perſuadez qu'il étoit difficile de reüſſir dans un ſi vaſte deſſein ſans cette recherche. La reſolution en fut priſe à Marmoutier au chapitre general de 1708. & comme j'étois ſur les lieux, & qu'on ſçavoit que Dieu m'avoit donné quelque petit talent pour lire les anciennes écritures, je fus un des premiers ſur leſquels on jetta les yeux. L'idée que je me formai d'un travail immenſe me donna de la frayeur, & connoiſſant mieux que perſonne mon peu de capacité & mes foibleſſes, je conçu une crainte aſſez bien fondée de ſuccomber ſous le poids que l'on m'impoſoit. Toutefois comme Dieu m'a fait la grace de regarder ceux qu'il a mis au deſſus de moy comme les organes de ſes volontez, je fermai les yeux à tout ce qui auroit pû me détourner d'obéïr en cette rencontre, & abandonnant le ſuccés de cette entrepriſe à la divine providence, ſans trop raiſonner ſur les ordres de mes ſuperieurs, aprés avoir reçu les prieres des voyageurs & la benediction de nôtre Reverend Pere Prieur, je me mis en chemin le 11 Juin jour conſacré à ſaint Barnabé.

J'arrivai ce jour-là au monaſtere de Beaulieu prés de Loches. Cette Abbaye fut fondée au commencement de l'on-
oches. ziéme ſiecle par Foulque Nera Comte d'Anjou, qui y mit des religieux de l'Ordre de ſaint Benoiſt, & la choiſit pour le lieu de ſa ſepulture. L'on y voit encore ſon tombeau dans l'Egliſe prés de la ſacriſtie, ſur lequel on lit cet épitaphe qui m'a paru recent

Hic jacet exiguo tumuli ſub marmore Fulco
Nera, potens proles Gryſſogonelle tua.
Andium uterque comes regi carusque Roberto,
Queis erat eximium, condere templa, decus.
Virgineas Luccis pater ut fundaverat aras,
Filius hanc patria ſic dedit arte domum.
Oſſaque fundato mandat ſua quiſque ſepulcro
Theſaurum in ſuperis & ſibi quiſque parat.

Ejuſdem Fulconis peregrinatio Jeroſolymitana.

Poſt laceros artus conſciſſaque pectora duro
Verbere, confeſſum & voce trahente ſcelus,
Fulco redux Solymis peregrino more pedeſter
Singula poſt voti jura ſolata ſui,

Buſta Redemptoris te iſthic venerarier omni
Relligione jubet, templaque tanta facit,
Quam pius, inquis, erat ſcelerum, vindexque ſuorum
Durus! & in Chriſti fervidus ille fide!
Hoc ſatis & tanti zelum miramur amoris,
Crimina ſed lacrymis tergere noſtra piget.

Je travaillai le reſte de la journée à rectifier le catalogue des abbez, & le lendemain matin je fus à l'égliſe de Notre-Dame. C'eſt une collegiale fondée pour douze chanoines, un prieur & un chantre par Geoffroi Griſegonelle Comte d'Anjou. Cette égliſe eſt d'une ſtructure ſinguliere. Elle n'a point de charpante, point d'autre couverture que la voute qui ſe termine en quatre pointes, & dont les deux extrémitez ſont deux gros clochers. A côté de cette égliſe, eſt l'ancienne égliſe de Loches, que l'on prétend avoir été bâtie par le roy Childebert. Elle eſt étroite, mais longue; les voutes en ſont plates, les fenêtres petites & étroites, & tout y reſſent ſon antiquité; elle ne fait qu'un même corps avec l'autre égliſe, & on peut la regarder comme ſon collateral. Dans l'égliſe des chanoines on voit en marbre le tombeau de la belle Agnés maîtreſſe de Charles VII. Il y a auſſi dans la nef un tombeau d'un Seigneur de Preaux, qui porte dans ſon écuſſon trois poires de bon-chrétien. Autour de ce tombeau ſont douze chanoines qui ont l'aumuſſe ſur la tête, mais le doyen qui juſqu'à nos jours n'a point eu d'autre qualité que celle de prieur, porte la mitre, auſſi-bien que le chantre dont le bâton fait preſque comme une canne, ſe termine par une petite pomme. On dit que Geoffroi Griſegonelle en fondant la collegiale de Loches, y mit la ceinture de la Vierge, qui s'y conſerve avec beaucoup de veneration avec les corps de ſaint Baud & de ſaint Hermeland, qui en eſt comme patron avec la ſainte Vierge.

Une des plus grandes curioſitez de Loches, c'eſt une meule du moulin de ſaint Ours, qui depuis environ douze cens ans ſubſiſte dans ſon entier, ſans aucune diminution, quoyque les meuniers la piquent tous les jours. Ce fait eſt atteſté par autant de perſonnes qu'il y en a dans la ville & dans tout le pays. Les eſprits forts auront peut-être de la peine à le croire, mais ils peuvent, s'ils veulent s'en convaincre

eux-mêmes, & apprendre à ne point mettre de bornes à la puiſſance de Dieu.

Ville-loin. Je fus aprés dîné à l'abbaye de Ville-loin, ſituée à trois petites lieuës de Loches. J'y trouvai ſur l'autel un bras de ſaint Xiſte, un de ſaint Gilles, une portion du crane de ſaint Leger, & une de ſaint Fraimbauld. L'égliſe eſt aſſez jolie. On y voit le tombeau de Monſieur de Cognac abbé commendataire & bienfacteur du monaſtere. Il y a dans le chartrier deux beaux cartulaires écrits de la main de Monſieur Brunet ancien prieur de Ville-loin, ſur leſquels Monſieur de Maroles abbé de ce monaſtere avoit dreſſé la liſte des abbez imprimée par Meſſieurs de Sainte Marthe. Cet abbé qui nous a donné pluſieurs verſions, étoit un homme fort curieux, il a enrichi ſon abbaye de plus de trois cens tableaux antiques qui ſe voyent dans une grande ſalle.

Aique-vive. Le mercredi 13 Juin je me rendis en l'abbaye d'Aique-vive, qui n'eſt qu'à quatre lieuës de là. Elle eſt dans une grande ſolitude au milieu des bois; ce qui me fit admirer la vertu de deux chanoines reguliers de ſainte Genevieve qui la deſſervent, les bâtimens qu'ils ont entrepris & la ferme de leur abbé dont ils ſont chargez, & ſur laquelle ils perdent beaucoup, ne leur permettant pas d'être un plus grand nombre. Le prieur qui ſe nommoit le Pere Raqueſſon tout infirme qu'il étoit me fit tout l'accueil poſſible. Il me communiqua tout ce qu'il avoit, & en deux heures de temps que nous travaillâmes enſemble, j'y trouvai de quoy augmenter le catalogue de leurs abbez d'une vingtaine. Il me preſſa aſſez de reſter chez lui; mais comme je ne voulois pas leur être à charge, je m'en retournai le même jour à Ville-loin.

Baugerai. J'en partis le lendemain de grand matin pour aller à l'abbaye de Baugerai de l'ordre de Cîteaux. J'y arrivai ſur les ſept heures; mais l'embaras d'une foire & d'une proceſſion, ne permit point au prieur de me donner entrée dans ſon chartrier. Il me communiqua ſeulement quelques memoires de Monſieur de Maroles, qui avoit été autrefois abbé de ce monaſtere, & qui en avoit tiré la ſuite des abbez ſur les titres originaux. Comme c'étoit le jour de l'octave du ſaint Sacrement, dont on fait la fête juſqu'à midy dans le dioceſe de Tours, j'y entendis la grande meſſe. L'égliſe eſt petite & n'a rien de remarquable que le tombeau du maréchal

Boucicault, qui eſt à côté de l'évangile, mais caché par une boiſerie.

Je partis aprés dîné pour Prulli, où j'arrivai tout au ſoir. Prully.
Le lendemain je fus voir l'abbaye, dont je viſitai les archives, qui me fournirent une ſuite d'abbez aſſez bien remplie. Cette abbaye fut fondée au commencement de l'onziéme ſiecle par Effroy Seigneur de Prulli, qui ſe repoſa du ſoin d'y mettre des religieux ſur Hervé treſorier de ſaint Martin de Tours. L'an 1100 l'on y en comtoit trente-quatre, qui ſont nommez dans l'acte de l'élection de l'abbé Arraldus. L'égliſe eſt grande & belle pour ſon antiquité. Elle contient des fonts baptiſmaux où l'on baptize les enfans de toutes les paroiſſes de la ville. Il y a des reliques de ſaint Melaine évêque de Rennes dans un petit chef, un doigt & un os de ſaint Loup, & quelques autres reliques aſſez mal enchâſſées. Il n'y a pas long temps qu'on y voyoit encore les tombeaux du fondateur, & de quelques autres ſeigneurs de Prulli, qui ont été démolis du conſentement de la Dame de Prully. Comme l'original de la fondation étoit dans les archives du château, j'eus la curioſité de les voir, & celuy qui en avoit la garde me les ouvrit avec beaucoup de bonté. J'y trouvai un cartulaire un peu recent, dans lequel étoient écrits les vers ſuivans.

Inter mortales quos Gallia nobilitavit
Quondam regales genus exilitas decoravit
Tutor eram patriæ, pax juris & emolumentum,
Dux quoque militiæ, ſubvertens caſtra furentum,
Sic cum viderent mihi facta, meique valerent
Senſus & mores in Chriſto ſplendidiores,
Stannum fundavi, cultuque ſacro decoravi:
In quo nunc jaceo ſublimis honore trophæo,
GOFFRIDUS *nomen, plebs, clerus funeris omnem*
Supplens, ſubveniat prece, voto, munere, fiat.

Il y avoit auſſi dans les mêmes archives un vieux livre de la chantrerie, autrement appellé *Greſlier de l'égliſe de ſaint Martin de Boſſay*, dont je copiai les vers ſuivans, qui nous apprennent le nom du fondateur de cette égliſe & l'an de ſa fondation.

L'an mil quatre, & vingt de grace,
Monſieur de Prully GODEBERT,
Fils d'EFFROY *fonda ceſte égliſe*
De ſaint Martin, comme il appert:
Regnant en France roy ROBERT,
Grand clerc renommé en tous lieux.
Paradis leur puiſſe être ouvert,
Et à nous auſſi avec eux.

On voit dans le château de Prulli des reſtes d'une ancienne égliſe deſſervie autrefois par des chanoines. Elle fut détruite par une dame de Prulli qui ſe fit Huguenote, à qui Dieu neanmoins ouvrit les yeux pour reconnoître & abjurer ſes erreurs; mais le mal qu'elle avoit fait dans l'hereſie demeura irreparable.

La Mercy-Dieu.

J'entrai enſuite dans le dioceſe de Poitiers, & le ſamedi 16 Juin j'arrivai ſur les huit heures du matin à l'abbaye de la Mercy-Dieu de l'étroite obſervance de l'ordre de Cîteaux, ſituée ſur le bord de la riviere de Gartampe, & fondée l'an 1153 par les ſeigneurs de Prulli. Le prieur qui me reçut, eſt un excellent religieux, homme d'eſprit & de probité, & bon œconome. Il avoit été auparavant prieur de l'abbaye de Maizieres à trois lieuës de Châlons ſur Saone, qu'il a renduë une des plus belles & des plus riches maiſons de la reforme. La bibliotheque ſur tout eſt tres-bonne & remplie de livres choiſis. Il me fit un bon accueil & me fit voir les manuſcrits de ſon monaſtere, qui ſont en aſſez bon nombre & aſſez bien conſervez, la plûpart des ſaints peres. L'égliſe eſt aſſez belle; dans la croiſée ſont les tombeaux du fondateur & de quelques autres ſeigneurs de Prulli, autour deſquels ſont repreſentez des religieux avec l'ancien habit de Cîteaux, le capuchon attaché à la coule. Dans la nef eſt enterré Loüiſe dame de Tou. Je travaillai ſans relâche juſqu'à trois heures aprés midy, que je montai à cheval pour me rendre à

S. Savin.

ſaint Savin, où je paſſai le dimanche.

L'abbaye de ſaint Savin eſt aujourd'hui aſſez peu conſiderable; mais elle étoit autrefois une des plus illuſtres du Poitou. Elle a eſté au moins fondée dés le huitiéme ſiecle. Elle a eu le bonheur d'avoir pour abbé le grand Benoiſt d'Aniane. Elle a nourri dans ſon ſein les premiers religieux de

Cluni. Elle a reformé les abbayes de ſaint Martin d'Autun, de Charroux & pluſieurs autres fameuſes. L'égliſe qu'on prétend être du temps de Charlemagne eſt grande & fort belle. Les voutes en forme de berceau ſont ornées de peintures qui repreſentent l'hiſtoire de la Geneſe, les piliers ſont petits & ronds, la fleche toute de pierres & fort élevée paſſe dans le Poitou pour un chef d'œuvre. Tous les autels plutôt quarrez que longs n'excedent point quatre pieds en quarré; leurs inſcriptions gravées ſur les tables nous apprennent les ſaints auſquels ils ont été conſacrez, & ne nous permettent pas de douter qu'ils ne ſoient effectivement du temps de Charlemagne. J'en rapporterai ſeulement icy une.

HERMENS MILES: INORBE POTENS
PROPRIO QV SANGVNE FVSO BAB
TISA IOHS: INCLVS MR MARIN: HIC
REQVESCT.

Sur l'autel de ſaint Pierre, qui eſt proche de la ſacriſtie, on voit un ancien ſepulcre de pierre, qui eſt aſſurément le tombeau de quelque Saint dont les reliques ſont enterrées dans le monaſtere, ſi elles ne ſont pas dans le tombeau même, qui meriteroit bien d'être ouvert pour ſçavoir ce qu'il renferme.

Dans les cryptes qui ſont ſous le grand autel, & dont les peintures repreſentent le martyre de ſaint Savin & de ſaint Cyprien, il n'y a qu'un ſeul autel conſacré à ſainte Savine, dont le ſepulcre joint l'autel avec cette inſcription,

HIC REQVIES
CIT SCISSI
MA SAVNAVR.

La pierre de l'autel couvre le reſte de l'inſcription qui étoit comme l'on croit *go & martyr.* On fait à ſaint Savin la fête de cette ſainte le 15 de Juillet.

Le lendemain le R. P. Prieur m'accompagna à l'abbaye de

L'Etoile. l'Etoile de l'ordre de Cîteaux. Elle a un abbé regulier qui commande à dix ou douze religieux de l'étroite obſervance. Leur ſolitude eſt grande, leur ſilence exact, leur nourriture ordinaire des legumes & des œufs; ils mangent rarement du poiſſon. On dit même qu'il y a un religieux qui ne fait jamais qu'un repas à cinq heures du ſoir avec un potage, des fruits, du pain noir & de l'eau. Cette abbaye eſt redevable du rétabliſſement de ſes édifices & de ſa regularité au Reverend Pere Dom Jeroſme Petit, qui ayant été nommé abbé par le roy, la rebâtit preſqu'entierement, & y fit revivre le premier eſprit de ſaint Bernard. On me fit voir ſa vie manuſcrite compoſée par quelqu'un de ſes diſciples, qui eſt fort édifiante. Ce bon abbé mourut l'an 1635 âgé d'environ cinquante ans. Il étoit digne d'une plus longue vie: mais il avoit aſſez vécu pour meriter le ciel.

Poitiers. J'arrivai à Poitiers le 18 Juillet, où je fus favorablement reçu de monſeigneur l'évêque, qui me communiqua avec beaucoup de bonté ſon cartulaire, qu'on appelle le *Grand Gautier*, du nom de l'évêque qui l'a fait écrire. Meſſieurs les chanoines de la cathedrale m'ouvrirent leurs archives avec la même facilité, & la plûpart des communautez de la ville me firent la même grace. Dans les archives de ſaint Pierre je trouvai quelques manuſcrits, dont le plus beau & le plus ancien, eſt un texte des évangiles écrit il y a prés de neuf cens ans par le commandement de l'évêque Sigebrand, comme nous l'apprenons de ces mots qui ſe liſent à la fin, *anno* DCCCXVIII *ab Incarnatione Domini noſtri Jeſu Chriſti* V *Calendas Aprilis Paſcha. Sigibrandus donum Dei epiſcopus fieri juſſit.* L'égliſe de ſaint Pierre qui eſt la cathedrale eſt tres-belle, grande, ſpacieuſe & d'une largeur qui n'a point de pareille. Et aſſûrément ſi ſon élevation répondoit à la longueur & à la largeur, elle ne paſſeroit pas ſeulement pour une des belles égliſes du royaume; mais je ne ſçai ſi elle cederoit à aucune. Elle ne conſerve plus de reliques qu'un oſſement de S. Hilaire d'Arles dans un tres-beau buſte, & quelques autres petits oſſemens dans un autre reliquaire, toutes celles qu'elle poſſedoit autrefois ayant été brûlées par les heretiques. On montre encore dans l'égliſe le lieu où ces impies commirent ce ſacrilege. Ce qui peut plus ſatisfaire la curioſité des antiquaires, c'eſt un ancien marbre blanc long de ſix à ſept pieds, d'un pied & demi ou environ en quarré, ſur lequel on lit cette inſcription

cription que le Pere Mabillon a fait graver dans le ſupplément de ſa Diplomatique.

Cluarenillæ-Cluareni Coſ. filiæ civitas Pictonũm funus, locum ſtatuam, monument. public. M. Cenſor Pavius Leg. Aug. pr. Pr. provinc. Aquitan-Coſ. deſig. maritus honore contentus ſuaque C. ponend. curavit. que quelques-uns expliquent en cette ſorte.

Cluarenillæ Cluareni conſulis filiæ civitas Pictonum funus, locum ſtatuam, monumentum publicum. M. Cenſor Pavius legionum Auguſti primus Prætor, Provinciæ Aquitanicæ Conſul deſignatus, maritus honore contentus, ſuaque cauſa ponendum curavit.

Ce marbre qui fut tiré il n'y a pas long-temps de l'égliſe de S. Jean, qui eſt aſſez proche de la cathedrale, a fait juger que cette égliſe étoit autrefois un temple d'idoles ; on y montre même un petit trou rond d'environ un pied de diametre, dans lequel on prétend qu'on répandoit le ſang des victimes immolées aux dieux ; mais la figure de croix qui ſe remarque dans la forme de l'égliſe, balance bien ce ſentiment, ſi elle ne le détruit pas entierement. Cette égliſe étoit autrefois le baptiſtaire de toute la ville de Poitiers, dans lequel on deſcendoit par des degrez dans les fonts baptiſmaux ; il n'y a pas encore quatre-vingt ans, qu'on ne baptiſoit point dans les paroiſſes. Il paroît par l'ancien ceremonial dont l'écriture eſt d'environ cinq cens ans, que le ſamedy ſaint l'évêque y baptiſoit deux garçons & une fille. Ce même ceremonial nous apprend qu'aux rogations tout le clergé de la ville ſe joignoit enſemble pour ne faire qu'une proceſſion, & que tous ceux qui y portoient des reliques marchoient nuds pieds. Aujourd'hui il n'y a que les deux derniers chanoines de ſainte Radegonde qui portent la ſainte Croix qui fut envoyée à cette auguſte reine, qui aillent nuds pieds, & l'abbeſſe de ſainte Croix leur doit donner ſix blancs pour leur peine.

Aprés la cathedrale, l'égliſe de ſaint Hilaire eſt la plus conſiderable de Poitiers ; c'étoit autrefois une fameuſe abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt, qui comme pluſieurs autres a été ſeculariſée. Elle eſt immediate au ſaint Siege, & joüit de pluſieurs privileges ; le treſorier, qui eſt la premiere dignité, a droit de porter la mitre. Gilbert de la Porrée qui avoit été treſorier de ſaint Hilaire, avant que d'être évêque de Poitiers, y voulut être enterré ; on voit encore les reſtes de ſon tombeau, que les Huguenots briſerent, pour en tirer ſon corps & le jetter au feu. L'abbaye de la Celle de l'or-

dre des chanoines reguliers de S. Auguſtin, ſe glorifie d'avoir été le lieu de la ſepulture de ſaint Hilaire, & montre encore ſon tombeau, qui eſt dans un caveau au milieu de la nef.

Il y a à Poitiers quatre abbayes de l'ordre de ſaint Benoiſt, deux d'hommes & deux de filles, toutes quatre illuſtres. Celle de ſaint Cyprien hors de la ville eſt tres-ancienne. Elle a eu pour abbé le bienheureux Bernard, qui défendit ſi bien les droits de ſon monaſtere contre ſaint Hugues, qui vouloit l'aſſujettir à Cluni. Il alla exprés à Rome, & voyant que le Pape, qui avoit été religieux de ſaint Hugues, panchoit de ſon côté, il appella de ſon jugement à celuy de Dieu, & luy parla avec tant de fermeté, que le ſaint Pere touché d'une conſtance qui ne pouvoit être que le fruit d'une vertu tres-heroïque, luy donna non ſeulement gain de cauſe, mais encore voulut le faire cardinal. Il refuſa cette dignité, & aprés avoir gouverné ſaintement quelques années l'abbaye de ſaint Cyprien, il alla fonder celle de Tyron, où il fut le pere de cinq cens moines.

L'abbaye de Moutier neuf qui eſt dans la ville, reconnoît pour fondateur Guillaume Comte de Poitiers, qui fut auſſi appellé Geoffroy. Il la ſoumit à celle de Cluni, dont il tira dix-huit religieux pour y établir la regularité, ſe propoſant d'en augmenter le nombre juſqu'à cent. Les quatre premiers abbez furent nommez par ſaint Hugues. Un des plus illuſtres fut le fameux Imarus que le pape Innocent crea cardinal. Cette abbaye autrefois fort illuſtre, ſe reſſent de la décadence de la regularité; car excepté l'égliſe, elle eſt preſque ruinée.

Celle de ſainte Croix eſt un illuſtre monument de la pieté de ſainte Radegonde reine de France, qui y aſſembla un grand nombre de ſaintes Vierges, & qui y enſevelit toute la gloire de la pourpre & de la dignité royale ſous le voile d'une ſimple religieuſe. On y montre les lieux qu'elle a ſanctifiez par ſa preſence & par ſes prieres; la ſainte Croix qui luy fut envoyée par l'empereur Juſtin, enchâſſée dans un petit reliquaire d'or, enfermée dans un coffre couvert auſſi d'or; une autre portion du bois de la vraye croix, que la Sainte avoit coûtume de porter ſur elle; ſa coupe qui eſt fort grande & fort haute, & ſon chef magnifiquement enchâſſé. L'égliſe d'aujourd'huy faite en forme de croix, eſt, à ce que l'on prétend, du temps de l'empereur Charlema-

gne. Elle eſt aſſez belle ; les voutes ſont en forme de berceau, les piliers ronds & délicats, la nef ſert de chœur aux religieuſes, qui ont à chaque ſiege un tableau de Flandre peint ſur le bronze, que le prince d'Orange envoya à Madame de Naſſau ſa ſœur qui en étoit abbeſſe. Tous ces tableaux ſont des pieces achevées qui n'ont pas de prix. Le retable de l'autel orné de pluſieurs figures de vermeil doré a coûté ſeize mille livres ; c'eſt à ce que je crois l'ouvrage de la pieté de Madame d'Albret abbeſſe de ſainte Croix.

Les religieuſes de ſainte Croix étoient anciennement dirigées par des Benedictins, qui avoient la garde des reliques de ſainte Radegonde, & qui s'étant ſeculariſez, formerent une collegiale aſſez conſiderable de chanoines, & ſecoüerent entierement le joug de l'abbeſſe. On voit encore des reſtes de leurs lieux reguliers, du cloître, du chapitre & du dortoir, ſur la porte duquel on lit cette inſcription.

Q ES PLIARA DES NOS XPE GVBERNA.....
BVS.OMBVS INTRO IALENTIBVS ESTO LVCERNA

Le tombeau de la Sainte eſt dans une crypte ſouterraine derriere l'autel qui luy eſt conſacré. Les heretiques l'ouvrirent, & en tirerent ſes ſacrées reliques, qu'ils jetterent dans le feu, ſans reſpecter ſa qualité de reine. A côté de ce tombeau eſt celuy de ſainte Agnés abbeſſe de ſainte Croix, & de ſainte Diſciole. Dans l'égliſe de ſainte Radegonde, aſſez recente, excepté le ſanctuaire qui eſt plus ancien, il y a quelques tombeaux des prieurs de cette collegiale, qui ſont repreſentez avec leurs aumuſſes ſur la tête.

L'égliſe de l'abbaye de la Trinité eſt belle & ancienne. Dans le chœur des religieuſes, il y a un ſaint Sepulcre de Notre-Seigneur, dont toutes les figures ſont des pieces achevées. Le portrait du cardinal d'Amboiſe qui eſt tout proche, eſt quelque choſe de beau. Les figures du retable de la chapelle des infirmes ſont d'un bon goût ; on diroit qu'il ne leur manque que la parole. Les cellules des religieuſes ſont d'une propreté extraordinaire ; on ſe mireroit dans le pavé ; leurs couches ſont fort baſſes, fort étroites & fort dures ; la pauvreté auſſi-bien que la propreté regne dans leurs meubles ; mais

la vertu & la regularité de ces excellentes religieuſes ſurpaſſent tout ce qui ſe peut dire. Elles étoient 58 preſque toutes filles de qualité & d'eſprit, qui au milieu des auſteritez d'une vie tres-penitente faiſoient paroître une joye, qui ne peut être qu'un fruit du ſaint Eſprit; elles reſſembloient plutôt à des anges qu'à des creatures terreſtres.

Ce fut-là que j'appris que l'abbaye de ſaint Pierre de Lyon étant vacante, le roy l'avoit offerte à Madame de Villeroy religieuſe du Calvaire du Marais à Paris, & que cette religieuſe plus illuſtre par ſa vertu que par ſa naiſſance, preferant la croix à une croce de cette conſequence, remercia ſa majeſté de l'honneur qu'elle vouloit luy faire.

L'égliſe de Notre-Dame la Grande paroît d'une grande antiquité. La premiere dignité de cette collegiale porte la qualité d'abbé, ce qui fait voir que c'étoit autrefois un monaſtere qui a été ſeculariſé, comme pluſieurs autres de la ville de Poitiers. Avant que d'aller plus loin j'eus la curioſité de voir aux Cordeliers le tombeau de Gautier évêque de Poitiers, qui avoit été religieux de l'ordre de ſaint François avant ſon épiſcopat, & que le pape Clement V. avoit injuſtement depoſé, & relegué dans ſon cloître. J'y fus exprés, & je trouvai que les cordeliers en avoient fait leur grand autel, & qu'ils celebroient les divins myſteres ſur la pierre qui couvroit ſon corps.

Noaillier. Je partis de Poitiers le 10 juillet, & j'allai au monaſtere de Noaillier celebrer la fête de nôtre bienheureux pere ſaint Benoiſt avec nos confreres. Cette abbaye eſt fort ancienne, & a conſervé un grand nombre de ſes premieres chartes. L'égliſe eſt conſacrée à ſaint Junien abbé de Mairé, dont le ſepulcre de pierre eſt derriere le grand autel. Tous les cloîtres ſont remplis de tombeaux élevez. On croit que ce ſont des ſeigneurs de Mortmare, qui avoient anciennement leur ſepulture à Noaillier; d'autres diſent que ce ſont des ſeigneurs de Luſignan; enfin d'autres eſtiment que ce ſont des ſeigneurs François tuez à la bataille de Poitiers, qui ſe donna à une lieuë du monaſtere, bataille ſi funeſte à la France, dans laquelle le roy Jean fut fait priſonnier.

Ligugé. Le 13 Juillet je fus à Ligugé, le premier monaſtere de France, d'où ſaint Martin fut tiré pour être conſacré archevêque de Tours, & dont les Jeſuites de Poitiers ſont en poſſeſſion.

J'y trouvai deux freres coadjuteurs, qui en font valoir les biens, & qui me firent de grandes inſtances pour m'arrêter à dîner. Ils me permirent de dire la ſainte Meſſe dans le lieu même où ſaint Martin reſuſcita le catecumene dont Sulpice Severe parle dans ſa vie. De-là je fus dîner à l'abbaye de Fontaine le Comte, de l'ordre des chanoines reguliers de ſaint Auguſtin. Le prieur m'y reçut avec beaucoup de bonté, & me communiqua de bonne grace la fondation du monaſtere que le pere du Poirier, frere de Monſieur du Poirier medecin à Tours me dicta. Comme je n'étois qu'à une lieuë de l'abbaye de Bonnevaux de l'ordre de Cîteaux, j'y allai le même jour; un religieux voulut bien venir avec moy pour me mettre dans le chemin. Il fit cela avec affection, & vint avec moy un quart de lieuë; mais toute ſa bonne volonté ſe termina à m'égarer. Je ne laiſſai pas d'arriver à Bonnevaux d'aſſez bonne heure. Je n'y trouvai aucun religieux; le prieur étoit allé à l'élection de l'abbé de Pontigny, le procureur à Poitiers pour les affaires de ſa maiſon, & le troiſiéme étoit auſſi ſorti pour des raiſons que je ne ſçai point. Je l'attendis juſqu'à huit heures du ſoir, mais je ne pus le voir que le lendemain matin. Comme il me dit de bonne foy qu'ils n'avoient que peu de titres, & qu'il n'en avoit pas la clef, je pris le parti d'aller à l'abbaye du Pin qui n'eſt qu'à deux lieuës de-là, dans l'intention de revenir. Il me donna un guide pour me conduire, qui me fit grand plaiſir; car le chemin eſt fort difficile. L'abbaye du Pin eſt d'une propreté admirable, & qui fait juger que la pureté de l'ame des religieux qui l'habitent eſt encore plus grande. Elle eſt conduite par un abbé regulier de l'étroite obſervance de l'ordre de Cîteaux. Il n'y avoit pas long-temps que le dernier étoit mort, & le roy en avoit nommé un nouveau, qui n'étoit pas encore arrivé; ce qui fut cauſe que je ne pus voir quelques manuſcrits qui étoient dans la chambre de l'abbé; mais je vis la bibliotheque & les archives dans leſquelles je trouvai la fondation de l'abbaye de Bonnevaux: cela m'exempta d'y retourner. Je paſſai toute la matinée du dimanche avec les religieux, qui m'édifierent beaucoup par leur modeſtie & par leur regularité, & je partis après dîné pour me rendre à l'abbaye de Valence de l'ordre de Cîteaux.

Le Pin.

Valence.

Cette abbaye fut fondée l'an 1225 par Hugues de Luſignan; elle eſt ſituée proche d'une petite ville, qui étoit autrefois

toute huguenote. Il paroît par la grandeur de l'égliſe & par les anciens lieux reguliers, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, que c'étoit autrefois une abbaye fameuſe ; mais les ravages qu'y ont fait les heretiques, joints aux commandes, l'ont reduite à preſent à quatre religieux. On dit que Calvin prêcha dans l'égliſe.

S. Mexent. L'abbaye de ſaint Mexent, qui n'eſt qu'à cinq ou ſix lieuës de là, eſt ſans conteſtation une des plus illuſtres du Poitou, & peut-être la plus noble. Elle éprouva comme beaucoup d'autres la fureur des heretiques, qui ruinerent de fond en comble l'égliſe. Le malheur qu'elle eut d'avoir un abbé heretique, ne contribua pas peu à ſa perte ; mais ce malheureux eut aprés ſa mort le ſort que meritoit ſa méchante vie ; car ayant été apporté dans un cercueil de plomb au chapitre, les ſoldats qui ne ſçavoient point qui c'étoit, ayant beſoin de plomb pour faire des balles de mouſquet, briſerent le cercueil, & les chiens mangerent ce maudit cadavre, & traînerent les oſſemens dans les ruës. Nos peres ayant mis la reforme à ſaint Mexent, ſe ſont efforcez de luy rendre ſon premier luſtre, & ſur les fondemens de l'ancienne égliſe en ont bâti une nouvelle, qui par ſa grandeur, ſa délicateſſe & ſes ornemens, fait l'admiration du pays. Lorſqu'on la bâtit, on trouva ſous les ruines de l'ancienne des hommes armez tout de bout avec leurs hallebardes. On croit que c'étoient des ſoldats heretiques, qui aſſiſtoient à la démolition de cet auguſte temple, & qui avoient été prepoſés pour empêcher les catholiques de s'oppoſer à leur pernicieux deſſein, leſquels furent enſevelis ſous les ruines de ce ſaint édifice.

Celles. De ſaint Mexent je fus à l'abbaye des Chaſtelliers de l'ordre de Cîteaux, & enſuite à celle de Celles de l'ordre des chanoines reguliers de ſaint Auguſtin. Le prieur qui eſt auſſi cure de la paroiſſe eſt un fort honneſte homme ; l'abbaye luy eſt redevable de ſes bâtimens ſuperbes, & l'égliſe de ſes ornemens. Lorſque je pris congé de luy pour aller à l'abbaye des Alleurs, il me conſeilla de paſſer à Puis-Berlam pour y voir Monſieur l'abbé de Chabrignac religieux des Alleux & directeur des religieuſes de Puis-Berlam. Il me retint là & m'obligea d'y coucher. Il m'apprit que cette maiſon avoit été fondée par une perſonne de qualité, qui ayant été auparavant de la religion prétenduë reformée, & s'étant convertie, pour donner à Dieu des marques de ſa reconnoiſſance,

avoit bâti cette maiſon ſur ſon fonds, & y avoit conſacré à Dieu ſa propre fille. Il me fit voir quelques titres des Alleux, & me donna un guide qui m'y conduiſit le lendemain.

Lorſque j'y fus arrivé, j'y trouvai la place d'une abbaye; mais je n'y trouvai plus de monaſtere. Les mazures qui reſtent font voir que la maiſon étoit autrefois aſſez belle. Elle fut fondée au commencement du douziéme ſiecle par ſaint Geraud, & donna à l'égliſe de Poitiers l'illuſtre évêque Grimoaldus, qui gouverna ſaintement ce dioceſe avant Gilbert de la Porrée. Je demandai d'entrer dans l'égliſe, mais le prieur n'oſa pas me l'ouvrir, apparemment pour ne point bleſſer mes yeux de ce qu'ils y auroient vû. Il me mena en ſa maiſon, me fit voir ce qu'il avoit de titres, me donna à dîné, & vint me reconduire. C'étoit un homme d'eſprit & ſçavant. J'allai coucher le même jour à l'abbaye de Nanteuil, fondée à ce qu'on prétend du temps de l'empereur Charlemagne. C'eſt une maiſon d'anciens Benedictins de la congregation des Exempts; les religieux ont chacun leur appartemens ſeparez, mais ils mangent en commun. Il paroît par les mazures des lieux reguliers, que ce monaſtere étoit autrefois aſſez conſiderable. Le prieur qui me reçut paroît fort honnête homme; il m'ouvrit de bonne grace les archives, & travailla avec moy toute la journée à chercher dans leurs titres la liſte de leurs abbez.

L'abbaye de Charroux qui n'eſt qu'à trois lieuës de-là, doit paſſer pour une des plus fameuſes du dioceſe. Elle eſt redevable de ſa fondation à Roger comte d'Aquitaine, qui y mit d'abord douze religieux ſous la conduite de l'abbé Dominique vers l'an 770. L'égliſe étoit en ſon temps une des plus belles du royaume; le portique étoit magnifique & orné de figures; on deſcendoit dans la nef, qui étoit fort longue, par pluſieurs degrez; de la nef on montoit dans le chœur par cinq ou ſix marches, & du chœur au ſanctuaire par dix ou douze. Au deſſus de l'autel placé au milieu d'une rotonde de trois rangs de piliers, s'élevoit un dôme fait en forme de thiarre d'une hauteur prodigieuſe, dont la fleche auſſi-bien que la nef a été renverſée. L'autel fait en forme de coffre avoit été conſacré par le pape Urbain II. La pierre ſuperieure d'environ ſept pieds de long & cinq ou ſix de large, étoit poſée ſur quatre grandes pierres qui formoient Charroux.

le coffre. Celle de derriere étoit ouverte afin qu'on pût entrer dans l'autel, & y ſerrer les ſaintes reliques. Ce précieux monument a été briſé il n'y a pas long-temps par la ſimplicité d'un prieur, qui prit ces grandes pierres pour ſervir de pavé à l'égliſe; on les y voit encore toutes entieres, & aujourd'hui les peuples marchent ſur cette table ſacrée, ſur laquelle le ſouverain pontife a immolé la victime qui donne la vie aux hommes. Deſſous le grand autel eſt l'autel des miracles, ainſi appellé à cauſe des merveilles que Dieu y opere tous les jours. On me fit voir un eccleſiaſtique, qui y avoit été gueri d'une paralyſie. Cet autel eſt environné de ſix petits piliers, qui ſoutiennent toute la maſſe de ce prodigieux dôme. On ne peut voir les ruines d'un ſi bel édifice, & la negligence qu'on a à conſerver ce qui en reſte, ſans être touché d'une vive douleur. Je paſſai toute la journée dans le monaſtere à travailler, & aprés ſoupé deux religieux me menerent promener dans le jardin. Ils me demanderent ce que je penſois de leur état, & ſi je les croyois en ſureté de conſcience. Je leur répondis que pourvû qu'ils gardaſſent l'eſſentiel de leur état, qui conſiſte en l'obſervance des vœux, ils étoient en ſureté; mais que s'ils avoient chacun leur penſion, & qu'ils en diſpoſaſſent à leur volonté, ils étoient bien dignes de compaſſion. Ils me dirent que leur prieur leur permettoit de faire ce qu'ils faiſoient, & qu'en leur particulier ils étoient prêts de mettre en commun tout ce qu'ils avoient. Je leur dis que j'avois lû les ſtatuts de leur congregation des Exempts, & que pourvû qu'ils les gardaſſent, on ne pouvoit trouver à redire à leur conduite, ils m'avoüerent qu'ils ne les avoient jamais lûs. Ils me preſſerent aſſez de reſter encore avec eux; mais le lendemain j'allai dîner à la Reaux, abbaye de chanoines reguliers de ſaint Auguſtin. Les religieux m'y firent un grand accueil, & pendant que je travaillai toute la journée avec le procureur dans le chartrier, ils allerent à la pêche pour me regaler à ſouper. De là je retournai à ſaint Savin, d'où j'entrai dans le dioceſe de Bourges.

Fontcombaud. La premiere abbaye que je rencontrai ſur ma route, fut celle de Foncombaud. Elle doit ſon origine au bienheureux Pierre de l'Etoile, qui s'étant retiré dans une caverne ſur le bord de la Creuſe, y aſſembla quelques diſciples, auſquels il bâtit une chapelle ſous l'invocation de ſaint Julien évêque du Mans. Le nombre de ſes diſciples s'étant conſiderablement augmenté,

augmenté, il paſſa de l'autre côté de la riviere, & y bâtit un monaſtere qui ſubſiſte encore aujourd'hui. On voit la chapelle & les grotes des premiers religieux du bienheureux Pierre; & il n'y a pas long-temps qu'un ſaint hermite s'y étant retiré, y vécut pendant quelque temps dans une grande penitence, & ne quitta la place que pour éviter les viſites que ſa vertu luy attiroit. La curioſité que j'eus de voir ce précieux monument de la retraite des premiers religieux de Fontcombaud, me porta à paſſer la riviere; & comme je marchois ſur le glacis, mon pied gliſſa & je tombai dans l'eau. J'en fus quitte, pour faire ſecher nos habits & quelques papiers au ſoleil qui étoit aſſez ardent; & la conſolation que j'eus à voir ces affreuſes retraites des ſaints, récompenſa au double l'accident qui m'étoit arrivé.

Les abbez confidenciaires s'étant emparez des biens & des titres de l'abbaye, me mirent dans l'impuiſſance de faire une ſuite exacte & entiere des abbez. Le roy deſirant la rétablir, la donna en regle au pere Anſelme de Mornay de l'ordre de ſaint Auguſtin, qui en prit poſſeſſion l'an 1657. Mais il ne fit gueres mieux que ſes predeceſſeurs. Dieu avoit reſervé le rétabliſſement de cette maiſon à un bon frere Recolet. Celuy-cy ayant eu l'ambition d'être prêtre, & ſes ſuperieurs luy en ayant refuſé la permiſſion, il alla à Rome, où il ſe mit ſous la protection d'un cardinal, qui le fit paſſer dans l'ordre de ſaint Benoiſt, & luy facilita par cette tranſlation le moyen d'être prêtre. Aprés cela il deſira rentrer dans ſon premier ordre; mais ſes ſuperieurs n'ayant point voulu de luy, il revint en France, & ſe retira à Foncombaud. Ayant été enſuite élû prieur par ſes freres, comme il avoit de la tête & quelques principes de regularité, il leur ôta à tous leur peculium, fit mettre en commun le revenu des offices clauſtraux, leur preſcrivit quelques exercices communs, & au lieu de deux ou trois religieux, qui à peine pouvoient vivre, il en reçut au moins dix, qui ne manquent de rien; il rebâtit l'égliſe, fit l'autel & les chaires du chœur; mit les lieux reguliers en état, & enfin ferma l'enclos & le monaſtere de bonnes & grandes murailles. Ces religieux font tres-bien l'office, vivent avec édification, ſont en bonne odeur dans tout le pays; & il ſeroit à ſouhaiter que tous les anciens religieux, qui n'ont point reçu la reforme, les imitaſſent.

De Fontcombault je fus à ſaint Cyran. Tous les religieux S. Cyran.

accuſez de Janſeniſme avoient été exilez, & l'on avoit mis en leur place deux religieux de deux grandes congregations, dont l'un avoit été ſententié, & l'autre étoit paſſé *ad laxiora*. Ils avoient avec eux un Auguſtin, qui les aidoit à faire l'office. Je ne dis pas icy ce que le public penſoit de ces nouveaux habitans, qui rempliſſoient la place de ces religieux qui l'avoient édifié juſqu'à l'admiration. Etant à faire l'office de Bourges, j'y trouvai un de ces exilez, & un jour que j'étois ſeul avec luy, je luy demandai pourquoi il étoit Janſeniſte? il me répondit avec une grande ſimplicité qu'il ne pouvoit faire autrement. Comment, luy dis je, tout ſurpris de cette réponſe, qu'eſt-ce donc qu'être Janſeniſte? c'eſt, me dit-il avec la même ſimplicité, être bon religieux & bien garder ſa regle. Mais croyez vous, luy dis-je, tout ce que croit l'Egliſe catholique, apoſtolique & Romaine? Ouy par la grace de Dieu, me répondit il? Je luy demandai enſuite d'où vient qu'il ne vouloit pas ſigner le formulaire, & il me dit qu'on n'avoit jamais exigé cela de luy, & qu'il étoit tout diſpoſé à le ſigner ſi ſon archevêque luy commandoit. Je ne voulus pas approfondir davantage le crime de ce pauvre religieux, ny celuy de ſes confreres, dont aucun n'avoit étudié en theologie, & dont un ſeul ſçavoit un peu de latin.

Je ne demeurai à ſaint Cyran que fort peu de temps, & le dimanche trentiéme de juillet aprés dîné j'en partis pour aller
S. Genouſt à ſaint Genouſt petite abbaye d'anciens Benedictins, qui vivent chacun en leur particulier dans une grande pauvreté. Il leur ſeroit pourtant aiſé de s'en défendre, s'ils vouloient mettre en commun leurs revenus, & ne faire qu'une table. Les religieux que j'y trouvai, me témoignerent aſſez de bonté; mais le receveur de l'abbé ne voulut jamais m'ouvrir le chartrier. Je vis les titres des religieux, & aprés dîné je fus à l'ab-
Miſerai, baye de Miſerai, qui depuis peu d'années a embraſſé la reforme des chanoines reguliers de Bocachard. Le ſouprieur en l'abſence du prieur me reçut avec bien de la charité. Aprés que je luy eus expoſé le ſujet de mon voyage, il me demanda ſi dans le *Gallia Chriſtiana* nous mettrions que les égliſes cathedrales avoient été regulieres; je luy répondis qu'on le diroit de celles qui l'avoient été, comme de celles de Sées & d'Uzez. Il me demanda ſi l'on en diroit autant de l'égliſe de Roüen. Je luy répondis que je doutois fort que

les chanoines de Roüen vouluſſent reconnoître que leur égliſe ait été jamais reguliere. Il m'avança une raiſon pour le prouver; mais elle étoit ſi pitoyable, qu'un enfant l'auroit rejettée. Ce bon religieux étoit fort plein de la prétenduë antiquité & dilatation de ſon ordre, il s'avança juſqu'à me dire qu'il y avoit eu des chanoines reguliers à Cantorberie. Je luy dis que les moines auroient peine à luy paſſer cela; mais il me repliqua qu'il étoit facile de les accorder, en avoüant qu'il y avoit eu des moines & des chanoines reguliers tout enſemble. Je le laiſſai dans ſon opinion, & je ne voulus point conteſter. L'heure de vêpres étant arrivée, je fus bien aiſe d'y aſſiſter. Ils les diſent à cinq heures, & pſalmodient ſeulement, mais avec de grandes pauſes entre les verſets & la mediation des verſets, qui ſurprennent ceux qui n'y ſont pas accoûtumez. Les vêpres ſont ſuivies d'une meditation, & la meditation du ſoupé. Je mangeai avec eux au refectoire; les penſionnaires y mangent auſſi. On y fit la lecture d'un livre françois ſur les devoirs des religieux, qui me parut excellent. Je crus d'abord que c'étoit un ouvrage de monſieur l'abbé de la Trappe; mais ils m'aſſûrerent qu'il avoit pour auteur monſieur leur reformateur; & effectivement aprés y avoir fait quelque reflexion, je reconnus qu'il avoit été fait proprement pour des chanoines reguliers; mais ſi on le rendoit public, il ſeroit utile à tout le monde.

Landay & Barzelle.

Le lendemain je fus dire la meſſe à l'abbaye du Landay, où je travaillai enſuite à rectifier la liſte des abbez juſqu'à trois heures aprés midy que je montai à cheval pour aller à Barzelle. Mais à peine eus-je fait une lieuë, qu'il ſurvint un orage furieux, qui me perça entierement, & notre manteau en étoit ſi peſant, qu'à peine le pouvois-je porter. J'y demeurai le jour ſuivant tout entier. J'y viſitai les chartes & les manuſcrits, parmi leſquels je trouvai quelques traitez de ſaint Ephrem, ſaint Auguſtin ſur ſaint Jean, les conferences de Caſſien, ſaint Proſper de la vie contemplative, ou plutôt Julien Pomere, ſaint Iſidore ſur le Pentateuque, les gloſſes de Remi ſur le vieux teſtament, les ſermons de l'abbé Guerric, le maiſtre des ſentences, le livre des anciens Us & des anciens ſtatuts de Cîteaux, quelques traitez de Gilbert diacre d'Auxerre, les vers de Pierre de Beaugency ſur le decret, un traité d'Odon moine de Cantorbie ſur l'aſſomption de la Vierge, les ſentences de Gautier ſur l'Apocalypſe,

Etienne archevêque de Cantorbie & cardinal ſur le Pentateuque, quelques ouvrages de ſaint Anſelme, & pluſieurs de ſaint Bernard, dont je trouvai cet épitaphe dans un manuſcrit :

Ecce latet Clarævallis clariſſimus abbas,
Qui ſummis ſummus, qui ſibi parvus erat,
Relligionis apex, lux mundi, laus monachorum,
Flos cleri, legis ſanctio, juris amor.
Inſtructus, velox, ſublimis, pauper, abundans,
Artibus, ingenio, ſanguine, veſte, bonis.
Dura, malum, cunctos, tulit, horruit, ædificavit,
Vana, Deum, requiem, ſprevit, amavit, habet.

Dans l'égliſe on voit proche de l'autel un tombeau d'un ſeigneur de Beauregard, qui contribua à la rebâtir lorſqu'elle fut brûlée par les Anglois.

La Celle. Je partis de Barzelle de grand matin. & je fus dire la ſainte meſſe à la Celle en Berri. C'eſt une ancienne abbaye qui dans ſon origine a été poſſedée par des moines. Saint Euciſe & ſaint Severin en ont été abbez. Ayant été depuis détruite, elle fut rebâtie, & donnée dans le douzieme ſiecle aux chanoines reguliers, qui dés ce temps-là voulurent ſe donner à l'abbaye de Marmoutier. L'an 1607 l'abbaye étant vacante par la mort du dernier abbé, Henri IV. conſentit qu'elle fût unie à la congregation de ſaint Victor de Paris ; que les abbez fuſſent élûs tous les ſix ans ; que les manſes abbatiales & conventuelles fuſſent confonduës, & les benefices dépendans de l'abbaye ſupprimez. Mais cela n'ayant pas réüſſi, monſieur de Bethune fit tomber l'abbaye aux peres Feuillens, qui en prirent poſſeſſion le 3 Octobre 1613 en conſequence des bulles du pape Paul V. de l'an 1612. Le R. P. abbé m'y reçut avec toutes les démonſtrations d'amitié poſſibles. Il envoya querir notre cheval que j'avois mis dans une hôtellerie de la ville, & me retint chez eux. J'emploiai toute la journée à viſiter le chartrier, qu'il m'ouvrit avec la même bonté. J'eus une conſolation particuliere de voir dans une crypte ſouterraine les reliques de ſaint Euciſe & de ſaint Severin. On dit que le chef de ſaint Euſice fut jetté dans un lieu commun par les heretiques, & qu'ayant été trouvé pluſieurs années après, les chirurgiens après l'avoir

comparé avec les autres oſſemens, aſſûrerent que c'étoit ſon chef, neanmoins les Feuillans n'oſerent pas l'expoſer à la veneration publique.

De-là je fus à l'abbaye d'Olivet, où je ne pus rien voir à cauſe de l'abſence du prieur. Je remaquai dans l'égliſe que le ſaint Sacrement eſt conſervé ſur l'autel dans une eſpece de tour de bois, qui s'ouvre par derriere, & à laquelle on monte par un degré. De l'abbaye d'Olivet je fus coucher à celle de la Vernuce, qui eſt de la reforme des chanoines reguliers de Bocachard. Olivet, la Vernuce.

L'abbaye de Vierzon, qui n'eſt qu'à ſix petites lieuës de là, n'étoit dans ſon origine qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Deuvres fondée dans le neuviéme ſiecle par ſaint Rodulfe archevêque de Bourges. L'abbaye de Deuvres étant expoſée aux incurſions, fut transferée dans le prieuré, (qui eſt ſitué ſur le bord de la riviere d'Eure,) avec les reliques de ſainte Perpetuë, dont le chef eſt dans un beau buſte d'argent, que la ville de Vierzon fit faire l'an 1631. en action de graces d'avoir été délivrée de la peſte par ſon interceſſion. On garde encore dans le même lieu les reliques de ſaint Optat évêque, & de ſaint Bizanze avec une grande croix couverte de lames d'or, & ornée de pierres précieuſes. Ces reliques ſont à Vierzon dés le commencement de ſa fondation, ou du moins peu aprés. On prétend que celles de ſaint Optat ſont de l'évêque d'Auxerre; neanmoins nos confreres de ſaint Germain d'Auxerre s'en croyent encore en poſſeſſion; peut-être ſont-elles de ſaint Optat évêque d'Afrique, & qu'elles ont été transferées en France avec celles de ſainte Perpetuë & de ſainte Felicité, dont ſaint Rodulfe archevêque de Bourges enrichit les abbayes de Beaulieu & de Deuvres qu'il avoit fondées. Vierzon.

Je demeurai deux jours à Vierzon, & de-là je fus à Maſſai & enſuite à Iſſoudun. L'abbaye d'Iſſoudun eſt la premiere égliſe de la ville. Elle eſt ſituée dans le château, & l'abbé eſt Doyen né du chapitre de ſaint Denis. Elle poſſede les ſacrées reliques des ſaints Talaiſe & Baye, qui depuis environ vingt ans ſont en ſinguliere veneration dans tout le pays, aprés qu'un enfant impotent eut été gueri par leur interceſſion, & que cette gueriſon eut été ſuivie de pluſieurs autres miracles. Elle poſſede encore les reliques de ſainte Brigide & de ſaint Patrice, qui ſont dans un ſepulcre Iſſoudun.

Part. I. P. 25.

FL·ANASTASIVS·PAVLVS·PROBVS
SABINIAN·POMPEIVS·ANASTASIVS
VIR·INL·COM·DOMESTIC·EQVIT·
ET COVS· ORDIN·

de pierre derriere l'autel de ſainte Brigide. Elle avoit auſſi celles de ſaint Paterne êvêque de Vennes; mais elles ont été transferées dans un prieuré de l'abbaye. Jeanne de Luxembourg reine de France & de Navarre eſt enterrée dans cette égliſe, comme nous l'apprenons de ces paroles du necrologe au 4 d'avril. *En* 1480 *en ce preſent jour trépaſſa tres haute & puiſſante princeſſe Madame Anne de Savoye, femme de tres-haut & puiſſant prince Monſieur Frederic d'Arragon prince de Tarente & ſeigneur d'Iſſoudun, laquelle trépaſſa en l'hôtel de Pauldy, & fut ſon cœur & ſes entrailles enterrées au charnier royal, où eſt enterrée feu Madame Jeanne de Luxembourg jadis reine de France & de Navarre avec ſon petit enfant, dont elle mourut: lequel eſt devant le degré du chœur où eſt l'angelot de cuivre, & ſon corps mis en cercueil de plomb en la chapelle de ſaint André au côté du grand autel.* Monſieur Fouchet dernier abbé regulier qui mourut l'an 1674 n'a eu que deux ſucceſſeurs qui n'avoient pû encore obtenir de bulles, parce qu'ils n'étoient point religieux. Literius qui en étoit abbé en 1066, étoit archidiacre de Bourges.

La Prée. L'abbaye de la Prée de l'ordre de Cîteaux à deux ou trois lieuës de là, eut pour fondateur Raoul ſeigneur d'Iſſoudun & de Mareüil. Il paroît par les lieux reguliers qui reſtent, que ce monaſtere, où il n'y a aujourd'hui que cinq ou ſix religieux, étoit autrefois conſiderable. L'égliſe, le chapitre, les cloîtres & le refectoire ſont voutez & tres-beaux. Le refectoire grand, large & élevé, contenoit un grand nombre de religieux. On voit dans l'égliſe du côté de l'évangile un ſepulcre de pierre élevé ſur ſix petites colomnes, dans lequel ſont les reliques de ſainte Fauſte & de ſaint Evilaſius. On trouve un reglement du chapitre general de Cîteaux de l'an 1240 qui permet aux religieux de la Prée de faire tous les jours memoire de ces Saints à Laudes, à Vêpres & à la Meſſe. Le Cardinal de Prie, qui étoit auſſi abbé commendataire de la Prée, voulut être enterré aux pieds de ſainte Fauſte. On y lit encore ſon épitaphe qui eſt conçûë en ces termes: *Hic jacet, heu mortales! eminentiſſimus ac reverendiſſimus D. D. Renatus de Prie, filius Antonii baronis de Prie, Domini de Buſançois, & Magdalenæ d'Amboiſe, S. R. E. Cardinalis titulo ſanctæ Sabinæ, epiſcopus Bajocenſis ac Lemovicenſis, abbas ſanctæ Mariæ de Pratea, ab humanis diſcedens animam Deo optimo maximo tradidit, ſuumque cadaver juſſit humiliter recondi*

juxta ſanctam Fauſtam. Obiit v. idus ſeptembris anno 1519. Dans la croiſée eſt le tombeau du ſeigneur Gaucher de Paſſac,& & dans le collateral on voit une repreſentation de celui de Notre-Seigneur, dans lequel il y a un Chriſt étendu dans un ſepulcre de pierre, dont la figure eſt tres-belle. Je crois que c'eſt à la Prée, où j'ai vû dans le chœur un livre de chant manuſcrit, à la tête duquel eſt le livre que ſaint Bernard a compoſé *de cantu*, que le Cardinal Bona envoya au Pere Mabillon qui le premier l'a fait imprimer avec les autres ouvrages de ce Pere.

J'arrivai le 12 d'Aouſt à Bourges, où le R. P. abbé de ſaint Sulpice avoit diſpoſé tout le monde à me bien recevoir. J'y reçus effectivement toutes les honnêtetez qu'on pouvoit ſouhaiter, de monſeigneur l'archevêque, de meſſieurs du chapitre de ſaint Etienne, de monſieur le treſorier & de tous les chanoines de la ſainte Chapelle, de meſſieurs les prieurs de ſaint Urſin, de ſaint Ouſtril du château, de Notre-Dame de Sales, de ſaint Pierre Puillier, & de toutes les communautez de la ville. Le jour de l'Aſſomption j'aſſiſtai à la proceſſion generale, qui ſe fait tous les ans pour le vœu du roy Loüis XIII. Comme nous arrivâmes de bonne heure à la cathedrale, j'eus le temps d'y entendre les vêpres entieres. Tous les chanoines étoient revêtus en chappes, le doyen y occupoit la premiere chaire dans le fond du chœur, le grand archidiacre la premiere du côté de l'évangile, le chancelier la premiere de l'autre bout du côté de l'épître. Le chantre accompagné de ſes deux ſouchantres étoit aſſis ſur un banc au milieu du chœur. Les cinq pſeaumes furent chantez ſous une ſeule antienne; le premier en muſique, le ſecond & le quatriéme en plain chant, le troiſiéme & le cinquiéme en faubourdon. Aprés le capitule deux chanoines furent chanter au jubé le verſet du répons, & enſuite ſe joignirent aux trois chantres. On chanta le *Magnificat* en muſique. Deux chanoines precedez de deux enfans de chœur avec leurs chandeliers, & d'un coutre ou ſacriſtain en ſurpelis, qui portoit un grand cierge de ſix ou ſept pieds, firent l'encenſement des autels. Ils encenſerent enſuite le doyen, le le chantre, le grand archidiacre, le chancelier. Aprés quoy deux enfans de chœur encenſerent le chœur haut & bas, & le coutre dépoſa ſon grand cierge auprés l'aigle, où le celebrant fut dire les oraiſons. C'eſt la coûtume de l'égliſe de

Bourges.

Bourges, de preſenter une bougie allumée au celebrant lorſqu'il dit les oraiſons ; & quand c'eſt l'archevêque qui les dit, on lui en preſente deux. Aprés les vêpres les chanoines firent une ſtation, & en revenant chanterent complies. Le chantre monta aux hautes chaires avec ſon bâton, & occupa la premiere place du côté de l'épître. Les complies furent ſuivies de la proceſſion generale.

L'égliſe de Bourges eſt ſans contredit une des plus belles du royaume. Elle n'a point de croiſée ; mais ſi c'eſt-là un défaut, elle récompenſe ce défaut par ſa longueur, ſa largeur, ſon élevation, ſa délicateſſe & ſes doubles collateraux. Il y a deſſous ce vaſte édifice une égliſe ſouterraine ; mais qui ne va que juſqu'au jubé. Dans le fond de cette égliſe il y a un autel, où l'on dit le ſamedy ſaint deux meſſes, l'une de Notre-Dame de Pitié, & l'autre du bon Larron. Devant cet autel on voit le lieu de la ſepulture de meſſieurs de la Chaſtre, & vis-à-vis un tombeau de Notre-Seigneur dont les figures ſont ineſtimables. On eſt ſurpris que les Huguenots ne les ayent pas briſées. Ce monument eſt un effet de la pieté de Jacques du Breuil chanoine de Bourges, qui y eſt repreſenté, & qui penſa être archevêque, lorſque le cardinal de Tournon fut élu. La grande tour eſt l'ouvrage d'Antoine Boyer. On dit de cet archevêque qu'un jour tous les chanoines ayant dit la meſſe ou déjeuné, l'archevêque fut obligé de dire la grande meſſe, & qu'afin que cela n'arrivât plus, il fonda une meſſe qui ſe diroit tous les jours aprés la communion de la grande meſſe.

Les Diptyques de l'égliſe de Bourges ſont peut-être la piece la plus curieuſe du treſor de la cathedrale. Ce ſont des tablettes d'yvoire ſur leſquelles étoient écrits les noms des archevêques, & que l'on expoſoit ſur l'autel durant la meſſe, afin que le prêtre diſant le canon pût reciter les noms des archevêques. Lorſque ces tablettes ont été remplies, on les a copiées ſur des feüilles de parchemin, que l'on a inſerées dans ces tablettes, qu'on appelle communément le livre d'yvoire. Elles m'ont paru ſi anciennes, que j'ai cru les devoir graver icy.

Dans

Part. I. P. 25.

FL·ANASTASIVS·PAVLVS·PROBVS
SABINIAN·POMPEIVS·ANASTASIVS

VIR·INL·COM·DOMESTIC·EQVIT·
ET COMS·ORDIN·

Il y a dans la bibliotheque de la cathedrale, des livres imprimez & des manuſcrits. Parmi les manuſcrits les principaux ſont une belle bible en deux gros volumes, ſaint Auguſtin ſur les pſeaumes, ſaint Iſidore du ſouverain bien, le livre d'Alcuin adreſſé au comte Gui, la vie de ſaint Guillaume duc de Gellone, un ancien miſſel qui commence par l'antienne *Gregorius præſul*, pluſieurs traitez de ſaint Thomas, & entr'autres un petit traité des ſorts, les conſtitutions de Simon legat du ſaint ſiege, Hugues de ſaint Victor ſur les pſeaumes, les commentaires de Gautier évêque de Maguelone ſur les pſeaumes, un vieux gloſſaire d'environ cinq cens ans, que l'auteur avoit compoſé pour ſes fils.

Le palais archiepiſcopal eſt un édifice ſuperbe & digne de la magnificence d'un archevêque qui prend la qualité de patriarche. Les beaux tableaux d'Italie que Monſeigneur de Gevres y a mis en grand nombre, ſont d'un prix ineſtimable. Le ſeminaire qui eſt tout proche, eſt le plus magnifique qui ſoit dans le royaume; mais ce n'eſt qu'un édifice commencé, & il n'y a gueres d'apparence qu'on en voye jamais la fin. L'égliſe de Monſtier-moyen, qui eſt à preſent celle du ſeminaire, eſt fort ancienne.

Aprés la cathedrale, la ſainte Chapelle tient le premier rang dans la ville de Bourges. Le vaiſſeau en eſt d'une beauté & d'une délicateſſe admirable; & je ne ſçai ſi on peut voir un édifice plus beau. Le tableau de Charles VII. qui eſt dans le chœur eſt d'un grand prix. Le tombeau de marbre du duc Jean ne ſe peut aſſez eſtimer, les figures qui ſont autour ſont des pieces achevées. On voit la chapelle, où ce prince entendoit la meſſe, dans laquelle il y a une cheminée où l'on faiſoit du feu en hyver. Voila juſqu'où les princes portent leur délicateſſe; mais il eſt fort à craindre que ce feu ne fit geler ſa devotion. Le treſor eſt tres-riche. On y conſerve un grand nombre de vaſes de criſtal de roche; un calice d'or émaillé tres-bien travaillé; une croix ornée d'une infinité d'agathes, & de pierres précieuſes, dont le crucifix eſt d'or, & dans laquelle il y a du bois de la vraye croix; une couronne dans laquelle eſt enchâſſée une épine de celle de Notre-Seigneur; & enfin une belle châſſe d'argent, dans laquelle ſont trois corps des ſaints Innocens. Les ornemens de la ſacriſtie ſont les plus beaux & les plus riches que j'aye jamais vû; la matiere, le travail & la quantité ſurpaſſent

l'imagination. On n'y voit que des chaſubles, des tuniques, des chappes de drap d'or avec des figures au naturel, dont le travail ne peut être aſſez eſtimé. Il y a ſur tout une chaſuble toute converte de perles. Je vis auſſi dans la ſacriſtie un tres beau pontifical écrit ſur du velin avec des mignatures d'un grand prix.

Il y avoit autrefois une riche bibliotheque à la ſainte Chapelle; & afin que les livres n'en fuſſent point diſtraits, les ſouverains pontifes avoient excommunié tous ceux qui en tranſporteroient. C'eſt pourquoy le cardinal d'Amboiſe legat du ſaint Siege, ayant beſoin des commentaires de ſaint Hilaire ſur les pſeaumes, ſe ſervit de toute ſon autorité pour les avoir, encore fallut-il abſoudre les chanoines des cenſures, qu'ils pourroient avoir encouruës pour les luy avoir prétez. C'eſt ce que nous apprenons de la lettre ſuivante de ce cardinal, que j'ay copiée ſur l'original.

GEORGIUS *de Ambaſia, tituli ſancti Sixti presbyter cardinalis Rothomagenſis, apoſtolicæ ſedis legatus, venerabilibus patribus canonicis & capitulo ſacræ capellæ ſancti Salvatoris Biturigenſis amicis cariſſimis ſalutem.*

Acceperamus in veſtra ſacræ capellæ bibliotheca eſſe vetuſtum codicem Hilarii Pictavenſis ſuper pſalmos, & cum ſtudiis litterarum, præſertim earum quæ ad religionem noſtram pertinent, quantum infirmitas noſtri ingenii concedit, maximè delectemur, expetivimus à paternitatibus veſtris eum librum commodo paucorum dierum, cujus copiam nobis humaniter exhibuiſtis, ut videremus, quamquam bullam pontificis prætendiſtis, qua libri ex ipſa bibliotheca exportari ſub excommunicationis pœna vetantur. Quare librum legimus magna cum * *voluntate : ita ut eum tranſcribendum eſſe ſtatuamus : unde fit ut paucos menſes apud nos eum tenere, donec tranſcribatur, intendamus, ea voluntate, ut integrum paternitatibus veſtris reſtituamus. Abſolvimus itaque vos ab omnibus cenſuris & pœnis, quæ vobis ob exportationem libri poſſent quomodolibet irrogari, & abſolutos fore decernimus auctoritate qua fungimur & pollemus, dictæ bullæ & aliis quibuſcumque contrariis derogantes. Datum Biturigis die* III *Martii* M. DVII.

GEORGIUS *cardinalis Rothomagenſis legatus.*

* Id eſt voluntate.

Ces bulles n'ont point empêché ces manuſcrits d'être diſperſez dans la ſuite. Il en reſte pourtant encore environ cinquante ou ſoixante, que j'eus la curioſité de voir. Monſieur le procureur du chapitre me fit ouvrir le lieu

où ils étoient conſervez. Je les trouvai dans un état pitoyable, parce que le receveur du chapitre, à qui on avoit confié la clef de ce lieu, en avoit fait un poullalier; & que comme ils étoient ouverts ſur des pupitres, les poules les avoient couverts d'ordures. Lorſque je commençois à les manier, Monſieur l'abbé Deſoſiers, à qui il appartient d'en avoir ſoin, me vint trouver; il ne fut pas moins chagrin que moy de les trouver en cet état, & fit à l'heure même netoyer le lieu & les livres, & me promit de faire relier ceux qui en auroient beſoin. L'un des plus curieux manuſcrits de la ſainte Chapelle, eſt celui qu'on appelle les heures du duc Jean. C'eſt un pſeautier latin avec une verſion angloiſe de ſix ou ſept cens ans. Ceux qui me la montrerent, croyoient que c'étoit de l'allemand ou de l'hebreu. Mais ſi-tôt que je l'eus vû, je connus le caractere Anglo-ſaxon. J'en fus encore plus convaincu, lorſqu'examinant les litanies qui ſont à la fin, je trouvai que la plûpart des Saints étoient d'Angleterre. Ce livre eſt conſervé dans le chartrier.

La ſainte Chapelle doit ſon origine à Jean premier duc de Berry, qui la fonda l'an mil quatre cens cinq pour douze chanoines, douze vicaires, douze chapelains & ſix enfans de chœur, un chantre & un treſorier qui eſt la premiere dignité du chapitre; & afin qu'ils euſſent de quoy vivre honorablement, outre le fonds qu'il leur donna, il y unit tous les revenus de l'abbaye de ſaint Hyppolite, & du chapitre de ſaint Ouſtril ou ſaint Auſtregeſile du château, & de quelques prieurez, qu'il ſupprima. Il voulut qu'elle fût exempte de la juriſdiction des archevêques de Bourges, & qu'elle fût immediate au ſaint Siege. Ce prince ayant ſupprimé en faveur de ſa ſainte Chapelle le chapitre de ſaint Ouſtrille du château, qui étoit conſiderable, il le refonda une ſeconde fois à la priere d'un de ſes officiers qui en eſtoit chanoine, pour dix ou douze chanoines & un doyen qu'il ſoumit à la juriſdiction du treſorier de la ſainte Chapelle, & à qui il donna la collation des canonicats.

L'égliſe de ſaint Ouſtril étoit originairement une abbaye fameuſe, dont quelques uns prétendent que Marculfe auteur des formules a été abbé. Pluſieurs archevêques de Bourges l'ont choiſie pour le lieu de leur ſepulture. Depuis ayant été détruite ſous Eudes comte d'Aquitaine, elle fut rebâtie, & donnée à des chanoines ſeculiers. Le cardinal

Boiſratier archevêque de Bourges en avoit été chanoine. Proche de cette égliſe ſont deux chapelles anciennes, dans l'une deſquelles je lus cette inſcription, qui a environ 300 ans, ſur la table ſacrée de l'autel: *A l'honneur & loüange de Dieu, de la glorieuſe Vierge Marie, de Monſeigneur ſaint Auſtrille, & de la cour celeſte, Jean Blanchart Sergent du roy notre Sire, a laiſſié ceans trente ſols tournois de rente, ſituée ſur la maiſon de Pierre de Ville-neufve, étant entre la maiſon Chaſtelfort & la maiſon Colas Doucet, pour leſquels trente ſols les ſeigneurs de ceans ſeront tenus tous les ans de dire deux anniverſaires pour l'ame dudit Blanchart & de Jacquette ſa femme.* Voila un ſergent qui avoit grande envie que ſa fondation fût aſſûrée, ou qui avoit une grande devotion, qui le porta à la faire graver ſur l'autel.

L'égliſe de ſaint Urſin étoit en ſon origine une abbaye, qui avoit ſaint Symphorien martyr pour patron, & qui prit le nom de ſaint Urſin aprés que les reliques de ce ſaint évêque y eurent été transferées. Ayant été détruite, elle fut rebâtie & donnée à des chanoines, qui la poſſedent encore aujourd'hui. L'entrée en paroît fort ancienne; & la grande croix qui eſt au portail avec un agneau en eſt une preuve. Monſieur Alabat qui en eſt prieur, m'en fit voir toutes les curioſitez; les corps de ſaint Urſin & de ſaint Sulpice Severe, qui s'y conſervent derriere le grand autel, celui de ſaint Guinefort abbé, qui étoit autrefois dans un autel creux, & que l'on a transferé ailleurs, le chef de ſaint Urſin dans un beau buſte, & une relique de ſaint Symphorien. Il m'aſſûra qu'ils poſſedoient encore autrefois les reliques de ſaint Raoul, de ſaint Juſt, & de ſaint Arcade archevêques de Bourges, dont on attribuë la perte aux Huguenots. J'en trouvai effectivement des preuves dans le chartrier, qu'il me fit ouvrir avec beaucoup de bonté. Il me communiqua auſſi deux beaux cartulaires, & me fit voir des anciennes legendes manuſcrites aſſez belles. Je trouvai dans l'une la vie de ſaint Antoine de Padouë, écrite de temps du ce Saint; mais ſans ces miracles prodigieux qu'on lui attribuë; & cependant on dit que c'eſt à Bourges même, que le Saint fit adorer le ſaint Sacrement par un mulet, & on montre dans un cimetiere une chapelle de ſaint Antoine, bâtie dans l'endroit où l'on prétend que le miracle ſe fit, pour en conſerver la memoire. J'y trouvai auſſi une vie de ſaint Fulgence évêque de

Ruſpe en Afrique, avec une hiſtoire de ſa tranſlation à Bourges : mais cette hiſtoire ne me parut pas aſſez ſolide pour aſſûrer un fait de cette conſequence, & les anachroniſmes qu'elle contient, la rendent entierement ſuſpecte. Comme je ſçavois qu'il y avoit à Bourges une égliſe de ſaint Fulgence, j'eus la curioſité de la voir. Monſieur Alabat prit la peine de m'y mener, & ſe faiſoit un ſingulier plaiſir de m'obliger. C'eſt un prieuré-cure qui dépend de l'abbaye de Plein-pied. Lorſque nous y arrivâmes, nous trouvâmes le curé malade ; il nous fit toutefois entrer. Je luy demandai à quel Saint ſon égliſe étoit dédiée, & quel jour il en faiſoit la fête. Il me répondit que ſon égliſe étoit dédiée à ſaint Fulgence évêque de Ruſpe, & qu'il en faiſoit la fête le 6 may. Je le priai de me dire quelle raiſon il avoit d'en faire ce jour-là, dautant que le jour de ſa mort étoit le premier de janvier ; & il me répondit qu'il n'avoit point d'autre raiſon, ſinon parce qu'on en faiſoit memoire ce jour-là dans le breviaire de Bourges. Je luy demandai encore s'il en avoit des reliques, & il me dit qu'il les avoit toutes entieres. On nous montra effectivement dans l'égliſe de la cure une châſſe de bois doré, dans laquelle il y a un corps, qu'on dit être de ſaint Fulgence. Je crains fort que ce ne ſoit quelque Saint du pays, dont on ignore les actions, & à qui on aura attribué celles de l'évêque de Ruſpe, dont on avoit une vie parfaitement belle. Derriere l'égliſe de la paroiſſe eſt l'ancienne égliſe de ſaint Fulgence, petite & étroite, mais voutée, dont les fenêtres ſont fort longues. Elle paroît ancienne. On en a détruit l'autel il y a quelques années, & de la table ſacrée, on a fait le pavé de la paroiſſe, dans l'endroit où l'on marche le plus.

Toutes les égliſes collegiales de Bourges, excepté la ſainte Chapelle, étoient dans leur origine des abbayes d'hommes ou de filles. Celle de Notre-Dame de Sales reconnoît ſainte Bertoare pour ſa patrone, on y montre ſon tombeau ſous un autel qui ne paroît pas fort ancien. On conſerve dans cette égliſe la chaſuble de ſaint Urſin premier évêque de Bourges, qui eſt toute ronde par le bas.

L'abbaye de ſaint Sulpice eſt la plus illuſtre du Berry. Elle doit ſon origine à Sulpice le Debonnaire archevêque de Bourges, qui la fonda en l'honneur de ſaint Etienne premier martyr, & qui la choiſit pour le lieu de ſa ſepulture. On

voit encore aujourd'hui ſon ſepulcre ſous l'autel, qui lui eſt conſacré, & ſes ſacrez oſſemens dans une fort belle châſſe d'argent dans la ſacriſtie, avec pluſieurs autres reliques tres-authentiques. On prétend auſſi y avoir du ſang de ſaint Etienne premier martyr dans un coffre de vermeil doré, dont la clef étoit autrefois gardée par un ſeigneur du Berri, dont je n'ai pas retenu le nom. C'eſt à ce coffre ou à la châſſe de ſaint Sulpice, qu'étoit autrefois attachée une tres-belle agathe, qui repreſentoit Marc-Antoine & Cleopatre. Le Pere Menétrier Jeſuite l'ayant vûë, fut tellement frappé de ſa rareté, qu'il avoüa qu'il étoit difficile de trouver rien en ce genre de plus beau ; & étant retourné à Paris, il en parla au roy comme d'une piece qui meritoit d'avoir place dans ſon cabinet, & pour achever de faire ſa cour, il vint à ſaint Germain des Prez dire au R. P. General que le roy demandoit cette agathe. Il n'en fallut pas davantage, pour obliger les ſuperieurs de la faire venir à Paris. Ils la firent preſenter au Roy, qui l'admira ; mais comme il avoit de la religion, s'étant informé du religieux qui la lui avoit apportée, d'où elle avoit été priſe, lui répondit, qu'elle avoit été tirée d'un reliquaire ; alors il lui dit cette belle parole digne d'un Roy tres-chrétien : *A Dieu ne plaiſe que je prenne ce que la pieté des fideles a conſacré à ſes Saints : mon Pere, remportez votre agathe.* Je ne ſçai comment les religieux de ſaint Sulpice avoient pû conſerver ce treſor, & toutes leurs reliques de la fureur des heretiques ; car ces impies ruinerent le monaſtere & principalement l'égliſe de fond en comble. On en rebâtit une autre, ſur les fondemens de l'ancienne, qui eſt petite, mais aſſez jolie. La figure de la ſainte Vierge qui eſt à ſon autel eſt une piece achevée : tous les étrangers qui paſſent à Bourges, viennent exprés pour la voir, & ne ſe laſſent point de l'admirer. Quelques uns n'eſtiment gueres moins la figure de notre bienheureux Pere ſaint Benoiſt, qui eſt à l'autel de ce Saint. Les chaires du chœur ſont aſſez belles, le travail eſt délicat ; & pour exciter la pieté & la ferveur des religieux, on a peint à chaque ſiege un ſaint fondateur d'un ordre religieux.

Durant le ſejour que je fis à Bourges, je fus avec le Reve-
Beau-voir. rend Pere abbé de ſaint Sulpice à l'abbaye de Beau-voir, qui eſt à deux ou trois lieuës de Bourges, aſſez prés du château de Meun, où Charles VII. mourut. Cette abbaye reconnoît pour

pour fondateur Robert de Courtenay, qui la bâtit & dota l'an 1234 pour des religieuſes de l'ordre de Cîteaux. Elle eſt aujourd'hui gouvernée par madame de Chauvelin, qui étoit auparavant religieuſe de l'ordre de Fontevrault, & qui en peut être conſiderée comme la reſtauratrice. Car lorſqu'elle fut nommée abbeſſe, elle trouva le monaſtere tout ruiné, ſans clôture, & preſque ſans égliſe; (car la voute étoit à bas) chargé de vingt-trois mille livres de dettes manuelles, dépourvû de toutes les neceſſitez de la vie, ſans reſſource pour les avoir, avec quatre ou cinq religieuſes ſans diſcipline & ſans regularité. Mais la pieuſe abbeſſe a ſi bien travaillé depuis environ trente-ſix ans qu'elle fut pourvûë de l'abbaye, qu'elle l'a entierement rétablie, & pour le ſpirituel & pour le temporel. Elle a payé les dettes, rétabli les lieux reguliers, refait la voute de l'égliſe, enfermé l'enclos d'une bonne muraille, & rétabli la regularité dans le monaſtere. Il y a aujourd'hui vingt deux religieuſes, qui s'eſtiment heureuſes d'être gouvernées par une ſi bonne abbeſſe. Elle nous fit voir les reliques de ſon monaſtere, dont les plus conſiderables ſont une mâchoire de ſaint Laurent, un os de ſaint André, un de ſaint Gaucher premier abbé de Quincy, & un couteau de ſaint Loüis roy de France. Elle nous fit voir auſſi ſes titres avec beaucoup de bonté. J'y trouvai la lettre ſuivante de l'abbé de Cîteaux à Petronille dame de Meun & de Sully.

Nobiliſſimæ in Chriſto ſibi plurimum dilectæ Petronillæ de Magduno & de Soliaco Dominæ frater B. dictus abbas Ciſtercii ſalutem & dilectionem.

Noverit dilectio veſtra præſentium litterarum tenore, quod nos petitionem veſtram in veſtris litteris contentam, videlicet quod moniales de Bello-viſu Bituricenſis diœceſis, quæ ſunt filiæ noſtræ immediatæ, poſſint lectiones legere & hiſtoriam cantare, quæ in eccleſia Bituricenſi cantatur, de ſancto Guillelmo noſtri ordinis monacho, & ejuſdem eccleſiæ Bituricenſis antiſtite ſanctiſſimo, in civitate eadem & in provincia illa nominatiſſimo, vobis concedimus, & abbatiſſæ domus ejuſdem ac monialibus ſignificamus, quod de conſilio viſitatoris quem ibi poſuimus, vel aliorum de ordine noſtro abbatum, de legenda & hiſtoria ordinata ſecundum ordinis inſtituta ſibi faciant provideri. Datum apud Ciſtercium tempore capituli generalis, anno Domini M. CC. LV.

Il me reſte à parler du monaſtere des Annonciades de Bour-

[illegible] Louis XII & femme de Louis [illegible] mariage [illegible] parce que le roy, qui l'avoit épousée [illegible] ne l'avoit fait que par force & malgré lui, sans jamais prendre regard à la personne, [illegible] comme un moyen [illegible] de vivre plus saintement à luy. Elle [illegible] de fonder dans le pays un nouvel ordre, qui fut premierement [illegible] des dix principales vertus de la sainte Vierge, de l'avis de ses confesseurs, qui estoit le R. P. Gilbert [illegible], appellé autrement Gabriel Maria, de l'ordre de saint François, elle fit venir de la ville de Tours dix jeunes demoiselles, qu'elle éleva dans son palais dans les exercices de la vie religieuse, & après les avoir suffisamment éprouvées, elle bâtit & dota un monastere, & leur donna une regle composée par le pere Gabriel Maria, & approuvée par le saint siege. La superieure & madame Chamillard maîtresse des novices me firent voir la bulle du pape Alexandre VI par laquelle il approuve l'ordre & la regle des Annonciades l'an 1501, celle de Jule II. de l'an 1506 & celle de Leon X. de l'an 1517, par lesquelles ils confirment le contenu dans la bulle d'Alexandre VI. & accordent plusieurs privileges au nouvel ordre, auquel ils donnent pour protecteur l'abbé de saint Sulpice. Elles me firent voir le portrait de la bienheureuse Jeanne tiré au naturel aprés sa mort, la haire, la discipline, & cinq petits cloux d'argent qu'elle portoit sur son cœur, les pantoufles & son habit de noces, qui a été changé en une tres belle chasuble d'un drap d'or tres riche. Elles me firent voir aussi sa vie écrite par une de ses religieuses, appellée, si je ne me trompe, sœur Françoise Gaillard, & approuvée par toutes celles qui l'avoient connue. La lecture que j'en fis m'édifia beaucoup, & me fit voir que ce n'étoit pas sans raison que dés l'an 1625 on avoit voulu proceder à la canonization. Je vis une lettre originale du cardinal Barberin écrite à la superieure des Annonciades, par laquelle il luy promettoit de s'y employer. Ce fut apparemment pour cela & en ce temps-là que monsieur Fremiot archevêque de Bourges fit des informations de sa vie & de ses miracles, & qu'en mil six cens trente-deux messieurs de la ville envoyerent au pape pour luy demander la canonization de la bienheureuse reine. Cette affaire s'étant ral-

lentie, le roy écrivit au pape Innocent XII. la lettre qui ſuit :

Tres ſaint Pere, nous nous trouvons d'autant plus portez à joindre nos inſtances aux humbles ſupplications, qui ſont faites à votre ſainteté par les religieuſes de l'Annonciade de notre ville de Bourges & des autres monaſteres dudit ordre pour la beatification de Jeanne de Valois leur fondatrice, qu'elle a été ſœur & femme des rois nos predeceſſeurs. Les vertus & les diverſes actions de ſa pieté autoriſées de pluſieurs miracles, ſont ſi connuës & ſi reverées, que lorſque votre ſainteté s'en fera rendre compte, nous ne doutons point, qu'elle ne ſe porte volontiers d'accorder, à la tres-humble ſupplication que nous luy en faiſons, la beatification d'une princeſſe, dont la vie a été remplie des graces, dont il a plu à Dieu d'enrichir ſes Saints. C'eſt ce qui ſera encore plus particulierement expliqué par les memoires & procedures authentiques qui en ſeront preſentées à votre ſainteté, laquelle nous prions Dieu, tres-ſaint Pere, de conſerver longues années au regime & gouvernement de ſon égliſe. Ecrite à Verſailles le 28 *juillet* 1699. Ainſi ſigné *votre devot fils le roy de France & de Navarre*, LOUIS. *Et plus bas*, COLBERT.

Cette lettre fut accompagnée de la ſuivante addreſſée au prince Monaco ſon ambaſſadeur extraordinaire à Rome.

Mon couſin, ayant jugé à propos d'écrire au pape pour luy recommander la beatification de ſœur Jeanne de Valois, fille de Loüis XI. & fondatrice des religieuſes Annonciades de ma ville de Bourges ; je vous fais cette lettre, pour vous en donner avis, & vous dire que mon intention eſt, que vous faſſiez les diligences neceſſaires pour perſuader ſa ſainteté d'accorder auſdites religieuſes cette beatification, qu'elles demandent depuis pluſieurs années, la preſente n'étant à autre fin. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon cher couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrite à Verſailles le 28 *juillet* 1699. Ainſi ſigné LOUIS. *Et plus bas*, COLBERT.

Mais la mort du prince Monaco & celle du pape, qui ne ſurvéquit pas long-temps, ont rendu ces lettres inutiles. Cela n'empêche pas le peuple de l'invoquer comme une Sainte, & dans toute la ville de Bourges on ne l'appelle pas autrement que ſainte Jeanne, & le jour de ſa mort qui eſt le 4 fevrier, on fait ſon panegyrique dans ſon égliſe. On voit devant le chœur des religieuſes ſon tombeau, qui eſt fort frequenté, nonobſtant la rage des heretiques, qui

eurent l'impieté de l'ouvrir, & de brûler ſon ſaint corps.

Je demeurai à Bourges cinq ſemaines, & j'en partis le di-
oroy. xiéme de ſeptembre pour aller à l'abbaye de Loroy, qui ayant été entierement brûlée il y a environ quarante ans, n'a conſervé aucun de ſes anciens monumens. On la rebâtit preſentement avec beaucoup de propreté. J'en partis le len-
alivoy. demain pour aller à Chalivoy, où je n'arrivai que fort tard, avec un homme que je fus obligé de prendre pour m'y mener. Cette abbaye ſemble avoir été autrefois aſſez conſiderable; mais aujourd'hui on la prendroit plutôt pour une grange, que pour un monaſtere. Il y a pourtant un aſſez bon nombre de titres, & j'y paſſai un jour tout entier. Je laiſſai l'abbaye de ſaint Satur, parce que l'on m'avoit dit que les titres en avoient été tranſportez à Paris, & comme je n'é-
harité. tois qu'à deux petites lieuës de la Charité ſur Loire, je crus que je devois y aller, quoyque ce monaſtere ſoit du dioceſe d'Auxerre, que je n'avois pas encore deſſein de parcourir. J'y fus reçu avec toutes les demonſtrations poſſibles de bonté par nos RR. PP. reformez de Cluni, qui m'édifierent beaucoup par leur zele à ſoutenir le bien que Dieu a mis dans leur reforme, & faire revivre les obſervances dont ils pourroient être déchus. Ils me dirent que durant le grand procés qu'ils avoient eu avec monſieur le cardinal de Bouillon pour la manutention de leur reforme, ils avoient eu recours à Dieu par de continuelles prieres, & que pour le flechir, ils s'étoient tous privez volontairement deux fois la ſemaine de poiſſon, & avoient chanté tous les jours une grande meſſe. Ils étoient fort en peine du ſuccés de leur chapitre general, qui devoit ſe tenir à Cluni dans peu de jours, & je les voyois tous bien reſolus de ſoutenir leur obſervance. Le R. P. Dom Loüis Evrard qui a été autrefois maître des novices, & prieur en pluſieurs maiſons, le P. ſouprieur & le P. Dom Euſtache me témoignerent ſur tout beaucoup d'amitié. Celui-cy me fit voir un ancien manuſcrit qui contient la regle & les ſermons de ſaint Colomban, ce qui me feroit preſque croire que la regle de ſaint Colomban conjointement avec celle de ſaint Benoiſt auroient été d'abord obſervées au monaſtere de la Charité, plutôt que celle de ſaint Baſile, comme l'ont écrit ceux qui ont fait l'hiſtoire de la Charité, ſans en apporter aucune preuve.

Ce monaſtere originairement étoit bâti à une demie lieuë

de l'endroit où il eſt aujourd'hui, proche de l'ancienne ville de Seir, qui ne ſubſiſte plus. Ayant été détruit par les Wandales, il fut rétabli par le roy Pepin, qui y mit des religieux de ſaint Benoiſt, leſquels n'y demeurerent pas longtemps, parce que le monaſtere fut peu aprés ruiné par les barbares. Geoffroy de Nevers évêque d'Auxerre ayant rebâti l'égliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, la donna à ſaint Hugues abbé de Cluni, qui en fit un celebre monaſtere, & la premiere fille de l'ordre, dont il donna la conduite au prieur Girard, conſideré dans Cluni comme un Saint. On dit qu'il y avoit ſous cet illuſtre prieur deux cens religieux à la Charité, qui furent enſuite reduits à cent prêtres & vingt novices, puis à quatre-vingt-dix, quatre-vingt, & enfin à ſoixante, ce qui dura juſqu'à Robert de Lenoncour premier prieur commendataire, qui les reduiſit à trente, leſquels aprés l'incendie du monaſtere arrivé fort peu aprés furent encore reduits à 17 ſi j'ai bien retenu.

Le monaſtere de la Charité ſe reſſent encore aujourd'hui de ſon ancienne ſplendeur; l'égliſe qui n'eſt qu'un retranchement de la premiere, brûlée & ruinée par les heretiques, ne laiſſe pas d'être encore fort grande & fort belle; l'autel eſt recent, fait en forme d'urne, ſimple, mais beau dans ſa ſimplicité. Il y a dans le fond de l'égliſe deux chapelles, ſous leſquelles il y a des caveaux qui ſervent de cimetiere aux religieux. Le refectoire peut paſſer pour un des plus beaux & des plus grands du royaume. Car il a cent trente-huit pieds & demi de longueur, trente-ſept pieds quatre pouces de largeur, ſoixante & un pieds de hauteur ſous le lambris, & ſoixante & quinze au deſſus du pignon. Deſſous ce refectoire eſt une fort belle cave voutée de même longueur. Outre ce refectoire où les religieux mangent durant l'été, il y en a un autre pour l'hyver, qui eſt vouté, plus petit, & plus chaud, qui n'eſt qu'un retranchement du chapitre. Les cloîtres ſont fort beaux, grands & voutez; du grand cloître de la communauté on entre dans les cloîtres des novices & des infirmes qui ſe joignent. Les anciens appartemens des hôtes étoient autrefois magnifiques. Ils ſubſiſtent encore aujourd'hui, quoyqu'employez à d'autres uſages. Ils ſont hors de l'enclos regulier, à l'entrée du monaſtere; & au bout des bâtimens on voit une ancienne chapelle dédiée à ſaint Denis, où on diſoit la meſſe aux hôtes. Nous pouvons de-là

juger du ſoin que nos peres avoient de ne point troubler la retraite des religieux. Hervée tres-ſaint abbé de Marmoutier fit dans la même vûë bâtir un beau logis pour les hôtes à l'entrée de ſon monaſtere, afin que les étrangers n'entrant point dans les lieux reguliers, les religieux ne perdiſſent rien de leur eſprit de retraite.

Font-morigni. De la Charité, je fus à l'abbaye de Font-morigni de l'ordre de Cîteaux. C'eſt un monaſtere tout ruiné, qui eſt poſſedé par des religieux reformez, qui y vivent dans une grande pauvreté. Les mazures de l'égliſe font juger qu'elle étoit autrefois aſſez belle; pour le reſte des lieux reguliers on ne peut les regarder ſans gemir: ces bon peres me reçurent avec beaucoup de cordialité, & me firent voir leurs archives, dans leſquelles je trouvai une choſe aſſez ſinguliere, qui eſt qu'en 1238 une Iſabeau veuve d'un Berenger étoit ſœur converſe à Font-morigni. Lorſque je lus au prieur la charte où cela étoit énoncé, il en fut d'autant plus ſurpris, que dans l'ordre de Cîteaux on a toûjours eu en horreur d'admettre des femmes dans les granges des monaſteres.

Noirlac. L'abbaye de Noirlac où je fus de Font-morigni a conſervé plus de reſtes de ſon ancienne ſplendeur. Les cloîtres, le chapitre, le parloir, le noviciat, le refectoire, la cuiſine, marquent quelque choſe de grand. La cheminée de la cuiſine eſt d'une ſtructure ſinguliere. Car elle eſt double & s'avance juſqu'au milieu de la cuiſine, on me dit que monſieur le prince l'ayant vûë, ne pouvoit ceſſer de l'admirer. L'égliſe eſt encore toute entiere; les chaires du chœur ſe reſſentent de la ſimplicité du temps de ſaint Bernard. Je n'en ai vû que fort peu de ſemblables. L'abbé de Clairvaux faiſant ſa viſite, en fit retrancher la moitié.

Cette abbaye eſt ſituée à une demie lieuë de Saint-Amand, & dans ſon origine elle fut appellée la Maiſon-Dieu. On prétend que le nom de Noirlac *de Nigro lacu* luy a été donné à cauſe de la mort du jeune Ebbon de Charenton fils du fondateur, qui ſe noya étant encore enfant dans un lac voiſin; ce qui paroît une fable, parce que l'on trouve une charte de cet Ebbon, qui confirme la fondation que ſon pere avoit faite, & qui par conſequent n'étoit pas mort dans un âge ſi tendre. On voit dans le chapitre les tombeaux du pere & du fils avec ceux de leurs femmes, dont les ſeigneurs de la Châtre ont fait effacer la qualité de fondateur, qu'ils veulent

s'attribuer ; mais ſi la tombe d'Ebbon de Charenton le pere ne parle plus, ſa fondation & la confirmation de la fondation faite par ſon fils donneront éternellement le démenti à ces meſſieurs. Manrique dit que l'abbaye de la Maiſon-Dieu, ou de Noirlac, fut fondée l'an 1136, & qu'elle eut pour premier abbé Robert neveu de ſaint Bernard, qui la gouverna l'eſpace de 58 ans. Cependant l'acte de la fondation n'eſt daté que de l'an 1150, & l'on trouve dans un titre de 1175 un Franco abbé, qui ſelon ſon épitaphe fut le troiſiéme de la Maiſon-Dieu, & un Guillaume qui fut le qûatriéme abbé, à qui le jeune Ebbon de Charenton confirma l'an 1189 la fondation faite par ſon pere. Ce qui renverſe tout le ſyſtême du long gouvernement de l'abbé Robert neveu de ſaint Bernard, que nous ne nions pas pour cela avoir été abbé de Noirlac, puiſque le livre de l'Exorde de Cîteaux le dit poſitivement.

Je partis de Noirlac le jour de ſaint Michel de grand matin pour aller à l'abbaye de Charenton, où madame de Montgon de Beau-verger qui en eſt abbeſſe me reçut avec une bonté, que je ne puis exprimer. Cette abbaye eſt fort ancienne, & reconnoît pour ſes fondateurs les diſciples de ſaint Colomban. On voit encore dans l'égliſe un ſepulcre de pierre qu'on dit être celuy de ſaint Chalan diſciple de ce Saint; ſur le couvercle duquel on voit ce monogramme. Charenton

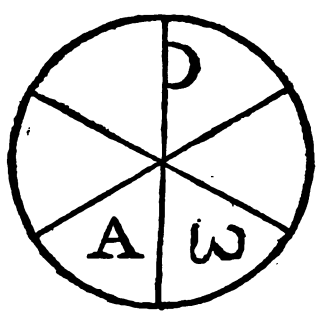

Au commencement du douziéme ſiecle, Leger archevêque de Bourges de l'autorité du ſaint Siege en chaſſa les religieuſes, & mit en leur place des chanoines reguliers ; mais aprés la mort de ce prelat, le chapitre de Bourges expulſa les chanoines, & rappella les religieuſes, qui depuis ce temps-là y ſont toûjours reſtées. Au commencement du ſeiziéme ſiecle, madame d'Amboiſe qui en étoit abbeſſe, ſoumit le

monaſtere à la congregation naiſſante de Chezal Benoiſt, & reçut une eſpece de reforme, qui fut depuis embraſſée par quelques autres abbayes, & on tira de Charenton des religieuſes pour gouverner les abbayes de ſaint Laurent de Bourges, de ſaint Pierre de Lyon, de ſaint Menouſt & encore d'autres. Dans la ſuite cette reforme s'affoiblit de telle ſorte par la negligence de quelques abbeſſes, que le ſpirituel & le temporel en ſouffrirent beaucoup, ſi bien que madame de la Rochefoucault nommée abbeſſe de Charenton ayant vû l'état de ſa maiſon, n'eut pas le courage d'y demeurer, & en fit ſa démiſſion entre les mains du roy, qui luy donna l'abbaye du Paraclet, & nomma à celle de Charenton madame Renée de Megrigny, que Dieu avoit deſtinée pour en être la reſtauratrice.

Cette illuſtre abbeſſe iſſuë d'une noble maiſon aſſez connuë en France, avoit été élevée à la pieté dés ſes plus tendres années dans l'abbaye de Malnouë proche de Paris. Agée de ſeize ans, elle s'y conſacra à Dieu par les vœux ſolemnels de la vie religieuſe. Son bel eſprit & ſes rares qualitez jointes à ſa vertu, la firent aimer de tout le monde, & obligerent ſes ſuperieures à luy confier l'œconomie de la maiſon; charge dont elle s'acquitta au grand contentement de toutes ſes ſœurs. Dieu qui la deſtinoit à quelque choſe de plus grand, la faiſoit paſſer par ces ſortes d'emplois, pour la former, & luy apprendre à rétablir une maiſon ruinée. Madame de Rohan abbeſſe de la Trinité de Caën, ayant été transferée à Malnouë, fit ſes délices de madame de Megrigny, & lorſque de Malnouë elle alla à Paris s'établir au prieuré du Chaſſemidy, elle voulut l'avoir auprés d'elle pour ſe ſervir de ſon conſeil, & de ſon ſçavoir faire; ce qui luy réüſſit ſi bien, qu'on peut dire, que s'il y a quelque bien & du bon ordre dans cette maiſon, c'eſt à madame de Megrigny qu'on en eſt redevable.

L'abbaye de Notre-Dame de Charenton ſur la riviere de Marmande étant venu à vaquer par la demiſſion de madame de la Roche-foucaut, monſieur de Meſgrigny ſon pere la demanda au roy, & l'ayant obtenuë y amena luy-même ſa fille, la faiſant paſſer par ſes terres par une ſinguliere providence; car par tout où elle paſſoit, elle eut ſoin de ſe fournir de linge, de vaiſſelle, & de beaucoup d'autres petits meubles, qui luy furent d'un trés-grand ſecours: car lorſqu'elle arriva

le arriva à Charenton, elle ne trouva pas un lit pour ſe coucher, ny une ſerviete pour ſa table; & ſes religieuſes furent obligées d'en emprunter pour la recevoir. La pauvreté étoit ſi grande, qu'il n'y avoit point de ſerrure à la porte de la clôture, tous les édifices étoient en ruine, & la maiſon ſans reſſource pour les réparer. Elle ne trouva pas un double dans ſon abbaye, & les dettes étoient ſi exceſſives, que les marchands ne vouloient plus rien donner à credit. Cette extrême pauvreté la ſurprit, mais elle ne l'abbatit point; elle ne fit au contraire qu'animer ſon zele & ſon ardeur à travailler à la vigne du Seigneur. Son genie ſuperieur l'éleva au-deſſus d'une ſi grande miſere, & ſans avoir égard à la promeſſe que monſieur ſon pere lui fit de ne la point laiſſer là, ny à l'eſperance dont il la flattoit de luy obtenir une meilleure abbaye, ce qui luy auroit été facile d'obtenir, ſi la mort ne l'avoit prévenu; elle crut que l'abbaye de Charenton étoit ſon partage, que Dieu l'y appelloit & l'y vouloit pour y rétablir le temporel & le ſpirituel, qui n'étoit en guéres meilleur état.

Elle avoit une penſion de cinq cens livres de ſes parens; madame ſa ſœur qu'elle avoit amenée de Malnoüe avec elle en avoit autant. Elle trouva dans l'abbaye trois novices dont on avoit déja mangé la moitié des dottes; ayant devant ſoy cette petite reſſource, elle fit publier dans toutes les paroiſſes que ceux à qui ſon abbaye devoit quelque choſe vinſſent la trouver. Elle paya d'abord une partie des dettes les plus preſſées, & donna aux créanciers de ſi bonnes paroles, que ſa conduite les contenta tous. Elle s'appliqua d'abord à prendre une parfaite connoiſſance de l'état de ſon monaſtere, elle fit mettre tous les titres en ordre par un religieux Benedictin, elle retrancha les abus qui s'étoient gliſſés dans la nourriture par la negligence de l'abbeſſe qui l'avoit precedée; ce qui luy attira de grandes contradictions de la part des religieuſes accoûtumées à une vie licentieuſe, & qui ne vouloient rien démordre des anciennes pratiques dans leſquelles elles avoient été élevées. Elle les ſupporta avec une fermeté & une grandeur d'ame digne d'une ſainte abbeſſe, mettant toute ſa confiance en Dieu, qu'elle aimoit trés-tendrement, & qu'elle regardoit comme ſon unique force; auſſi avoit-elle pris pour ſa deviſe *Deus fortitudo* qu'elle fit graver ſur la muraille de ſon logis abbatial.

Penetrée qu'elle étoit de cette maxime de l'Evangile que monſieur ſon pere luy avoit repetée ſouvent : *Cherchez premierement le royaume de Dieu & ſa juſtice, & tout vous ſera donné avec abondance*, elle fonda toutes ſes actions ſur cette promeſſe. Auſſi aprés avoir liquidé ſes dettes, voyant que l'égliſe étoit toute nûë, toute dépavée, & fort humide, ce qui y attiroit des crapaux & pluſieurs autres inſectes; elle la fit rehauſſer de cinq pieds, & paver au dedans & au dehors, elle fit faire un beau retable de ſculpture au grand autel, boiſer & griller trés-proprement le chœur des religieuſes; & au lieu de ſimples bancs ſur leſquels elles s'aſſeioient pendant l'office, elle leur fit faire de fort belles chaires de chœur. Elle trouva la ſacriſtie comme le reſte de la maiſon depourvüe de tout, elle y fit faire des ornemens de toutes les couleurs, la garnit de beaux linges; & afin que rien ne manquât à la décoration de la maiſon de Dieu, elle engagea ſes religieuſes à travailler elles-mêmes à de beaux points pour mettre aux aubes, aux ſurplis, aux nappes de communion; & pour les encourager par ſon exemple, elle les faiſoit travailler dans ſa chambre. Cette digne abbeſſe n'en demeura pas là, elle fit faire un ſaint ciboire de vermeil doré, une boëte d'argent pour mettre les ſaintes huiles, une petite cuvette & des burettes, un benitier avec ſon aſperſoir, & une coquille pour mettre le ſel lorſqu'on fait la benediction de l'eau benite, tout cela d'argent. Sa pieté n'étant pas encore ſatisfaite, elle fit faire des ornemens, des calices, des ſoleils d'argent, & des tabernacles pour les paroiſſes de la campagne qui dépendoient de ſon abbaye : ce qui luy attira la benediction de tous les peuples.

Aprés avoir ainſi pourvû à la maiſon de Dieu, elle ſongea auſſi à ſe loger, elle & ſes religieuſes. Elle fit donc conſtruire ſon logis abbatial, des dortoirs, des infirmeries; & afin de leur procurer toutes les commodités, elle fit faire une baſſe-cour & des étables pour les beſtiaux.

Sa conduite ſpirituelle ne fut pas moins admirable : elle avoit trouvé toutes les obſervances fort alterées, elle s'appliqua à les rétablir, mais on peut juger avec combien de peines. Ayant réparé le chapitre, elle y aſſembloit regulierement ſes filles, tant pour leur faire des exhortations ſur leurs devoirs, que pour y corriger les fautes qui ſe commettoient contre la regularité : ce qu'elle faiſoit avec tant de pruden-

ce, qu'il n'y avoit que les eſprits mal faits qui puſſent y trouver à redire. Les fêtes principales de l'année elle faiſoit un diſcours ſur le myſtere qu'on celebroit ou ſur la vie du Saint que l'on honoroit, ce qu'elle faiſoit avec une ſi grande netteté, tant de facilité & d'onction, que ſes religieuſes en étoient auſſi penetrées que ſi un ange leur eût parlé.

Elle étoit elle-même un ſeraphin lorſqu'elle aſſiſtoit à l'office divin; elle s'y trouvoit toûjours la premiere & en ſortoit la derniere, elle ne s'en exemptoit jamais que pour des neceſſités indiſpenſables; dans ſes maladies mêmes, toute languiſſante qu'elle étoit, elle s'y faiſoit porter. Son amour pour Dieu paroiſſoit ſur tout lorſqu'elle approchoit de la ſainte table; elle communioit toutes les fêtes & tous les dimanches, & fort ſouvent ſur la ſemaine; elle excitoit toutes ſes filles à s'en approcher le plus qu'elles pourroient; & lorſque quelques-unes alloient luy en demander la permiſſion, on la voyoit pleurer de joye & de tendreſſe. Elle leur diſoit qu'elle eût ſouhaité que ſes confeſſeurs luy euſſent permis de communier tous les jours, que ſon cœur eût été dans un continuel plaiſir; mais que ſa miſere étoit trop grande, & que ſon indignité étoit une juſte punition de ſes fautes & de ſes foibleſſes.

On peut dire qu'elle n'en eut jamais à ſoûtenir la gloire de Dieu: lorſqu'elle remarquoit quelqu'une de ſes religieuſes s'écarter de ſon devoir, elle l'avertiſſoit charitablement; mais lorſqu'elle voyoit qu'elle ne ſe corrigeoit pas, elle étoit ferme à retrancher les abus. Elle ſouffroit avec patience les fautes qui ne regardoient que ſa perſonne, & diſſimula beaucoup de chagrins qu'on luy donnoit, ne faiſant paroître aucune alteration. Lorſque quelque religieuſe venoit luy faire ſatisfaction, elle la recevoit à bras ouverts, luy remontrant doucement ſa faute & pleurant avec la coupable.

Pour ne rien negliger de ce qui pouvoit contribuer au bien ſpirituel de ſes filles. Elle leur acheta un bon nombre de livres de pieté & curieux, dont elle fit une bibliotheque; elle en fit encore une particuliere pour ſon uſage compoſée de livres choiſis touchant les devoirs des ſuperieurs, qu'elle prêtoit à ſes religieuſes qui les luy demandoient.

Elle étoit d'une belle humeur, & aimoit les petites recréations qui ne bleſſoient point la regularité Chacune avoit la liberté de dire devant elle ſon ſentiment ſur l'agréable com-

..., mais dans les heures du ſilence el-
... gardât inviolablement, & faiſoit en ce
... pour voir ſi toutes étoient dans l'ordre.
... été nommée à ſon abbaye dés l'an 1677.
... fait benir que peu d'années avant ſa mort.
... qu'aux inſtances que luy en firent ſes parens,
... Paris où elle fut benite par monſeigneur l'ar-
... de Bourges en l'égliſe des Capucins de ſaint Ho-
... dont ſon frere étoit gardien. Elle commença dans ce
... à ſe ſentir du mal qui luy cauſa la mort ; elle le ca-
... le plus qu'elle put, mais comme il augmentoit toujours,
... elle fut obligée de découvrir le cancer qui luy rongeoit le
... ſein. Monſeigneur l'archevêque de Bourges luy permit de
retourner à Paris chercher quelques remedes ; mais les re-
medes étant inutiles, elle prit le parti de retourner à ſon
abbaye, l'eſprit fort tranquille ſur le ſujet de ſa deſtinee. Elle
ſouffrit ſon mal avec une grande conſtance, ſuivant les exer-
cices reguliers avec la même chaleur qu'elle auroit fait
étant en pleine ſante. Mais enfin le mal empira de telle
ſorte, qu'outre ſon ſein qui étoit tout pourri & ſon bras qui
étoit ſi excellivement enflé, qu'elle ne pouvoit le ſoûtenir ſans
une echarpe, elle avoit le dos tout ecorché depuis l'epaule
juſqu'aux reins. En cet etat elle ſervit encore ſes ſœurs au
refectoire le jour de l'aſſomption. Deux mois apres elle fut
obligée de s'aliter, ſe faiſant apporter tous les huit jours le
corps de notre Seigneur qu'elle recevoit à genoux avec ſon
habit d'égliſe, entonnant elle même un motet en l'honneur
du ſaint Sacrement qui étoit chanté par ſes filles. Lorſqu'on
l'alloit voir, elle ne parloit que des miſericordes de Dieu &
du bonheur des ſouffrances. La veille de Noël qui fut la ſer-
veille de ſa mort, elle fit venir la ſacriſtine, & luy mit entre
les mains les Anges qu'elle avoit donné ce jour-là à la communauté, & en avant fait [illegible]
[illegible]
[illegible]
[

Aprés ſa mort ſon viſage ne changea point, ſinon qu'il parut encore plus beau, ſon ſein ny ſon corps ne rendit aucune mauvaiſe odeur, & ſes membres devinrent flexibles comme ſi elle eût été vivante. Elle étoit âgée de cinquante-huit ans, & avoit gouverné vingt-deux ans ſon abbaye où ſa memoire eſt encore en benediction. Je n'ay pas crû me pouvoir diſpenſer de faire icy l'éloge de cette illuſtre abbeſſe ſur les memoires que m'en a envoyé madame de Mongon qui remplit aujourd'huy dignement ſa place en l'abbaye de Charenton. Cette pieuſe abbeſſe marche ſur les traces de madame de Meſgrigni; depuis ſeize ans qu'elle gouverne elle a fait beaucoup d'accommodemens en la maiſon, & par ſa douceur & ſa belle conduite elle s'eſt captivé les cœurs de toutes ſes filles, qui l'aiment tendrement, & qui prennent plaiſir à faire leur devoir ſous une ſi bonne abbeſſe. Les honêtetés qu'elle me fit m'obligerent de reſter deux jours dans ſon monaſtere.

J'allay de-là à celuy de ſaint Menouſt, dont madame de la Chaize, niece du pere de la Chaize, eſt abbeſſe; elle me marqua beaucoup de bonté, mais elle ne voulut pas m'ouvrir ſes archives, parce, diſoit-elle, qu'étant ſous la juriſdiction de monſieur le Cardinal de Boüillon, elle ne pouvoit faire cela ſans ſa permiſſion. Ainſi je ne puis rien dire de ſon abbaye, ſinon qu'elle paroît beaucoup au dehors, que le parloir eſt fort beau, & que l'égliſe eſt aſſez jolie; le ſanctuaire paroît fort ancien, mais le reſte eſt recent. On monte à l'autel par un grand nombre de degrez. Il eſt toûjours bien orné, car madame l'abbeſſe a un trés-grand ſoin que les autels ſoient bien decorez & que les ornemens qui ſervent à la celebration du divin ſacrifice ſoient riches & propres. Derriere le grand autel eſt le ſepulchre de ſaint Menouſt élevé ſur de petites colonnes; on voit à côté un autre ſepulchre de pierre d'où le corps du ſaint fut transferé dans celuy dont nous venons de parler, où il eſt en grande veneration. S. Menouſt

N'ayant pû travailler à ſaint Menouſt, j'en partis le plûtoſt que je pus pour aller à Sauvigni. Monſieur l'abbé de la Chaize voulut venir avec moy pour y faire celebrer le trentain de monſieur ſon oncle, qui en avoit été prieur, & qui étoit mort un mois auparavant. Sauvigny.

Ce monaſtere eſt une des quatre grandes filles de Cluny,

& un monument des anciens ducs de Bourbon, dont on voit encore pluſieurs tombeaux de marbre d'un trés-beau travail. Il y a dans la chapelle où ils entendoient la meſſe une petite cheminée où l'on allumoit du feu en hyver pour les préſerver du froid : mais rien ne rend ce lieu plus venerable que les tombeaux de ſaint Mayeul & de ſaint Odilon abbez de Cluny. On a érigé deux autels en leur honneur aux deux côtés de la porte du chœur, ſur leſquels ſont leurs ſacrées reliques dans deux riches châſſes d'argent. Leurs chefs ſont dans le tréſor dans deux beaux buſtes d'argent, avec leurs croix pectorales qui ſont d'or & plus grandes que celles que portent aujourd'huy les évêques & les abbez : on y voit encore les ſandales dons ils ſe ſervoient lorſqu'ils officioient, & le ſcapulaire de ſaint Mayeul, qui eſt tout entier, de couleur tannée & fort large, le capuchon eſt pointu preſque comme celuy des chartreux. J'eus la curioſité de le meſurer ſur le nôtre, & je le trouvai de même grandeur, heureux ſi je pouvois me revêtir des admirables vertus de ce grand Saint. L'égliſe eſt fort belle & fort grande ; elle a été rebâtie ſur les fondemens de celle de ſaint Mayeul par le prieur Geoffroy Cholet, qui avoit été auparavant religieux du Mont ſaint Michel. Ce monaſtere luy eſt redevable de la ſplendeur avec laquelle il ſubſiſte aujourd'huy ; il luy doit en particulier la plûpart des manuſcrits qui ſont trés-beaux & en grand nombre dans la bibliotheque, la plûpart des peres de l'égliſe, quelques-uns d'Alcuin. On eſtime ſur tout une grande bible qui fut portée au concile de Baſle, & dont on a offert plus de deux mille livres. Je ne pus entrer dans le chartrier à cauſe du ſceau qui y avoit été appoſé aprés la mort du prieur, mais je trouvai de quoy m'occuper deux jours tout entiers dans le monaſtere, dont je partis le jour de ſaint Placide aprés diſné pour aller à Moulins.

Je fus dabord deſcendre à Iſſeure, & j'y entendis les vêpres chez nos ſœurs Benedictines, qui par leur regularité peuvent ſervir de modele à toutes les religieuſes de notre ordre : car elles gardent l'abſtinence, les jeûnes, les veilles preſcrites par la regle, elles ont beaucoup de ſilence & d'oraiſon, & vivent dans une grande exactitude pour toutes les pratiques regulieres. Comme elles ſont fort humbles, la ſuperieure me pria de ne faire aucune mention de leur monaſtere dans l'ouvrage, qui faiſoit le ſujet de mon voyage ;

comme ce n'eſt qu'un prieuré, je n'eus pas de peine à le luy promettre. Je remontay enſuite à cheval & je fus coucher à Moulins qui eſt une fort belle ville ; on y eſtime fort le tombeau de monſieur de Montmorency qui eſt à la Viſitation : je ne pus en voir toute la beauté, parce que, lorſque j'y allay, il commençoit à ſe faire un peu tard.

Le lendemain je fus dire la ſainte Meſſe en l'égliſe des peres Carmes, tant parce qu'elle n'étoit pas fort éloignée de l'endroit où je logeois, que parce que c'eſt en ce convent qu'un de mes freres a fait profeſſion. Je fus de-là à l'Hôtel-Dieu où les malades ſont ſoignez avec une propreté qui charme ; & enſuite je montay à cheval pour aller à Nevers où je n'arrivai que le lendemain à l'heure de diſné. Je fus deſcendre à ſaint Eſtienne chez nos peres de Cluny qui me reçurent avec toute la cordialité poſſible. Nevers.

Dés que j'eus diſné je fus à l'évêché pour rendre mes reſpects à l'évêque, & luy demander l'entrée dans ſon chartrier. Comme il étoit malade, & qu'il ne voyoit aucune compagnie, & que même il avoit renvoyé devant moy quelques perſonnes de qualité, je ne pus luy parler ; mais il donna ordre à monſieur l'abbé de Braiſe de me faire voir chez luy un trés-beau cartulaire, qui contient beaucoup de chartes anciennes, ſervent beaucoup à rectifier le catalogue des évêques de Nevers : ce que cet abbé fit avec bien de l'honneteté ; & pour contribuer de ſa part à notre ouvrage, il eut la bonté de me communiquer quelques remarques qu'il avoit fait ſur les évêques de Nevers tirées des titres du chapitre de ſaint Cyr, & quelques autres faites par un auteur anonyme.

Dans mes heures de loiſir j'allois viſiter les égliſes. La cathedrale eſt ſans contredit la plus belle de la ville ; elle a cela de ſingulier qu'elle a un autel à l'orient & un à l'occident conſacré à ſaint Cyr, ce que je n'ay encore vû dans aucune égliſe de France. Il y en avoit autrefois une ſemblable à ſaint Gal en Suiſſe, dont on peut voir la deſcription dans les annales du pere Mabillon. Le grand autel qui eſt à l'orient eſt trés-riche & bien travaillé, toutes les figures qu'on y voit ont été faites en Italie, les tombeaux des derniers ducs de Nevers, qui ſont à côté ſont d'un travail qui ſurpaſſe infiniment la matiere, quelque riche qu'elle ſoit. Ce fut dans cette égliſe que Jacques Spifames évêque de Nevers communiant

une perſonne luy dit: *Accipe figuram corporis Chriſti*, en préſence du doien qui l'en reprit aigrement, & luy dit: *Mentiris impudentiſſime.* Ce miſerable évêque ayant abjuré la foy, ſe retira à Geneve, où Calvin, qui ſe défioit de luy, le fit mourir par la main du bourreau, & ce fut luy qui donna occaſion à ce proverbe, *Il eſt venu d'évêque meunier.* Mais pour revenir à l'égliſe cathedrale, la tour eſt admirée de tous les connoiſſeurs; ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'elle eſt auſſi large & auſſi épaiſſe par le haut que par le bas.

Le palais & la place ducale ſont devant l'égliſe cathedrale. Ce palais eſt un des plus beaux qu'on puiſſe voir en province. L'égliſe des Recolets le joint, dans laquelle on voit le tombeau de Marie Yolande fille aînée de Eudes de Bourgogne & de Mathilde ſeconde vicomteſſe de Nevers. Cette princeſſe avoit d'abord fondé un convent de religieux de ſaint François hors de la ville en l'endroit où ſont aujourd'hy les Minimes. Cette maiſon ayant été brûlée l'an 1358 par les Anglois, Marguerite fille de Philippe le Long roy de France, pour lors veuve de Louis deuxiéme comte de Flandre & de Nevers, reçut les religieux dans ſon palais où ils ſe bâtirent une chapelle le 18 May 1363, ce que Louis troiſiéme comte de Nevers confirma l'an 1365. Ils ſe bâtirent enſuite une plus grande égliſe, dont les fondemens furent jettez le 10 Juin 1371. Charles V. roy de France & duc de Bourbon, Marguerite de Fontenai, Jeanne de Chantemerle, Marie de Maſſere, Jean de Bonnelle contribuerent à la conſtruction de cet édifice; & Marie d'Albret ducheſſe de Nevers à ſa decoration. Elle y eſt enterrée avec Charles de Cleves comte de Nevers, Louis de Cleves comte de Nevers & d'Auxerre decedé le 24 Septembre 1545, Marie d'Albret ducheſſe de Nevers & vicomteſſe de ſaint Florentin qui mourut à Paris dans ſon palais le 17 Octobre 1649, & Marie de Cleves fille de François de Cleves duc de Nevers. Dans le bas chœur, derriere le grand autel, on voit un ſepulchre de marbre noir, où le corps de la comteſſe Yolande, qui avoit fondé les Cordeliers, & qui mourut l'an 1280. a été transferé, mais on n'y lit pas ſon épitaphe rapporté par Coquille. Aujourd'huy cette maiſon eſt poſſedée par les peres Recolets, qui y furent établis l'an 1596, & qui peuvent la regarder comme un de leur plus beaux convens.

La plûpart des égliſes de Nevers ſont fort anciennes: celle

celle de ſaint Eſtienne doit ſon origine à ſaint Colomban, qui la bâtit pour des moines qui la poſſedent encore aujourd'huy. Sur la fin de l'onziéme ſiecle il n'y avoit que fort peu de religieux, & l'égliſe & le monaſtere menaçoient de ruine. Guillaume comte de Nevers le fit rebâtir, le choiſit pour le lieu de ſa ſepulture, & le donna à ſaint Hugues, qui en fit un prieuré dépendant de Cluni l'an 1097. On voit encore dans une chapelle le tombeau de ce comte, où il eſt repreſenté offrant à ſaint Hugues une égliſe. Dans l'autel de la paroiſſe qui eſt dans la nef eſt renfermé le corps de ſaint Eulade évêque de Nevers, dans un ſepulchre de pierre avec cette inſcription :

QVISQVIS AB OCCASV PERAS HVC QVISQVIS AB ORTV
CORPVS IN HOC TVMVLO QVOD VENERERIS HABES
PRÆSVL CVLADIVS HVIVS QVONDAM PATER VRBIS
ADVENTV̄ GAVDENS SVSTINET HIC DOMINI ✠

Il ne reſte plus aucun monument du tombeau de Hugues III. évêque de Nevers qui fut auſſi enterré à ſaint Eſtienne.

L'abbaye de Notre-Dame n'eſt guéres moins ancienne que le monaſtere de S. Eſtienne, car on prétent que les diſciples de S. Colomban en ont jetté les fondemens, & qu'ils y mirent des religieuſes. Ayant été détruite par les Wandales, Heriman évêque de Nevers la rebâtit dans le neuviéme ſiecle pour des religieuſes Benedictines qui la poſſedent encore aujourd'huy, & la choiſit pour le lieu de ſa ſepulture. On voit encore ſon tombeau dans l'égliſe. Fromondus évêque de Nevers dans le douziéme ſiecle y réunit trois autres abbayes, & de quatre n'en fit qu'une ſeule, qui par cet endroit devint conſiderable. Madame de Levi qui en eſt aujourd'huy abbeſſe me témoigna beaucoup de bonté, & me fit entrer pluſieurs fois dans ſon monaſtere pour y viſiter les archives. J'eu beaucoup de conſolation de voir dans le jardin une petite chapelle dans le lieu même où l'on dit que ſaint Reverien évêque d'Autun ſouffrit le martyre. La pierre ſur laquelle il eut la tête tranchée ſe conſerve dans l'égliſe, & ſes ſacrées reliques dans le treſor

les lettres de recommandation que j'avois de monſieur de Cîteaux, & auſſi-tôt elle m'ouvrit ſon monaſtere, me communiqua ſa fondation, & me fit voir tout ce qu'elle avoit de titres. Cette maiſon eſt preſque redevable de tout ce qu'elle eſt aujourd'hui à madame Angelique de Vievre de Launay religieuſe de Faremoutier, qui en ayant été faite abbeſſe l'an 1634, y rétablit la regularité avec l'office divin, & en rebâtit les lieux reguliers. Auſſi ſa memoire y eſt-elle en benediction.

Corbigny. Aprés y avoir demeuré deux jours, j'en partis le 21 octobre pour aller à Corbigny, qui n'eſt qu'à deux lieuës de-là; comme j'y arrivai de bonne heure, je travaillai le reſte de

Bellevaux. la journée, & le jour ſuivant j'allai à l'abbaye de Bellevaux, de l'ordre de Premontré dans le dioceſe de Nevers. J'y trouvai cinq religieux de la commune obſervance, mais qui vivent fort bien. Il y avoit un bon vieillard, qui avoit beaucoup contribué au rétabliſſement de cette maiſon, & qui paroiſſoit avoir de la religion. Ils furent tous ravis de m'avoir ouvert leurs archives, lorſque par les découvertes que j'y fis ils apprirent que leur fondateur étoit un ſeigneur de Marmagne, qui avoit embraſſé la vie religieuſe luy & ſa femme dans leur monaſtere. Car anciennement les monaſteres de Premontré étoient doubles, & proche du monaſtere des hommes, on en bâtiſſoit un de femmes. La joye qu'ils avoient de ſçavoir qui étoit leur fondateur, fit qu'ils me preſſerent beaucoup de reſter encore chez eux; mais aprés avoir pris toutes les connoiſſances dont j'avois beſoin, j'en partis inceſſamment pour retourner à Corbigni.

J'allai de-là à la Chartreuſe du Val-ſaint-George, où le vicaire & le procureur me reçurent avec toute la cordialité que leur permit la maladie mortelle de leur prieur, à qui ils donnerent l'Extrême-onction pendant que j'étois là. Ils me firent voir leurs archives, qui n'ont rien ſouffert de l'incendie, qui conſuma il y a environ quarante ans tout ce monaſtere. La fondation qui a été faite par un ſeigneur de l'Orme eſt des plus belles qu'on puiſſe voir. Il ne ſe peut rien ajouter à la pieté de ce ſeigneur, ny aux précautions qu'il a pris pour que rien ne manquât à ſes chers Chartreux. La pluye qui étoit tombée toute la matinée porta le vicaire & le procureur à me faire beaucoup d'inſtance pour demeurer le reſter dujour; mais comme on m'avoit aſſûré que les chemins étoient beaux, je ne laiſſai pas de

partir ſur les deux heures. A à peine fus-je ſorti du monaſtere, que la pluye accompagnée d'un vent froid & violent, qui me l'envoyoit dans le viſage, tomba ſur moy à verſe, & pour comble de malheur je m'égarai. Je ne laiſſai pourtant pas d'arriver ſur le ſoir à Vezelai.

Vezelay.

C'eſt une ancienne & illuſtre abbaye ſituée ſur la pointe d'une montagne, où l'on dit qu'il y a eu juſqu'à huit cens religieux. Je doute fort qu'on puiſſe en apporter de bonnes preuves. François premier roy de France la voulut ériger en évêché l'an 1530. J'ai trouvé à ſaint Germain d'Auxerre une lettre qu'il écrivoit à ſon ambaſſadeur en cour de Rome, par laquelle il luy commandoit de pourſuivre cette érection auprés du pape. Cela n'ayant pas réüſſi, on la ſecularisa l'an 1537, & la raiſon qu'apporterent les moines, pour changer d'état, c'eſt que leur monaſtere étant fort frequenté à cauſe de l'affluence des peuples qui venoient offrir leurs vœux à ſainte Magdelaine, dont ils prétendoient avoir les reliques, ils ne pouvoient pas garder la ſolitude preſcrite par leur regle. Voila le beau prétexte qu'on apporta pour ôter à l'ordre de ſaint Benoiſt une de ſes plus fameuſes maiſons. L'on auroit peut-être mieux fait de dire, que les moines étant déreglez, ils étoient indignes de la poſſeder; encore n'auroit-ce pas été un ſujet legitime pour les ſeculariſer, puiſqu'on pouvoit mettre en leur place des religieux reformez du même ordre, car l'experience fait voir que les ſecularisations tournent preſque toûjours à la ruine des maiſons, comme le dit fort bien monſieur le Laboureur dans ſes Mazures de l'Iſle-Barbe. Auſſi monſieur le doyen m'aſſura que la ſecularisation de l'abbaye de Vezelay avoit achevé de la ruiner. Cet auguſte monaſtere qui a ſervi autrefois de retraite à tant de ſaints moines, qui poſſedoient de ſi grandes richeſſes, & qui les employoient à nourrir un ſi grand nombre de pauvres, eſt reduit aujourd'hui à un chapitre de dix chanoines, dont le revenu, y compris la manſe de l'abbé, ne monte qu'à vingt-deux mille livres, ſujetes à beaucoup de charges. L'égliſe eſt tres-belle, & ſurpaſſe en longueur celle de Notre Dame de Paris; & ſoit pour ſa beauté, ſoit pour ſa grandeur, ſoit pour l'ancienne ſplendeur de l'abbaye, on l'appelle dans la ville la cathedrale. Le portique qui eſt à l'entrée, & qui étoit anciennement la place des penitens, eſt entierement couvert; de ſorte qu'ils y étoient à

couvert des vents & de la pluye, ce qui eſt ſingulier à cette égliſe. Les chaires du chœur avançoient autrefois fort avant dans la nef ; ce qui fait juger qu'il y avoit un grand nombre de religieux, & peut-être eſt-ce de-là, qu'on a pris occaſion de dire, qu'il y en avoit juſqu'à huit cens. Mais ayant demandé au doyen & au chantre, qui ont le plus de connoiſſance de leur égliſe, s'ils avoient quelques preuves de cela, ils me répondirent qu'ils n'en avoient aucunes. Le logis abbatial qu'on appelle le château, eſt fort beau, & il y a tant d'appartemens, qu'on y pourroit loger un prince. Il a l'agrément d'un beau jardin, & d'une terraſſe qui découvre un pays tres-agreable.

Sur le declin de la montagne, hors de la ville, on voit une grande croix de pierre, qu'on appelle la croix de ſaint Bernard, parce que l'on tient que le ſaint abbé prêcha en cet endroit, & confirma par des miracles la croiſade, qui fut ſi fatale à la France. Un peu plus bas eſt ſitué le premier couvent des Cordeliers en France, qui eſt fort petit, & qui ſe reſſent encore de la premiere ſimplicité de l'ordre de ſaint François. On y voit devant l'autel une tombe avec un épitaphe, qui apprend que le frere Pacifique compagnon de ſaint François eſt enterré en cet endroit. Je demeurai un jour entier à Vezelay où je reçus beaucoup d'honnêteté de monſieur le doyen & de monſieur le chantre.

J'allai de-là à l'abbaye de Rigny de l'ordre de Cîteaux, ſituée à un quart de lieuë de la ville de Varmenton. Les cloîtres, le chapitre, l'ancien refectoire & le dortoir ſont fort beaux. L'égliſe n'eſt pas deſagreable, mais elle eſt plus ſimple. On y conſerve une dent de S. Guillaume archevêque de Bourges, qui a la vertu de diſſiper le venin des perſonnes qui ont été piquées par des ſerpens. Il vient tous les jours des lieux circonvoiſins des gens tout enflez, & on n'a jamais remarqué qu'aucun s'en ſoit retourné ſans être ſoulagé. On les pique d'abord avec une aiguille d'argent à l'endroit où ils ont été piquez par les ſerpens; on en fait ſortir quelques goutes de ſang ; on lave la partie affligée avec de l'eau ou vin benit exprés ; enſuite on leur fait boire le reſte de cette eau ou de ce vin benit ; à l'heure même ils ſe ſentent ſoulagez, & dans un jour ou deux entierement gueris. On aſſûre auſſi que les ſerpens ne piquent jamais perſonnes ſur les tertes de Rigny.

L'abbaye de Criſenon qui n'eſt qu'à deux lieuës de-là,

n'étoit dans ſon origine qu'une chapelle de bois bâtie par Adelaïs fille de Hugues Capet & femme de Regnaud comte de Nevers. Robert de Nevers évêque d'Auxerre la donna l'an 1094 à ſaint Robert abbé de Moleſme, qui par les liberalitez des ſeigneurs de Toucy y bâtit une égliſe de pierres & des officines pour des religieux de Moleſme. Depuis Hugues de Montaigu évêque d'Auxerre, du conſentement de Gui abbé de Moleſme, & avec la permiſſion du pape Innocent II. y mit des religieuſes Benedictines tirées de l'abbaye de Julli, leſquelles furent ſoumiſes aux religieux de Moleſme, qui reſterent au nombre de quatre à Criſenon pour les diriger. Cette abbaye étoit autrefois fort illuſtre ; & comme elle étoit fort frequentée, Guillaume archevêque de Sens legat du ſaint Siege, pour la ſoulager de la dépenſe qu'elle faiſoit pour tant d'hôtes, reduiſit le nombre des religieuſes à cent. Aujourd'hui elles ne ſont pas trente. L'abbeſſe & les religieuſes me firent toutes les honnêtetez poſſibles, me communiquerent tout ce qu'elles avoient de bonne grace, & me retinrent le plus qu'elles purent. Je les quittai la ſurveille de la Touſſaint pour me rendre à Auxerre.

L'égliſe cathedrale d'Auxerre eſt parfaitement belle ; mais ce qu'elle a au deſſus beaucoup d'autres, c'eſt que preſque tous ſes évêques juſqu'au quatorziéme ſiecle ſe ſont diſtinguez par la ſainteté de leur vie. Monſieur de Caylus qui remplit aujourd'hui leur ſiege, eſt un parfait imitateur de leurs vertus. Il étoit pour lors occupé aux viſites de ſon dioceſe, dans leſquelles il ſe fait un divertiſſement de paſſer cinq ou ſix heures de ſuite aux fonctions de ſa charge, de prêcher deux fois le jour, d'inſtruire & de confirmer les enfans, & de réconcilier ſes oüailles au ſouverain paſteur. Il revint toutefois à Auxerre pour aſſiſter à une proceſſion generale pour les neceſſitez publiques, qu'il avoit indiquée l'octave de la Touſſaint au tombeau de ſaint Germain. C'eſt-là où on voit ſouvent cet illuſtre prelat venir ſe remplir de l'eſprit de tous ſes ſaints predeceſſeurs, qui y ſont enterrez. C'eſt-là où on l'avoit vû peu auparavant avec tous les prêtres de ſon dioceſe faire une retraite, qui a édifié toute la ville. Auxerre.

Aprés la cathedrale, l'abbaye de S. Germain tient le premier rang dans tout le dioceſe d'Auxerre, & a toûjours été conſiderée pour une des plus fameuſes du royaume. Elle doit ſon origine au grand Saint dont elle porte le nom, qui la choiſit

pour le lieu de ſa ſepulture, & qui luy a attiré les vœux des fideles de tout le royaume, & une infinité de dons tres-riches. Elle conſerve encore aujourd'hui beaucoup de ſon ancienne ſplendeur, nonobſtant le pillage des Calviniſtes, qui en enleverent des richeſſes immenſes, ſur tout la châſſe d'or que Charles le Chauve avoit fait faire à ſaint Germain, dont ils brûlerent le corps. Le Pape Urbain V. qui en avoit été abbé, y fit bâtir trois égliſes l'une ſur l'autre. Le tombeau de ſaint Germain eſt dans celle du milieu, & tout autour ceux de la plûpart des ſaints évêques ſes ſucceſſeurs, dont on conſerve encore les corps entiers dans des tombeaux de pierre. Ils furent ouverts du temps de monſieur Seguier évêque d'Auxerre, qui eut une conſolation ſenſible d'en trouver encore quelques-uns qui avoient été religieux, revêtus de leur cilice & de leur habit monaſtique. Ce lieu eſt peut-être le plus venerable du royaume, & aprés les catacombes de Rome, je ne ſçai ſi on peut en trouver un plus ſaint. Car on prétend qu'il y a plus de ſoixante corps ſaints bien averez & reconnus pour tels par l'égliſe. Le jour de l'octave de la Touſſaint on fait une fête ſolemnelle pour les honorer, & une proceſſion fort devote & fort longue à leurs tombeaux.

La bibliotheque répondoit autrefois à la grandeur du monaſtere; mais les heretiques & la negligence des anciens moines ont diſſipé un ſi grand nombre de manuſcrits, qu'il n'en reſte aujourd'hui que fort peu; mais qui ne laiſſent pas d'avoir leur merite. J'y vis entr'autres un ancien recueil d'homelies des ſaints Peres compilées par ordre de l'empereur Charlemagne, pour être lûës aux offices divins durant le cours de l'année, écrit de ſon temps, à la fin duquel on lit les vers ſuivans, qui font connoître le nom du compilateur, ou du moins de l'écrivain.

Obtulit hunc librum Domino, Germane, tibique
Ebrardus ſupplex, ſupplicis eſto memor.
Auferet hoc nullus, cujus præcordia Chriſtus
Poſſidet, iratum ne patiatur eum.
Quin etiam fratris munus votumque probando
Inſiſtet parili quicquid amore valet.
Nam petit in cœtu fratrum ſolemniter illum
Ad laudem Domini nocte dieque legi.

Jungitur

Jungitur huic alter, ſolarem ut compleat annum,
His feſtos poterit quis reperire dies.
Auguſtus Carolus juſſu collegit utrumque.
Amplius hinc nobis munera tanta placent.
Doctus erat, credat, Carolus cui juſſerat illud
Quilibet hinc placido corde ſequatur idem.

Le Reverend Pere Dom George Viole, qui joignoit à une illuſtre naiſſance, un fort bel eſprit & une grande vertu, & qui aprés avoir été prieur de ſaint Germain, y finit ſes jours en qualité de ſimple religieux, ayant fait avec beaucoup d'exactitude l'hiſtoire des évêques d'Auxerre & de tous les monaſteres du dioceſe, m'épargna la peine de viſiter les archives de pluſieurs, les ayant toutes viſités luy-même avec un grand ſoin, & en ayant recueilli avec beaucoup de travail tous les anciens monumens qui auroient pû me ſervir. C'eſt pourquoy je me contentai de profiter de ſon ouvrage, qui m'occupa quatre ſemaines. Cela n'empêcha pas que je ne viſſe la bibliotheque de ſaint Marien de l'ordre des Premontrez, qui eſt fort riche en manuſcrits, la plûpart des ouvrages de ſaint Auguſtin & des autres Peres de l'Egliſe. On y voit entr'autres un commentaire de Remy d'Auxerre ſur le prophete Oſée, celuy d'Hervée moine du Bourdieu ſur les petits prophetes, les ſentences ou la theologie d'un Othon d'un caractere d'environ cinq cens ans. Je vis auſſi le chartrier & l'égliſe de ſaint Pierre poſſedée par les chanoines reguliers de ſaint Auguſtin de la reforme de ſainte Geneviéve. Je fus auſſi à l'abbaye de ſaint Julien, qui doit le rétabliſſement de ſon obſervance à madame de Raigni, qui y a introduit la reforme des religieuſes du Val de grace.

La fête de ſaint Edmond archevêque de Cantorbie arriva heureuſement durant le ſejour que je fis à Auxerre. La devotion que je dois avoir pour ce Saint, dont je porte le nom, m'obligea de l'aller celebrer à Pontigni, où ſes ſacrées reliques repoſent. Monſieur Caron qui en étoit nouvellement élu abbé, m'y reçut avec beaucoup de bonté, & m'y retint deux jours, durant leſquels je parcourus deux beaux cartulaires, qui me donnerent de grandes lumieres. Le jour de ſaint Edmond je dis la ſainte Meſſe ſous la châſſe du Saint avec ſa chaſuble, qui eſt toute ronde par le bas comme les anciennes chaſubles. J'eus auſſi la conſolation de voir ſon ſa-

cré corps que Dieu a conſervé ſans corruption juſqu'à preſent par un miracle continuel. Il eſt élevé ſur le grand autel dans une grande châſſe de bois doré, on voit par un criſtal la tête du Saint qui eſt toute nuë, le reſte du corps eſt revétu de ſes habits pontificaux. Son bras en fut ſeparé pour être expoſé à la veneration des peuples, à la priere de S. Loüis roy de France, qui le fit mettre dans un reliquaire d'or où on le voit à nud; mais la chair en eſt toute noire, au lieu que celle de ſon corps eſt fort blanche. Mathieu Paris auteur Anglois, qui vivoit en ce temps-là, en apporte la cauſe, & dit que lorſqu'on fit la ſeparation du bras, les religieux craignant qu'étant détaché du corps, il ne ſe corrompiſt, (comme ſi la même main qui le conſervoit attaché au corps, n'eut pû le conſerver détaché de ce même corps,) pour empêcher un ſi grand malheur, l'embaumerent, & qu'en punition de leur peu de foy, il devint en même temps tout noir. Nous eſtimons cependant que le miracle continue encore; car il n'eſt pas naturel, que le baume, quelque vertu qu'il ait, pût conſerver durant prés de cinq cens ans cette ſainte chair. Ce même auteur rapporte auſſi qu'en conſideration de ſaint Edmond, on permit aux femmes Angloiſes d'entrer dans l'égliſe de Pontigny, contre la coûtume de l'ordre de Cîteaux, qui ne ſouffroit point l'entrée des égliſes aux femmes. Aujourd'hui non ſeulement les Angloiſes, mais generalement toutes les femmes entrent dans l'égliſe de Pontigny, mais elles n'entrent point encore dans celles de Cîteaux & de Clairvaux. On voit auſſi dans le treſor l'anneau paſtoral de ſaint Edmond, le calice & la patene avec leſquels il fut enterré, ſa coupe, & le bras de ſaint Irenée martyr.

Il n'eſt pas neceſſaire que je diſe icy que c'eſt dans le monaſtere de Pontigny, que ſe retira ſaint Thomas de Cantorbie pour éviter la perſecution du roy Henri II. On y voit encore ſes ornemens pontificaux & la chapelle où il avoit coûtume de faire ſes prieres, où l'on tient qu'il eut revelation de ſon martyre.

Quant à l'égliſe de Pontigny elle eſt belle, & ſe reſſent de la grandeur de la ſeconde fille de Cîteaux. On voit derriere cette égliſe les mázures de l'ancienne, c'eſt-à-dire, de la premiere égliſe de Pontigny. Elle étoit petite, mais aſſez belle pour le temps. Le logis abbatial étoit tout proche. Il

conſiſtoit en quatre petites chambres ſemblables aux cellules des religieux d'aujourd'hui, dans l'une deſquelles ſeulement il y a une cheminée. On peut juger de-là, de la difference qu'il y a entre les logis des abbez de ce temps-là, & les palais des abbez de notre temps. A l'entrée du monaſtere on voit un vieux bâtiment, qui a été autrefois aſſez ſomptueux. On tient que c'eſt un ancien palais des comtes de Champagne, où ils ſe retiroient lorſqu'ils faiſoient quelques parties de chaſſe. Aujourd'hui il ſert d'écurie & de cuiſine à monſieur l'abbé, qui a tout proche un logis magnifique. Aprés avoir reſté deux jours entiers à Pontigni, je revins encore à Auxerre où je reſtai quelques jours; & comme le temps commençoit à devenir un peu rude, j'écrivis à nos ſuperieurs pour les prier de me donner un peu de relâche, & de me permettre d'aller paſſer l'hyver & le carême à Marmoutier; j'allai à Sens attendre leur réponſe.

En ſortant d'Auxerre, je fus dîner au monaſtere de Vieux-poux fondé l'an 1172 par Dreux de Mellote ſeigneur de Loches & de ſaint Maurice, où je trouvai ſept bons ſolitaires, qui font revivre dans leurs perſonnes le premier eſprit de ſaint Etienne de Grandmont leur pere. Leur monaſtere eſt fort petit & fort pauvre; leur habit eſt tout rapetaſſé; ils portent dans leur maiſon des ſabots; ils ne vivent preſque que de legumes, & n'uſent que tres-rarement de poiſſon; depuis la Touſſaint juſqu'à Noël, & depuis la Septuageſime juſqu'à Pâque ils ne mangent ny œufs, ny beurre, ny fromage. Le ſuperieur me fit grand accueil, & pour me regaler, il me fit ſervir un morceau de merluche, qui étoit apparemment une partie de la proviſion pour le jour de Noël. Il me preſſa fort de reſter chez eux; mais la crainte d'incommoder ces bonnes gens l'emporta ſur le deſir que j'aurois eu de m'édifier de leur converſation; ainſi j'allai coucher à la Chartreuſe de Val-profonde, où j'eus la conſolation d'apprendre que le dernier prieur mort, qui étoit mon couſin, s'étoit attiré l'eſtime dans tout le pays à cauſe des grandes charitez qu'il faiſoit aux pauvres. J'en partis le lendemain, & je me rendis au ſoir à Sens.

Vieux-poux.

Val-profonde.

Sens.

J'y reçus beaucoup d'honnêtetez de monſieur le doyen & de monſieur Maçon, qui me communiquerent de bonne grace les remarques qu'ils avoient faites ſur les archevêques de Sens & ſur les dignitez de la cathedrale. J'éprouvai auſſi

bien de la bonté de la part de meſſieurs Les Riches & de monſieur Baron. Monſieur le doyen me fit voir le nouveau miſſel de Sens auquel il travailloit, & qui ſera beaucoup plus beau que le nouveau breviaire, qui a été ſi eſtimé de tous les habiles gens. Excepté le canon & les collectes, & peut-être quelques proſes, il n'y aura pas un ſeul mot qui ne ſoit tiré de l'écriture ; mais avec tant de juſteſſe, que tout convient parfaitement aux myſteres que l'on celebre, & aux fêtes que l'on ſolemniſe. Ce qu'il y aura encore de particulier, c'eſt qu'on n'y repetera jamais deux fois le même texte. Il me fit voir auſſi le treſor de la cathedrale, qui eſt tres-riche, & rempli d'un grand nombre de reliques, dont l'une des principales eſt un doigt de ſaint Luc évangeliſte en chair & en os. On tient que la plûpart de ces reliques avoient été données au monaſtere de ſaint Riquier par l'empereur Charles-magne, & que le moine Hieremie qui les avoit apporté à ſainte Colombe, ayant été enſuite élu archevêque de Sens, les donna à ſon égliſe. Il me fit auſſi voir tous les tombeaux des derniers archevêques de Sens, qui ſont dans le chœur de la cathedrale, entre leſquels on peut regarder comme des pieces achevées ceux du chancelier Duprat & des cardinaux du Perron. Pour les premiers archevêques ils ſont preſque tous enterrez à ſaint Pierre le Vif, où on en compte juſqu'à quarante. Les chanoines avoient auſſi autrefois leur ſepulture hors la cathedrale, on les enterroit dans une petite chapelle bâtie à un quart de lieuë de la ville en l'honneur de ſaint Sauveur, par l'archevêque Magnus, qui la choiſit auſſi pour le lieu de ſa ſepulture. Elle fut donnée aux chanoines reguliers de ſaint Jean dans le douziéme ſiecle ; ce qui n'empêche pas que tous les ans les chanoines de la cathedrale n'aillent en proceſſion la ſurveille de la Touſſaint y reciter le pſeautier tout entier pour leurs anciens confreres défunts.

Pour ce qui eſt de l'égliſe cathedrale, elle eſt grande & large, & peut paſſer pour une des belles du royaume. On y montre encore la chaire où ſaint Bernard a prêché, & le lieu où ſaint Loüis épouſa Marguerite de Provence. La muſique en eſt proſcrite. On n'y chante qu'un beau plain-chant, qui eſt plus agreable que la muſique. J'aſſiſtai à une grande meſſe des morts qu'on chanta d'un ton extraordinairement bas ; je ne ſçai, ſi cela n'étoit point affecté pour marquer de la triſteſſe & du deuil.

Aprés la cathedrale, la premiere & la principale égliſe eſt celle de ſaint Pierre le Vif, & le lieu le plus venerable de toute la ville. Car elle eſt bâtie dans le premier cimetiere des chrétiens, où un grand nombre de martyrs ont reçu l'honneur de la ſepulture. On prétend que ſainte Theodecilde, qu'on fait fille du roy Clovis, y bâtit un celebre monaſtere, & qu'elle voulut y être enterrée. On montre ſes reliques dans une belle châſſe, & une pierre qui fut trouvée dans ſon tombeau, ſur laquelle étoient gravées les paroles ſuivantes: *iv Idus julii tranſiit Theodecilda regina.* Ce n'eſt pas là l'unique relique qu'on conſerve dans le treſor du monaſtere; on y montre encore un grand nombre de corps ſaints, la plûpart du pays, dont les principaux ſont de ſaint Savinien & de ſaint Potentien, qui repoſent dans une belle châſſe d'argent que leur a donnée le roy Robert. Le chef de ſaint Gregoire le grand, qu'on prétend y avoir, parut une relique ſi authentique au pape Urbain VIII. qu'il en demanda une parcelle, laquelle il garda toute ſa vie, & la donna avant de mourir aux Peres de l'Oratoire de Rome.

L'abbaye de ſaint Pierre le Vif ayant été détruite neuf ou dix fois tant par les barbares & les ennemis de l'état, que par diverſes incendies, on eſt ſurpris qu'elle ſubſiſte encore aujourd'hui. Elle ſubſiſte pourtant & avec ſplendeur. L'égliſe qui a été rebâtie par les religieux reformez de la congregation de ſaint Maur, eſt parfaitement belle, grande, délicate, éclairée. Le chœur a quelque choſe de majeſtueux; les chaires ſont tres-bien travaillées; l'autel eſt tout de marbre; dans le fond eſt la chapelle de la Vierge, un peu élevée, dont les grandes colonnes de marbre font un tres bel effet. Il y a deſſous cette chapelle une égliſe ſouterraine qui ſert de ſacriſtie, où pluſieurs Saints ont été enterrez. On prétend que ſous la table où les prêtres s'habillent pour dire la ſainte meſſe, il y a un puits profond, dans lequel les idolâtres ont jetté les corps d'un grand nombre de martyrs qu'ils avoient maſſacrez. On en montre un ſemblable à ſaint Irenée de Lyon.

Au bout de l'enclos du monaſtere, eſt l'égliſe de la paroiſſe de ſaint Savinien. Il y a ſous le grand autel une crypte où ſont les tombeaux de ſaint Savinien, de ſaint Potentien, & de ſaint Eodad martyrs, avec ces inſcrip-

ptions qui sont gravées dans les pierres de la muraille.

HVI⁹ EDS IN RECEPTACLO AMBVNT TVMVLAT
XPI MARTIRES MERT SAVNIAN⁹ ET POTENIAN⁹
AC EODAD⁹ CORP⁹ AVE SEROTN IN AERA
BASILC SED IN ST CMTERO E POSITV.

✠ P FLORS. ROSEI SANGVNIS SVPSERVNT
CORONAS VITORIÆ MARTIRES XP SAVNI
ANVS ET POTENTIANVS E MVLTITVDNE
INGENTI ET IB TVMLATI SVNT RDE ELIANAP.

L'inscription suivante étoit de même caractere ; mais comme j'étois pressé d'aller à vêpres, je n'eus pas le temps de l'imiter.

† *Felix ager & inclitus, valde pulcher & candidus,*
Roseo sanguine martyrum feliciter consecratus,
Orationumque munere digne adornatus.

L'abbaye de saint Jean qui n'est pas éloignée de saint Pierre le Vif, fut fondée presque en même temps pour des religieuses. Dans le neuviéme siecle elle étoit possedée par des moines, & dans le douziéme elle fut donnée aux chanoines reguliers qui la possedent aujourd'hui. Il ne reste plus de l'église que le chœur & le tour des chapelles qui sont fort beaux & fort propres.

L'abbaye de Notre-Dame de la Pommeraie a été fondée par Mathilde comtesse de Blois, qui y a été enterrée avec son mari. Elle étoit reduite à cinq ou six religieuses sans discipline, lorsque madame Baltilde de Harlai religieuse de Chelles en fut nommée abbesse. Cette vertueuse dame ne croyant pas pouvoir entretenir la regularité dans une abbaye champêtre presque ruinée & avec si peu de sujets assez mal disposez, la transfera à Sens, y rétablit une bonne observance, & par sa sagesse & son œconomie la bâtit entierement, & la mit en état d'avoir jusqu'à soixante religieuses. Madame

de Harlai ſa ſœur qui luy ſucceda, marchant ſur ſes traces, y a conſervé la regularité qu'elle y avoit trouvée ; & aprés avoir long-temps gouverné, preferant l'obéïſſance au gouvernement, ſe démit volontairement de ſon abbaye entre les mains du roy, qui la donna à madame de Crenant qui la poſſede aujourd'hui ; mais par humilité & par reſpect pour ſa devanciere, elle ne voulut jamais porter la croce, ny prendre la place d'abbeſſe tant qu'elle vécut ; & on vit avec édification une pieuſe conteſtation entre les deux abbeſſes, qui par leur humilité firent voir qu'elles étoient toutes deux dignes de la croce & de la place qu'elles refuſoient. C'eſt encore un effet de l'humilité de ces dames, qu'elles ne portent point de croix, contre la coûtume des autres abbeſſes. Madame de Crenan qui gouverne aujourd'hui me fit beaucoup d'honnêtetez. Elle m'ouvrit ſon chartrier de la meilleure grace du monde, & me conduiſit elle-même dans tous les lieux de ſon monaſtere. Il eſt ſitué dans le fauxbourg, & n'a rien de ſomptueux ; mais on y a toutes les commoditez. L'enclos eſt fort grand, & renferme prez, vignes, bois, eaux, arbres fruitiers, & jardin potager, & tout cela y eſt diſpoſé de telle maniere, que l'on y a joint l'agreable au commode.

Il me reſteroit à parler icy des abbayes de ſaint Remy & de ſainte Colombe ; mais comme j'étois bien-aiſe de me rendre à Matmoutier pour les fêtes de Noël, je n'eus pas le temps de les voir. Avant de partir de Sens, je vis la bibliotheque de monſieur Baron, dans laquelle il y a quelques manuſcrits, & entr'autres les lettres de Billius, une theologie de Jacques le Boſſu religieux de ſaint Denys, & le manuſcrit ſur lequel le P. Labbe a imprimé la chronique de Roüen. Je partis de Sens le dixiéme decembre pour aller à Paris ; en paſſant par Melun j'y vis une choſe curieuſe, un tres-bel œillet fleuri au milieu du mois de decembre, nonobſtant la gelée & la neige. Je ne reſtai pas long-temps à Paris, quoyqu'on eut la bonté de m'offrir d'y reſter juſqu'à Pâque, & qu'on me fit eſperer d'y demeurer toûjours, je fus bien aiſe de revenir reprendre à Marmoutier l'eſprit de la regularité, en attendant que la divine providence diſpoſât de moy comme elle jugeroit à propos.

J'y arrivay la ſurveille de Noel, & peu de jours aprés l'hyver fit ſentir ſa rigueur avec tant de violence, qu'aucun

homme ſur la terre n'avoit jamais éprouvé un ſi grand froid. On vit alors une infinité de bêtes & d'oiſeaux mourir à la campagne, pluſieurs enfans & même des hommes eurent le même ſort ; les marbres ſe fendirent, tous les noyers, les chaſteigniers & les oliviers perirent, les bleds qui avoient été ſemez ne germerent point, & la deſolation fut ſi grande, qu'elle fut ſuivie d'une diſette univerſelle de bleds, de vins, de fruits dans tout le royaume, & accompagnée de maladies contagieuſes qui deſolerent pluſieurs villes de France.

Cependant on m'avertit qu'aprés Paſques il falloit reprendre le travail, & continuer la viſite des évêchez & des abbayes du royaume ; pour me ſoulager & pour avancer davantage on me permit de prendre un compagnon. Je jettay les yeux ſur dom Urſin Durand, que je crus trés-propre à cet employ, tant à cauſe que c'eſt un religieux qui joint à la pieté, beaucoup d'eſprit & une ſanté robuſte, & capable de reſiſter à la fatigue du voyage & de l'étude, que parce qu'il me parut une homme de bonne volonté & auſſi ſociable qu'il eſt neceſſaire dans une entrepriſe de cette ſorte.

Moncé. Nous partîmes de Marmoutier un Jeudy quatriéme d'Avril, & ce jour-là nous allâmes à l'abbaye de Moncé au-deſſus d'Amboiſe. Cette abbaye doit ſon origine à quelques filles de pieté qui s'étant retirées dans ce deſert pour y vivre dans la penitence & dans les exercices de la contemplation, répandirent une odeur ſi grande de leur vertu dans tout le pays, que Sulpice ſeigneur d'Amboiſe en fut touché, & leur offrit de bâtir un monaſtere, ſi elles vouloient garder la clôture & s'engager par vœu. Elles accepterent ſes offres, & ſe donnerent à l'ordre de Cîteaux, dont elles dépendent encore aujourd'huy. La ſuperieure ne prit d'abord que le nom de prieure, & elle étoit élective par la communauté, ce qui a duré juſqu'en 1652 que le pape Innocent X. à la demande du roy, l'érigea en abbaye en faveur de madame d'Epinoy.

Nous ne vîmes rien de conſiderable dans l'égliſe que cette épitable gravée ſur une ſimple tombe : *Hic jacet domina Johanna uxor Johannis domini Calvi-montis filia comitis Vindocinenſis. Fuit in vita bonæ memoriæ. Anima ejus requieſcat in pace.*

Fontaine-les-blanches. Nous partîmes le lendemain pour aller à l'abbaye de Fontaine les-blanches, & de-là à Blois où nous arrivâmes fort tard

tard & fort fatiguez, ce qui obligea le R. P. Prieur de nous y faire ſejourner un jour pour nous repoſer. Nous employâmes cette journée à viſiter les archives de l'abbaye de Bourgmoyen. Nous la crûmes bien employée pour la conſolation que nous eûmes d'y trouver une lettre originale de ſaint Loüis roy de France, qu'il écrivit à l'abbé de ce monaſtere en lui envoyant une épine de la couronne de Notre-Seigneur. Nous y trouvâmes auſſi des lettres de l'Evêque de Chartres & de l'archevêque de Sens, qui confirmerent la verité de cette ſainte relique. Ce précieux treſor eſt reſté à Bourgmoyen juſqu'au pillage des Huguenots, qui diſſiperent tout ce qu'ils trouverent de ſaint dans la ville.

S. Benoiſt ſur Loire.

De Blois nous fûmes à Orleans, & de là à ſaint Benoiſt ſur Loire. L'égliſe eſt aſſez belle. On y voit une porte ancienne à laquelle le P. Mabillon donnoit 900 ans, où eſt repreſentée l'hiſtoire de la tranſlation des reliques de notre bienheureux Pere ſaint Benoiſt. La nef eſt aſſez recente, mais le chœur n'eſt pas éloigné du temps de la fondation du monaſtere. Au milieu eſt le tombeau de Philippe I. roy de France, aſſez ſimple & ſans inſcription. Le Sanctuaire eſt tres-richement parqueté de marbre, de jaſpe, & de porphire. L'autel pour être d'une ſtructure nouvelle n'en eſt pas moins beau; mais ce qui le rend plus conſiderable, c'eſt la riche châſſe de notre bienheureux Pere, dont le travail eſt tres exquis. Son chef ſe conſerve dans le treſor avec des reliques de ſaint Sebaſtien, de ſaint Denys, de ſaint Aigulſe & de quelques autres Saints. On y a mis auſſi depuis peu un chapelet eſtimé quatre cens écus. Les grains d'un bois odoriferant ſont fort bien travaillez, les *Pater* ſont d'or, accompagnez de medailles d'or & d'argent dont l'ouvrage ſurpaſſe la matiere, & d'une mignature admirablement belle. La Reine mere l'avoit donné autrefois à madame de Monteſpan. Celle-cy le donna au R. P. Dom Mathieu Gilbert, qui étant prieur de ſaint Benoiſt, le mit dans le treſor. La bibliotheque étoit autrefois une des plus riches du royaume. Elle fut pillée l'an 1562 par les heretiques. Pierre Daniel avocat à Orleans & bailli de Fleuri s'en empara à la faveur du cardinal de Chaſtillon abbé du monaſtere & grand fauteur de l'hereſie. Il en fit ſon plaiſir durant ſa vie, & par ce moyen donna au public quelques anciens ouvrages qui n'avoient point vû le jour, ou en corrigea d'autres qui

étoient fort imparfaits ; il en aida encore ſes amis qui travailloient à ſatisfaire les ſçavans par de belles éditions. Aprés ſa mort ſes heritiers vendirent les manuſcrits à monſieur Petau conſeiller au parlement de Paris, & à monſieur Bonghard, qui ayant été envoyé en Allemagne par le roy Henri IV. porta à Straſbourg, où il avoit coûtume de faire ſa reſidence, ſa part des manuſcrits. Aprés ſa mort le prince Palatin les acheta, & les tranſporta dans ſa bibliotheque d'Heidelberg ; mais le Duc de Baviere ayant pris l'an 1622 cette ville, il s'empara de la bibliotheque, & en fit preſent au pape Gregoire XV. qui la mit au Vatican. Quant à la part de monſieur Petau, ſes heritiers qui aimoient mieux de l'argent que du parchemin, la vendirent à la Reine Chriſtine de Suede, qui la porta à Rome, & qui en mourant la legua au pape ; & de la ſorte toute la bibliotheque de ſaint Benoiſt a été incorporée dans celle du Vatican.

Pierre Daniel ne pilla pourtant pas tellement la bibliotheque de ſaint Benoiſt, qu'il n'échapât pluſieurs volumes à ſa cupidité. Car outre pluſieurs manuſcrits qui ont déja ſervi aux nouvelles éditions des Peres, auſquelles nos confreres ont travaillé ; nous y trouvâmes un fort ancien manuſcrit de la Concorde des Regles de ſaint Benoiſt d'Aniane, ſuivie d'un recueil des ouvrages des Peres, qui a pour titre *Liber de diverſis voluminibus Patrum excerptus*. C'eſt ſans doute ce recueil des ouvrages des ſaints Peres, que ſaint Benoiſt d'Aniane avoit joint à ſa Concorde, pour le faire lire à ſes religieux dans les aſſemblées du ſoir, que le Pere Menard aſſûre être à Fleury, & que le P. Mabillon n'y avoit pû trouver. Il eſt compoſé des extraits tirez des livres de ſaint Ambroiſe ſur l'Exameron, de ſaint Jerôme contre Jovinien, de l'homelie de ſaint Gregoire ſur la concupiſcence de la bouche, des ſentences de ſaint Iſidore, de Bede ſur ſaint Luc, de ſaint Ceſaire, de ſaint Proſper, de ſaint Nil, des Proverbes de l'évêque Evagre pour les moines, des conferences de Caſſien avec les abbez Serapion, Moyſe, Iſaac & Theonas, d'un ſermon de ſaint Auguſtin ſur la Circonciſion, de ſon ouvrage de la vie & des mœurs des clercs, de la vie de ſaint Antoine, de la vie de ſaint Fulgence, d'un ouvrage de ſaint Chryſoſtome, d'une homelie de ſaint Gregoire, des inſtituts de Caſſien, des œuvres de ſaint Ephrem,

de la conference avec l'abbé Paphnuce, de quelques ſentences tirées de ſaint Jerôme, des ſermons de ſaint Ceſaire & des morales de ſaint Gregoire. Comme le livre eſt déchiré à la fin, il pouvoit y avoir encore d'autres extraits tirez des Peres de l'Égliſe, que ce grand Saint avoit choiſis, comme plus propres à entretenir la pieté parmi ſes religieux.

Nous y trouvâmes auſſi un autre manuſcrit ancien de ſept ou huit cens ans, qui contient la vie de ſaint Gregoire, & un autre ouvrage qui a pour titre, *Liber ſancti ac beatiſſimi Benedicti patris monachorum.* Je me contentai de prendre les titres des chapitres, que je veux rapporter icy.

Incipiunt capitula.

Quæ ſunt virtutes bonorum operum.
I. *De Humilitate.*
II. *De Timore Dei.*
III. *De Pœnitentia.*
IV. *De Derelinquentibus ſæculum.*
V. *De Oratione & compunctione.*
VI. *De ſilentio & verba otioſa non loquendo.*
VII. *De dilectione Dei & proximi.*
VIII. *De continentia virginitatis mentis & corporis.*
IX. *De vana gloria & laude humana non quærenda.*
X. *De patientia tentationis & martyrii.*

Cet ouvrage n'eſt point aſſûrément de notre bienheureux Pere ſaint Benoiſt; mais il pourroit bien être de ſaint Benoiſt d'Aniane, qu'on peut regarder, ſur tout en France, comme le ſecond fondateur de notre ordre, & le pere d'une infinité de moines: auſſi les anciens luy donnent-ils le glorieux nom de *Benedictus ſecundus.*

Je pourrois ajouter à cela des manuſcrits de Juvencus, Sedulius, Arator, de l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Euſebe, de Boëce de la conſolation de la philoſophie & contre Eutiches, Alvarus ſur ſaint Mathieu, & l'expoſition d'Aimoin moine de Fleuri ſur l'Apocalypſe, écrite du temps de l'auteur, & peut-être de ſa propre main, & un ancien Sacramentaire d'environ 900 ans, à la tête duquel on lit ces mots: *Sacramentorum liber, quem..... ſancto Benedicto ob ſui memoriam à tranſmarinis partibus miſit, imprecans cum juramento maledictionis, ut ſi quis eum de monaſterio aliquo inge-*

nio non redditurus abſtraxerit, cum Juda proditore, Anna, & Caipha, portionem æternæ damnationis accipiat. Amen, Amen. Fiat, Fiat.

Ferrieres. Le monaſtere de Ferrieres, où nous fûmes enſuite, eſt fort ancien; on prétend qu'il eſt bâti dans le lieu même où ſaint Savinien premier archevêque de Sens eut une viſion le jour de Noël, dans laquelle tout le myſtere de la naiſſance du Sauveur luy fut revelé ſi clairement, qu'en revenant à luy, il s'écria : C'eſt veritablement icy Bethléem, & que c'eſt pour cette raiſon qu'on l'appelloit Bethléem, comme il paroît par les lettres de Loup de Ferrieres. Les plus brillantes lumieres, qui ont éclairé cette illuſtre maiſon, ſont ſaint Aldric archevêque de Sens, Alcuin, Loup de Ferrieres, & dans les derniers ſiecles Loüis de Blanchefort, qui peut en être conſideré comme le reſtaurateur, puiſqu'il en a rétabli les édifices, & qu'il l'a édifié luy-même par ſes vertus, & par la ſainteté de ſa vie, dont l'odeur depuis prés de deux cens ans s'eſt conſervée juſqu'à preſent parmi le peuple. Il y a deux égliſes, l'une deſquelles eſt encore appellée Bethléem, & une chapelle fort propre, & deux cloîtres. Pour ce qui eſt du treſor, la relique la plus précieuſe qu'on y conſerve, eſt le corps de ſaint Aldric archevêque de Sens; & la piece la plus curieuſe, eſt un ancien ciboire d'yvoire, dans lequel on conſervoit autrefois le S. Sacrement.

Château-Landon. De Ferrieres nous fûmes à l'abbaye de Cercanceau, & delà à Château-Landon, où il y avoit autrefois un monaſtere de moines, qui devint illuſtre par la poſſeſſion des reliques de ſaint Severin abbé d'Agaune, qui y mourut, en revenant de Paris, où il avoit été appellé par le roy Clovis, qu'il guerit d'une maladie.

Cette abbaye fut donnée dans le douziéme ſiecle aux chanoines reguliers, qui la poſſedent encore aujourd'hui. Monſieur de la Grange qui en eſt abbé regulier nous reçut parfaitement bien. Il nous donna le ſoir à ſoupé, & le lendemain ſes religieux nous donnerent à dîné. Nous vîmes cependant le chartrier & la bibliotheque, dans laquelle il y a peu de manuſcrits. Le principal contient les lettres de Ruſbroch, l'un des plus fameux contemplatifs de ſon temps, qui avoit mis autrefois la reforme dans la maiſon. Monſieur l'abbé s'offrit de nous les communiquer, ſi nous voulions les imprimer; mais comme nous avons d'autres choſes

qui preſſent davantage, nous fûmes obligez de le remercier de la grace qu'il vouloit nous faire.

L'abbaye de la Joye, qui eſt ſituée à la porte de Nemours, ſe preſenta enſuite à nous, & de là nous fûmes à celle de Villiers, qui eſt proche de la Ferté-Alez. Ces deux abbayes ſont de l'ordre de Cîteaux, qui eſt redevable de la derniere à celui de ſaint Dominique. Car Villiers dans ſon principe, étoit une maiſon qui appartenoit aux Jacobins de Paris de la ruë S. Jacques ; mais comme ces religieux dans un de leurs premiers chapitres generaux reſolurent de vivre dans une extrême pauvreté & ſans revenus, ils cederent ce lieu & tout ce qui en dépendoit à l'ordre de Cîteaux, qui y bâtit un monaſtere de filles. Madame Cordier du Tronc, niece de monſieur Bontemps, qui en eſt abbeſſe, nous y reçut avec une bonté qui ne ſe peut exprimer. Non ſeulement elle nous communiqua tout ce qu'elle avoit, mais elle nous mena elle même dans ſon monaſtere, pour nous y faire voir tout ce qui pouvoit contribuer à notre ſatisfaction. Nous y demeurâmes un jour entier, & de-là nous allâmes à Paris. Villiers.

Aprés avoir ſejourné quelques jours à Paris, nous allâmes à Melun, où nous viſitâmes les abbayes du Lys & du Jard, qui en ſont aſſez proches. L'abbaye du Lys reconnoît pour fondatrice la Reine Blanche. Les titres du monaſtere donnent auſſi cette qualité à ſaint Loüis ſon fils, qui quelquefois ſe nomme ſeul fondateur, quelquefois conjointement avec ſa mere ; & il y a bien de l'apparence que l'un & l'autre ont également contribué à l'établiſſement de cette maiſon. Quoyqu'il en ſoit, elle eſt belle & ſe reſſent de ſa fondation royale. On y conſerve ſous l'autel le cœur de la Reine Blanche, qui voulut être enterrée à Maubuiſſon ; le cilice de ſaint Loüis qui eſt tres rude, un os du bras & quelques-uns des doigts de ce ſaint Roy, dont Philippe le Hardi ſon fils fit preſent au monaſtere. Cette abbaye ayant perdu le premier eſprit de ſon ordre, madame de la Trimoüille, qui en fut abbeſſe, en fit une maiſon de benediction par le ſoin qu'elle eut d'y établir avec la reforme. Pour mieux réüſſir dans ce deſſein, elle ſe retira quelque temps chez les meres Carmelites de Paris, & prit d'elles l'eſprit de retraite, d'oraiſon, de penitence, & même leur habit, que les religieuſes neanmoins ont quitté depuis, pour reprendre celui Le Lys & le Jard.

de Cîteaux, quoyqu'elles ſe ſoient ſouſtraites à l'ordre pour ſe ſoumettre à l'ordinaire.

Elles nous montrerent le Soleil où l'on expoſe le ſaint Sacrement, qui eſt d'un prix ineſtimable. C'eſt un monument de la pieté d'une ſainte abbeſſe, qui ayant ramaſſé pendant plus de vingt ans tout ce qu'elle avoit pû d'argenterie & de pierreries des filles de qualité qu'elle avoit reçuës à profeſſion, fit un ſacrifice à Dieu de ce qui avoit ſervi à la vanité du monde. La reine mere qui fut avertie de ſon deſſein, luy envoya cent diamans pour enrichir le Soleil; mais on dit que le porteur en déroba quarante. Ce qu'il donna toutefois eſt ſi riche & ſi précieux, qu'on ne s'apperçoit pas du vol. La façon de l'ouvrage eſt encore plus eſtimée; car on nous aſſûra, que chaque rayon du Soleil avoit coûté cinq cens livres de façon. Pour ce qui eſt du vaiſſeau, ſa baſe, qui eſt de vermeil doré, a la forme d'un autel, ſur lequel s'éleve une coupe d'or de la hauteur & façon d'un petit calice, duquel ſort un Soleil d'or garni de perles & de diamans.

L'abbaye du Jard de l'ordre de ſaint Auguſtin eſt poſſedée aujourd'hui par les chanoines reguliers de ſainte Geneviéve; on voit dans leur égliſe pluſieurs tombeaux des vicomtes de Melun, & devant l'autel celui de Jean de Melun évêque de Poitiers.

Barbeau. L'abbaye de Barbeau qui n'eſt qu'à trois lieuës de Melun, fut la premiere que nous viſitâmes enſuite. Elle eſt de fondation royale, & doit ſon origine à Loüis le Jeune, qui y eſt enterré devant le grand autel. On y voit ſon tombeau un peu élevé, que monſieur le cardinal de Fuſtemberg, qui en étoit abbé, a fait raccommoder. Il y a fait graver cette inſcription: *Piiſſimo regi Francorum Ludovico VII. hic ſepulto* XIX. *ſeptembris* MCLXXX. *mauſoleum quondam magnificum erexit Adela regina ejus uxor, quod vetuſtate collapſum inſtauravit, pretioſas ejus reliquias colligendo, Eminentiſſimus, Reverendiſſimus & Celſiſſimus Princeps Guillelmus Ego Landgravius à Fuſtemberg, S. R. E. cardinalis, epiſcopus & princeps Argentinenſis, hujus regii monaſterii abbas anno* M. DCXCV. On voit encore dans l'égliſe du côté de l'évangile trois autres tombeaux élevez, dont un ſeul a cette inſcription: *Anno* M. CCXXI. *ſepultus eſt in hoc loco piæ memoriæ Guillelmus quondam Meldenſis epiſcopus, cujus anniverſarium agitur* XIV. *ſeptembris.*

Outre ces ſepultures & quelques autres des abbez de l'ordre, nous en remarquâmes pluſieurs de perſonnes diſtinguées dans le chapitre & dans le cloître. Dans le chapitre devant le ſiege du ſuperieur, on voit une tombe ſur laquelle eſt gravé un jeune homme, qui a un cercle audeſſus de la tête avec cette inſcription : *Hic jacent filii domini Stephani de Sacro-cæſare*, & au deſſus de la tête de la figure on lit ce mot *Theobaldus*. La tombe ſuivante repreſente auſſi un jeune homme tenant un oiſeau en main qui a ce mot écrit au deſſus de la tête *Johannes*, & autour de ſa tombe ſont gravez ces vers :

Regia progenies iſdem parentibus orti
Nos fuimus, morti quos dedit una dies.
Luſimus, ô teneri, ſi luditis ergo cavete,
Ne turbet veſtros mors lacrymoſa dies.

On y voit encore une grande tombe ſur laquelle eſt gravée une croix avec ce mot *Agnes*, & une autre tombe ſur laquelle on lit cet épitaphe. *Icy giſt Sire Renauz de Mourmart chevalier, & madame Jehanne ſa femme. Dieu leur faſſe mercy. Amen.* Devant le chapitre nous vîmes une autre grande tombe, ſur laquelle eſt gravé un homme armé de pied en cap, avec ſon écuſſon, qui porte au chef chargé de trois coquilles, & une femme, & autour de la tombe cet épitaphe : *Hic jacet dominus Gilebertus de Nigella miles, dictus Parvus, & domina Johanna uxor ejus domina de Chaloya. Animæ eorum requieſcant in pace. Amen.* Et ſur une autre tombe : *Hic jacet dominus de Nemoſio miles.* Le chevalier qui y eſt repreſenté porte dans ſon écuſſon à trois jumelles & au lambel de cinq pieces. Dans le même côté du cloître en ſortant de l'égliſe, on trouve trois ſepulcres élevez, l'un deſquels a cette inſcription : *Anno Incarnationis Dominicæ* M. CCV. *ſepultus eſt in hoc loco Galterus quondam camerarius regis... Francorum, cujus anniverſarium recolitur octavo calendas novembris.* On voit encore pluſieurs autres tombes dans le cloître, ſur leſquels nous lûmes les épitaphes ſuivans :

Icy giſt madame Emeline de Mortmor, femme jadis de monſeigneur Albert de Bomorville chevalier, qui trépaſſa l'an de Notre-Seigneur M. CCCXIII. *le jour de la Conception de Notre-*

Dame. Priez Dieu pour l'ame de ly.

Hic jacet Theobaldus de Molendinodato miles. Hic jacet Guillelmus de Vernoto quondam decanus de Sparnone.

Icy giſſent Hernaul de Mez, Hiaumier notre Seigneur le Roy de France, & Jeanne ſa femme. Priez pour eux, que Diex leur face mercy. Amen.

Icy giſt Jeanne vicomteſſe.

Icy giſt noble dame madame Jehanne jadis dame de Saintyon, priez Notre Seigneur JESUS-CHRIST *qu'il ait mercy de l'ame de lui. Amen.*

Hic jacet domina Agnes uxor Petri de Priſſimo militis.

Icy giſt Jehanne jadis femme Pierre le Maire de Freſnoy, laquelle treſpaſſa l'an mil quatre cens cinquante-trois, le mardy d'aprés l'Aſcenſion. Priez Dieu pour l'ame de li.

Hic jacet dominus Johannes de Bunoto miles.

Hic jacet domina Heloys uxor domini Simonis de Nigella militis.

Icy giſt madame de Goreſſe Beguine, jadis demourant aux Beguines à Paris, qui treſpaßa l'an de grace M. CCC. & XXI. *le mardi derrain jour de mars. Priez pour lui.*

Hic jacet Gilo de Vernoto miles.

Hic jacet dominus Johannes caſtellanus de Bunoto miles.

Puiſque nous nous ſommes ſi étendus ſur les ſepultures de Barbeau, il n'eſt pas juſte d'oublier celle de deux fameux peintres, Jean de Hory & Martin Freminet, auſquels on a fait plus d'honneur qu'à tous ces ſeigneurs & ces dames dont nous venons de rapporter les épitaphes, puiſqu'on a mis ceux-cy dans le cloître ou dans le chapitre, au lieu que nos peintres ont été enterrez dans l'égliſe même. L'épitaphe de Martin Freminet eſt conçuë en ces termes:

Siſte ſis viator, & perlege. Jacet hic Freminetus, Cujus penicillo debemus, quod Gallia jam ſuo gloriatur Apelle, quem naſci voluerunt oculorum delicia, rex, Aula, virtus, ſi per fata liceret, voluiſſent immortalem. Poſtquam artis ſuæ nobilitaverit lumen, & umbras iſtas Hic reliquit, illud verius retinuit. Obiit anno MARTIN DE FREMINET, 18 Juin 1619.

Je ne me ſouviens plus, ſi Jean Hory a une épitaphe, mais

mais voicy celle qu'il fit graver à Marie Recouvre ſa femme.

Tombeau de feu honorable femme Marie Recouvre, femme de noble homme Jean de Hory, peintre ordinaire & valet de chambre du roy, laquelle déceda le dernier jour d'Avril 1607.

Arrête-toy paſſant, voy Marie Recouvre,
Que Dieu ces jours paſſez voulut avoir à ſoy:
Mais ce n'eſt que ſon corps que cette lame couvre,
Son eſprit dans le ciel fut porté par la foy.
Nous vécûmes conjoints d'une amitié ſi rare,
Que paſſant avec moy juſqu'à ſix fois ſix ans,
Dieu de notre union, que la Parque ſepare,
Gage de notre amour, fit naître dix enfans.
Deux ſont allez à Dieu, & les huit ſont en vie,
Qui pour me conſoler s'efforcent bien ſouvent
De cacher le regret de leur perte infinie,
Ceſſant le deuil du mort pour plaindre le vivant:
Agreables objets, qui charmeroient mes peines,
Si rien que la mort ſeule en avoit le pouvoir.
Mais de me conſoler l'eſperance eſt ſi vaine,
Que ma douleur s'accroit du plaiſir de les voir.
Tu peux donc voir icy la moitié de moy-même,
Qui de ſon autre part attend l'aſſemblement.
Je ſuis l'autre moitié que la bonté ſuprême
Fait vivre pour plorer la mort inceſſament.
Que dis-je, vivre, helas! quel devis me tranſporte?
En diſant que je vis, je me trompe bien fort.
Non je ne vis plus en celle qui eſt morte;
Mais elle vit en moy, qui ſuis mort en ſa mort.
Priez Dieu pour ſon ame.

Nous ne vîmes dans la bibliotheque qu'un petit nombre de manuſcrits, parmi leſquels nous en trouvâmes un qui avoit ce titre: *Liber 1. de ſæculo & religione editus à Collutio Pierri cancellario Florentino ad fratrem Hieronymum de Uzano ordinis Camaldulenſis in monaſterio ſanctæ Mariæ de Angelis de Florentia.* Ce premier livre eſt ſuivi d'un ſecond. Nous vîmes auſſi un autre manuſcrit dont voicy le titre: *Incipit manipulus florum ſive extractiones originalium à magiſtro Thoma de Hibernia, quondam ſocio Sorbonico.*

Aprés avoir demeuré deux jours à Barbeau, nous nous

Dame. [illegible] abbaye de Chaume. C'est un monastere d'an-
Hic [illegible], mais qui peuvent servir de modele à tous
Gu[illegible] ont pas reformez ; car ils vivent en commun,
[illegible] dans un dortoir, mangent dans un même refectoi-
[illegible] exercices à heures reglées, s'appliquent à la
[illegible] à l'étude, & ont banni toute sorte de jeux de leur
[illegible]. Ils nous reçurent fort bien, & nous communiquerent de bonne grace tout ce qu'ils avoient. Nous y passâmes le dimanche ; on y dit ce jour-là deux grandes messes. La premiere fut de Notre-Dame du Rosaire, qui est toute singuliere pour cette maison. On y lut l'évangile de la parabole du semeur. L'église est assez jolie, mais elle n'est point achevée. On y voit deux tombeaux élevez qu'on croit être du fondateur & du premier abbé. On trouve aussi dedans la nef les tombes des seigneurs de Verneüil. Le tableau du grand autel, haut d'environ quinze pieds, est un original de monsieur Champeaux. C'est un crucifix, qui ravit tous ceux qui le voyent ; au-dessus est une châsse, qu'on prétend être de saint Domnole évêque du Mans, auquel on a une grande devotion dans le pays.

Joüy. Nous fûmes de-là à Joüy, abbaye de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux, qui peut passer pour une des plus considerables de la reforme. L'entrée est belle, les cloîtres grands, le refectoire tres-propre, vouté & d'une juste étenduë, la bibliotheque admirablement bien parquetée, & ornée d'une boiserie magnifique, mais peu remplie de livres. Il y a pourtant environ cent manuscrits tres-bien conservez, la plûpart de saint Ambroise, saint Jerôme, saint Augustin, saint Gregoire, saint Bernard, & d'Hugues de saint Victor. Nous trouvâmes une vie de saint François écrite par un de ses religieux, qui l'avoit connu, & qui vivoit avant saint Bonaventure auteur de celle que nous avons de ce Saint. L'église du monastere est fort grande, tres-propre & d'une belle étenduë ; mais nous n'y trouvâmes pour toute antiquité, que le tombeau de Simon de Beau-lieu archevêque de Bourges, & cardinal qui est devant le grand autel, sa mere & son frere ont leur sepulture dans le cloître. Voicy leurs épitaphes qu'on sera bien aise de trouver icy.

EPITAPHIUM
Simonis Cardinalis de Bello-loco Bituricenſis archiepiſcopi, qui jacet ante majus altare eccleſiæ Joyaci.

Quem lapis iſte tegit, SIMON *virtute ſubegit*
Juſtus perfidiam, largus avaritiam.
De Bello fuit iſte loco primas Aquitanus,
Ex dono meriti prælatus Bituricanus.
Fit Carnotenſis prius archidi, Bituricenſis
Poſt fuit prælatus: cardine fine datus.
Tres annos demas tantùm de mille trecentis
Et poſt quindenam matris Domini morientis
Lunæ quære diem, tunc habuit requiem.
Qui legis hic plores, & Chriſtum dulciter ores,
Tranſeat examen, & requieſcat. Amen.

EPITAPHIUM matris ejuſdem cardinalis in clauſtro quieſcentis.

Nobilibus nata, miſeris pia, prole beata,
Tota Deo grata jacet hic AGNES *tumulata.*
Anno milleno ducento ſeptuageno
Tranſiit & terno, vivat cum rege ſuperno.
Obiit autem 11 *calendas martii.*
Qui legis hæc recogito pro me, bona fac, mala vitä,
Sed ſemper cogita quod morieris ita.

EPITAPHIUM ejus fratris in clauſtro etiam quieſcentis.

Ci giſt Meſſire Raoul de Biau-lieu, chevalier, qui trépaſſa en l'an de grace 1286 *au mois de novembre. Priez pour l'ame de luy.*

Nous ſejournâmes peu à Joüy. Nous y étions dans le temps des Rogations; & comme nous diſions la meſſe, il y arriva une proceſſion; je remarquai que les hommes entrerent dans le chœur, mais toutes les femmes reſterent dans la nef.

Nous partîmes aprés dîné pour Provins; nous fûmes deſcendre au prieuré de ſaint Ayou poſſedé par nos peres de ſaint Vanne, qui nous y reçurent avec leur honnêteté Provins.

Chaume. rendîmes à [illegible] dépend de Montier la-Celle prés ciens Re[illegible] ceux qui [illegible] temps du roy Robert ou de Henri I. [illegible] en a été autrefois prieur. Le len- [illegible] mercredi des Rogations nous fûmes à [illegible] Jacques deſſervie par les chanoines regu- [illegible] Geneviève, où monſieur l'abbé nous reçut [illegible] grande que nous pouvions ſouhaiter.

[illegible] le lieu de faire l'éloge de ce grand abbé ; [illegible] pouvons-nous dire d'un homme, qui a été la plus [illegible] lumiere qui ait jamais éclairé cette abbaye ? Sa [illegible], ſes emplois, ſes vertus, ſes œuvres de pieté ont [illegible] eu luy ſi éminentes, qu'il eſt rare en nos jours de trou- [illegible] de ſemblables exemples. Il me ſuffit donc de dire en peu de mots, que c'étoit monſieur François d'Aligre, fils de monſeigneur Etienne d'Aligre chancelier de France, qui ayant fait profeſſion de la vie religieuſe, dans ſa plus tendre jeuneſſe, en l'abbaye de ſaint Jacques, en fut nommé abbé par le roy Loüis XIII. au mois d'avril l'an 1643. qu'il a été employé par monſeigneur le chancelier dans les affaires de l'état ; que pendant prés de ſoixante & ſix ans qu'il a été abbé, il a mené une vie ſi penitente, qu'elle ſurpaſſe en rigueur celle des plus auſteres religieux de l'Egliſe. Une planche luy ſervit de lit, une pierre de chevet, des fruits & des legumes de nourriture ; zelé pour toutes les pratiques de la religion, il donna à ſes religieux un exemple de la derniere exactitude dans toutes les obſervances de la regularité. Le premier à l'office divin, à l'oraiſon & à tous les exercices. Fidele œconome du bien de ſon abbaye, il en rétablit les lieux reguliers, orna la ſacriſtie d'argenterie, de linges, d'ornemens, de tableaux, decora le chœur de l'égliſe de douze pieces de tapiſſeries eſtimées douze mille livres ; enrichit les reliques des Saints de vaſes ſacrez, ſur tout de ſaint Edmond archevêque de Cantorberie, dont il renferma les entrailles & le cœur dans une tres-belle châſſe ; charitable au-de-là de tout ce qui ſe peut imaginer, il donna tout ſon revenu aux pauvres, fit une bibliotheque publique, remplie de tous les bons livres qu'on peut deſirer pour devenir ſçavant & s'édifier ſoy-même & les autres, & laiſſa un fonds de cent écus pour l'entretenir. Il fonda une theologie pour inſtruire les pauvres écoliers, qui n'ont pas le moyen d'aller dans les univerſitez. Il fonda un catechiſte pour faire tous les diman-

ches des inſtructions familieres aux petits enfans. Il fonda des petits clercs pour ſervir les fêtes à l'égliſe. Il fonda encore une communauté d'orphelines, & donna un fonds de cent mille livres pour l'entretien de trente filles. Enfin, il n'y a point d'œuvre de charité qu'il n'exerçât tous les jours luy-même, & qu'il ne fît exercer autant qu'il luy étoit poſſible par les autres, & dans tout le pays il n'y a point de pauvre qui ne reſſentit des effets de ſon bon cœur. L'on n'a reconnu combien il valoit au pays que quand il eſt mort. Il étoit âgé de 89 ans : mais auſſi vigoureux & auſſi plein de feu qu'un jeune homme, toûjours auſtere en ſa vie, pauvre dans ſes habits, ſimple dans ſes appartemens, humble dans toute ſa conduite, ennemi du faſte & de la grandeur, n'ayant jamais voulu accepter d'évêché. C'eſt à luy à qui ſon monaſtere eſt redevable d'un tableau de la Vierge qui tient le petit Jeſus entre ſes bras, ſi bien fait qu'on ne ſçauroit ſe laſſer de le voir.

Nous fîmes le mercredi tout ce que nous avions à faire à ſaint Jacques. Nous paſſâmes le jour de l'aſcenſion avec nos confreres, & aſſiſtâmes à leur office. Ils commencerent celuy des vêpres par l'encenſement de l'autel. Le vendredi matin nous fûmes au monaſtere du Mont Notre-Dame de l'ordre de Cîteaux, bâti à un quart de lieuë de la ville. Cette abbaye ayant été fondée vers l'an 1236 & brûlée l'an 1298, & enſuite pillée par les Anglois au commencement du quinziéme ſiecle, l'abbé de Cîteaux diſperſa les religieuſes en differentes maiſons de ſon ordre, mit l'abbeſſe au Threſor en Normandie, & réünit le revenu à l'abbaye de Prulli, dont l'abbé envoya depuis un de ſes religieux ſur les lieux, tant pour avoir ſoin du temporel, que pour acquitter les meſſes qui étoient de fondation. Ce religieux dans la ſuite prit la qualité de prieur en titre du Mont Notre Dame. Les choſes demeurerent en cet état juſqu'en 1648 que Dom Nicolas des Lyons religieux de Prulli, & prieur du Mont Notre-Dame, remit les choſes en leur premier état. Un jour que ce religieux étoit dans ſa chambre, un eſſein de mouches y vint fondre tout à coup. Il fit tout ce qu'il pût pour le diſſiper, mais fort inutilement. Alors ſon eſprit fut ſaiſi de " cette penſée : autrefois cette maiſon a été habitée par de " ſaintes vierges, qui par la douceur de leur vie reſſemble à " des abeilles, Dieu ne voudroit-il pas me faire connoître "

„ par cet évenement, que je dois y rétablir des abeilles ſpi-
„ rituelles, & remettre les choſes en leur premier état? Comme il rouloit cette penſée dans ſon eſprit, un de ſes amis le trouvant tout penſif & ayant ſçû de luy le ſujet, le confirma dans cette penſée, & luy ſuggera de reſigner en cour de Rome ſon benefice à madame d'Auvet des Marêts abbeſſe du Mont Sainte Catherine. Ce qu'il fit à l'inſtant. On fait venir des bulles de Rome; on demande le conſentement du roy; on fait faire à la nouvelle abbeſſe ſon noviciat au monaſtere ſaint Champ-Benoiſt. Elle fait profeſſion entre les mains de monſieur de Cîteaux ou d'un de ſes ſubdeleguez, & depuis ce temps-là Dieu a donné une telle benediction à cette abbaye, qu'aujourd'huy il y a environ 24 religieuſes.

L'aprés-dîné nous fûmes au monaſtere de Champ-Benoiſt. C'étoit autrefois une abbaye de l'ordre de Cîteaux; l'abbeſſe étoit obligée de ſe trouver tous les ans au chapitre general, qui ſe tenoit au monaſtere de Tard ſitué prés de Cîteaux, & étoit ſujete à la viſite & à la correction de l'abbeſſe de Tard. Aujourd'huy ce n'eſt plus qu'un prieuré de l'ordre de ſaint Benoiſt, à la nomination de l'archevêque de Sens, qui en eſt ſuperieur. Il étoit autrefois hors de la ville, & il n'y avoit que quatre ou cinq religieuſes, qui vivoient avec aſſez de liberté, lorſque Dieu inſpira à une ſainte Prieure * de les retirer de la campagne, & les mettre en clôture dans la ville. Elle fut confirmée dans ce deſſein par quelques gens de bien; mais comme ces ſortes de tranſlations ne ſe font pas ſans une grande dépenſe, celle qu'elle fit pour bâtir les lieux reguliers & l'égliſe, la jetta dans un ſi grand embaras, qu'elle ſe trouva tout d'un coup chargée de quarante mille écus de dettes, ſans avoir de quoy les payer, ny même de quoy nourrir trente religieuſes qu'elle avoit. Monſieur de Gondrin archevêque de Sens voyant l'extrême miſere à laquelle elles étoient reduites, crut qu'on ne pouvoit y apporter un remede plus efficace, qu'en les renvoyant toutes chez leurs parens. Il leur envoya à chacunes des obediences par ſon grand vicaire; mais toutes, à l'exception d'une, les refuſerent genereuſement, & luy firent cette belle réponſe, qui meriteroit d'être écrite en lettres d'or: *Nous avons quitté nos parens pour nous conſacrer à* JESUS-CHRIST, *il n'abandonnera pas ſes épouſes.* Cependant elles ſouffrirent au-de-là de tout ce qu'on peut s'imaginer, ne vivant que

* Madame Renée de Garges.

des fruits & des legumes que le jardin produiſoit ; & ſi l'on faiſoit cuire quelquefois quelqu'autre mets, c'étoit plutôt pour le montrer aux plus foibles, pour leſquelles on l'apprêtoit, que pour le manger. Elles continuerent toûjours leur regularité avec la derniere exactitude. Leur pauvreté extrême ne les empêcha pas même de faire les aumônes ordinaires à des perſonnes qui en avoient moins beſoin qu'elles. Une ſi grande foy ne pouvoit être long-temps ſans récompenſe, & Dieu pourvut bien-tôt ſi abondamment à toutes leurs neceſſitez, qu'aujourd'hui elles ne manquent de rien.

En ce temps-là monſieur le Duc de Bournonville, gouverneur de Paris, fut diſgracié. Contraint de s'abſenter, il ſe retira à Provins. Y étant arrivé, il demanda s'il n'y avoit pas auprés quelque égliſe. On luy indiqua celle des Benedictines de Champ-Benoiſt ; il y entra dans le temps qu'elles chantoient vêpres, & fut tellement frappé de l'harmonie de leur chant, qu'il crut qu'il y avoit quelque ſolemnité extraordinaire, à laquelle on attendoit affluence de peuple. Mais il fut fort ſurpris de ſe voir ſeul dans l'égliſe durant tout l'office, & plus encore de voir que c'étoit tous les jours la même choſe. Il reconnut alors qu'il avoit plutôt entendu une harmonie d'anges, qu'un chant des creatures. Il en fut entierement perſuadé, lorſque les ayant converſées, il remarqua en elles des eſprits ſi dégagez de la terre, qu'elles n'y tenoient que par la ſeule neceſſité. Leur ferveur, leur exactitude, leur ſimplicité, leur union, & la ſerenité de leur conſcience le toucha de telle ſorte, qu'il reſolut de les aſſiſter. Il commença par leur faire un preſent de deux mille écus, qu'il donna à la prieure pour payer les dettes les plus preſſées, ou ſi elle vouloit, pour bâtir, ajoutant que ſi elle bâtiſſoit il continueroit. Cette condition la détermina à bâtir. Monſieur de Bournonville fournit à la dépenſe ; il paya leurs dettes, & pourvut à toutes leurs neceſſitez avec tant de generoſité, que c'étoit aſſez qu'il ſçût qu'une religieuſe eût beſoin de quelque choſe pour la luy donner. Enfin il les conſidera comme ſes filles, & elles le conſidererent comme leur pere & le reſtaurateur de leur maiſon. Aprés ſa mort il voulut être enterré parmi elles. Son corps fut placé dans l'égliſe, où il a un long épitaphe, ſes entrailles dans le cloître, & ſon cœur dans le chœur des reli-

[illegible] épitaphe:

[illegible] Seigneur Am-[illegible] de France, Seigneur de la [illegible] de l'état où étoit ce [illegible] pour le soutenir & [illegible] de sa pieté & de sa li-[illegible] nous fussions les dépos-[illegible] comme la marque la plus sensible qu'il pou-[illegible] pour cette communauté.

[illegible] Dieu d'être sa récompense dans le ciel.

[illegible] nous entrâmes dans le monastere pour voir les [illegible], nous fûmes charmez de l'union, de la charité, de [illegible] des religieuses, & d'un certain air qui fait ai-[illegible] connoître que Dieu regne parmi elles. Nous vîmes [illegible] les officines de la maison, & nous admirâmes com-[illegible] les unes sont occupées à filer, les autres à faire des éto-[illegible], d'autres des souliers, quelques-unes à la mignature, & [illegible] à faire des ornemens pour l'eglise, & rien pour la [illegible]. Elles nous montrerent une chasuble qu'elles venoient de faire, qui étoit estimée mille écus. C'étoit dans l'octa-[illegible] de l'Ascension. Elles ont coutume de passer ce temps là en silence jusqu'à la Pentecôte, fermant tous les parloirs; mais elles avoient tant de joye de nous obliger, qu'elles passerent pardessus la loy à notre consideration; & madame de Levi qui gouvernoit cette communauté avec une sagesse admirable, voulut bien nous donner cette marque de l'esti-me qu'elle a pour notre congregation.

Prulli. De Provins nous fûmes à l'abbaye de Prulli, qui est pos-sédée par les religieux reformez de l'ordre de Cîteaux. Elle est un monument de la pieté de Thibaud comte de Cham-pagne, qui la fonda dès le commencement de l'ordre; en sorte que si les premiers projets n'avoient point été inter-rompus, elle passeroit devant Clairvaux & Morimond; mais si elle ne précede point ces deux illustres abbayes, elle a au moins l'honneur de les suivre immediatement, & d'être la cinquiéme fille de Cîteaux. Le prieur qui est un homme sça-vant, nous reçut avec beaucoup de cordialité. Il nous me-na à la bibliothéque, & nous fit voir les manuscrits, qui sont pour la plûpart de saint Augustin, de saint Ambroise,

de

de S. Jerôme, de Paſchaſe Radbert, de S. Anſelme ; on y voit auſſi un manuſcrit de Claudien *de triplici ſtatu animæ* ; un du diacre Ferrand *ad Reginum comitem, &c.* un commentaire de George de Breteuil ſur l'Exode. L'égliſe, le cloître, le refectoire, les jardins ſont grands : mais la charité envers les pauvres dans le temps de famine eſt encore plus grande. Elle s'eſt perpetuée dans le monaſtere, depuis que S. Pierre de Tarentaiſe en eut diſtribué aux pauvres toutes les proviſions, & aſſuré les religieux que rien ne leur manqueroit tandis qu'ils ſeroient charitables. Nous fûmes témoins des profuſions qu'ils faiſoient aux miſerables, nonobſtant la ſterilité & la chereté des grains, qui étoit univerſelle dans tout le royaume. On void devant l'autel le tombeau de Gautier, évêque de Chartres, & de I. evêque du Mans ; & dans le cloître, celui d'Artaud, premier abbé de Prulli, que les religieux ſaluent entrant à l'égliſe. On void encore pluſieurs ſepulcres dans le monaſtere, deſquels nous avons recüeilli les épitaphes ſuivantes.

DANS LA CHAPELLE DE S. JEAN.

Cy giſt Geoffroy Collon, écuyer-tranchant du roy Charles V. qui trepaſſa l'an M. CCCLXXVII. *le mardi aprés l'apparition. Priez Dieu pour l'ame de li.*

Cy giſt damoiſelle Iſabelle de Courgenay, femme dudit Geufroy, laquelle trepaſſa l'an M. CCCC.

DANS LE CLOISTRE.

Si giſt monſeigneur Adam de Domtilli, chevalier, qui trepaſſa l'an de grace M. CCCXX. *le dimanche aprés l'Aſcenſion. Priez Dieu pour l'ame de ly.*

Icy giſt Jean Chevalier, ſire de Montigni, qui trepaſſa en l'an de l'Incarnation nôtre Seigneur M. CCLXXVIII. *le dernier de may. Priez Dieu pour l'ame de li, que Dieu en ait mercy.*

Hic jacet Robertus miles de Chamberil, dictus Latemier. Anima ejus, & animæ omnium fidelium defunctorum requieſcant in pace.

Icy giſt meſſire Thomas de Courmigros, chevalier, qui trepaſſa l'an M. CCCV. *le lendemain aprés la fête de S. Vincent. Priez Dieu qu'il ait mercy de l'ame de li.*

Hic jacet Odo de Barris miles, quondàm dominus de Pleſſeto de Bruneis, cujus anima per miſericordiam Dei requieſcat in pace.

Hic jacet Henricus nobilis miles, dominus de Pareto bonæ memoriæ, de cujus abſentia dolet patria, anima ejus requieſcat in pace.

S. Colombe de Sens.

Nous paſſâmes le dimanche à Prulli, & le lundi nous nous rendîmes à Sens, pour y travailler ſur les abbayes de S. Remi, & de ſainte Colombe. Celle cy eſt conſiderable par beaucoup d'endroits. Ses bâtimens ſimples, mais propres, ont une beauté qu'il eſt permis aux moines d'affecter ſans bleſſer la modeſtie. L'égliſe eſt magnifique, & a été conſacrée par le Pape Alexandre III. Raoul roy de France, & Richard duc de Bourgogne, y ont choiſi leurs ſepultures; mais aujourd'hui il ne reſte aucun veſtige de leurs tombeaux. On void dans la nef celui de S. Loup, archevêque de Sens; ſes reliques ſont conſervées au treſor, dans une belle châſſe d'argent, auſſi bien que celles de ſainte Colombe, & de S. Flavit; celles de Thibaut ne ſont que dans une châſſe de bois. Ce n'eſt pas une petite gloire à l'abbaye de ſainte Colombe, d'avoir ſervi d'aſyle à S. Thomas de Cantorberie dans le temps de ſon exil.

Vauluiſant.

Il ne nous reſtoit plus à voir du dioceſe de Sens, que l'abbaye de Vauluiſant: Nous nous y rendîmes la ſurveille de la Pentecôte. Le prieur n'y étoit pas, mais le ſouprieur, homme d'eſprit, & bon religieux, nous y reçut avec beaucoup de bonté. Cette abbaye eſt une des plus conſiderables de l'étroite obſervance de Citeaux. L'égliſe eſt grande & delicate; tous les lieux reguliers ſont magnifiques, & bien entretenus; les jardins les plus beaux que nous ayons vû dans l'ordre: D'où on peut conclure quel bien la reforme fait dans les monaſteres, puiſque cette abbaye avant que d'avoir reçû l'étroite obſervance, étoit dans un état ſi pitoyable, que les anciens la cederent avec plaiſir aux reformez pour celle de Cercanceaux, qu'on leur avoit donnée, & où aujourd'hui il n'y a que deux religieux aſſez mal logez.

Le lendemain nous viſitâmes la bibliotheque Le vaiſſeau eſt tres-beau; les livres bien choiſis, & les manuſcrits bien conſervez. La plûpart ſont des peres de l'égliſe, ſur tout de S. Auguſtin, de S. Ambroiſe, de S. Jerôme, d'Origene, de S. Gre-

goire, de Bede, de Raban Maur, de S. Bernard. Outre les ouvrages de ces peres, nous y vîmes l'hiſtoire de Joſeph, l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Angleterre du venerable Bede, la concorde des Evangeliſtes de Zacharie de Chryſople, Lanfranc *de Corpore Domini*, les Sermons du docteur Jean d'Orleans, les Sermons de Maurice archevêque de Paris, les Sermons d'Etienne de Langton ſur les petits Prophetes, la Grammaire du docteur Guillaume, le livre du Cloître de l'ame, ſous ce titre, *Hugonis de Fulleio canonici & prioris S. Laurentii de Clauſtro materiali.*

Il y avoit autrefois dans le cloître pluſieurs tombes de perſonnes de diſtinction; mais elles ont eu le ſort des monumens les plus conſiderables, qui ne ſont pas à l'épreuve du temps. Quelques religieux en ont conſervé les épitaphes, qu'ils m'ont communiquée, & qu'il eſt à propos de rapporter icy, pour en conſerver la memoire.

EPITAPHES DU CHAPITRE.

Cy giſt Jehan li filz monſeigneur Erart, Sires de Foiſſy.

Cy giſt meſſire Guiz de Trainel, chevalier, ſire de Soleigny, qui trepaſſa l'an M. CCIIII. *le xxvij. de.... mois d'outoure, voeille de feſte ſaint Simon & ſaint Jude. Priez Dieu qu'il luy faſſe mercy.*

Hic jacet nobilis vir Erardus de Triangulo dominus Foiſſiaci. Hic etiam recluduntur oſſa patris ſui Anſelli, & Anſelli avi ſui quondam dominorum Trianguli.

Cy giſt nobles hons meſſire Dreus de Treignel, chevalier, jadis fils monſeigneur Dreus de Treignel, qui trepaſſa en l'an M. CCCXVII. *la voile de ſaint Pere an goule aouſt: Priez nôtre Seigneur qu'il aiſt mercy de s'ame. Amen.*

Cy giſt meſſire Anſiaus de Treignel, ſires de Viſines, & coneſtable de Champagne.

Cy giſt meſſire Dreues, noble chevaliers, ſires de Treignel: Priez Dieu pour luy.

Cy giſt nobles hons meſſires Dreus de Treignel, chevalier, qui trepaſſa en l'an de grace M. CCCXII. *au mois d'Avril: Priez Dieu pour ſon ame.*

Cy giſt madame Johanne de ſaint Varein, jadis fame monſeigneur Dreues de Treignel, chevalier, qui trepaſſa l'an de grace

M. CCCXVII. *au mois de aouſt, le voille ſaint Jean Decolaſſe : Priez pour lui.*

Cy giſt meſſires Garnier de Treignel li jeune, ſire de Marigni. Priez pour lui.

Uxores Erardi de Triangulo Agnes de Cauda & Yolendis de Monte-acuto.

Ci giſt meſſire Henri de Villeneufve, ſires de Treignel. Priez por lui, que Dex li face merci. Amen.

DANS L'EGLISE.

Cy giſt André Richer de Torigny, religieux de ceans, évêque de Calcedoine, qui treſpaſſa le 14. Janvier l'an de grace 1555. Priez Dieu pour ſon ame.

Andreæ Richerio Torigneo Senoni Vallis-lucentis familiæ monacho Ciſtercienſi, epiſcopo Calcedonenſi, Phani Seanti curioni, nec non S. Servatoris Sylvii præfecto, illuſtriſſimi principis cardinalis Borbonii Senonum archiepiſcopi coadjutori & vicario, pio atque optimo, qui vixit annos 71. Johanna Gillopei mater ſenio confecta & Johannes Richerius præfecturæ Senonum judex primarius frater natu maximus turbato ordine, heu! fecerunt, Obiit nono calendas menſis februarii in anno ab orbe redemto 1555.

Meſſires Philippe de Senneton, chevalier des ordres du Roy, ſon conſeiller en ſes conſeils d'eſtat & privé, capitaine de trente homme d'armes de ſes ordonnances, mareſchal de camp en ſes armées, & lieutenant du Roy au pays Meſſin, Toul, & Verdun, ambaſſadeur extraordinaire de ſa Majeſté prés l'Empereur, les princes electeurs du ſaint empire, & autre potentats de l'Allemagne, bailly & capitaine de Sens, qui deceda le 15. Octobre 1601. âgé de 70. ans, aprés avoir renda des ſignalés ſervices à ſon Roy, & à ſa patrie, en tous ſes emplois, tant d'ambaſſade, gouvernement de ville, que conduite de gens de guerre, & dame Marie Clauſſe ſon épouſe, qui deceda le 11. jour de may 1626. âgée de 84. ans.

Il y a encore quelques autres épitaphes, mais qui ſe trouvent dans le *Gallia Chriſtiana*, ou dans la liſte des abbez Le jour de la Pentecôte le pere Souprieur nous pria avec beaucoup d'inſtance d'officier, mais nous nous en excuſâmes, & nous nous contentâmes d'aſſiſter à la grande meſſe, & à veſpres.

Nous commençâmes le dioceſe de Troye par l'abbaye du

Paraclet, ſi fameuſe par la retraite d'Abaillard & d'Eloïſe. Nous y arrivâmes le lundi de Pentecôte, à une heure aprés midy. Les deux abbeſſes nous y reçûrent avec beaucoup de demonſtration de bonté. Nous entrâmes à l'heure même dans l'interieur ; & ce jour-là nous vîmes toutes les archives, accompagnez de la jeune abbeſſe, qui nous fit l'honneur de ne nous pas quitter. Nous ne remarquâmes dans l'abbaye & dans l'égliſe, aucun veſtige d'antiquité. Tout le monde ſçait que ce monaſtere doit ſon origine à Pierre Abaillard, homme inquiet & broüillon, qui ne pouvant vivre en paix avec perſonne, obtint enfin de l'abbé de S. Denys, ſon ſuperieur, permiſſion de ſe retirer en quelque lieu ſolitaire, & qu'il choiſit dans le dioceſe de Troye une ſolitude aſſez agreable, où il ſe bâtit un petit appartement, qu'il nomma Paraclet. Que Suger ayant été obligé de chaſſer du monaſtere d'Argenteuil les religieuſes, à cauſe de leur vie licentieuſe ; Eloys qui en étoit ſuperieure, ſe retira avec ſes filles auprés de Pierre Abaillard, qui leur ceda ſon Paraclet : Que depuis Abaillard s'étant retiré à Cluny pour y faire penitence des ſcandales qu'il avoit cauſés dans l'egliſe, mourut religieuſement au prieuré de S. Marcel de Châlon, où Pierre le Venerable l'avoit envoyé, comme dans un air plus pur, mais qui ne fut pas capable de luy ſauver la vie : Qu'aprés ſa mort il y fut enterré, & qu'on y voit encore ſon tombeau : mais qu'Eloys, qui ne pouvoit ſe ſeparer d'un homme qu'elle avoit aimé plus que ſon Dieu, pria l'abbé de Cluni de lui envoyer ſon cadavre, & que Pierre le Venerable eut pour elle la complaiſance de le tirer de ſon tombeau, & de l'envoyer au Paraclet. Il fut d'abord enterré en l'oratoire de S. Denys, qui étoit apparemment la premiere égliſe du Paraclet, qu'Abaillard, qui étoit religieux de S. Denys avoit fait conſacrer en l'honneur de ce ſaint martyr, & qui ne ſubſiſte plus aujourd'hui. De cet endroit il fut tranſporté dans l'égliſe il y a environ deux cens ans, & mis avec Eloys dans un caveau, devant l'autel de la Trinité, qui eſt derriere le chœur des religieuſes, ſous les cloches, où ils n'ont aucune épitaphe. Quelques perſonnes d'eſprit ayant vû cet autel, & remarqué que la figure de la Trinité étoit d'une ſeule pierre ; qu'on y voyoit les trois perſonnes repreſentées ſous la forme de trois hommes de même grandeur, & de même parure, avec cette diſtinction, que celui du milieu avoit ſur la tête une couronne d'or, avec cet écriteau en main *Fi-*

Le Paraclet.

lius meus es tu ; celui de la droite une couronne d'épine ſur la tête, & en main une croix avec cette inſcription *Pater meus es tu* ; & celui de la gauche une couronne de fleurs avec ces mots *Utriuſque ſpiraculum ego ſum* ; au lieu qu'aujourd'hui les peintres nous repreſentent la Trinité ſous la figure d'un venerable vieillard qui a devant ſes pieds un crucifix, & de la bouche duquel il ſort une colombe : Ces perſonnes, dis je, ayant remarqué cela, conſeillerent à l'abbeſſe d'ôter cette pierre de l'endroit où elle étoit, & de la mettre dans un lieu où elle pût être vûë de tous les étrangers qui viennent au Paraclet, & qui n'ont, ni la liberté, ni la permiſſion d'entrer dans l'interieur du monaſtere. Ce qu'elle a executé depuis peu d'années, la faiſant transferer dans le chœur des religieuſes, aſſez proche de la grille, d'où l'on peut facilement la voir. On a mis une inſcription au bas, qui ſemble faire connoître qu'en transferant la pierre, on a auſſi transferé au même lieu les cendres d'Abaillard & d'Eloys, ce qui ſans doute jettera avec le temps pluſieurs perſonnes dans l'erreur, car on n'a point touché à ces deux corps, qui reſtent ſous les cloches dans leur caveau.

Comme nous étions au Paraclet dans le temps de la Pentecôte, nous apprîmes que ce jour-là les religieuſes chantent à Tierce ſept fois la premiere ſtrophe de l'hymne *Veni creator*, cinq fois à Sexte, & trois fois à None. Le mardi de la Pentecôte madame l'abbeſſe reçut la profeſſion d'une ſœur converſe. Elle ſe fit à la meſſe, devant la communion. Le celebrant apporta le S. Sacrement à la grile ; & avant que la novice prononçât ſes vœux le diacre chanta un évangile, qui lui apprenoit qu'à la ſuite de Jeſus-Chriſt il faut porter ſa croix ; elle fit enſuite ſes vœux avec pluſieurs ceremonies tres-belles, que je ſuis fâché de n'avoir point décrites.

Villenoce. Nous allâmes aprés dîné à Villenoce, où l'abbaye de Neſle-la-Repoſte a été transferée. Nous n'y trouvâmes rien de remarquable que le portail de l'ancienne égliſe, que nos peres de S. Vanne, qui poſſedent cette maiſon, ont transferé à la nouvelle, & que le P. Mabillon a eu ſoin de faire graver en ſes annales. La plus grande conſolation que j'ai eu en cette abbaye, c'eſt d'y avoir trouvé le R P. Dom Athanaſe de la Cour, petit neveu du R. P. Dom Didier de la Cour, nôtre ſaint reformateur, qui marche ſur les veſtiges de ſon oncle, dont il nous montra une lettre & le chapelet.

Troye. Nous fûmes de là à l'abbaye de Selliere, de l'ordre de Cî-

teaux, où nous ne trouvâmes rien qu'un antiphonaire, à la tête duquel eſt le traité du chant compoſé par S. Bernard. De là nous allâmes à Troyes, & nous fûmes deſcendre au monaſtere de Montier la-Celle. Cette abbaye, éloignée d'environ une demi lieuë de la ville, dans un lieu fort marécageux, & mal ſain, doit ſon origine à ſaint Frotbert, qui en a été le premier abbé. Elle conſerve ſes reliques, avec celles de S. Robin, & de pluſieurs autres Saints. Elle a donné à l'ordre monaſtique le grand S. Robert, fondateur de l'ordre de Cîteaux, & à l'égliſe le fameux Pierre de Celle, qui en fut premierement abbé, enſuite de S. Remi de Reims, puis évêque de Chartres. Elle a auſſi tiré de nôtre monaſtere de Marmoutier, l'abbé Gauzmarus, qui aſſiſta au Concile de Clermont, &, comme je crois, l'abbé Bernard, qui fut élû à la perſuaſion d'Albert, abbé de Marmoutier. Quoi qu'elle ait conſervé peu de choſe de ſon ancienne ſplendeur, l'égliſe neanmoins eſt une des plus belles du dioceſe; les vîtres peintes ſont d'une beauté qui nous frappa en y entrant; toutes les figures qui ſont à la chapelle de la Vierge, celle de S. Jean, qui eſt à un pilier de la nef, qui montre du doigt un agneau ſur la porte du collateral; & celle de l'*Ecce homo* qui eſt dans le cloître, ſont admirables. Nos peres de S. Vanne, qui ont rétabli la regularité dans cette maiſon, nous y reçûrent avec toute la cordialité poſſible.

Le lendemain matin nous fûmes ſaluer l'ancien, & le nouvel évêque; on ne peut pas expliquer la bonté qu'ils nous témoignerent l'un & l'autre; mais comme ils étoient un peu empêchez, ils nous remirent à l'aprés-dîné. Sur les deux heures, étant retournez à l'évêché, nous y trouvâmes avec ces deux prelats, quelques eccleſiaſtiques, qu'ils avoient fait venir pour nous aider de leurs lumieres; entr'autres monſieur leur bibliothecaire, monſieur l'archidiacre, & monſieur Brayer, treſorier de S. Urbain. On confera d'abord ſur les moyens de rectifier la chronologie des évêques de Troyes; & comme je dis que l'unique moyen étoit de voir les titres de l'évêché, le jeune évêque fut auſſi-tôt chercher deux cartulaires, qu'il me mit entre les mains; nous allâmes dans la bibliotheque, & nous les parcourûmes ce jour-là. Comme je témoignai qu'outre cela il falloit voir les originaux, le lendemain, lors que nous retournâmes, nous trouvâmes une quarantaine de caiſſes pleines de titres, que ces prelats y avoient fait apporter,

pour ne nous pas donner la peine, & l'incommodité de monter en leur chartrier. Nous vîmes enſuite la bibliotheque qui eſt grande, & bien remplie de bons livres; mais les manuſcrits ſont peu conſiderables. Il n'y eut point de bons offices que les deux évêques ne nous fiſſent. Nous deſirâmes enſuite voir les archives du chapitre, qui nous furent auſſitôt ouvertes avec la même bonté. Nous vîmes en même temps l'égliſe cathedrale, qui eſt une des plus belles du royaume, ſoit pour la grandeur, la largeur, l'élevation, & les ouvertures, ſoit pour les ornemens, & les ſacrées reliques qu'on y conſerve. Les principales ſont un morceau du bois de la vraye croix, de huit ou dix pouces de longueur, avec les deux croiſons, ſur leſquelles il y a deux émauts où ſont gravez des caracteres grecs qui en font foy; le baſſin dont on prétend que nôtre Seigneur ſe ſervit à la cene, lors qu'il lava les pieds à ſes diſciples, dans le fond duquel on void un beau ſmaragde, & autour on lit quatre vers grecs, qui prouvent ſon antiquité; le crane de S. Philippe apôtre, dans un tres-beau reliquaire, orné de la couronne du comte Henri. Cette couronne eſt d'or, enrichie de pierres precieuſes, qui ſont toutes enchâſées dans une petite couronne ducale d'or; le pied de ſainte Marguerite en chair & en os, tres-palpable, dans un riche reliquaire d'or, orné d'un grand nombre d'émauts, qui repreſentent la vie & le martyre de la Sainte; le rochet de S. Thomas de Cantorberri, d'une toile tres fine, fait en façon d'une grande tunique, ſur lequel on void encore des endroits tachez de ſa cervelle; quoi qu'il ſoit conſervé dans un lieu tres-humide, il repand neanmoins une odeur digne d'admiration. C'eſt dans l'égliſe cathedrale qu'on void la ſepulture du ſçavant Nicolas Camuſat, qui en étoit chanoine, & qui a trop bien merité de la republique des lettres, pour que ſon épitaphe n'aic point place en cet endroit.

EPITAPHIUM clariſſimi & doctiſſimi D. D. NICOLAI CAMUSATII, Trecenſis eccleſiæ S. Petri canonici.

Siſte viator, nec muſarum parentem pedibus calca.
Venerare in hoc tumulo magni Camuſatii olim eruditum caput.
Suſcipe litterarii vetus ſacrarium,
Et viventem quondam ſcientiarum officinam demirare.
Heu! jacet magni nominis umbra.
Luge, ſi litteras amas, quas jam ipſe deperiit

Geme,

Geme, ſi pietatem profiteris, quam coluit.
Plange, ſi cenſeris inter cives, quos ornavit.
Si annos computes, vixit octogenario major, ſi eruditionem ſpectes,
Sæculis omnibus antiquior.
Multas retro ætates emenſus, non annorum ſpatiis, ſed ſtudiorum
Circulis, & quod mirere tot evolvit
Mundi ſeneſcentis tempora, nec ſenuit.
Ingenio ſemper vividus, memoria firmus, acumine vegetus,
At dum numeravit annos, facta ponderavit.
Imperatorum, nobilium, præſulum imagines pinxit, nec vidit.
Vetuſtas plurium ſæculorum ſtirpes retexuit, pene unius horæ
Circuitu diſſolutas conſeruit inviolabilis ſtyli nexu,
Detrimento nullo magnitudinis præconio virtutis, ſed ſine
Diſpendio veritatis, perluſtravit provincias animi greſſibus,
Non corporis paſſibus.
Cruentas ſtrages regnorum & fortunæ ludos ſpectavit tranquillus,
Omnia denique movit immotus.
Nec vacillavit dextera, nec exerravit lingua, nec defecit induſtria,
Inter tot dotes ſpectabiles omnibus ſibi deſpectus
Humilis pene ad faſtidium, infenſior ad plauſum,
Corporis habitu inculcus & docto librorum pulvere ſordidus
Cultum ſpernebat corporis, ornatum quærebat mentis, at non pompam virtutis;
Colebat pietatem religioſe ſine faſtu
Pius ſacerdos ſine apparatu
Propriæ arbiter conſcientiæ nec judex alienæ,
In egenos munificus, in ſeipſum parcus, ſed ubique ſecretus;
At plus radiavit gloria dum latuit, extra Galliam ſcientia tranſvolavit,
Sortita eſt præcones quos habere non potuit ſpectatores,
Nota quidem ſingulis, ſed plus exteris chara quam ſuis
Quamvis fuerit lux patriæ, ſplendor Galliæ, decus eccleſiæ,
Sed heu! tantum ſidus Parca vindex extinxit,
Illuxit ceteris, ſibi defecit,
Deplora viator mortuæ lucis diſpendium, & te quoque cogita moriturum.
Parenta litterarum parenti,
Apprecare illi æternitatem felicitatis qui pluribus contulit æternitatem nominis.
Spectа, ora & luge.
Obiit XX *Jan. an.* M. DC LV. *ætatis ſuæ* LXXX.
R. I. P.

pour ne ... ye apres la cathedrale,
ter ... fut fondee pour cinquante
... qui y a son tombeau au milieu
... admirable. Le jubé de cette église
... moisseurs On y voit quatre figures
... travail. Le tresor n'est pas si conside-
... reliques; mais pour les richesses il y en
... pas qui le surpasse, mais qui l'égale,
... On n'y voit qu'or & que pierreries, qu'a-
... d'une grosseur merveilleuse, & tail-
... qu'il est difficile de l'exprimer. On
... couverts d'or & enrichis de pierres pré-
... couleurs, mais si bien placées, qu'on diroit
... ont été mises exprés pour l'ornement de l'ou-
... des croix d'or ornees de même maniere; le
... comte Henri écrit en lettres d'or d'un caractere
... cens ans; l'autel de porphyre de saint Mar-
... pied & demi & long d'environ un pied, & orné
... d'or & de pierres précieuses; une patene fai-
... modele de l'ancienne patene de saint Martin, qui
... & d'or, laquelle fut venduë avec son calice d'or
... françon de François premier; une chasuble aussi an-
... qu'on pretend être du même Saint, ce qui me sem-
... peu douteux; car elle ne paroît pas avoir le caracte-
... si grande antiquité. On demandera peut être com-
... l'autel, le calice & la patene de saint Martin ont pû
... à Troye. On peut répondre à cela que les comtes de
... champagne étant aussi comte de Blois & de Touraine, ils
... pû facilement les avoir de l'abbaye de Marmoutier &
... de l'eglise de Tours, qu'ils les ont premierement gardées
dans leur tresor & que le comte Henri les a enfin donnees à
son église de saint Etienne.

Cette église n'est pas seulement riche en or & en pierres précieuses, elle l'est encore en manuscrits. Les principaux que nous y vîmes, sont les épitres de saint Augustin, ses livres de la Cité de Dieu, & de la Trinité; ses homelies & ses sermons, saint Jerôme sur Isaïe, Jeremie, Ezechiel, Daniel, deux volumes des sermons de saint Bernard; les livres du souverain bien de saint Isidore, Alcuin sur les vertus, l'histoire ecclesiastique d'Eusebe de la version de Rufin, l'histoire de Freculfe, la Tripartite, &c.

L'égliſe de ſaint Urbain eſt l'ouvrage du pape Urbain IV. qui étant né à Troye, la fit bâtir pour douze chanoines dans ſa maiſon paternelle. La mort de ce pape l'empêcha d'y faire tout le bien qu'il s'étoit propoſé. Elle eſt pourtant exempte de la juriſdiction épiſcopale, & immediate au ſaint Siege. Monſieur Brayer qui en eſt treſorier nous montra un ancien martyrologe, où il n'y a chaque jour que deux ou trois Saints tout au plus, avec une petite leçon tirée de l'écriture ou des peres pour lire chaque jour à prime aprés la lecture du martyrologe avant celle du necrologe. On la liſoit autrefois au lieu du petit capitule que nous chantons aujourd'hui. S. Urbain.

L'abbaye de ſaint Loup eſt une des plus anciennes de Troye. Elle fut donnée dans le douziéme ſiecle aux chanoines reguliers qui la poſſedent encore aujourd'hui. Nous y reçûmes toute ſorte d'honnêtetés du R. P. prieur & du Pere Martin qui en eſt bibliothecaire. Il nous fit voir quelques manuſcrits, entr'autres une fort belle bible en trois grands volumes d'environ 600 ans, un texte des Paralipomenes & des Machabées écrit en lettres lombardes il y a prés de mille ans, un tres beau pontifical, un traité de ſaint Antonin archevêque de Florence pour l'inſtruction des confeſſeurs, dont le prologue commence par ces mots *defecerunt ſcrutantes ſcrutinio.* Je doute que cet ouvrage ſoit imprimé. Dans un autre manuſcrit qu'on nous fit voir, c'eſt ſi je ne me trompe une bible, nous trouvâmes ces vers qui meritent d'être icy rapportez. S. Loup.

Qualiter eſuriens in campo quærit eodem
Semen avis, ſtramen bos, leporemque canis;
Ingeniis ita diverſis diverſa miniſtrat
Pabula fiderei pagina ſacra patris.
Hic capit hic infans, panem robuſtior ætas,
Nec caret optato curva ſenecta cibo,
Et tamen huic pauci invigilant, quæ pleraque turba
Aures non animum conſuluiſſe ſolet.

L'égliſe de cette abbaye eſt tres-belle & d'une ſtructure ſinguliere. Elle eſt en forme de croix, tous les croiſons ſont de même grandeur & de même forme. Le grand autel, lorſqu'on découvre les châſſes de ſaint Loup, de ſaint Com-

melien, de ſaint Winebaud &c. eſt d'une magnificence achevée. Mais ce qui en fait le plus bel ornement, c'eſt le chef de ſaint Loup. Il eſt d'une grandeur ſurprenante, d'une matiere tres-riche, d'un travail immenſe. Les ornemens qui ſont deſſus ne cedent rien au reſte, & l'on eſtime un ſeul rubis plus de vingt mille livres. Les émaux qui ſont autour ſont d'une beauté & d'un prix qui ne ſe peuvent payer. On nous dit que monſieur le cardinal de Boüillon l'ayant vû, avoüa qu'il n'avoit rien vû de ſi beau en Italie. On ajouta que deux cens mille livres ne le payeroient pas, & cependant c'eſt l'ouvrage de Nicolas Frejot abbé regulier de cette maiſon, qui n'étant que fils d'un ſimple maréchal de village, s'éleva par ſon propre merite à cette dignité. Pour y conſerver l'humilité & avoir toûjours devant les yeux ſa premiere condition, il prit dans ſes armes trois fers de cheval, & pour que ſon abbaye ne tombât point en commande, il la reſigna à un religieux, & ſe retira dans une cure de campagne, où il vécut encore fort long temps. Il eſt enterré à ſaint Loup, où l'on voit ſur ſon tombeau un cadavre à trois pieds de terre rongé par les vers, d'un travail ineſtimable. L'autel de ſaint Auguſtin où ſon baptême par ſaint Ambroiſe eſt repreſenté, eſt admirable, mais la figure de ſainte Monique qu'on y voit, eſt ſi bien faite, qu'il ne luy manque que la parole. Nous vîmes encore dans la ſacriſtie une petite table de porphyre ſur laquelle on prétend que ſaint Loup a dit la meſſe, ſon étole, ſon manipule, & quelques autres ornemens. Les premiers chanoines reguliers de S. Loup furent tirez de l'abbaye de ſaint Martin, qui eſt auſſi à Troye poſſedée par les Peres de la congregation de ſainte Geneviéve. Nous n'y trouvâmes rien de conſiderable, que les figures qui ſont dans l'égliſe.

Notte-Dame aux Nonains.

L'abbaye de Notre-Dame aux Nonnains eſt recommandable par pluſieurs endroits, par ſon antiquité dont on ne ſçait point le commencement, par l'honneur qu'elle a d'avoir donné la regeneration au pape Urbain IV. qui y fut baptizé, & la ſepulture à ſon pere, dont on nous montra encore les os, qui ſont dans une caiſſe au chapitre, & par le privilege qu'elle a de preſenter l'évêque à ſon chapitre, lorſqu'il fait ſa premiere entrée à Troye. La veille de la ceremonie l'évêque doit venir à l'abbaye, monté ſur une mule, qui reſte à l'abbeſſe, il y paſſe la nuit, & le lit où il couche luy appartient. Le lendemain il s'habille dans le chapitre du mo-

naſtere, l'abbeſſe luy met la chape ſur le dos, la mitre ſur la tête, & la croce en la main, & le conduit elle-même à ſon clergé, qui vient le recevoir, & le preſente au doyen en luy diſant : *Voila votre évêque que je vous preſente.* Cette ceremonie s'eſt pratiquée fort exactement juſqu'à monſieur François Bouthillier, qui eſt encore en vie, & qui eſt le premier qui s'en ſoit diſpenſé.

Notre Dame des Prez.

Nous ne dirons rien icy de l'abbaye de Notre Dame des Prez de l'ordre de Cîteaux, ſinon que la mere d'Urbain IV. y eſt enterrée. Pendant que nous ſejournâmes à Troye, nous fûmes bien aiſe de voir tout ce qui pouvoit ſatisfaire des perſonnes de notre profeſſion. Nous fûmes pour cet effet aux Peres Jacobins, où nous fûmes charmez de la figure de ſaint Dominique qui eſt à l'entrée de l'égliſe. Il y avoit autrefois à ſes deux côtez deux autres figures de S. Pierre & ſaint Paul, qu'on a dérobées. Je n'ay point de termes capables d'exprimer la beauté & la délicateſſe des chaires du chœur. On y voit des buſtes admirables & des pieces de ſculpture dans les embrazures inimitables. Je n'ay jamais rien vû de ſi beau en ce genre. Le vaiſſeau de la bibliotheque eſt auſſi tres-beau, mais ſur tout les vitres ſont admirables. Il y a un aſſez bon nombre de livres, mais peu de manuſcrits, parmi leſquels je vis une vie de ſainte Catherine de Sienne, qui eſt du temps de la Sainte. Le vaiſſeau de la bibliotheque des Cordeliers eſt plus beau & mieux fourni ; elle eſt publique, & trois fois la ſemaine on l'ouvre à tous ceux qui veulent profiter de la lecture des livres.

Une des plus belles choſes qu'on puiſſe voir à Troye, c'eſt l'égliſe de ſaint Pantaleon. Il n'y a point d'autel, ny de piliers, où il n'y ait des figures qui ſurpaſſent l'art. Les pintures de la plûpart des tableaux ne cedent en rien aux figures. Enfin, les vitres ſont ſi belles, que monſieur le cardinal de Richelieu offrit dix-huit mille livres de celles du fond ſeulement. Toutes les figures de cette égliſe, & toutes celles qu'on admire dans toute la ville, ſont des ouvrages de François Gentil le plus habile ſculpteur qu'on ait vû depuis long-temps.

Nous ne voulûmes point partir de Troye ſans voir l'égliſe de ſaint Nicolas, où il y a un ſepulcre de Notre Seigneur, d'un tres-beau travail. Il eſt fait ſur la forme & avec toutes les dimenſions de celuy de Jeruſalem. On dit que l'ouvrier fut

exprés à Jeruſalem pour les prendre, & qu'ayant par mépriſe oublié d'en prendre quelques-unes, il y retourna une ſeconde fois.

Comme nous nous dipoſions à partir, on nous avertit que les Peres de l'Oratoire avoient autrefois herité de la bibliotheque de monſieur Pithou. La reputation de ce grand homme ne nous permit point de quitter Troye ſans voir au moins ſes manuſcrits. Nous y fûmes le matin dans l'eſperance de partir l'aprés dîné. Le Pere ſuperieur nous reçut avec toute l'honnêteté poſſible ; il voulut même nous retenir à dîné, & nous regala parfaitement bien. Il nous fit voir les manuſcrits qui ſont fort beaux & en grand nombre, & ſur toutes ſortes de matieres. Les principaux ſont un paſtoral de ſaint Gregoire écrit il y a plus de mille ans, un volume de Tertullien qui comprend la plûpart de ſes ouvrages, les lettres de Pierre Abaillard, un Horace qui a prés de 800 ans, les lettres du pape Clement IV.

Larivou. En ſortant de Troye nous allâmes à l'abbaye de Larivour, fondée du temps de ſaint Bernard. Ce Saint y établit pour premier abbé Alain, qui peu aprés fut élu évêque d'Auxerre, & aprés avoir gouverné ſaintement ſon dioceſe durant quelques années, il renonça à l'épiſcopat, reprit les exercices de ſon premier état, & voulut être enterré à Clairvaux lieu de ſa profeſſion. Quoyque nous fuſſions dans l'été & qu'il fit aſſez chaud, nous prîmes cependant un guide à cauſe des mauvais chemins qu'il faut paſſer, capables d'arrêter des chevaux qui n'ont pas coûtume d'y paſſer.

Lorſque nous y arrivâmes, le prieur étoit allé à la peſche, & nous regala à ſouper du bon poiſſon qu'il avoit pris. Nous vîmes cependant la maiſon, & l'égliſe toute bâtie de briques & aſſez belle. Le retable de l'autel eſt quelque choſe d'admirable. Il eſt fait d'un jaſpe de Veniſe ; on y voit la vie de la Vierge en bas relief, d'un travail qui ſemble ſurpaſſer l'art. Toutes les figures ſont admirables ; il y en a, ſi l'on en croit monſieur Girardon le plus habile ſculpteur de nos jours, qu'on ne payeroit pas leur peſant d'or. Le balluſtre de la chapelle de S. Bernard & de la chapelle ſuivante, eſt d'un travail preſque ſemblable. On voit dans une autre chapelle un tableau de Michel-Ange, ou de Raphaël : c'eſt une deſcente de la croix, où la ſainte Vierge paroît auſſi morte que ſon fils, & trois autres femmes avec

des attitudes differentes. Les chaires du chœur reſſentent la ſimplicité du temps de ſaint Bernard, auſſi-bien que l'ancien dortoir. Nous vîmes enſuite les manuſcrits qui ne ſont pas en grand nombre, mais qui ſont aſſez bons.

Moutier-ramé.

Le lendemain aprés dîné nous partîmes pour aller au monaſtere de Moutier-Ramé: & quoi qu'il ne ſoit qu'à une lieuë de là, les religieux nous donnerent un guide pour nous conduire, parce que les chemins ſont ſi mauvais, qu'à moins d'en ſçavoir tous les détours, il ſeroit difficile de s'en tirer. Tout le monde ſçait que c'eſt de Moutier-Ramé qu'étoit profés le fameux Nicolas de Clairvaux, qu'il en ſortit pour ſe faire religieux à Clairvaux, qu'il ſçût ſi bien captiver l'amitié de S. Bernard, que ce ſaint abbé le fit ſon ſecretaire; & qu'enfin abuſant de la confiance qu'avoit en lui un ſi bon maître, il tomba dans les derniers deſordres, & même dans l'apoſtaſie. Aprés une chûte ſi déplorable, il ne fit qu'errer juſqu'aprés la mort de S. Bernard, qu'il ſe retira en ſon premier monaſtere de Moutier Ramé, où par ſon addreſſe & la ſubtilité de ſon eſprit, il ſçut gagner l'amitié des grands du ſiecle: heureux, ſi par ſa penitence, il avoit ſçu gagner celle de Dieu. Lorſque nous arrivâmes dans ce monaſtere, le R. P. Prieur vint nous recevoir, & pour nous faire honneur, il fit venir toute ſa communauté pour nous ſaluer. On ne peut rien ajouter à toutes les honnêtetez qu'on nous fit & à Moutier-Ramé & dans tous les autres monaſteres de la congregation de ſaint Vanne. Comme nous étions là, on nous dit une choſe tout-à-fait ſurprenante, qu'il y avoit un enfant de cinq ans qui avoit paſſé toute la rigueur effroyable de l'hyver tout nud, avec une ſeule chemiſe ſur ſon corps, qui n'avoit jamais voulu ſouffrir que ſes parens luy donnaſſent des habits. On voulut nous le faire voir; mais comme il étoit à un quart de lieuë & qu'il pleuvoit, nous ne pûmes pas y aller. Au reſte nous n'avons rien vû de conſiderable dans ce monaſtere, ſinon que l'égliſe eſt aſſez belle, & qu'on y conſerve avec beaucoup de veneration le corps de ſaint Victor, duquel ſaint Bernard a compoſé l'office, que nous avons encore dans ſes ouvrages.

Baſſe-fontaine.

Aprés deux jours de ſejour à Moutier-Ramé le R. P. Prieur nous donna un religieux pour nous conduire à l'abbaye de Beau-lieu, d'où nous fûmes à celle de Baſſe-fontaine toutes deux de l'ordre des Prémontrez. Celle-cy eſt ſituée ſur le bord

de la riviere d'Aube. Il y a six religieux, qui nous montrerent dans leur tresor un doigt qu'ils pretendent être de S. Jean-Baptiste, auquel on a grande devotion dans le pays. Ils nous prierent de leur déchiffrer une inscription qui etoit sur une tombe au milieu de leur chœur, que personne n'avoit jamais pû leur lire. C'etoit l'epitaphe de Jean de Brienne bailli & garde des foires de Champagne & de Brie, que je veux rapporter icy.

L'an mil deux cens soixante & vingt
Et treize an janvier avint
Le dimanche aprés la Thephanne
Que messire Jehan de Brienne
Chevalier & bailli jadis, trespassa
Et au ici mis, garde des foires an sa vie
Au de Champagne & de Brie
Prions pour s'ame à Jehesu Crit
Merci li face & nons n'oblit. Amen.

Nous ne couchâmes qu'une nuit à Belle-fontaine, quoyque le prieur & les religieux nous fissent assez d'instances pour rester. Nous allâmes de-là à l'abbaye de la Pieté, & le lendemain à celle de Boulencour, où nous n'arrivâmes que fort tard, & aprés avoir fait prés d'un quart de lieuë dans les eaux, sans presque sçavoir où nous allions. Cette abbaye avoit ete fondée dans le douziéme siecle pour des chanoines reguliers, qui la cederent l'an 1149 à saint Bernard. Il y avoit tout proche un monastere de filles, où l'on dit que sainte Asceline cousine germaine de saint Bernard étoit religieuse, aujourd'hui il n'y a plus qu'une grange & une petite chapelle. L'abbaye de Boulencour etoit autrefois si considerable, qu'on y comptoit environ deux cens religieux, & l'abbé de Clairvaux fut obligé de reduire ce nombre à celui de cent soixante, comme nous apprenons de l'ordonnance suivante, que nous trouvâmes à la fin du martyrologe, écrite d'un caractere d'environ 400 ans. *Quia definitum est à capitulo generali ut patres abbates in filiabus suis ordinent de numero personarum, nos abbas Clarevallis de consilio abbatis & seniorum Bulencuriæ [illegible], ut in eadem domo numerus centum sexaginta personarum nullatenus augeatur.* Aujourd'hui il n'y a que cinq religieux, encore n'est ce que par l'œconomie du prieur; car auparavant ils n'étoient que trois: bon Dieu, quelle metamorphose!

Boulencour.

On

On voit dans l'égliſe du côté de l'évangile le tombeau de ſainte Aſceline, fait en forme d'autel, ſur lequel on dit la meſſe, avec cette inſcription : *In hoc ſacrophago ſub altari conſecrato recondita ſunt oſſa ſanctî Goſvini, ſanctæ Emelinæ & ſanctæ Aſcelinæ cognatæ ſancti Bernardi primi Clarevallis abbatis. Mil cinq cens trente-quatre.* Un peu plus bas du même côté, on voit un autre tombeau élevé, au deſſus duquel on lit ces mots : *Hic jacent tres venerabiles viri, Henricus & Mathæus epiſcopi Trecenſes, & Martinus abbas hujus domus.* Du côté de l'épître on voit le ſuperbe mauſolée, qu'Elion d'Amoncour abbé de Boulencour ſe fit bâtir de ſon vivant, & qui paſſe les bornes de la modeſtie, que doit avoir un abbé en cette rencontre. Au milieu du ſanctuaire on lit ſur une tombe cet épitaphe : *Cy giſt noble homme François de Boues chevalier, en ſon vivant ſeigneur de Rancé & de Mincy en Brie, lequel treſpaſſa le* XXX *jour d'aouſt l'an* M. CCCC. LXXIX. *Dieu ait l'ame de lui. Amen.* ſes armes ſont une bande fuſelée.

Il y a auſſi dans le cloître pluſieurs tombes, dont voicy les principales épitaphes :

Cy giſt madame Iſabiaux, qui fut femme monſeigneur Henri Chauderon chevalier, qui treſpaſſa en l'an de grace M. CCLXXVII. *la veille de ſainte Luce. Priez por l'ame de li. Amen.*

Cy giſt madame Eſmaniars de Ceres feme monſeigneur Henri Chauderon, ſeigneur de Rance, qui treſpaſſa l'an M. CCXC. *la voille de la ſaint Loup en Juingreet. Priez por l'ame de li.*

Cy giſt meſſire Huës Chauderon, chevalier, Sire de Rance, qui treſpaſſa l'an M. CCXCIV. *au mois de juin, le jour de ſaint Pere & ſaint Pol. Dites* Pater noſter *por l'ame de li. Amen.*

Cy giſt madame Marie feme monſeigneur Huës Chauderon, chevalier, ſeigneur de Rance, laquel treſpaſſa l'an M. CCXCIV. *le ſamedi devant careſmeprenant à fevrier. Prions por l'ame de li.*

Il ne nous reſtoit plus du dioceſe de Troye que l'abbaye de la Chapelle aux Planches, qui n'eſt qu'à trois quarts de lieuës de Boulencour. Nous partîmes pour y aller, & nous en étions tout proches, lorſqu'ayant déja paſſé la moitié de la chauſſée, qui étoit toute couverte d'eau, un homme que nous ne voyions pas, commença à nous crier, que nous allions nous perdre. Cela nous obligea de retourner ſur nos pas, & de

prendre le chemin de Moutier-en-der, qui n'eſt qu'à deux lieuës de-là.

Moutier-en-der. Ce monaſtere doit ſa fondation au ſaint abbé Berchaire, dont on voit les reliques dans une fort belle châſſe qui eſt ſur l'autel. Son chef ſe conſerve dans un autre reliquaire au treſor. On montre dans le même treſor un autre reliquaire d'environ un pied & demi en quarré qui ſe termine en rond, plein de differentes reliques. L'inſcription qui eſt au bas nous apprend que le Saint en fit preſent à ſon monaſtere. Il eſt fermé de deux tablettes d'yvoire beaucoup plus anciennes, ſur leſquelles ſont repreſentez des anciens ſacrifices. On voit dans la premiere un autel, ſur lequel il y a du feu devant un pin chargé de pommes, & devant cet autel une femme tenant deux flambeaux ardens, qu'elle tâche d'éteindre au pied de l'autel; & au-deſſus de ces figures on lit en gros caracteres anciens *Nichomacorum*. Dans l'autre on voit auſſi un autel, ſur lequel il y a du feu devant un beau cheſne chargé de glands, & devant une grande femme qui tient d'une main une aiguiere, & de l'autre un petit vaſe dont elle ſemble tirer quelque choſe pour le mettre dans un autre vaſe qu'un enfant à côté d'elle luy preſente. Et au deſſus de la tablette on lit *Symmachorum*. Ces deux tablettes m'ont paru ſi curieuſes, que j'ay cru que les antiquaires me ſçauroient tres-bon gré, ſi je les repreſentois icy Ils en auront l'obligation au Reverend Pere Dom Robert Larcher, qui a bien voulu prendre la peine de les deſſigner avec une grande délicateſſe.

Nous ne vîmes rien de fort ſingulier dans le reſte du monaſtere. Le cloître & le chapitre ſont tres-beaux; à côté du chapitre il y a un petit lieu qu'on appelle la chapelle des morts, où on lave & on expoſe les religieux aprés leur mort.

S. Urbain. Nous fûmes de-là à l'abbaye de ſaint Urbain, ſituée à une lieuë de Joinville. Elle eſt fort belle, bien & ſolidement bâtie. L'égliſe eſt aſſez jolie, la bibliotheque fournie de bons livres, mais il n'y a rien d'ancien. On voit dans le treſor une grande châſſe d'argent, qui renferme le corps de ſaint Urbain.

Clairvaux. Comme nous n'étions qu'à ſept lieuës de Clairvaux, nous crûmes que nous devions commencer nos recherches dans le dioceſe de Langres par cette abbaye. Elle eſt dans une val-

NICOMACHORVM

SYMMACHORVM

luy ne batir pour le soulager dans ses infirmitez. Il n'y a

lée environnée preſque de tous côtez de montagnes & de forêts, & pour y arriver, il nous fallut faire pres de deux lieuës dans les bois. On ne peut pas en approcher qu'on ne ſente ſon cœur touché, & un certain je ne ſçai quoy, qui fait connoître la ſainteté de ſon origine. En effet, tout ce qu'on y voit d'anciens monumens reſſent la pieté de ſes fondateurs. L'égliſe eſt grande, ſpacieuſe & belle, mais ſimple & ſans beaucoup d'ornemens. La nef étoit autrefois remplie de trois rangs de chaires de chaque côté, pour placer les freres convers durant l'office, & par le nombre des chaires, on juge qu'il y avoit autrefois prés de trois cens freres convers à Clairvaux. Depuis peu d'années on les a toutes ôtées, & on s'eſt contenté d'en conſerver un petit nombre ſous l'orgue à l'entrée de l'égliſe, où eſt aujourd'hui le chœur des freres convers. L'égliſe en eſt aſſûrément plus dégagée, mais beaucoup de perſonnes croyent, que cette antiquité retranchée la rendoit plus venerable. La nef eſt ſuivie du chœur des infirmes, & celui-cy du chœur des religieux qui n'a rien que de ſimple, mais c'eſt une ſimplicité qui a quelque choſe de grand. Le tombeau de ſaint Bernard, celui de ſaint Malachie & celui de quelques ſaints martyrs qui repoſent à Clairvaux, ſont derriere le grand autel. On a érigé des autels ſur ces tombeaux, & nous eûmes l'honneur d'y dire la ſainte Meſſe avec le calice de ſaint Bernard & avec celui de ſaint Malachie. Ils ſont tous deux ſi petits, qu'ils n'ont pas un demi pied de hauteur; mais la coupe eſt fort large & peu profonde.

Proche du grand autel eſt le tombeau de Marguerite reine de Navarre, & aſſez prés de-là celui de Jean de Blanchemain archevêque de Lyon, qui quitta ſon archevêché pour ſe retirer à Clairvaux.

Le cœur d'Iſabelle de France, fille de ſaint Loüis, eſt dans le chœur des religieux On voit dans la croiſée du côté du Septentrion, les tombeaux de cinq évêques, autant illuſtres par la ſainteté de leur vie, que par le caractere de leur dignité. Derriere le rond point de l'egliſe eſt le cimetiere des abbez étrangers, qui ſont morts à Clairvaux, dans lequel on voit contre l'égliſe les ſepulcres des freres de ſaint Bernard. C'eſt dans ce cimetiere qu'on voit la cellule du Saint, que Guillaume de Champeaux évêque de Châlons luy fit bâtir pour le ſoulager dans ſes infirmitez. Il n'y a

point de cheminée ; car ſaint Bernard étoit ſi mortifié & dégagé des ſens, qu'il ne vouloit pas qu'on luy fit du feu ; mais ſous ſon lit, il y avoit une grande pierre percée en pluſieurs endroits, ſous laquelle on allumoit un braſier pour échauffer ſa chambre, ſans qu'il s'en appençût. On ne peut rien voir de plus ſimple que cette chambre & que le lit de ſaint Bernard qu'on y conſerve encore ; & ſi un abbé malade étoit ſi mal logé, on peut juger quels étoient les appartemens des ſains & des ſimples religieux. Cette chambre touche à une petite chapelle, qui apparemment fut bâtie pour luy dire la meſſe. On tient qu'il y mourut, & on y lit une inſcription qui le dit aſſez clairement.

Du cimetiere des abbez on entre dans le cimetiere des nobles, qui joint le collateral de l'égliſe, & qui eſt couvert. Celui des religieux tire plus dans le champ ; il y a au milieu un tombeau élevé & couvert avec cet épitaphe : *Hic jacet dominus Guillelmus de Joinvilla epiſcopus Lingonenſis, poſtea Remenſis archiepiſcopus.* Ce qu'on remarque de ſingulier dans ce cimetiere, c'eſt qu'il y a toûjours une foſſe commencée, & une à moitié faite, proche du dernier religieux qui a été enterré, afin que ce ſpectacle conſerve dans l'eſprit la memoire de la mort, & par ce ſouvenir contienne les religieux en leur devoir.

La chapelle des comtes de Flandre eſt aſſez proche du cimetiere des abbez ; on y voit les tombeaux de Philippe comte de Flandre & de la comteſſe Mathilde ſon épouſe. Sous l'autel de cette chapelle, il y a une belle crypte voutée, dans laquelle ſont arrangez les oſſemens des religieux qui vivoient du temps de ſaint Bernard. On les revere comme des Saints, car le bienheureux abbé avoit eu revelation, que tous les religieux qui vivoient alors à Clairvaux ſeroient ſauvez. Devant cette crypte on lit ces vers :

Hic jacet in cavea Bernardi prima propago,
Cujus mens ſuperas poſſidet alta domos.
Hic locus eſt ſanctus, venerans inſignia tanta
Supplex intrato, cerne, nec oſſa rape.

Et ceux-cy,

Quæ vallem hanc coluit Bernardi prima propago,
Hic jacet. Huc intrans, ſi rapis oſſa, peris.

Pour ce qui eſt des abbez de Clairvaux, ils ſont tous en-

terrez de ſuite dans le cloître du côté du chapitre, & n'ont que des tombes & des épitaphes aſſez ſimples. On en voit neanmoins quelques-uns des premiers qui ont des tombeaux auſſi fort ſimples comme enchâſſez dans la muraille du cloître, avec quelques autres abbez & religieux de diſtinction, dont voicy les épitaphes.

A l'entrée du cloître en ſortant de l'égliſe.

Hic requieſcunt venerabiles viri bonæ memoriæ digni, domnus Girardus VI. & domnus Petrus Monoculus VIII. Clarevallenſes abbates, quorum prior poſt laudabilem vitam, pro juſtitia & zelo ordinis innocens occiſus eſt. Alter verò ſanctæ paupertatis & humilitatis ferventiſſimus æmulator, multis in vita ſua virtutibus claruit. Hos apud Deum patronos habere mereamur. Amen.

Et un peu plus loin.

Hic jacent venerabiles abbates, quorum nomina... litteris in lapide ſculptis deſignantur.

Robertus de Brugis, primus abbas de Dunis, & ſecundus Clarevallis.

Serlo quondam Savigniaci abbas, qui Savigniacum cum triginta abbatiis Clarevallis cœnobio contulit & ſubmiſit.

Humbertus prior Clarevallis ſub beato Bernardo, deinde primus abbas Igniaci.

Odo ſubprior Clarevallis ſub beato Bernardo.

Gerardus Farfenſis monachus, poſtea Clarevallis.

Philippus abbas Fulcardimontis, & poſtea Clarevallenſis, qui fuerat officialis & canonicus Cenomanenſis. Hic electus in epiſcopum Cenomanenſem noluit conſentire.

Ces épitaphes ſont dans le grand cloître, qui eſt vouté & vitré. Les religieux y doivent garder un perpetuel ſilence. Dans le côté du chapitre il y a des livres enchaînez ſur des pupitres de bois, dans leſquels les religieux peuvent venir faire des lectures lorſqu'ils veulent. Du côté du cloître ſuivant on entre dans le refectoire qui eſt grand & large, bien vouté. Il y a deux rangs de piliers & quatre rangs de tables. Le chaufoir joint le refectoire. On lit ſur la porte les vers ſuivans:

En ce chaufoir le bon religieux
Se doit chaufer ſans bruit ou en ſilence,

Soit demontrant de maintien gracieux,
Et mémement tenant paix & ſilence.
Car comme on dit icy en patience
Fut Chaufournier Eugene le ſaint homme,
Mais ſa vertu & ſa grande ſapience
Tant l'exalta qu'il fut pape de Rome.

Du grand cloître on entre dans le cloître du colloque, ainſi appellé, parce qu'il eſt permis aux religieux d'y parler. Il y a dans ce cloître douze ou quinze petites cellules tout d'un rang, où les religieux écrivoient autrefois des livres : c'eſt pourquoy on les appelle encore aujourd'hui les écritoires. Au deſſus de ces cellules eſt la bibliotheque, dont le vaiſſeau eſt grand, vouté, bien percé, & rempli d'un grand nombre de manuſcrits, attachez avec des chaînes ſur des pulpitres, mais il y a peu de livres imprimez.

Je n'entreprens point icy de parler de tous les manuſcrits de Clairvaux. La plûpart contiennent des ouvrages des Peres de l'Egliſe; ils ſont preſque tous écrits depuis le commencement de l'ordre, excepté un ou deux. Je me contenterai d'en rapporter ſeulement quelques-uns dont les noms ſont peu connus.

Liber qui dicitur verbi gratia editus à domno Henrico quondam abbate Montis S. Mariæ, poſtea epiſcopo Trojano.

Moralia abbreviata Guillelmi de Campellis.

Petrus Cantor ſuper pſalterium.

Joachimi abbatis Floris opus Concordiæ novi & veteris teſtamenti anno M. CC.

Expoſitio in proverbia. Hoc opuſculum præſens non Richardi, ſed domini Gaufridi abbatis Fontiſmenſium, quod Regniaci pro certo conſtat eſſe, & ſepultus eſt ibi juxta abbates.

Stephanus de Langtona Cantuarienſis epiſcopi in Iſaiam.

Robertus Berlinctunenſis eccleſiæ canonicus in XII. *prophetas rogatu Gervaſii abbatis monachorum in Parco apud Ludam ſervientium.*

Ernaldi abbatis comment. in Iſaiam.

Vetus gloſſarium, quod compilavit Garnerius quondam Lingonenſis epiſcopus.

Libellus Bacharii ad Januarium de lapſu cujuſdam fratris.

Flores ex operibus ſancti Bernardi auctore Guillelmo de Monteacuto Clarevallenſi monacho.

Fratris Bonæ-fortunæ breviloquium in ſacram ſcripturam.

Thomæ Brandarduini de cauſis Dei contra Pelagium & de virtute cauſarum.

Speculum virginum auctore Conrado Hirſaugienſi monacho.

Centiloquium Jeſu Chriſti editum à fratre Petro de CEFFONS, *religioſo Clarevallenſi.*

Ejuſdem commentaria in 4. libros ſententiarum.

Summa confeſſorum edita à fratre Johanne ordinis Prædicatorum, in qua citat 2am 2æ S. Thomæ.

Simonis Tornacenſis ſermones de diverſis.

Petri Cellenſis in Ruth.

Fretellus archidiaconus Antiochiæ de locis ſanctis.

Nous y trouvâmes auſſi un fort beau decret de Gratien, qui a été donné autrefois par Alain diſciple de ſaint Bernard, & enſuite évêque d'Auxerre, ſur lequel ſont écrits ces mots: *Ego Alanus quondam Autiſſiodorenſis epiſcopus hæc decreta Gratiani dedi monaſterio Clarevallis pro remedio animæ meæ, eo tenore & pacto, ut nulla neceſſitate à monaſterio Clarevallis transferantur, vel exportentur, annuente ejuſdem loci abbate & congregatione: & quia inviolabiliter debent condicta ſervari, rogo & obteſtor in Domino, ut ratum futuris temporibus habeatur, & fideliter teneatur. Amen.* Sur quoy on peut faire cette reflexion, que les religieux de Clairvaux n'étoient pas ennemis de la lecture du droit canon, puiſqu'Alain diſciple de ſaint Bernard veut qu'on conſerve ſi precieuſement ce decret dans Clairvaux, & qu'il défend ſous quelque prétexte de neceſſité que ce puiſſe être, de le prêter au dehors. Il en faut dire de même des ouvrages dogmatiques des peres, dont nous en avons vû pluſieurs dans Clairvaux, écrits du temps de S. Bernard même, & entr'autres les ſix livres de ſaint Auguſtin contre Julien. Car ç'auroit été fort inutilement que les religieux ſe ſeroient donné la peine de copier ces livres, s'ils ne les avoient point lûs.

Je ne parle pas icy du dortoir de Clairvaux, qui eſt grand & bien vouté, mais dont les chambres ſont ſi petites, qu'il n'y a preciſément de place que pour mettre le lit, la table & le ſiege du religieux. C'eſt au bout de ce dortoir qu'on conſerve le treſor de Clairvaux, où il y a un grand nombre de reliques fort bien enchâſſées, la plûpart envoyées par les empereurs de Conſtantinople. On y montre entr'autres un

morceau du bois de la vraye croix, qui eſt d'une grandeur non commune, quatre beaux chefs, deux deſquels ſont ceux de S. Barnabé & de ſaint Marc, ſans parler des chefs de ſaint Bernard & de ſaint Malachie, qui ſont dans deux beaux buſtes de vermeil doré avec des émaux tres-riches. On les porte aux proceſſions qui ſe font pour les neceſſitez publiques. On montre encore dans ce treſor un calice d'une façon toute extraordinaire, & on prétend qu'il a été à l'uſage de ſaint Malachie. Il eſt à peu prés de la grandeur & de la forme des calices dont nous nous ſervons aujourd'hui ; mais il y a quatre clochettes d'argent attachées à la coupe. C'eſt l'unique que j'aye vû de cette maniere ; & il eſt tout different du calice de ſaint Malachie qu'on montre à la ſacriſtie, & avec lequel on permet de dire la meſſe aux étrangers qui en ont la devotion. On nous y montra auſſi pluſieurs choſes qu'on prétend avoir été à l'uſage de ſaint Bernard, & entr'autres une chaſuble. Elle eſt aſſurément ancienne ; mais ſi elle eſt de luy, il faut dire que les religieux de Clairvaux n'étoient point ſi ennemis de la ſoye & de l'argenterie dans leurs ornemens, puiſque la croix eſt d'un galon d'or. On conſerve encore dans le treſor une grande châſſe d'argent, qu'un évêque de Xaintes avoit fait faire pour y mettre les reliques de ſaint Bernard. Mais les religieux, craignant que ſi on tiroit ſes oſſemens de ſon tombeau, pluſieurs princes, à qui on ne pourroit le refuſer, n'en demandaſſent, aimerent mieux les y laiſſer. On prétend à Clairvaux voir l'ombre du Saint ſur la pierre où ſon corps fut lavé aprés ſa mort, & on nous la fit voir. Je ne ſçai pourtant ſi cela eſt auſſi miraculeux qu'on ſe le perſuade ; car cette ombre ne ſe voit pas de tous côtez. Il faut être dans une certaine ſituation pour l'appercevoir, ce qui ſe peut faire naturellement par la reflexion de la lumiere.

Nous demeurâmes ſept ou huit jours à Clairvaux, pendant leſquels monſieur l'abbé nous donna beaucoup de marques de ſa bonté. C'eſt un venerable vieillard, qui âgé alors de quatre-vingt ans, avoit encore toute ſa vigueur, ne faiſoit qu'un repas par jour, ne beuvoit point de vin, ſe couchoit à dix heures & ſe levoit à deux, aſſiſtoit à matines & à preſque tous les offices du jour, il tenoit ſes religieux dans une exacte diſcipline, & regloit tres-bien tous les monaſteres de la filiation. Nous prîmes congé de luy la veille de

ſaint

ſaint Pierre, & nous allâmes coucher à l'abbaye de Mores, où on prétend que ſaint Bernard étant en oraiſon, le crucifix ſe détacha pour l'embraſſer.

Nous fûmes de là à Molême, abbaye illuſtre, & la mere de pluſieurs autres. Car outre que c'eſt de Moleſme que ſont ſortis les premiers religieux de Cîteaux, nous connûmes par les titres, que ſept ou huit abbayes d'hommes & autant de filles en dépendoient autrefois. Il y avoit même dans Moleſme un monaſtere de religieuſes ſous la juriſdiction de ſaint Robert. Le monaſtere ſe reſſent encore de ſon ancienne ſplendeur. L'égliſe eſt d'une ſtructure ſinguliere, d'un bon goût, & la plus belle du pays. On y voit le tombeau de ſaint Robert, dont les reliques ſont dans une châſſe, & le chef dans un tres-beau buſte d'argent. On y conſerve encore le chef de ſaint Theodore martyr, & ſi j'ay bien retenu celui de ſainte Agathe. Le cloître, le chapitre, le refectoire, & le dortoir ſont tres-beaux: mais ils doivent preſque toute leur beauté auſſi-bien que l'égliſe à la reforme. Moleſme.

Comme nous étions aſſez prés de l'abbaye de Potiere, qui eſt de la congregation de ſaint Vanne, nous crûmes qu'il étoit à propos d'y aller pendant que nous étions à Moleſme. Cette abbaye a été fondée dans le neuviéme ſiecle par Gerard de Rouſſillon l'un des plus puiſſans princes de ſon temps, & par la princeſſe Berte ſa femme, que l'abbaye de Vezelai reconnoît auſſi pour ſes fondateurs. Elle n'a rien de ſon ancienne ſplendeur. La ſituation en eſt tres-belle & tres-agreable; le jardin eſt grand, & comme partagé par trois canaux, dont la riviere de Seine en eſt un, ce qui donne à ce lieu un agrément tout particulier. Le ſanctuaire de l'égliſe paroît être de la premiere fondation. Il eſt pavé en partie de marbre blanc, & autour du grand autel on voit pluſieurs petites colonnes de marbre, ce qui fait juger avec combien de magnificence cette maiſon avoit été conſtruite. Du côté de l'évangile on voit le tombeau du fondateur avec cette inſcription qui eſt recente: *Hic jacet illuſtriſſimus Girardus de Rouſſillon, totius Burgundiæ multarumque aliarum provinciarum princeps, hujus ſacri monaſterii Pulterienſis fundator, viam univerſæ carnis ingreſſus eſt anno* 890. Et du côté de l'épitre celui de Berte, qui a auſſi cette épitaphe recente: *Hic jacet illuſtriſſima Berta Girardi de Rouſſillon, totius Burgundiæ principis hujus ſacri monaſterii fundatoris uxor, viam univer-* Potiere.

ſu carnis ingreſſa anno 890. L'épitaphe de Thierri leur fils, qui eſt ſur le pavé devant le grand autel eſt bien plus ancienne. Je veux la rapporter icy, quoyqu'elle ſoit un peu gâtée par la fracture du marbre.

FRANCA QE CN.... LVGDNVS FLVMINE SACRO
DILVIT ET XP.... PARTICIPARE DEDIT.
THEODRICVM INNOC... RETINE HC VRNA SEPVLTVM
QVEM DRA EX... IS MORS TVLIT VBERIB.
NEC TAMEN IN MO..$ POTERIT CONSISTERE REN
QVE VITAE AETERNA..ONS SACER EXHIBVIT.
GERMINE PRAECAR. ARIS NATIB: ORTVS.
VIX ANNI VNIVS TRANSIERAT SPATIVM
SED XRI.

ATQ AGNV NIVEV CANDIDVS INSEQVTVR
DEPONAT LACRIMAS PIETAS IAM SC PARENTVM
PRAEMSSV STVDAT PIVS AD ASTRA SEQVI
ABSTVLIT HVNC TERR$ OTIBR$ CNCTAMES$
QVINTA DIES CELSO RESTITVITQ DO

Il n'eſt pas difficile de remplir ces vuides, que la rupture de la pierre a cauſé dans cette épitaphe, & qui doit ſe lire ainſi :

Francia quem genuit, Lugdunus flumine ſacro
Diluit, & Chriſtum participare dedit.
Theodricum innocuum retinet hic urna ſepultum,
Quem dura ex matris mors tulit uberibus,
Nec tamen in mortis poterit conſiſtere regno
Quem vitæ æternæ fons ſacer exhibuit

Germine præclaro, claris natalibus ortus, &c.

J'aurois ſouhaité que nous euſſions pû avoir auſſi entiere une autre inſcription gravée ſur un marbre devant le grand autel, mais tronquée & preſque effacée, qui nous parut encore plus ancienne. Mais comme il n'y a point de petit morceau d'antiquité qui ne ſoit venerable aux ſçavans, je rapporterai icy ce que nous en pûmes tirer.

ΜPETERE OPTΛSSEM SΛNCTΛ SPVICRΛ PRIOR
ONIMIVM TΛNTI SI MVNERE VOTI
VISSEM NATOS INCOLVMEMQVE VIRVM
C QVIΛ PROGENITIS SVPE PESTE QVΛTTVORVN...
ECOR HIC SΛITIM VIVAT VT HOSSΛ COIΛT
IILVSTRIS FEΛMENΛ HIC ENΛ.....
O·X· KΛL· ΜΛIΛS SEVERINO VCCI.S.
ΛNNOS QVINQVΛCINTΛ ET DVOS.

Nous retournâmes de là à Moleſme, & de Moleſme nous fûmes à Quincy. C'eſt une abbaye de l'ordre de Cîteaux de la filiation de Pontigni, qui par les reſtes qui ſont demeurez paroît avoir été autrefois conſiderable. Mais le miſerable Eudes de Chatillon, qui en étoit abbé, ayant renoncé à la foy de ſes peres, la deſola de telle ſorte, que juſqu'à preſent elle n'a pû ſe relever de ſes ruines. On dit que les ſatellites de ce méchant cardinal, au nombre de cinq cens, s'étant un jour tous revêtus des ornemens des miniſtres ſacrez, firent par dériſion comme une proceſſion autour d'une croix, & que là ils les brûlerent tous. Il ne reſte de l'égliſe que le chœur & les deux croiſées, dans leſquelles il y a ſept autels de chaque côté. Elles ſe terminent en rond point de même façon que le chœur. On montre dans l'égliſe le tombeau de ſaint Gaultier abbé du monaſtere, qu'on fait auſſi évêque d'Auxerre & martyr; mais nous ne trouvons point d'évêque d'Auxerre de ce nom, & le ſiege de cette égliſe ſe trouve certainement rempli par d'autres évêques dans le temps qu'on fait vivre ce Saint. On voit aſſez proche de ſon tom-

Quincy.

beau celui de Robert de Tanlai, & on nous assura qu'autrefois celui de sa femme étoit dans l'eglise, & qu'on y lisoit cette épitaphe: *Cy gist dame Agnés de Saintyon, jadis dame de Tanlai, laquelle trespassa le samedi veille de saint Pierre entrant aoust, l'an de grace* M. CCXVI. *l'ame de laquelle repose ex pais. Priez Dieu pour elle.*

Les religieux nous dirent aussi qu'il n'y a pas long-temps qu'on voyoit devant le grand autel les sepulcres de Guillaume de Tanlai, d'Adeline sa femme & de Jean leur fils. Ce Guillaume étoit fils de Pierre de Courtenay, qui avoit pour pere Louis le Gros roy de France. Mais tous les plus grands monumens sont sujets en ce monde à la vicissitude des temps. On voit encore dans le cloître plusieurs tombeaux, mais sans inscription. On croit qu'ils sont des messieurs de Tanlai, de Vergy & de Noyers, ce qu'on conjecture par leurs écussons. Entre les reliques qui ont échapé à la fureur des heretiques, on nous montra un bras de saint Basile le Grand, sur lequel on voit encore sa peau, relique digne d'un autre reliquaire que celui dans lequel on le conserve. Nous visitâmes ensuite le chartrier & les manuscrits, dont il y a encore un assez bon nombre qui sont fort beaux. La plûpart sont des ouvrages des Peres, de saint Ambroise, saint Augustin, saint Jerôme, saint Gregoire, saint Bernard, Bede. On y voit aussi les lettres d'Hildebert, la vie de saint Bernard écrite par Guillaume abbé de saint Thierry, qui est suivie d'une histoire des Albigeois, dont le commencement est semblable à celuy de l'abbé de Vaux de Sernai, mais la fin est differente.

Tonnerre. En sortant de Quincy nous allâmes aux abbayes de la Charité, de Molosme, & de saint Michel de Tonnerre. Cellecy est petite, mais fort jolie. Etienne de Nicey qui en a été le dernier abbé regulier fit rebâtir l'église, le cloître, le chapitre, qui sont fort propres; il fit aussi écrire des cartulaires, tirer des reconnoissances des biens du monastere, & il peut passer pour un des meilleurs abbez qui l'ont gouverné. On y conserve les reliques de saint Thierry évêque d'Orleans, qui y sont en grande veneration. Quoyqu'il y ait des paroisses dans la ville & une collegiale de 18 chanoines & trois dignitez, sçavoir prevost, chantre, & tresorier; cependant toute la ville se fait enterrer à saint Michel, c'est le nom du monastere.

Comme on nous avoit averti que les peres Minimes avoient

beaucoup de manuſcrits, qui leur avoient été donnés par un comte de Tonnerre, qui avoit fondé & bâti leur convent des propres materiaux de ſon château, qu'il fit démolir pour cet effet, nous eûmes la curioſité de les voir. Nous en trouvâmes effectivement pluſieurs, la plûpart ſont des auteurs profanes, & même des romans aſſez recens, & plus conſiderables par les belles relieures & les mignatures, que par leur matiere. On nous avoit aſſuré qu'il y avoit une bible écrite de la main de ſaint Bernard, nous demandâmes à la voir; mais le bibliothecaire nous dit qu'elle étoit dans le coffre à quatre clefs, & que le pere correcteur qui étoit en ville en avoit une. L'envie que nous avions de voir une bible écrite de la main de ſaint Bernard, nous y fit retourner le lendemain, & on nous l'apporta: mais à l'ouverture, je reconnus qu'elle avoit été écrite long-temps aprés S. Bernard. Cependant nous preſſâmes ces peres de nous dire quelles preuves ils avoient qu'elle fût dece Saint, & ils ne pûrent jamais nous en donner aucune. Enfin, un des plus anciens du couvent nous dit qu'elle n'étoit pas écrite, mais paraphée de la main de ſaint Bernard; ce qu'il diſoit de quelques notes marginales, qui étoient encore plus recentes que le texte, qui n'avoit tout au plus que cinq cens ans. Mais pour nous dédommager de nos peines, ils nous firent voir une lettre de ſaint François de Paule, dont nous prîmes une copie que je veux rapporter icy.

JESUS MARIA.

A MONSEIGNEUR LE GENERAL DE PICARDIE, demeurant à Amiens.

Monſeigneur le General, je me recommande à vous. J'ay reçu vos lettres de frere Germain porteur de ceſtes touchant le lieu d'Amiens. Auſſi m'a dit de bouche le bon vouloir qu'avez à ceſte pauvre religion, dont j'en remercie Dieu, luy priant que y perſiſtiez toûjours de mieux en mieux. Je le vous recommande, & auſſi ſon compagnon. Se ſera une fontaine vive, duquel ſera perpetuelle memoire juſques au jour du jugement. Gardez toûjours

bien les commandements de Dieu, & les faites garder à vos gens, & gardez bien que la temporalité ne prende la ſpiritualité. Autre choſe pour preſent, fors que je prie Dieu Notre-Seigneur qu'inceſſamment vous ait en ſa ſainte garde. Il porte les lettres du roy à meſſieurs dudit Amiens, & à vous auſſi. Ecrit au couvent de Touſſaints prés d'Amboiſe ce lundy XXVIII. *jour de Janvier, par*

Vôtre indigne orateur
Frere François de Paule.

Chatillon. Nous retournâmes enſuite ſur nos pas pour aller à Chatillon ſur Seine, où il y a deux abbayes, une de chanoines reguliers, & l'autre de Benedictines. Celle cy étoit autrefois à la campagne, en un lieu appellé le Puits d'Orbe. Saint François de Sales y alloit fort ſouvent, & on montre encore aujourd'hui ſa chaire, ſon confeſſionnal, & pluſieurs choſes qui ont été à ſon uſage. Comme le Saint n'alloit au Puits d'Orbe, que pour contribuer à la gloire de Dieu, dans les conferences ſpirituelles qu'il avoit avec les religieuſes, il les exhortoit ſouvent à quitter la campagne, où on eſt ſouvent privé des neceſſitez ſpirituelles & temporelles, à ſe retirer dans quelque ville, & à ſe reformer: l'abbeſſe écoutoit aſſez volontiers le bienheureux évêque, & elle ſuivit le conſeil qu'il luy avoit donné de transferer ſes religieuſes en quelque ville. Elle choiſit pour cela Chatillon ſur Seine, où elle s'établit au milieu de la ville: mais elle ne ſe preſſa point d'y établir en même temps la reforme; tout au contraire, aprés la mort du Saint, elle s'oppoſa de toutes ſes forces aux propoſitions que luy en firent ſes religieuſes. Mais ſi l'abbeſſe étouffa dans ſon cœur les ſemences de reforme, que ſaint François de Sales y avoit jettées; ces mêmes ſemences fructifierent dans l'ame de quelques-unes de ſes religieuſes. Sœur Jacqueline de Sercey, fille de Jean de Sercey ſeigneur d'Arconcey & de Savigny, capitaine & exempt des gardes du roy, & de dame Perronne de Monmoyen, Françoiſe Moriſot, Denyſe Fiot, Roſe de Voine, Anne & Françoiſe Seyve, Marie Eſpiart, Marie Vauſſin, Charlotte & Marie de Quincerot, & Marguerite de Havart, la preſſerent aſſez de mettre quelque bon ordre dans le monaſtere, ce

qu'elles croyoient qu'on ne pouvoit executer que par le moyen de la reforme. L'abbeſſe au lieu d'écouter une demande ſi juſte, traverſa en tout ce qu'elle put les projets qu'on luy propoſa : & pour les étouffer entierement dans leur commencement, elle choiſit pour ſuperieur monſieur de Flogny, ancien prieur de Montier ſaint Jean, croyant qu'un homme qui n'étoit point reformé luy-même, ne donneroit jamais dans les idées de reforme. Mais que peuvent les hommes contre les deſſeins de Dieu ? Celuy qu'on croyoit devoir être le plus oppoſé à l'établiſſement de la reforme, fut celuy qui la pourſuivit avec plus d'ardeur. Monſieur de Flogny ayant fait la viſite au Puits d'Orbe, & ayant ſçû dans les conferences qu'il eut avec ces bonnes religieuſes, le deſir qu'elles avoient de vivre plus conformément à leur état, s'en vint ſecretement à Paris, parla à la reine mere Anne d'Autriche, luy fit connoître le deſir de ces ſaintes religieuſes, & en obtint de ſa majeſté trois tirées du Val de grace fort ſages & fort regulieres, avec un ordre précis d'établir la reforme dans le monaſtere. L'abbeſſe toute furieuſe qu'elle étoit, ne put parer ce coup. Elle eut encore le chagrin de voir Magdelaine de Saux de Tavanne ſa parente, qui à peine avoit fait profeſſion, embraſſer la premiere la reforme & ſe joindre à celles dont nous venons de parler. La reine protegea toûjours ces ſaintes filles, & elle avoit commencé à les bâtir, mais elle ne vécut pas aſſez pour leur faire tout le bien qu'elle ſe propoſoit. Sa mort neanmoins n'empêcha point le progrés de la reforme, qui s'établit malgré toutes les perſecutions qu'on ſuſcita à celles qui l'avoient embraſſée, & elle ſubſiſte encore aujourd'hui avec l'édification de tout le pays.

Pendant que nous y étions, on nous fit voir quelques lettres originales de ſaint François de Sales, & on nous aſſura que le confeſſeur avoit été gueri par l'attouchement d'une. On nous raconta encore qu'un jour la mere de l'abbeſſe ſe confeſſant à ſaint François de Sales, on vint l'avertir au Puits d'Orbe que ſon mari ſe mouroit. Le Saint d'un eſprit prophetique dit, *Elle ira devant* ; en effet la dame aprés s'être confeſſée, étant allée pour voir ſon mari mourant, elle mourut ſubitement en entrant dans la chambre, & alla devant ſon mari au tombeau. Une autre fois que le Saint avoit aſſiſté à la profeſſion d'une religieuſe, enſuite d'un raviſſement, il dit

à l'abbeſſe : Si j'avois ſçû ce que je ſçai, cette fille n'auroit pas fait profeſſion. Cette fille n'eſt point pour nous. On vit l'effet de cette prophetie, lorſque cette religieuſe voyant que l'abbeſſe ne vouloit point de reforme, elle ſe retira à Dijon dans le monaſtere des religieuſes Bernardines du Tard.

Le Val des Choux.

Le Val des Choux n'eſt qu'à quatre lieuës de Chaſtillon. Il eſt ſitué dans une affreuſe ſolitude. Nous n'y arrivâmes qu'aprés avoir fait une grande lieuë dans un bois fort épais, & aprés avoir deſcendu environ un bon quart de lieuë. C'eſt un chef d'ordre, mais peu conſiderable, qui n'eſt qu'une branche de celuy de S. Benoît. On dit dans le pays qu'il doit ſon origine à un frere Wiart, convers de la Chartreuſe de Lugny, qui ne trouvant pas les Chartreux aſſez auſteres, ſe retira dans cette ſolitude prés d'une fontaine, & y aſſembla des diſciples : Ce qui peut confirmer cette tradition populaire, c'eſt que les religieux de Val des Choux avoient l'habit des Chartreux dans le commencement de leur inſtitut, & qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc, dans lequel ils ont changé quelque choſe, prenant un chaperon au lieu du capuchon, qui tenoit autrefois à la cuculle ou ſcapulaire. Cette tradition cependant ne peut ſe ſoûtenir : 1. Parce que le Val des Choux a été fondé par Eudes duc de Bourgogne bien peu d'années aprés la chartreuſe de Lugny, & qu'en ce temps-là les Chartreux, comme aujourd'hui, n'avoient pas beſoin de reforme, étant dans la plus grande ferveur de leur ordre, & quequoy que les religieux du Val des Choux ayent pris beaucoup de pratiques des Chartreux, ils n'ont cependant jamais été auſſi auſteres qu'eux. 2. Jacques de Vitry, qui vivoit dans ce temps-là, dit qu'ils ſuivoient les uſages de Cîteaux, & non pas des Chartreux. 3. Le premier prieur du Val des Choux ne fut point le frere Wiard, mais un Gui, qui eut pour ſucceſſeur Humbert. On voit encore leur tombeau dans l'égliſe, ſur lequel on lit ces deux Vers :

Hic duo ſunt fratres, caput ordinis, & prothopatres,
Guido & Humbertus. Sit Chriſtus utriſque miſertus.

4. On lit encore une inſcription dans l'égliſe du Val des Choux, qui fait connoître le temps auquel le frere Wiard s'y retira, c'eſt-à-dire, environ cent ans aprés la fondation du monaſtere ; car voici comme elle eſt conçûë : *Anno Domini* M. CCXCIII.

Part. I. Pag. 113.

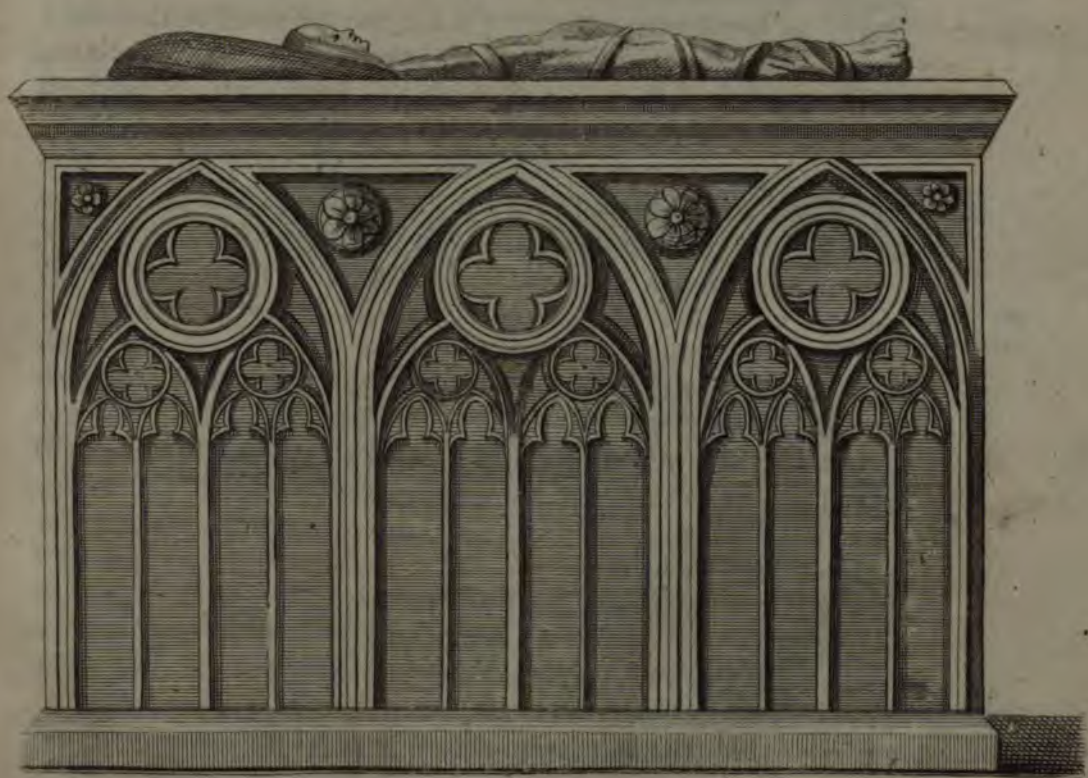

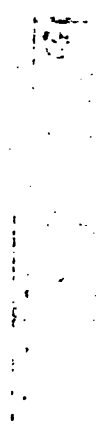

M. CCXCIII. *quarto nonas novembris intravit frater Wiardus in chorum Vallis Caulium.* Ces raiſons, ce me ſemble, détruiſent entierement la fauſſe tradition de la fondation du Val des Choux par le frere Wiard, dont on montre encore le lieu de la retraite proche d'une fontaine. Il faut pourtant avoüer que le premier prieur du Val des Choux eſt venu de la Chartreuſe de Lugny, puiſque les anciennes conſtitutions le diſent poſitivement.

Nous ne vîmes rien de conſiderable dans ce monaſtere, que les tombeaux de deux enfans, qui ſont ſans inſcription. Les religieux nous dirent que c'étoient des enfans des ducs de Bourgogne, quoy que aucun auteur n'en parle Il paroît par les ceremonies de l'enterrement qui ſont gravées autour du tombeau, que celui qu'il renferme eſt une perſonne de conſequence, puiſque celuy qui fait la ceremonie eſt habillé en évêque. Les curieux ne ſeront pas fâché de les voir reprenter icy.

Du Val des Choux nous allâmes à l'abbaye d'Auberive; dont les bâtimens & les jardins ſont aſſez beaux, mais l'égliſe eſt peu conſiderable. Il y a cependant une choſe aſſez ſinguliere: car le Saint Sacrement n'y eſt point conſervé au grand autel, mais dans un tabernacle ou armoire qui eſt dans le fond de l'égliſe, du côté de l'épître, & qui n'eſt fermé que d'une grille de fer; en ſorte que tout le monde peut voir le S. Ciboire. Nous fûmes d'Auberive à l'abbaye de Longuay, & de celle-cy au Val des Ecoliers, qui eſt une abbaye de l'ordre de S. Auguſtin, à une petite lieuë de Chaumont, où il y a un abbé regulier de la congregation de ſainte Geneviéve. Auberive.

Cette abbaye qui eſt un chef-d'ordre, qui avoit ſous ſoy des dépendances aſſez conſiderables, entr'autres le monaſtere de ſainte Catherine de Paris, doit ſon origine à quatre docteurs de l'univerſité de Paris, qui touchez de l'eſprit de Dieu, ſe retirerent dans une ſolitude affreuſe du dioceſe de Langres au commencement du treiziéme ſiecle: Leur exemple fit une ſi grande impreſſion dans l'eſprit de l'évêque de Châlon en Champagne, nouvellement élû, qu'avant que d'être ſacré, il renonça à ſa dignité, pour ſe joindre à eux. Il falloit être auſſi animé qu'ils l'étoient de l'eſprit de penitence, pour choiſir un lieu environné de tous côtez de rochers & de bois, ſi étroit qu'il eſt impoſſible de s'étendre, & qui ne preſente rien d'agreable à ceux qui l'habitent, que la mortification. Auſſi n'y de- Val des Ecoliers.

meurerent ils pas plus de trente ans, & ils furent obligez de s'établir à une demy lieuë de là, dans un lieu qui eſt encore fort ſolitaire, mais qui n'eſt pas tout à fait deſagreable. On y transfera les oſſemens de ceux qui étoient déja morts, ſur tout des quatre fondateurs, qui ſont ſous une belle tombe au milieu du chœur, ſur laquelle on lit ces Vers:

Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit
Hoſpitio præſul, pavit eremus inops.
Juſta pius ſolvit Chriſto, quem ereximus, ordo,
Oſſaque jam Vallis noſtra Scholaris habet.

L'eſprit de ſimplicité qui regnoit parmi eux, les obligea de ſe contenter de la qualité de prieur; & il n'y a pas deux cens ans que l'envie de ſe faire appeller abbez les a pris: Cette maiſon ayant été réunie à la congregation de ſainte Genevieve, ces peres ne ſe ſont pas contentez d'y faire refleurir la pieté; ils ont encore donné une nouvelle forme à l'abbaye, qu'ils ont entierement rebâtie, & renduë une des plus belles, & des plus accomplies de leur congregation. Nous y trouvâmes les premieres conſtitutions du monaſtere: & comme elles ne ſont pas fort longues, & qu'elles ſont fort édifiantes & inſtructives, on ne ſera pas fâché de les voir icy.

CONSTITUTIONES

ORDINIS VALLIS SCHOLARIUM.

CUM prolixitas intelligentiæ ſit noverca, & animi nobilitas per compendia potius duci velit quam trahi, horrorem incutiente pluralitate mandatorum aut diſpendium, conſtitutiones noſtras in diverſis capitulis ordinis generalibus conſtitutas ſub quadam brevitate perſtrinximus in capitulo generali, non ut profeſſores ordinis aut profeſſi ad alia nullatenus teneantur, ſed ut audientes talia cum regula B. Auguſtini conſtituta fuiſſe, de ſimilibus ad ſimilia noverint procedendum, & ſic de virtute proficiant in virtutem, ut tandem Deum deorum videre in Syon mereantur. Pro locorum autem ac temporum varietate, nec non & rerum ac perſonarum qualitate conſpecta, per capitulum generale poterit circa hu-

juſmodi conſtitutiones addi & minui, & etiam emendari, prout priores generali capitulo adſiſtentes animarum ſaluti viderint expedire.

I.

De Priore.

Prior à ceteris fratribus in refectorio, dormitorio, veſtimentis, calciamentis, & cibis ceteriſque omnibus non differat, quando quoquam proficiſcitur, non amplius quam unum fratrem, & duos famulos ad ſuum comitatum adſumat, niſi in viſitatione facienda, & pro aliquo negotio ſpeciali. Donaria vero auri vel argenti, ſive aliud quodcumque monaſterio proveniens, prior ſub cuſtodia diligenti, de conſilio fratrum, conſervanda reponat: pecuniam vero quæ ad reditus emendos ſpecialiter collata fuerit, ad alios uſus nullo modo convertat, ſine aſſenſu capituli ſui. Quando prior de magnis negotiis tractare habuerit, adſumat IV. *vel plures fratres de diſcretioribus, habito reſpectu ad qualitatem negotii, ſuper quo fuerit tunc tractandum: quorum unus ſit ſupprior domus, & illorum conſilio agat quod agendum eſt, nulli priori in alia domo alicui fratri ejuſdem loci liceat dare licentiam loquendi cum aliquo, niſi in ſua præſentia, excepto priore Vallis Scholarium & patribus prioribus. Caveant autem ſibi fratres ne a priore extraneo quamcunque licentiam poſtulent, quam a proprio priore non crederent obtinere. Non liceat alicui priori dare præbendam, ſeu victum, & veſtitum alicui exiſtenti in ſæculo, quamdiu vivit, vel in domibus noſtris in habitu ſæculari manenti ſine aſſenſu capituli generalis, nec recipere in domibus noſtris ad nutriendum vel docendum aliquem in habitu ſeculari. Caveat autem ne fratres recipiat, niſi ſecundum facultatem domus ſuæ, prior autem nullas litteras ſigillet, in quibus contineatur & conventus, niſi ſit de aſſenſu capituli ſui.*

II.

De Suppriore.

Supprior ſine aſſenſu capituli, & maxime illorum conſilio qui ſpiritales ſunt, non eligatur vel deponatur. Abſente priore, fratres licentiam cujuſque operis ab eo requirant, & conſilia totius domus ad ipſum referantur. Si aliquod negotium intervenerit, per quod eccleſiam & fratres ejuſdem domus contingeret obligari, uſque ad adventum prioris differatur. Obedientiarios non inſtituat, neque deponat, nec aliquem ordinari faciat, niſi forte de quo præceptum

meurerent ils pas plus de trente ans, & ils furent obligez de s'établir à une demy lieuë de là, dans un lieu qui eſt encore fort ſolitaire, mais qui n'eſt pas tout à fait deſagreable. On y transfera les oſſemens de ceux qui étoient déja morts, ſur tout des quatre fondateurs, qui ſont ſous une belle tombe au milieu du chœur, ſur laquelle on lit ces Vers:

Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit
Hoſpitio præſul, pavit eremus inops.
Juſta pius ſolvit Chriſto, quem ereximus, ordo,
Oſſaque jam Vallis noſtra Scholaris habet.

L'eſprit de ſimplicité qui regnoit parmi eux, les obligea de ſe contenter de la qualité de prieur; & il n'y a pas deux cens ans que l'envie de ſe faire appeller abbez les a pris: Cette maiſon ayant été réunie à la congregation de ſainte Genevieve, ces peres ne ſe ſont pas contentez d'y faire refleurir la pieté; ils ont encore donné une nouvelle forme à l'abbaye, qu'ils ont entierement rebâtie, & renduë une des plus belles, & des plus accomplies de leur congregation. Nous y trouvâmes les premieres conſtitutions du monaſtere: & comme elles ne ſont pas fort longues, & qu'elles ſont fort édifiantes & inſtructives, on ne ſera pas fâché de les voir icy.

CONSTITUTIONES

ORDINIS VALLIS SCHOLARIUM.

CUM prolixitas intelligentiæ ſit noverca, & animi nobilitas per compendia potius duci velit quam trahi, horrorem incutiente pluralitate mandatorum aut diſpendium, conſtitutiones noſtras in diverſis capitulis ordinis generalibus conſtitutas ſub quadam brevitate perſtrinximus in capitulo generali, non ut profeſſores ordinis aut profeſſi ad alia nullatenus teneantur, ſed ut audientes talia cum regula B. Auguſtini conſtituta fuiſſe, de ſimilibus ad ſimilia noverint procedendum, & ſic de virtute proficiant in virtutem, ut tandem Deum deorum videre in Syon mereantur. Pro locorum autem ac temporum varietate, nec non & rerum ac perſonarum qualitate conſpecta, per capitulum generale poterit circa hu-

jusmodi constitutiones addi & minui, & etiam emendari, prout priores generali capitulo adsistentes animarum saluti viderint expedire.

I.

De Priore.

Prior à ceteris fratribus in refectorio, dormitorio, vestimentis, calciamentis, & cibis ceterisque omnibus non differat, quando quoquam proficiscitur, non amplius quam unum fratrem, & duos famulos ad suum comitatum adsumat, nisi in visitatione facienda, & pro aliquo negotio speciali. Donaria vero auri vel argenti, sive aliud quodcumque monasterio proveniens, prior sub custodia diligenti, de consilio fratrum, conservanda reponat: pecuniam vero quæ ad reditus emendos specialiter collata fuerit, ad alios usus nullo modo convertat, sine assensu capituli sui. Quando prior de magnis negotiis tractare habuerit, adsumat IV. *vel plures fratres de discretioribus, habito respectu ad qualitatem negotii, super quo fuerit tunc tractandum: quorum unus sit supprior domus, & illorum consilio agat quod agendum est, nulli priori in alia domo alicui fratri ejusdem loci liceat dare licentiam loquendi cum aliquo, nisi in sua præsentia, excepto priore Vallis Scholarium & patribus prioribus. Caveant autem sibi fratres ne a priore extraneo quamcunque licentiam postulent, quam a proprio priore non crederent obtinere. Non liceat alicui priori dare præbendam, seu victum, & vestitum alicui existenti in sæculo, quamdiu vivit, vel in domibus nostris in habitu sæculari manenti sine assensu capituli generalis, nec recipere in domibus nostris ad nutriendum vel docendum aliquem in habitu seculari. Caveat autem ne fratres recipiat, nisi secundum facultatem domus suæ, prior autem nullas litteras sigillet, in quibus teneatur & conventus, nisi sit de assensu capituli sui.*

II.

De Suppriore.

Supprior sine assensu capituli, & maxime illorum consilio qui spiritales sunt, non eligatur vel deponatur. Absente priore, fratres licentiam cujusque operis ab eo requirant, & consilia totius domus ad ipsum referantur. Si aliquod negotium intervenerit, per quod ecclesiam & fratres ejusdem domus contingeret obligari, usque ad adventum prioris differatur. Obedientiarios non instituat, neque deponat, nec aliquem ordinari faciat, nisi forte de quo præceptum

prioris acceperit. Nullum de monaſterio ejiciat, nec ejectum nec novitium recipiat niſi juſſerit prior. Novitium etiam non recipiat ad profeſſionem, quamdiu prior poterit reperiri in aliquo loco intra totius domus officinas. Non liceat ſuppriori dare licentiam cuiquam egredi clauſuram domus, vel minuendi ſibi, aut mutandi lectum in dormitorio, aut loquendi cum aliquo ſeculari. Si tamen prior fuerit impeditus, poterit ſupprior dare fratribus licentiam loquendi cum ſeculari, vel etiam ad invicem; frater autem qui à ſuppriore de quacunque re licentiam acceperit, ſi priori occurrerit opere non perfecto, de eadem re licentiam quærat ab eo. Supprior ubicumque conventus fuerit, primum locum in ſiniſtro choro teneat, & hebdomadam miſſæ faciat, nec tamen ad menſam, nec in capitulo legat. Fratres ad laborem ducat, & de loco & de labore circa quod fuerit operandum, & de inſtrumentis ad laborem neceſſariis provideat, & quando non ierit, alicui quem ad hoc idoneum proſpexerit committat. Si autem in aliquo offenderit, clametur in capitulo, ſicut alter. Abſente autem priore, ſupprior non exeat domum, nec etiam licentiam concedat fratribus exeundi adeo longe, quin eadem die revertantur ad domum, niſi domus utilitas vel cauſa competens hoc requirat. Provideat autem prior aliquem fratrem idoneum, qui in abſentia ſupprioris officium ejus agat, & liceat priori reſtringere ſuppriorem, prout viderit expedire.

III.

De Celerario.

Ad officium celerarii pertinet expenſas domus ſecundum facultatem ipſius, tam circa obedientias & obedientiarios, quam circa negotia fideliter ac rationabiliter miniſtrare, & ipſa negotia nihilominus fideliter procurare : ita tamen quod nihil alienet vel detrahat, vel terras emat, vel magnum quodcumque negotium agat ſine prioris licentia & conſilio ſpeciali. Nullus alius burſam habeat qualemcumque, niſi cui à priore conceſſum fuerit de licentia ſpeciali.

IV.

De Refectorario.

Refectorarius ea quæ in refectorio ſunt, vel in cellario, vel in coquina, ſeu in ejus cuſtodia mundè & honeſtè cuſtodiat, & cuſtodiri faciat. Elemoſyna verò quæ pro tempore fuerit facienda, per ipſum refectorarium fideliter diſpenſetur, vel etiam per alium

ad hoc idoneum, prout priori viſum fuerit expedire.

V.

De Portario.

Portarius tam majoris portæ quam clauſtri, qui ad hujuſmodi officium fuerit deputatus, officium ſuum fideliter & ſtudiosè adimplere procuret, ne per ejus incuriam vel negligentiam aliquod ſcandalum aut inconveniens oriatur, claves etiam quas in ſua cuſtodia habuerit, ſingulis noctibus poſt completorium ad locum illum deferat, qui ſibi à priore fuerit deputatus.

V I.

De Hoſpitario.

Hoſpitarius advenientes hoſpites benignè recipiat & lætanter, prout religio exigit & honeſtas, & ipſis ſecundum domus facultates, inſpecta qualitate perſonarum, pro congruentia temporis, cibaria gratanter quamdiu in domo fuerint miniſtrare procuret : ita etiam quod ſi aliqui hoſpites infirmantur, & eſum carnium exegerit neceſſitas, hæc referat ad priorem, ut de hoc ſecundum voluntatem ipſius fiat quod fuerit faciendum.

V I I.

De Veſtiario.

Veſtiarius omnes pannos & veſtes & calciamenta, ſive vetera fuerint, ſive nova cuſtodiat diligenter, & quæ reparanda fuerint, ſine moræ diſpendio & fratrum incommodo faciat reparari. Si autem frater aliquis novis veſtimentis ſeu calciamentis eguerit, hoc idem veſtiarius priori intimet, ut ei per voluntatem prioris quod opus fuerit miniſtretur : pelliciis agninis & vulpinis tantum utantur fratres. Caveant autem priores ne vel ipſi vel ſubditi ſibi fratres pretioſis aut curioſis veſtibus, ſeu mantellis, ſeu calciamentis, vel etiam rebus aliis ad habitum noſtrum non pertinentibus, undecumque ipſa provenire contingat, utantur. Calciamenta etiam genua non excedant. Fratres noſtri cappas deferant omnino nigras, longas, & ſcapularibus uſque ad longitudinem tunicarum utantur, ſotularibus nigris & clauſis, & ſine ligaturis.

VIII.

De Librario

Ad diligentem cuſtodiam librorum eccleſiæ ſpecialiter frater aliquis deputetur. Exceptis illis qui de ſpeciali licentia fuerint aliquibus conceſſi, nec habeat poteſtatem extraneo cuiquam librum aliquem commodare, niſi de prioris vel ſupprioris licentia ſpeciali, qui ſibi de cautione provideant in tradendo : nomina etiam illorum in ſcriptis redigat, quibus libri ſic fuerint commodati.

IX.

De Cantore.

In utraque parte chori frater aliquis deputetur, qui viciſſim cum per hebdomadas officium cantus in parte ſua inchoaverit, cantoris officium plenarie faciat, quod eſt tale : hymnos & pſalmos incipiat, & reſponſoria, & repetitiones reſponſoriorum poſt verſum. Fratres in brevi ponat, negligentias vel defectus qui contigerint in choro uterque in parte ſua emendet, & faciat emendari, ſic etiam uterque faciat in altera parte chori, ſi alium contigerit non adeſſe. In majoribus autem ſolemnitatibus, & ubi proceſſionaliter conventum ire contigerit, totum officium impleat cantor qui in dextra parte chori fuerit deputatus.

X.

De Sacriſta.

Sacriſta libros chori, reliquias, & omnia quæ ad ornamentum & uſum eccleſiæ & altarium pertinent, diligenter & mundè conſervet, & eccleſiam & clauſtrum cum expedierit faciat ſcopa mundari. Provideat eccleſiæ de hoſtiis, & caveat quod non ſint nimium inveteratæ, ſed puræ & electæ. Caveat etiam ne ſit in altari defectus euchariſtiæ, propter neceſſitates frequenter imminentes. Sacra veſtimenta poſtquam veteraverint, ad alios uſus extra ſacrum miniſterium nullatenus transferantur.

XI.

De Matriculario.

Capitulum non pulſet matricularius ſine prioris licentia. Si autem horam præteriiſſe proſpexerit, hoc prælato poterit intimare. Ad alias horas præceptum prioris non expectet. Matricularius in adjutorium ſit ſacriſtæ.

XII.

De Munditiis.

Fratres tam clerici quam laici, prout ſunt in ordine, munditias faciant qualibet ſeptimana.

XIII.

De Novitiis.

In novitiis ſuſcipiendis bonos mores cenſemus conſiderandos, præcipue ut manſueti ac tractabiles ſint, ex quorum etiam conſortio religionis ſanctitas emendanda & augmentanda potius præſumatur, quam in aliquo denigrari credatur. Nullus ab habitu laicorum fratrum ſemel ſuſcepto ad habitum clericalem deinceps ſuſcipiatur, vel etiam è contra. Si prior illum qui recipi poſtulaverit receptione perceperit eſſe dignum, referat fratribus in capitulo quid ſibi ſuper hoc videatur, atque eorum aſſenſum & voluntatem pro illius ſuſceptione exquirat, & ſecundum conſilium ſanioris partis faciat quod fuerit faciendum: prior tamen poterit recipere perſonam famoſam & honeſtam, ſine ſui capituli conſilio, ſi viderit expedire: tamen ſi in competenti loco ſit, faciat hoc ex conſilio fratrum ſeniorum. Novitii citra decem & octo annos non recipiantur. A novitio qui recipiendus fuerit hoc quæratur, ſi ſit ſervilis conditionis, ſi debitis obligatus, ſi impedimentum canonicum latens habeat propter quod recipi non debeat, vel ad ſacros ordines promoveri, vel etiam ſuſceptis ordinibus miniſtrare. Quæratur etiam utrum debilitatem in corpore latentem habeat, propter quam non poſſit diſciplinam & rigorem ordinis ſuſtinere. Si vero in alio ordine fuerit, non recipiatur, niſi per conſilium duorum priorum noſtri ordinis, & per conſilium fratrum, ut ſupra dictum eſt. Quando igitur quis ſuſcipi debuerit, jubeat eum prior adduci in capitulum. Frater verò qui eum adducet, inſtruat eum ut flexis genibus in capi-

tulo quærat miſericordiam Dei & ordinis. Deinde jubebit eum prior veſtiri. Cum autem veſtiendus fuerit, in capitulo veſtiatur, & poſtea proceſſionaliter in eccleſiam ducatur cantando Veni creator. *Oratione vero facta, oſculum recipiat à priore, & à fratribus, prout in choro fuerint ordinati. Cum autem habitu noſtro veſtitus fuerit, à magiſtro ſuo moneatur, ut ſine dilatione priori domus confeſſionem faciat generalem. In ſchola diligenter inſtruendus eſt novitius de inclinationibus, de inceſſu, & ſtatu, & omni geſtu ſuo, oculos demiſſos habere, juramenta non facere præter eſt & non, vel credite mihi, & omnia quæ acturus in publico fuerit, prius in ſecreto prætentet, & aſſueſcat. In ſchola novitiorum, quæ ex una parte clauſtri debet eſſe, vel ubi prior eam eſſe voluerit, nullus intret dum aliquis eorum ibi affuerit, niſi licentiatus fuerit, excepto priore vel ſuppriore, niſi in trahendo. In ſchola poterunt loqui novitii, præſente magiſtro eorum, & etiam alii fratres, per licentiam prioris. Novitii interſint lectioni regulæ in capitulo. Poſtquam vero pronuntiati fuerint qui ponuntur in brevi, recedant. Novitii in brevi non ponantur, niſi per licentiam prioris. Ad locutionem vero clauſtri non veniant, niſi ex licentia ejus qui conventum tenet. Provideat autem magiſter eorum, ut ipſi in hora locutionis habeant aliquam conſolationem ab ipſo vel ab alio fratre; ſed & hoc quoque ſciendum eſt, quod novitius uſque poſt profeſſionem factam foris cum nullo, niſi cum fratribus ordinis noſtri ſolus, & niſi in audientia loquatur. Novitiorum profeſſio ultra annum nullatenus differatur, & tunc faciat profeſſionem novitius ſicut in collectario continetur. Viſitator novitium, quem illicite propter receptionem ſuam invenerit expellendum, expellat. Si autem jam profeſſum, licet non expellat eumdem, tamen recipientes puniat, prout viderit faciendum.*

XIV.

De Regularibus horis.

Audito ſigno campanæ, ad matutinos fratres ſurgant; & ita ſe præparent, ut facto ſigno à priore, ſimul omnes intrent in eccleſiam. Similiter ad ceteras horas regulares conveniant in eccleſiam omnes fratres clerici, exceptis illis quos propter minutionem, vel infirmitatem, aut licentiam oportuerit remanere. Quicumque autem ante ſignum trinæ orationis in matutinis dicendæ, vel orationis dominicæ quæ in principio ceterarum horarum regulariter dicitur,

dicitur, chorum non intraverit, donec finita fuerit, nullatenus intret chorum, & de hoc se clamet in capitulo vel clametur. Si quis dum est in stallo suo, cum horæ regulares dicuntur, fallit in aliqua dictione, terram manu tangat. Finitis matutinis, redeant fratres ad lectos suos, nisi forte iverint in hyeme ad locum quem prior ad calefaciendum deputaverit propter frigus, & ad lectos suos cum calefacti fuerint revertantur. Fratres in dormitorio jacentes, si aliqua de causa de matutinis remanserint, ad laudes surgant, ut ad primam possint cum aliis interesse. Cellerarius tamen qui plus ceteris occupatus est, pro negotiorum suorum necessitate sine licentia remanere potest. Conversi fratres in festis IX *lectionum ad matutinas surgant, ceteris diebus ad laudes: ad ceteras vero horas sint in ecclesia extra chorum, nisi per licentiam vel pro aliquo negotio sibi injuncto ipsos oportuerit remanere. Non petat aliquis de facili licentiam exeundi foras, dum regulares horæ cantantur, nec etiam ante capitulum; & si quis hoc forte petierit, non de facili concedatur eidem; qui autem licentiatus fuerit sic exire, cum ad horam quamcumque pulsatum fuerit, revertatur. Caveant omnes, qui in ecclesia, & in choro, vel etiam in aliqua domus extra ecclesiam officina cantare aut legere habuerit, aut quodcumque aliud facere quod per ipsorum negligentiam vel absentiam, nullus circa officium suum sit defectus. Hebdomadarius tamen & alii qui aliquid facere habuerint, si propter aliquam causam senserint se hoc non posse complere, indicent hoc priori, & prior hoc alii injungat, prout viderit expedire. Cum ad altare majorem missam celebraturus sacerdos accedit,* ante Confiteor *versus altare, & postea versus chorum, cum diacono & subdiacono se inclinet, & post modum* Confiteor Deo *dicat. In diebus festivis* IX. *lectionum, & à Pascha usque ad octavas Trinitatis & octavas alias, & in missa beatæ Virginis, & in missa S. Spiritus feria* V. *stent fratres ab offertorio usque ad elevationem Eucharistiæ versis vultibus ad altare: in diebus autem ceteris super formas. Ab elevatione autem Eucharistiæ usque ad orationem dominicam omni tempore flexis genibus sint prostrati. Post orationem vero dominicam fratres secundum congruentiam temporis sint super formas usque ad* Agnus Dei *vel versus altare se vertant.*

XV.

Quomodo fratres habere ſe debent in officinis clauſtri.

Nullus in clauſtro aliquid cantet, niſi quod in choro cantandum eſt. Prior provideat aliquem fratrem idoneum, qui fratres inſtruat legere & cantare, quos prior in hoc viderit inſtruendos. Fratres autem in hoc inſtruendi magiſtro ſuo humiliter obediant & devote. Si quis dum ſilentium tenendum, & maxime in dormitorio, eccleſia, refectorio, & clauſtro, ſigna multiplicaverit, vel plurima verba protulerit, licet fuerint imperfecta, convictus ſuper hoc ita judicetur ac ſi ſilentium infregiſſet. Nullus in clauſtro ſedeat ſine libro, exceptis hiis qui horas dicunt, & excepta hora qua fratres conveniunt ad prandium, vel ad cœnam, vel ad collationem. Tempore jejunii in clauſtro & circa clauſtrum fratres pacifice ſe habeant & quiete, ne propter tumultum ipſorum fratres alii perturbentur.

XVI.

De locis licitis ad eundum.

Fratres poſſunt intrare eccleſiam, dormitorium, refectorium, capitulum, ſine licentia, & locum ad calefaciendum ſuo tempore deputatum.

XVII.

De lectionibus auſcultandis.

Frater cui injunctum fuerit à priore lectiones auſcultet, hora certa ſibi deputata ſpecialiter, exceptis lectionibus de communi Sanctorum & lectionibus mortuorum & quotidianis lectionibus beatæ Mariæ. Excipitur autem is qui lectiones auſcultat; & qui pro abſente legit non rogatus. Quod de lectionibus auſcultandis dictum eſt, de epiſtolis & de evangeliis idem fiat, dum auſcultantur fratres non inquietent ſe invicem in quæſtionibus faciendis, niſi de productis & correptis accentibus, & de lectionibus quas legere ignorant, & diſtinctionibus, & metris, & fine verſuum, alias autem quæſtiones non faciant.

XVIII.

De capitulo & de hiis quæ in eo fiunt.

Pulſato ſigno ad capitulum, idem qui pulſavit firmet oſtia

clauſtri Poſtmodum legantur martyrologium & regula , & facta abſolutione mortuorum , fratres in tabula ſcripti pronuntientur , & Benedicite *dicto à priore , omnes fratres inſimul venias ſuas accipiant , qui de aliquo voluerint ſe clamare , de hiis videlicet quæ fuerint manifeſta ; dein illis ſedentibus , unus poſt alium prout ſunt in ordine ſtando proferant culpas ſuas. Interim nemo loquatur , niſi ipſe qui ſe clamat , vel qui clamatur , & prior , nec ille ad alium quam ad priorem convertat ſermonem : ſed nec ipſe verba multiplicet , & non ſophiſtice , ſed aperte loquatur. Si autem hoc in conſuetudine habuerit , ſuper hoc ab alio interim proclametur , & in ipſo capitulo competenti pœna mulctetur. Clamatus ſtatim , ſi ſe de hoc pro quo clamatur culpabilem ſenſerit , humiliter recognoſcat , alioquin breviter dicat , Non recordor de hoc quod frater dicit. Clamans autem non repetat clamorem , ſed frater qui audierit in capitulo aliquem quod verum eſt negare , teſtimonium dicat de hiis quæ vidit vel audivit. Pro ſuſpicione nemo alium clamet , niſi viderit , vel audierit ea de quibus intendit facere clamorem. Plures ex eadem culpa ſimul poſſunt clamari , ſed non plures inſimul ex diverſis qui per licentiam remanſerint à refectorio , à capitulo , vel ab hora qualibet , vel à qualibet obſervantia , hoc ſtando in capitulo recognoſcant , de conſuetudinibus , vel uſibus eccleſiæ mutandis , vel etiam corrigendis , vel quod aliquid ſit addendum nullus in capitulo faciat mentionem , niſi priori antea duxerit intimandum , ut ejus conſilio fiat quod fuerit faciendum ; ſi quis conſolatione indiget , vel communis ordinis inſtitutio ipſum gravat , aut ſuper aliquo intendit in capitulo miſericordiam quærere , primitus muntiet hoc priori , quam ſuper hoc in capitulo faciat mentionem. Ea quæ tractantur in capitulo ſecreta ſint , ita quod nulli alterius ordinis vel ſæcularibus revelentur. Graves autem & ſecretæ cauſæ vel culpæ , quæ in capitulo tractantur etiam fratribus ordinis nullatenus revelentur , niſi fratribus clericis in eadem domo reſidentibus , vel hiis qui in capitulo fuerint , aut priori Vallis-Scholarium vel patribus prioribus.*

XIX.

De Confeſſoribus.

Provideat prior unum vel plures de diſcretioribus & honeſtioribus domus ſuæ , qui confeſſiones fratrum audiant & abſolvant. Fratres omnes ſemel ſaltem in hebdomadâ confiteantur : ſi tamen habuerint copiam confeſſorum , inſpecta tamen qualitate & vita & moribus confitentium , & etiam confeſſorum , prior hiis minuat vel

tulum revertantur, & tunc lectione brevi de aliquo libro lecta intrent ecclesiam omnes fratres. Postquam vero conventus dormitorium intraverit, nullus dormitorium exire præsumat.

XXV.

De Fratribus qui foras exeunt.

Frater de sua domo exiens, & illuc revertens, ad orationem vadat, & benedictionem accipiat vel ab hebdomadario, vel ab alio sacérdote, nisi eodem die vel sequenti se putaverit reversurum. Fratres ubicumque fuerint, cibariis talibus & solis utantur, prout eis licitum est uti secundum ordinis nostri morem: illi tamen quibus propter infirmitatem aut debilitatem carnibus uti licet, in domibus religiosorum, exceptis domibus monialium, utantur eisdem. Ad mensam autem tantum unus loquatur, cum licentia tamen episcoporum & priorum nostri ordinis; poterunt plures loqui si domos habemus in villis vel castellis vel civitatibus, si maneant in ipsis hospites seculares, ibi nullus frater sive prior carnes comedat: in aliis vero ubi nulli hospites sunt, nec conversantur alii præter fratres, si carnes comedi contigerit, nullus sæcularis ad comedendum introducatur, & si supervenerit, comedere non permittatur.

XXVI.

De Circatore.

Circator lectos fratrum & officinas domus inspiciat diligenter, utrum ibi sit aliquid inhonestum, vel aliquid quod non liceat fratrem habere.

XXVII.

De fratribus qui de foris veniunt.

In fratribus qui de foris veniunt, si aliquid inordinatum in habitu vel in tonsura notatum fuerit, arguatur, & illud in quo commissum fuerit emendetur. Fratres cum ad aliquam domum ordinis nostri venerint, in omnibus se habeant sicut fratres illius domus ad quam eos contigerit advenire.

XXVIII.

De Feminis.

Feminæ in ordine nostro non recipiantur, ut habitum nostrum

XXII.

Quod fratres ad utramque refectionem debeant convenire.

Universi fratres tam clerici quam laici ad utramque refectionem prandii & cœnæ ad pulsum cymbali ante refectorium conveniant, exceptis cellerario, refectorario, & custodibus monasterii & claustri, hospitalario, & infirmario, si eis opus fuerit. Si quis alius de refectorio defuerit, in capitulo recognoscat, & causam cur remanserit indicet. Ex quo autem fratres dicere Pater noster *inceperint, donec finita sit benedictio, refectorium nullus intret. Nullus mittat extra refectorium vel in refectorio aliquid alicui, nisi prior, vel is qui conventum tenet: qui bibit, duabus manibus ciphum teneat, claustrales de refectorio non exeant, nisi pro necessitate corporis in refectorio. Nulli aliquid apponatur, nisi quod toti conventui appositum fuerit, nisi cui indultum fuerit à priore. In refectorio nullus comedat, nisi sit nota & honesta persona.*

XXIII.

De Dormitione post prandium in æstate.

A die Resurrectionis Domini usque ad Exaltationem sanctæ Crucis intrent post horam refectionis dormitorium ad pausandum fratres omnes, facto signo ab eo qui conventum tenet, & ibi tunc vel etiam post completorium non faciat alter alteri signum sine necessitate, vel oculos alter in alterum figat, vel strepitum quemcumque faciat propter quem aliqui fratres à somno vel à pausatione valeant excitari, nullus etiam ibi excutiat vestimenta, nullus ad lectum alterius vadat. Absente autem conventu, nullus ibi jaceat nisi propter minutionem vel aliquam causam honestam. Fratres cum voluerint intrent dormitorium, sed sine causa non faciant ibi moram. Fratres in dormitione sine calcitris jaceant super pannos laneos, tunicas succincti, & caligas calciati.

XXIV.

De Collatione.

Cum conventus bis comedit, pulsato signo ad collationem, intrent fratres in capitulum. Tempore verò jejunii conveniant ante refectorium, & facto signo intrent refectorium. Pulsata vero nola, & benedictione ab hebdomadario facta, post potum fratres in capi-

horas, ſicut & ceteri fratres, præterquam ad matutinas, in aliis autem obſervantiis ſicut ceteri fratres ſe habeant.

XXXII.

De unctione infirmorum.

Cum frater infirmus fuerit inungendus, humiliter roget Priorem & ceteros præſentes, ut pro caritate fraterna ſi quid erga eos deliquerit ei dimittant, poſtea jubente priore, dicat Confiteor Deo, & B. Mariæ, & omnibus ſanctis ejus, & tibi pater & vobis fratres, & *cetera, dicto* Confiteor, *orent pro eo fratres, dicentes* miſereatur tui, &c. *poſtea ſolus prior dicat* abſolutionem & remiſſionem, &c. *Quod ſi laicus fuerit faciat confeſſionem ſuam in idiomate ſuo, docente ipſum priore; quod ſi prior fuerit inungendus, ſimiliter & ipſe roget fratres præſentes, ut ei dimittant ſi quid erga eos deliquerit; tunc fratres flectentes coram eo genua, petant ab eo abſolutionem, & humiliter eum rogent, ut ipſe quoque eis dimittat quidquid erga eum deliquerunt, tunc ipſe prior dicat* Confiteor, *quo dicto fratres dicant* Miſereatur. *Cui ipſo ſubjungente* abſolutionem, *qua facta, ſurgant & fratres. Tunc fratres ſtantes & dicant* VII. *Pſalmos pœnitentiales. Interim dum pſalmi dicentur, ſupprior inungat eum oleo ſancto; ſimiliter dum prior inungit fratrem, dicant fratres ſtando* VII. *pſalmos pœnitentiales, fiat unctio ſicut in collectario continetur de cetero ipſe infirmus diligentius cuſtodiatur, & à priore frequentius viſitetur.*

XXXIII.

Quomodo fratres debent convenire ad mortuum.

Pulſato ſigno in eccleſia, ſi conventus eſt extra clauſtrum, vel percuſſa crebris ictibus tabula in clauſtro, ſi convenius in clauſtro fuerit, accurrant omnes fratres velociter ad fratrem morientem vel mortuum, dicentes Credo in Deum *ſemel, vel bis, vel ter. Sacriſta vero priori deferat ſtolam, & manuale ad faciendam commendationem ſi in refectorio fuerit conventus, circa principium refectionis ſine mora omnes accurrant extra, expletis illis quæ tunc facienda ſunt ad refectorium redeant. Si frater hora diei tertia moritur, vel in tali hora, in qua poſſit miſſa competenter pro eo celebrari, eadem die tumuletur, niſi prior pro aliqua rationabili cauſa jubeat corpus uſque in craſtinum reſervari. Si vero tali hora moritur, ut non poſſit competenter pro eo miſſa celebrari, uſque in craſtinum*

pertent; ingredientes etiam feminæ portam, officinas vel etiam domum portarii non intrent : intrare tamen oratorium permittantur, ſed non chorum, præſente conventu. In noſtris etiam domibus non pernoctent, ſi feminæ infra ſepta domus noſtræ comederint, fratres nullatenus comedant cum eis neque bibant.

XXIX.

De Temporibus tonſuræ.

Fratres uno tempore radantur & infra tres ſeptimanas, quocumque tempore ſola raſio fiat. Refectorarius autem provideat ea quæ ad raſuram ſunt neceſſaria, ne in aliquo ſit defectus.

XXX.

De Minutione.

Conventus ſex vicibus in anno, ſive inſimul, ſive conventus medietas minuatur. Qui cum conventu minui noluerit uſque ad aliam minutionem, excepto infirmitatis periculo, nullatenus minuatur.

XXXI.

De Infirmario.

Infirmarius quotidie infirmos viſitet quotiens expedierit, & ea quæ ſibi circa cibaria ſecundum facultates domus parari voluerint, diligenter inquirat, dum tamen non ſint directe contraria medicinæ vel morbo : horas autem, ſi neceſſe eſt, cum ipſis decantet, vel ſi ei non vacat, alium provideat. Hoc etiam ad curam infirmarii ſpectat, ut dum graveſcere cœperit languor infirmitatis, hoc in capitulo fratribus nuntiet, ut communis oratio fiat pro infirmo : & ſi poſtmodum convaluerit, hoc iterum indicet, ut finiatur oratio : & quicumque de infirmaria communicandus fuerit, hoc etiam in capitulo denuntiet, ſed & de unctione infirmorum priorem admoneat. Infirmis qui in lecto decubant nulla lex ponitur in cibo, & in potu, jejunio, nec etiam in ſilentio. Ad diſpoſitionem etiam prioris loci pertineat, ut circa ipſos, ſive quantum ad camiſias ſtamineas, ſive quantum ad alia diſpenſet, inſpecta qualitate morbi & perſonæ, omnes infirmi, dum in infirmaria ſunt, quiete ſe contineant, & per alias cameras non diſcurrant fratres qui in infirmaria ſunt, & in lecto non decubant poſt completorium, exceptis neceſſariis non loquantur : qui vero per licentiam in retro choro ſunt, ibi conveniant ad

horas, ſicut & ceteri fratres, præterquam ad matutinas, in aliis autem obſervantiis ſicut ceteri fratres ſe habeant.

XXXII.

De unctione infirmorum.

Cum frater infirmus fuerit inungendus, humiliter roget Priorem & ceteros præſentes, ut pro caritate fraterna ſi quid erga eos deliquerit ei dimittant, poſtea jubente priore, dicat Confiteor Deo, & B. Mariæ, & omnibus ſanctis ejus, & tibi pater & vobis fratres, & *cetera, dicto* Confiteor, *orent pro eo fratres, dicentes* miſereatur tui, &c. *poſtea ſolus prior dicat* abſolutionem & remiſſionem, &c. *Quod ſi laicus fuerit faciat confeſſionem ſuam in idiomate ſuo, docente ipſum priore; quod ſi prior fuerit inungendus, ſimiliter & ipſe roget fratres præſentes, ut ei dimittant ſi quid erga eos deliquerit; tunc fratres flectentes coram eo genua, petant ab eo abſolutionem, & humiliter eum rogent, ut ipſe quoque eis dimittat quidquid erga eum deliquerunt, tunc ipſe prior dicat* Confiteor, *quo dicto fratres dicant* Miſereatur. *Cui ipſo ſubjungente* abſolutionem, *qua facta, ſurgant & fratres. Tunc fratres ſtantes & dicant* VII. *Pſalmos pœnitentiales. Interim dum pſalmi dicentur, ſupprior inungat eum oleo ſancto; ſimiliter dum prior inungit fratrem, dicant fratres ſtando* VII. *pſalmos pœnitentiales, fiat unctio ſicut in collectario continetur de cetero ipſe infirmus diligentius cuſtodiatur, & à priore frequentius viſitetur.*

XXXIII.

Quomodo fratres debent convenire ad mortuum.

Pulſato ſigno in eccleſia, ſi conventus eſt extra clauſtrum, vel percuſſa crebris ictibus tabula in clauſtro, ſi conventus in clauſtro fuerit, accurrant omnes fratres velociter ad fratrem morientem vel mortuum, dicentes Credo in Deum *ſemel, vel bis, vel ter. Sacriſta vero priori deferat ſtolam, & manuale ad faciendam commendationem ſi in refectorio fuerit conventus, circa principium refectionis ſine mora omnes accurrant extra, expletis illis quæ tunc facienda ſunt ad refectorium redeant. Si frater hora diei tertia moritur, vel in tali hora, in qua poſſit miſſa competenter pro eo celebrari, eadem die tumuletur, niſi prior pro aliqua rationabili cauſa jubeat corpus uſque in craſtinum reſervari. Si vero tali hora moritur, ut non poſſit competenter pro eo miſſa celebrari, uſque in craſtinum*

num reſervetur, & tunc prior provideat: qui & ante & poſt matutinas vigilent ad corpus ſemper, ſi competenter fieri poteſt, priuſquam frater ſepeliatur, vel dum ſepelitur, pro eo miſſa celebretur privatim. Miſſam pro fratre defuncto, ſi fieri poteſt, prior cantet, & totum obſequium faciat. Ad tumulandum vero corpus, fratres qui non ſunt ſacerdotes, dicant pſalmos; & ſi opus fuerit, dicant cum ipſis aliqui de ſacerdotibus: alii vero ſacerdotes orationes dicant, habentes ſtolas ad collum, Clementiſſime Domine. *Tumulato corpore, decantetur* Domine miſerere: *flexis genibus dicatur. Poſtea fratres incipientes* VII *pſalmos pœnitentiales, revertantur ad eccleſiam, proſternentes ſe, donec compleverint; de extraneis ſimiliter fiat præter quam in* VII *pſalmis, tamen cum fratres ad eccleſiam redierint, dicant unum vel plures de* VII *pſalmis. De hiis vero quos in extremis in habitu noſtro reperimus, pro ipſis ſicut pro uno de fratribus noſtris fiat. De hiis autem qui in domibus noſtris eligunt ſepulturam, fiat prout prior viderit expedire; fratres qui defunctum quemcumque portaverint tumulandum, amotis capis ſuis, ſcapularibus ſint induti: alii vero fratres proceſſionaliter vadant cum cruce, & thuribulo, & aqua benedicta; cum ad corpus venerint vel in receptione corporis apportati, incipiat cantor* Libera me Domine *cum verſu, & repetitione, poſtea dicant fratres ſub ſilentio* Pater noſter: *ſacerdos vero dicat* Et ne nos, *& dicto verſu* à porta inferi, *dicant orationem pro defuncto.*

XXXIV.

De ſolemni vigilia pro fratribus defunctis.

Pro omnibus fratribus noſtris defunctis ſemel in anno communiter commemoratio ſolemnis fiat in conventu, & ab unoquoque ſacerdote XV *miſſæ infra annum: à ceteris vero* XII. *pſalteria dicantur. Qui vero pſalterium neſciunt, duodecies centies dicant* Miſerere mei Deus, *& tociens* Pater noſter *cum ſalutatione B. Mariæ; pro preſente vero fratre mortuo in eadem domo unuſquiſque ſacerdos celebret tres miſſas, ceteri unum pſalterium: qui vero pſalterium ignorant, centum & quinquaginta* Miſerere: *qui verum ipſum ignorant,* CCC Pater noſter *& totiens ſalutationem B. Mariæ. Frater de ordine quacumque de cauſa moram faciens in alia domo, omnino teneatur ad faciendum pro fratre illius domus decedente, ſicut proprii fratres ejuſdem domus tenentur: qui ſimiliter fratres ejuſdem domus, ſi ibi frater hoſpes deceſſerit, ad conſimile omnino teneantur.*

XXXV.

De vigilia pro Parentibus.

Pro patribus & matribus noſtris, fratribus, & ſororibus, & omnibus præſentibus & amicis, & benefactoribus noſtris, ſemel in anno ſolemniter in conventu plenarium officium agatur, & ab unoquoque ſacerdote una miſſa pro hiis privatim cantetur: à ceteris vero L. *pſalmi, & ab hiis qui pſalmos ignorant totiens* Miſerere mei Deus: *qui ipſum ignorant centies* Pater noſter *& totiens ſalutationem B. Mariæ.*

XXXVI.

De dicendo *Fidelium.*

Finita qualibet hora regulari, dicat prior Fidelium animæ, &c. *Et ſimiliter benedictionem fratrum euntium extra domum & redeuntium. Prior vel ſupprior dicat* Confiteor *ad completorium & ad primam; præterea collecta ultima cujuſlibet horæ de ſancta Maria ſic terminetur*, & famulos tuos ab omni adverſitate cuſtodi *ſtatuimus etiam ut tale confiteor dicatur:* Confiteor Deo, & B. Mariæ, & omnibus Sanctis, & vobis fratres, quia ego peccator peccavi nimis cogitatione, locutione, & opere, mea culpa: ideo precor te, pia Virgo Maria, & vos omnes Sancti Dei, & vos fratres ut oretis pro me.

XXXVII.

De Fratribus mittendis.

Septem fratres ad minus mittantur ad domum ædificandam, cum libris ſufficientibus ad horas canonicas perſolvendas, vel cum pretio de quo poſſint emi libri ſufficientes. Nulla domus nova ad ordinem noſtrum recipiatur, niſi per capitulum generale. Caveant priores ne ſecreto alliciant fratrem aliquem ad commanendum ſecum. Si aliquis frater ad aliam domum mittatur propter culpam ſuam, injungatur ei pœnitentia à priore ſuo, & eadem pœnitentia priori ad quem mittitur per litteras nuntietur, & in domo illa ad nullum officium recipiatur, nec etiam ad negotia forinſeca procuranda, nullus ad loca remota mittatur, vel ad aliam domum moram facturus ibidem, niſi cum litteris prioris ſui. Frater à domo revertens ubi moram fecerat, in domo ſua non recipiatur, niſi dimiſſorias litteras prioris habuerit à quo venit. Frater qui ad aliam

domum mittitur, veſtiatur à priore ſuo ſecundum domus facultatem honeſte, deinde à priore ad quem mittitur quamdiu moram fecerit, ſicut fratres ceteri domus cum opus fuerit veſtiatur.

XXXVIII.

De Fratribus qui apoſtataverint.

Si frater aliquis ordinem exierit cum furto v. *ſolidorum uſualis monetæ, præter duas tunicas cum ſcapulari & capa, ad miſericordiam ordinis rediens, cum fuerit receptus, pœnam totalem ſuſtineat. Semel in hebdomada in capitulo recipiat diſciplinam, uno die in menſe in pane jejunet & aqua, & eadem die ad oſtium eccleſiæ fratribus in horis diurnis eccleſiam exeuntibus ſit præſentatus. Quolibet menſe pſalterium unum dicat, & hæc pœna per annum integrum duret, & toto illo tempore ſit ultimus in ordine gradus ſui. Hæc etiam pœna ſine priore Vallis Scholarium nullatenus relaxetur. Taliter etiam exiens ſecundum quod majus & minus ſcandalum commiſerit, vel aliàs magis vel minus deliquerit, præter pœnas hujuſmodi, gravius aut levius puniatur.*

Qui inciderit in canonem promulgatæ ſententiæ, etiam conſimili pœna puniatur; & ſi furtum majus fecerit, pœna ſecundum proprii prioris arbitrium augmentetur. De veſtibus autem & furto, quæ ſecum detulerit, à priore inquiratur utrum per ſe vel per alium qui ſecum detulerat valeat reportare, & ſecundum hoc maturetur ejus receptio, vel etiam differatur in fugitivo, ſi furtum non commiſerit. Poterunt pœnæ prædictæ à priore proprio diligenti conſideratione prævia, tam circa delictum fratris, quam circa ſcandalum & alia quæ commiſerit miſericorditer relaxari. Viſitator autem illius domus, ſi ad locum acceſſerit, diligenti facta ſuper inquiſitione: ſi priorem circa hoc aut nimis auſterum invenerit aut remiſſum, defectum hujus corrigat prout viderit faciendum. Si quis frater ordinem ſine licentia exierit, aut exire voluerit quacumque de cauſa, nullo modo permittatur habitum ordinis ſecum deferre, ſive ſit habitus clericorum, ſive etiam converſorum. Incendiarii & homicidæ in carcere perpetuo detrudantur, nec de cetero permittantur exire ſine capitulo generali. Frater qui de religione noſtra exierit, & per annum vel amplius extra eam remanſerit, cum ad ordinis miſericordiam admiſſus fuerit, noviſſimus in gradu ſui ordinis aſſignetur in eodem deinceps permanſurus.

tionabiliter corrigat zelo ordinis & paternæ dilectionis affectu, prohibeat etiam ne incipiant retractare quæ noverint digne correcta, ne ſibi ſuggerant incomperta, & vanis ſuſpicionibus turbent animos patrum ſive fratrum ſuorum. Quod ſi quis fecerit, digne eum viſitator increpet & caſtiget. Circa hæc tamen viſitator cautelam adhibeat & ſollicitudinem diligentem, & circa correctiones ante adventum ejus factas fraudis commenta tollantur. Si quis vero uſque ad viſitatoris adventum aliquem diſtulerit proclamare, vel priorem ſuper aliquo malitioſe & ad majus ſcandalum, quod eſt nequiſſimum, monere delinquentes hujuſmodi prout delictum exegerit, puniat viſitator. Si autem ea quæ ab octo diebus & ſupra ante viſitatoris adventum commiſſa fuerant, intra illos octo dies invenerit emendata, quia minus digne correcta fuerint: ipſe tam in priorem, quam in fratres ceteros digne corrigat & emendet, quæ tam per priorem loci, quam per ſuppriorem, vel per illum qui conventum tenet, antea potuerunt emendari. Si autem aliqua in præcedentibus capitulis verbaliter tantum & non realiter invenerit emendata, quos hujus rei reos invenerit puniat & emendet. Oportunis ergo temporibus quæ commiſſa fuerint proclamentur, & etiam emendentur. Caveat autem viſitator, ne illa quæ publice duxerit emendanda vel etiam corrigenda, præſumat ullatenus privatim relaxare. Quod ſi contra hanc formam viſitator aliquid fecerit per ſuperiorem ſuum, prout meruerit, puniatur.

Nous demeurâmes deux jours au Val des Ecoliers ; & je n'ay point de termes aſſez forts pour exprimer toutes les honnêtetez que nous reçûmes du R. P. abbé, & de tous les religieux ; car m'étant trouvé mal le ſecond jour, juſqu'à ne pouvoir, ny boire, ny manger, ny même me remuer, il n'y a rien qu'ils ne fiſſent pour mon ſoulagement ; ils eurent même la bonté de faire venir le medecin, qui m'ordonna un vomitif ; mais comme il y avoit dans la maiſon un chirurgien, j'aimai mieux me faire ſaigner à neuf heures du ſoir ; & la ſaignée m'ayant ſoulagé, le lendemain aprés dîné nous montâmes à cheval pour aller à l'abbaye de Sept-Fontaines, de l'ordre des Premonſtrez. Nous y trouvâmes ſix religieux reformez, qui ont rétabli l'égliſe, & tous les lieux reguliers de ce monaſtere, dans lequel il n'y avoit auparavant qu'un religieux, qui à peine pouvoit y vivre ; tant il eſt vray qu'il n'y a que la reforme qui ſoit capable de rétablir, & de conſerver le temporel des maiſons religieuſes, comme il n'y a qu'elle qui y faſſe revivre la pieté.

Sept-Fontaines.

die capituli generalis celebranda eſt miſſa de Requiem *in Valle-Scholarium pro omnibus benefactoribus.*

XLI.

De forma viſitationis.

In facienda viſitatione cautelam maximam viſitator adhibeat, ut fideliter & prudenter ad corrigendos exceſſus, & conſervationem pacis intendat, & quantum poterit, ſalva ordinis diſciplina, animos fratrum ad ampliorem reverentiam proprii prioris & gratiam dilectionis inducat. Provideat nihilominus viſitandus, ut ſecundum formam ordinis viſitatori obediat, & ad emendationem domus ſuæ quantum poterit Domino redditurus rationem. Intendat igitur in viſitatoris adventu prior domus illius, vel ſi ipſum abeſſe contigerit, ſupprior, vel qui tenet locum ejus ſtudioſe fratres ammoneat & roget & præcipiat, ut fideliter & fiducialiter publice vel privatim, prout melius intellexerint faciendum, quæ corrigenda & ordinanda cognoverint, ſuggerant & proponant. Prior etiam qui fuerit viſitandus, cum per effectum ceteris oſtendere debeat totius humilitatis & perfectionis exemplum, in capitulo quo fuerit viſitatio facienda, poſtquam lecta fuerit forma viſitationis, exceſſus ſuos vel negligentias & cetera quæ dicenda noverit coram viſitatore proferet. Omnibus autem tam circa ſpiritalia, quam circa temporalia inquiſitis & auditis, & à viſitatione in capitulo deffinitis, viſitator priori in capitulo pœnam ſive pœnitentiam in privato faciendam infligat quæ fuerit infligenda: de majoribus autem exceſſibus publicæ pœnitentiæ infligendæ priori viſitato reſerventur capitulo generali. Officiales etiam deponat quos merito invenerit deponendos: cauſa tamen depoſitionis manifeſtetur priori ejuſdem domus, nec ad illud officium niſi per viſitationem iterum aſſumatur. Priorem etiam habito conſilio diligenti deponat, ſi eum merito invenerit deponendum. Caveat autem qui viſitatur, ne ullatenus impediat hoc faciendum, vel cum factum fuerit ægrè ferat. Caveat ne in præſentia viſitatoris vel poſt ejus diſceſſum cuiquam fratrum aliquam vindictam inferat, ne improperet, ne indignetur, quin etiam ſi minus caute, minus diſcrete fuerit quis locutus, benigna facilitate ad conſilium & mandatum viſitatoris indulgeat.....At ſi tamen aliquis in capitulo procaciter aut malitioſe fuerit coram viſitatore locutus, viſitator hujuſmodi procacem puniat, prout viderit puniendum; ipſum enim viſitatorem talem eſſe convenit, ut non credat omni ſpiritui, ſed cauſam quam neſcierit, diligenter inquirat, cognita ra-

que les dames de Poulangi, qui ſont aſſez exactement l'office de tous les Saints de l'ordre, ne le fiſſent point de leur fondatrice, & qu'on ne trouve pas même qu'elles l'ayent jamais fait.

Langres. Nous arrivâmes à Langres le dernier jour de juillet, & nous apperçûmes à l'entrée de la ville deux arcs de triomphe, qui avoient été érigez pour recevoir l'empereur aprés qu'il eut vaincu les Bretons. Le même ſoir l'évêque, qui avoit été à Dijon ſaluer monſieur le Prince durant les Etats, y arriva auſſi. Le lendemain matin nous fûmes voir monſieur Gentilhomme chanoine de la cathedrale, qui nous dit que nous ne pouvions parler au prelat qu'aprés dîné, & nous offrit ſes ſervices envers ceux de ſa compagnie. Cependant nous allâmes à la cathedrale entendre la grande meſſe. Elle fut ce jour-là ſolemnelle à cauſe de la fête de ſaint Pierre aux liens. On chanta auparavant l'office de prime, qui fut ſuivi de la lecture du martyrologe. Le lecteur demanda la benediction au celebrant pour lire le martyrologe; aprés l'avoir lû, il ſe tourna du côté du chœur, en diſant *Miſerere mei Deus*, que les chantres commencerent auſſi tôt. Les ceremonies de la meſſe ſont aſſez ſingulieres; voicy ce que nous en remarquâmes. Premierement les enfans de chœur viennent à l'autel avec les marques de leur ordre; deux portent les chandeliers, deux autres l'encenſoir; un autre les burettes; un autre le plat ſur l'épaule, & un autre le livre. Les enfans de chœur ſont ſuivis de deux ſoudiacres, & de deux diacres, & enfin du celebrant. Lorſqu'il eſt arrivé au bas du preſbytere, il s'arrête, aſperſe les ſacrez miniſtres & les tombeaux voiſins, & aprés avoir dit le *De profundis*, il commence l'introïte au même lieu. Aprés l'introïte il va s'aſſeoir avec ſes miniſtres durant les *Kyrie*; il entonne debout le *Gloria in excelſis*, & s'aſſoïe de nouveau. Lorſque le celebrant eſt à l'autel, les diacres & les ſoudiacres ne ſont pas derriere lui, mais aux deux côtez de l'autel, ſe regardant face à face. Quand il dit *Dominus vobiſcum*, les diacres ſe mettent à genoux & baiſent le bas de ſa chaſuble. A l'épitre, qui ſe chante au jubé, les deux ſoudiacres portent chacun un texte, mais il n'y en a qu'un qui chante l'épitre d'un chant ſingulier. Le graduel & l'*Alleluia* ſont chantez par quatre chantres revêtus de chappes. Comme l'on porte deux textes au jubé pour chanter l'épitre, l'on en porte auſſi deux

deux, qui ſont precedez de la croix, pour chanter l'évangile. Je crois que c'eſt parce qu'autrefois aux grandes fêtes on chantoit l'épitre & l'évangile en latin & en grec, comme on fait encore à ſaint Denys. Aprés l'évangile on donne à baiſer les deux textes dans le chœur, l'un d'un côté & l'autre de l'autre. Tandis qu'on chante le graduel & ce qui ſuit, le celebrant fait l'oblation à l'autel, & pourſuit la meſſe juſqu'à la preface. Un peu avant la conſecration il ſe lave les mains, & le ſoudiacre prend la patene qu'il ſoutient toute découverte au bas du preſbytere, accompagné de ſon ſoudiacre aſſiſtant. Depuis l'élevation juſqu'à la communion le chœur demeure à genoux, ce que font pareillement les diacres & les ſoudiacres durant la communion. Aprés la communion le celebrant ſe lave les mains; la meſſe finie, le diacre dit *Ite miſſa eſt* d'un ton fort ſimple, non pas au milieu de l'autel, mais à l'endroit où il ſe trouve, & comme je crois ſans ſe tourner. Enſuite les enfans de chœur reprennent tous les marques de leurs offices, & on s'en retourne dans le même ordre qu'on eſt venu. Il faut remarquer qu'à Langres le diacre qui ſert à l'autel doit être à jeun; que les chantres ſe promenent dans le chœur, & qu'aucun chanoine, ny même aucun eccleſiaſtique dans la ville ne portent de bonnets quarrez; qu'ils ont tous de petits dominos, qui ſont ce me ſemble fourrez.

Aprés la meſſe nous vîmes l'égliſe & le treſor. L'égliſe eſt ancienne & fort belle pour le temps qu'elle a été bâtie; mais elle n'a pas la délicateſſe qu'on remarque en pluſieurs égliſes cathedrales, qui ont été conſtruites depuis. En récompenſe elle a beaucoup de decorations, qui ſont des témoignages de la magnificence du cardinal de Givri, auſſi-bien que les tapiſſeries dont le chœur eſt orné. Le chœur eſt dans la croiſée, comme il l'eſt ordinairement dans les égliſes des moines. On voit derriere le grand autel ſur une colomne une fort belle châſſe qui renferme les reliques de ſaint Gengoulf, & de ſaint Gregoire évêque de Langres. Il y a dans le fond un grand crucifix d'argent, habillé, & qui au lieu d'une couronne d'épines, en porte une de fleurons. On dit que les peres du ſecond concile de Nicée en firent preſent à l'empereur Charlemagne, & que Loüis le Debonnaire ſon fils le donna à l'égliſe de Langres. Il y a beaucoup de reliques dans le treſor. Les principales ſont un

morceau du bois de la vraye Croix, le chef de ſaint Mammet patron de la cathedrale, ſur lequel on lit ces mots grecs écrits d'une tres ancienne écriture *αγιος μαμμας*, & un bras de ſaint Jacques.

L'aprés-dîné nous fûmes voir monſeigneur l'évêque, qui nous reçut avec de grandes marques de bonté, & nous fit voir ſes archives. Meſſieurs du chapitre nous firent la même grace, & monſieur Gentilhomme nous fit l'honneur de nous regaler. Aprés que nous eûmes pris tous les memoires dont nous avions beſoin, nous fûmes remercier ſa grandeur dans ſon ſeminaire qui eſt fort grand. Nous y vîmes deux portraits tirez au naturel, l'un de ſaint Thomas d'Aquin, & l'autre de ſaint Loüis Bertrand. Pour ce qui eſt du palais épiſcopal, l'ancien eſt aſſez ſimple; le nouveau eſt aſſez beau; il y a des appartemens magnifiques, qui ſont l'ouvrage de l'évêque Sebaſtien Zamet, qui fit venir des peintres d'Italie pour faire les peintures de la chapelle.

De Langres nous fûmes à l'abbaye de Beau-lieu & de-là à celle de Charlieu. Elles ſont toutes deux de l'ordre de Cîteaux, & aſſez prés l'une de l'autre. Celle-cy eſt du dioceſe de Beſançon. Comme tous les titres y avoient été refugiez durant les guerres, nous ne pûmes y travailler; mais nous nous arrêtâmes à conſiderer l'égliſe, qui eſt une des plus belles & la plus grande de toute la Franche-Comté. Proche du grand autel du côté de l'épitre nous vîmes un tombeau élevé avec cette épitaphe:

Aſpicis hunc lapidem. Pius Hugo quieſcit ibidem.
Hujus jam pridem patriæ comes extitit idem.
Hic juxta morem retinere quietis honorem
Poſtulat, uxorem, prolemque ſequi genitorem.
Obiit anno M. CCLXVI.

Et du côté de l'évangile il y a un autre ſepulcre élevé qui a auſſi l'épitaphe ſuivante:

Alta plagis Italis marquiſſa Sabaudialis
Et Burgundialis comitiſſa ſub hic jacet ALIX
M. ſemel & C. ter ſunt viginti duo præter
Oſſibus hexameter locus hic animæ patet iter.
Octavo Martis exuta ſum caro filamen

Arubus hic arctis hujus generet relevamen,
In ſanctæ partis requie ſit ei locus. Amen.

Dans la chapelle qui eſt derriere le chœur, on voit un autre tombeau de marbre noir élevé, ſur lequel eſt repreſenté le comte Otho, habillé en guerrier, ayant à ſes pieds un chien, & à ſa tête un ange & un religieux de marbre, avec cette inſcription :

L'an mil trois cent & deux, le dix-ſeptiéme jour de Mars, en la ville de Melun ſur Seine, alla de vie a treſpas, tres noble prince meſſire OTHO *conte d'Artois, conte de Bourgogne, Palatin, & ſieur de Salins de ſon heritage, le corps duquel fut inhumé en l'abbaye de Lis prés Melun, & y demeura ledit corps juſques le neuviéme de fevrier l'an mil trois cent & neuf, & delà fut apporté ledit corps à ſaint James prés Langres, & y demeura juſques au tiers de May de l'an mil trois cens & dix, & de là fut apporté en l'égliſe de Charlieu, monaſtere de l'ordre de Citeaux, au dioceſe de Beſançon, devant l'autel de la Trinité, le cinquiéme jour du mois de may, en la preſence de tres-noble dame madame* MAHAULT *ſa femme, laquelle fit amener ledit corps avec le tombeau à ſes propres frais & miſſions, en la preſence de l'archevêque de Beſançon, l'évêque de Nigrepont, l'évêque de Lude, l'évêque de Tabarys. Item l'abbé de Celle, de Lure, de ſaint Vincent de Beſançon, de Bæulme, & de Beze, tous abbez de l'ordre de Clugny. Item, les abbez de Charlieu, de Mont ſainte Marie, de Balerne, de Billon, de Beaulieu, de Clere-Fontaine, de Theulley, de la Charité, de Bitenne, de Lieu-croiſſant, de Roſieres, & l'abbé de Vaulx-la-doulce, tous de l'ordre de Citeaux. Item les abbez de ſaint Paul de Bezançon, de Corneul, de Flabemont ordre de Premontré. Item en la preſence de Monſeigneur Regnault comte de Mont-Beliard, monſeigneur Hugues ſon frere & bien trois cens chevaliers, deſquels les trante étoient banneraux. Item trois mille autres gentils hommes & gentils femmes. Item des Jacobins, & Cordeliers, des freres ſaint Auguſtin, & hermites trois cens. Item, l'abbeſſe de Baptan de Bezançon de l'ordre de Citeaux. Item, des moines noirs, & des moines blancs, des prêtres religieux & ſeculiers, qu'on ne peut ſçavoir le nombre. Item, de l'autre peuple à l'eſtimation de quinze mille ; & au cinquiéme jour dudit mois de may de l'an mil trois cent & dix fut inhumé le corps de monſeigneur Jean de Bour-*

ne frere audeſſuſdit comte en l'égliſe dudit Charlieu devant l'autel ſaint Martin.

Outre ces ſepultures des comtes de Bourgogne, on en voit encore quelques unes des ſeigneurs de Chauvirey, dont nous prîmes les épitaphes que je rapporterai icy.

Ci-giſt madame MARGUERITE *fille à monſeigneur d'Oyſelaye, dame de Chavirey & de Soille, qui treſpaſſa l'an* M. CCXC.

Hic jacet GIRARDUS *miles de Chauvirey dominus.*,
Æternis divitiis plenus, probitate quievit,
Quos vivens ſprevit, moriens ſibi conciliavit.,
Pacem dilexit. Pax ſit æterna ſibi.

Cy giſt damoiſelle de Chauvirey dame du Chaſtel deſſous dudit lieu, veufve de feu GUILLAUME *de Chaufour, écuyer, ſeigneur de Marault, qui deceda le 15 Juin* M. CCCCXXXIII.

Cy giſt dame MARGUERITE *de Neufchaſteau, femme de Claude de Chauvirey, ſeigneur du Chaſtel-damont, qui treſpaſſa le* XXVIII. *ſeptembre l'an* M. CCCCLXXVIII.

Val-la-douce. Morimond

Comme nous ne trouvâmes point de travail à Charlieu, nous en partîmes l'aprésdîné pour aller à Val la-douce, où il y a un abbé regulier, & de-là à Morimond la quatriéme fille de Cîteaux. L'accés de cette abbaye eſt difficile à cauſe des bois & des chemins par leſquels il nous fallut paſſer. La ſituation nous parut affreuſe ; elle eſt dans un fond environné de tous côtez de montagnes. Elle termine trois évêchez, celui de Langres, de Toul & de Bezançon. Elle eſt ſur les confins de la France & de la Lorraine. L'égliſe pourtant eſt ſur les terres de France : c'eſt pourquoi on voit à la porte ces mots écrits en lettres Gotiques : *Vive le Roy notre ſouverain Seigneur* ; & au milieu de la fleche il y a une couronne de fleurs-de-lys. Mais la moitié du refectoire eſt ſur les terres de Lorraine. Cette abbaye fut fondée l'an 1115. le même jour & la même année que celle de Clairvaux, & elle ne cede le pas à celle cy, qu'à cauſe de ſes grandes dépendances, & de S. Bernard qui en a été le premier abbé & la plus brillante lumiere de l'ordre. L'abbaye de Morimond ne laiſſe pas d'avoir au moins une centaine d'abbayes de ſa filiation, & elle eſt mere de cinq ordres militaires, ſçavoir, Calatrave, Alcantara, Monteſe, l'Oyſeau,

& Chriſt. Elle a eu pour abbé le fameux Othon évêque de Friſingue, qui y mourut en revenant d'un chapitre general de Cîteaux, & y fut enterré prés du grand autel du côté de l'évangile, où il a encore un tombeau aſſez ſimple. Les ſeigneurs de Choiſeul & d'Aigremont, qui en ſont regardez comme les fondateurs, ont leur ſepulture dans l'égliſe qui eſt belle. Il y a trente ans que l'abbaye n'avoit rien de ſplendide ; mais monſieur l'abbé y a commencé un bâtiment magnifique, qui ne cedera à aucune maiſon de l'ordre. Il fait ſecher les étangs & couper les montagnes pour donner & l'agreable & le commode à ſon monaſtere. Le dortoire eſt un des plus beaux que nous ayons vû. Il n'y manque qu'une bibliotheque. Il y a pourtant encore quelques manuſcrits, & monſieur l'abbé, qui nous rendit maîtres de ſon chartrier avec une honnêteté qui ne ſe peut exprimer, nous en fit voir un tres-curieux. Il contient un dialogue *De ſtatu proſpero & adverſo ordinis Ciſtercienſis contra falſas & ſchiſmaticas Anticiſtercienſium aſſertiones.* L'abbé de Clairvaux y eſt fort mal traité dans cet ouvrage ; on l'y fait paſſer pour un broüillon, qui n'ayant pû réüſſir dans le deſſein qu'il avoit de ſe faire élire abbé de Cîteaux, faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour cauſer de la diviſion dans l'ordre. Cet ouvrage eſt ſuivi d'un autre qui a pour titre : *Speculum elevationis, exaltationis, depreſſionis & enervationis ordinis Ciſtercienſis.* On voit enſuite pluſieurs lettres écrites pour reformer l'ordre de Cîteaux, dont pluſieurs ſont imprimées dans le *Nomaſticon Ciſtercienſe.* Il y a plus de cent ans que ce manuſcrit fut apporté de Cîteaux à Morimond. Nous n'eumes pas aſſez de temps pour en tirer tout le profit qu'on auroit pû faire.

Aprés deux jours de ſejour à Morimond, nous allâmes à l'abbaye de Beſmont, où nous trouvâmes des religieuſes, qui pour empêcher qu'on ne fit paſſer leur maiſon à des mains étrangeres, s'étoient miſes en clôture, & avoient embraſſé une petite reforme. Dieu ſçait tirer ſa gloire de la vexation, & il s'en ſert aſſez ſouvent pour nous faire rentrer dans notre devoir, lorſque des voyes plus douces ne nous y ramenent pas. De Beſmont nous fûmes à l'abbaye de Thuley qu'on rebâtit entierement. On y voit à l'entrée de l'égliſe ſous le portique pluſieurs tombeaux, qu'on croit être ceux des fondateurs, & pluſieurs autres de meſſieurs de Vergi, qui ſont dedans l'égliſe même, & qu'on eſt perſuadé

Beſmont.

Thuley.

que monſieur du Cheſne aura mis dans ſon hiſtoire de la maiſon de Vergi. Le jour ſuivant nous vînmes à l'abbaye de Baiſe bâtie dans un fond prés de la ſource de la riviere de Baiſe. Cette ſource a cela de particulier, qu'à l'endroit même où elle ſort de terre; elle forme une riviere, & fait tourner un moulin, & à trente pas de-là une forge. Les truites y ſont admirables.

Baiſe.

Dijon. Nous nous rendîmes à Dijon la ſurveille de l'aſſomption de la Vierge. La ville n'eſt pas extrêmement grande; mais en récompenſe elle eſt une des plus belles du royaume; & aprés Paris, nous en avons vû peu qui l'égale en beauté. Toutes les ruës ſont grandes, larges & bien bâties, les places ſpacieuſes & embellies d'édifices ſuperbes, les égliſes magnifiques & tres-bien decorées, les dehors admirables, & toutes les perſonnes honnêtes. La principale égliſe eſt celle

S. Benigne de l'abbaye de ſaint Benigne. Elle eſt grande, large, élevée & bien percée. Au milieu de la nef on voit le tombeau d'un roy de Pologne, qui quitta autrefois ſes Etats, pour embraſſer dans ce monaſtere la profeſſion de frere convers. Les chaires du chœur ſont d'un travail admirable, & quoyqu'elles ſoient d'un goût different de celui d'aujourd'hui, elles ont neanmoins je ne ſçai quoy de grand, que les plus habiles ouvriers viennent tous les jours copier. Le corps de ſaint Benigne eſt au deſſus de l'autel dans une fort belle châſſe. Les ſaintes reliques ſont conſervées à côté dans une armoire, où on gardoit autrefois le ſaint Sacrement dans un vaſe de pierre comme de l'albaſtre, élevé d'environ un demi pied, dont la coupe qui a un bord d'un doigt ou deux, a un pied de diametre; ſon couvercle en a autant. Sur la fenêtre de l'armoire on lit ce vers. *Hoſtia ſalveto, noſtræ ſpes ſanctæ ſalutis.*

De cette égliſe on entre dans la Rotonde, c'eſt à-dire, dans une égliſe à trois étages, faite en rond, ſoutenuë par une infinité de colonnes d'une pierre tres-précieuſe, & ouverte par le haut, qui eſt preſque l'unique endroit d'où elle tire du jour. Le ſepulcre de ſaint Benigne eſt dans l'étage d'en bas, tel que le dépeint Gregoire de Tours, autour duquel ont été enterrez ſainte Leonille & ſainte Paſchaſie martyres, ſaint Euſtade & ſaint Tranquil les deux premiers abbez du monaſtere, ſainte Floride religieuſe, ſaint Hilaire ſenateur, & ſainte Quitte ſa femme; les pere & mere de S. Jean

de Reome ; ſaint Jacob évêque de Toul, Bertillon abbé de ſaint Benigne, & chorevêque de Langres, Alix de Mombard mere de ſaint Bernard, Iſaac, Argrin & Bruno évêques de Langres. Je crois que c'eſt dans cette égliſe baſſe que nous vîmes ſur un autel le baptême de ſaint Symphorien martyr par ſaint Benigne, donné par immerſion & par infuſion tout enſemble ; de même que le Pere Mabillon dit qu'il a vû à Rome le baptême de ſaint Romain par ſaint Laurent. Cette figure eſt fort inſtructive pour ſçavoir de quelle maniere ſe donnoit anciennement le baptême, ou du moins dans le temps qu'elle a été faite. Car on voit ſaint Symphorien tout nud dans un vaiſſeau juſqu'à la ceinture ; ſur le bord de ce vaſe un linge, qui apparemment étoit mis pour couvrir ſa nudité, & à côté ſaint Benigne habillé de ſes habits ſacerdotaux, comme s'il alloit dire la meſſe, qui tient une aiguiere dont il verſe de l'eau ſur le Saint, & aſſiſté d'un autre prêtre habillé comme luy, & la tête raſée, avec un petit cercle de cheveux, tel que le portent aujourd'hui la plûpart des religieux. Dans l'étage d'en haut de la Rotonde nous remarquâmes un autel d'une pierre ſoutenuë par une ſeule colonne.

De la Rotonde on entre dans la chapelle de la Vierge, qu'on prétend avoir été la premiere égliſe bâtie par ſaint Gregoire évêque de Langres. Comme l'égliſe de ſaint Benigne eſt l'égliſe matrice de Dijon, l'abbé eſt le chef du clergé de la ville, & preſide à toutes les aſſemblées eccleſiaſtiques, & dans le parlement il a rang parmi les conſeillers.

Aprés l'abbaye de ſaint Benigne, les principales égliſes ſont ſaint Etienne & la ſainte Chapelle. Saint Etienne eſt une collegiale, qui étoit autrefois une abbaye de chanoines reguliers, qui ſe ſeculariſerent dans le ſiecle paſſé. Ils prétendent avoir le corps de ſaint Medard évêque de Noyon ; mais la maniere qu'ils diſent que la tranſlation s'en eſt faite, reſſent tant la fable, qu'il ſemble qu'on doive plûtôt en croire les religieux de l'abbaye de ſaint Medard de Soiſſons, qui croyent le poſſeder encore, & qui ont ſon tombeau. S. Etienne.

Pour ce qui eſt de la ſainte Chapelle, c'eſt une Collegiale de vingt-quatre Chanoines, fondée par les Ducs de Bourgogne, qui eſt immédiate au ſaint Siege. L'égliſe eſt fort belle & fort La ſainte Chapelle.

délicate. On y voit assez près de l'autel, le sépulcre du maréchal de Tavane. Mais ce qui rend cette église plus vénérable, c'est la sainte Hostie, qui ayant été percée de coups de canif par un Juif enragé, rendit du sang dans tous les endroits où elle avoit été frappée. Eugene quatriéme pour reconnoître les services que Philippe le Bon, Duc de Bourgogne avoit rendu au saint Siege, la tira de son tresor de Rome, & l'envoya à ce Prince, qui la reçut à l'Isle en Flandre, où on fait encore aujourd'hui une fête solemnelle de cette reception, & de-là l'envoya à la sainte-Chapelle de Dijon, où elle a été conservée & révérée depuis ce temps-là. On l'expose tous les ans durant l'octave du saint Sacrement; & tous les jours durant cette octave, le matin avant que de l'exposer, & le soir en la resserrant, on permet à tous ceux qui sont presens de la regarder de près: mais hors de ce temps-là, on ne la montre à personne; cependant Monsieur le Doyen eut la bonté de nous procurer la consolation de la voir tout à nôtre aise, & l'ayant bien considerée, nous remarquâmes en effet que les endroits qui avoient été piquez, étoient encore un peu roux. On nous fit voir aussi l'original des lettres que Eugene IV. écrivit au Duc de Bourgogne lorsqu'il lui en fit present, & celles que le Roi de France Louis XII. écrivit au Chapitre, lorsqu'ensuite d'une guerison miraculeuse, il lui envoya la couronne d'or qu'il avoit portée sur sa tête toute la journée de son sacre, pour la mettre sur la sainte Hostie Le soleil où on l'expose est d'or, enrichi de pierres précieuses & tres-bien travaillé: c'est un present d'Isabel, femme de Jean Duc de Bourgogne. Le coffre dans lequel on la conserve dans la sacristie, est aussi d'or, long d'environ un pied & demi, large d'un bon demi pied, & élevé pour le moins autant. Il est tres-bien travaillé, & orné de plusieurs agathes. C'est un present du Duc d'Epernon. Auparavant on la mettoit dans un autre coffre plus petit, de vermeil doré, émaillé si délicatement, qu'on ne se peut lasser de le voir.

Entre les églises des paroisses de Dijon, celles ne Nôtre-Dame, de saint Michel & de saint Jean, meritent quelque attention. Celle de Nôtre Dame est remarquable par sa délicatesse, qui est telle, que les murailles, vers les fenêtres, n'ont pas un pied d'épaisseur. Celle de saint Michel se distingue par son portail, dont le travail est d'une délicatesse & d'une magnificence qui le fait admirer. Celle de saint Jean a

cela

cela de propre, qu'elle eſt fort large, & qu'elle n'a point de pilliers, que ſaint Urbain & ſaint Gregoire évêques de Langres y ont été enterrez, que le tabernacle où l'on garde le ſaint Sacrement eſt tout d'argent, que le ſoleil où on l'expoſe, ne cede gueres à celui de la ſainte Chapelle, & qu'on y conſerve un morceau du crâne de ſaint Jean dans un tres beau & tres-riche reliquaire : ce ſont deux Anges qui ſoûtiennent un plat comme renverſé & expoſé aux yeux de tout le monde, dans lequel eſt la tête d'un homme mourant, qui ſe fait admirer. Je ne parlerai point ici des égliſes des religieux, qui ſont toutes belles ; je remarquerai ſeulement que dans celle des Chartreux, on voit les tombeaux des derniers Ducs de Bourgogne d'un tres-beau marbre, mais dont le travail ſurpaſſe la matiere. Il y a aſſez proche de l'égliſe un canal pour mettre du poiſſon, où les grenouilles ne croaſſent jamais, depuis qu'un ſaint religieux leur eut défendu de faire du bruit.

Je ne ſçai ſi je ne dois pas remarquer auſſi que dans l'égliſe des Cordeliers, il y a une ducheſſe de Bretagne enterrée, & deux évêques de Langres, & que c'eſt dans leurs maiſons que ſe tiennent les états. Nous vîmes toutes les ſales où chaque état s'aſſemble ; elles ſont fort belles, auſſi bien que le reſte du couvent.

Comme nous n'étions pas tant à Dijon pour voir les égliſes, que pour travailler, nôtre ſoin principal fut de voir les bibliotheques de la ville : on peut dire qu'elles ſont toutes bonnes. Celles de Monſieur le Preſident Boyer de Savigni, de Monſieur le Conſeiller de la Mare, & des Jeſuîtes, ſont les meilleures Celle de Monſieur Boyer eſt conſiderable par le nombre des livres tant imprimez que manuſcrits, qui ſont tous bien choiſis & parfaitement bien conditionnez. Parmi les manuſcrits, nous trouvâmes pluſieurs cartulaires d'égliſes cathedrales & d'abbayes qui nous furent d'un grand ſecours ; Monſieur le Preſident nous permit non ſeulement de les voir, mais auſſi de les emporter, & d'en faire tous les extraits que nous voulûmes. On ne peut rien ajoûter à toutes les honnêtetez que nous fit ce ſavant & integre magiſtrat.

Outre les cartulaires, nous vîmes encore parmi ſes manuſcrits, pluſieurs ouvrages des Peres, beaucoup de memoires pour ſervir à l'hiſtoire de Bourgogne, un plautier écrit en notes de Tyron, un Virgile de près 800. ans chargé de notes, un Terence, un Plaute, un Lucain, un Perſe, un Alcoran en

arabe, un livre de caracteres Chinois, un ancien Menologe des Grecs, & pluſieurs autres bons livres.

La bibliotheque de monſieur le conſeiller de la Mare eſt plus conſiderable pour les livres ſinguliers, que pour le nombre, quoi qu'elle ne ſoit pas mal fournie de livres imprimez & de manuſcrits. Parmi ceux-ci, nous en remarquâmes pluſieurs, qui avoient été au ſavant Saumaiſe. Nous y vîmes auſſi de tres-beaux manuſcrits grecs de S. Athanaſe, de S. Baſile le Grand, de S. Chryſoſtome, des livres écrits en hebreu, & en arabe, ſur du papier de coton. Nous y vîmes auſſi un manuſcrit du livre de l'imitation de Jeſus-Chriſt, qui eſt attribué à un Chartreux. Il ne contient que trois livres, dont le premier eſt celui qui dans les imprimez eſt le ſecond, le deuxiéme celui qui dans les imprimez eſt le troiſiéme, & le dernier celui qui dans les imprimez eſt le premier. A la fin de celui-ci on lit ces paroles: *Hic finitur liber qui intitulatur de interna converſatione, pervtilis & devotus, qui omni legenti poterit utilitatem afferre. Vere nullum legi iſto meliorem, qui tamen varios devotorum tractatus diſcurri, à quondam ſancto fratre ordinis carthuſienſis, ut aſſeritur, factus; & puto id eſſe per finale capitulum, ubi de eis prima bene ſcripſit. Inter alios revolve ad ſpiritualem profectum hunc librum frequenter, & ores pro me.* Ce manuſcrit eſt ancien, & s'il ne paſſe pas l'âge de Thomas à Kempis, il eſt au moins écrit de ſon temps.

Je ne parle point ici de la bibliotheque des Jeſuîtes, parce parce qu'il n'y a point de manuſcrits, ſi ce n'eſt un Virgile, avec les commentaires de Servius, qui n'eſt pas fort ancien. Outre leur bibliotheque, ils en ont encore une publique: qui leur a été donnée par monſieur Fevret: Nous ne la vîmes point, parce que le P. Recteur qui en avoit la clef étoit abſent. Comme nous étions dans la bibliotheque des Jacobins, & que nous examinions quelques manuſcrits qu'ils ont, il me tomba entre les mains un ancien martyrologe, dont le caractere paroît du commencement du treiziéme ſiecle; il eſt ſuivi des Conſtitutions de l'ordre, & d'un calendrier qui eſt d'une écriture plus recente. Comme je le feuilletois avec attention, le Prieur qui nous accompagnoit, me dit en riant: mon Pere, trouvez moy là-dedans la fête de la Conception de la Vierge; je jettai les yeux ſur le calendrier, & je lui montrai auſſi-tôt qu'elle étoit marquée au huitiéme decembre; il fut un peu ſurpris, mais il voulut ſe ſauver ſur la nouveauté

du caractere, qui ne paroît pas avoir plus de deux cens ans. Je cherchai donc dans le martyrologe, dont l'écriture a environ cinq cens ans, & je l'y trouvai fort bien marquée de la premiere main. Il ne sçut que me répondre, & ce martyrologe m'a fait juger, que les Jacobins dans le commencement de leur ordre, faisoient la fête de la Conception de la Vierge, & avoient sur cette fête la creance qu'en a le commun de l'église, & que ce n'est que depuis que S. Thomas d'Aquin s'est declaré contre, qu'ils ont embrassé un sentiment contraire.

Je ne sçai si je dois marquer ici, qu'étant à la bibliotheque des Peres Minimes, celui qui nous la faisoit voir, nous montra quelques traitez de theologie positive, par le cardinal Augustinus Oregius, duquel il prétend que la P. Petau a tiré ses dogmes Theologiques, dans lesquels il a mis tout au long les passages des Peres, des Conciles, & des Auteurs ecclesiastiques, que ce cardinal s'étoit contenté d'indiquer dans les marges de son ouvrage. Si la chose est ainsi, elle diminueroit beaucoup de l'estime qu'on a du P. Petau, qui d'ailleurs est recommandable par une infinité d'autres endroits.

Il ne faut point oublier le cabinet de monsieur le conseiller de Requelaine. Car quoi qu'il ait peu de manuscrits, il a cependant un fort beau médaillier, dans lequel il y a des médailles fort rares & fort curieuses: il nous montra un ancien coin de Neron, qui est fort estimable, un livre Romaine, des anciennes divinitez, un calice de verre, dans lequel il prétend qu'on a dit autrefois la messe, & qui par cet endroit est beaucoup plus estimable que sa divinité de Soleil, & que son Dieu Penate.

Enfin, pour contenter entierement notre curiosité, monsieur Vite conseiller au Parlement, nous procura l'entrée à la chambre des comptes par le moyen de monsieur son pere, qui est maître des comptes. On nous y fit voir le decret d'Eugene IV. pour la réunion des Armeniens, dressé au Concile de Florence, que ce pape envoya en original au duc de Bourgogne; & les memoires & instructions que le duc de Bourgogne donna à son ambassadeur au Concile de Bâle.

Nous demeurâmes trois semaines à Dijon, & nous en partîmes le septiéme de septembre pour aller à l'abbaye de Prâlon, qui n'en est éloignée que de quatre lieuës. Cette abbaye fut fondée l'an 1149. par un Gui de Sombernon, à la solli- Prâlon.

citation de S. Bernard, qui en reçut la fondation. Les religieuſes prétendent que ſainte Humbeline ſa ſœur y prit l'habit, & qu'elle en fut la premiere abbeſſe. Mais cette prétention n'eſt établie que ſur un fondement ruineux, car il eſt certain que ſainte Humbeline ſe fit religieuſe dans l'abbaye de Julli, dépendante de Moleſme, qu'elle y a toûjours vêcu depuis ſa converſion, qu'elle n'a jamais été abbeſſe, & qu'elle étoit morte avant la fondation de Prálon ; c'eſt ce qui paroît par la vie du B. Pierre prieur de Julli, qui détruit auſſi l'opinion des religieuſes de Tard, qui croyent qu'elle leur appartient.

On dit que S. Bernard venoit aſſez ſouvent à Prâlon pour conſoler les religieuſes, & les ſoûtenir dans la vertu par ſes avis & ſes conſeils. On voit encore à un quart de lieuë du monaſtere une fontaine, qu'on prétend qu'il obtint miraculeuſement du ciel ; elle a retenu le nom de la fontaine de ſaint Bernard; On nous montra auſſi ſon calice & tous ſes habits ſacerdotaux, & aſſûrément on ne peut pas douter qu'ils ne ſoient de ce temps-là. Le calice eſt un peu plus grand que celui de S. Bernard qui eſt à Clervaux, mais il eſt de la même forme, & la coupe, pour garder ſes proportions, eſt auſſi plus large. La patene eſt de même. L'amit eſt grand, & a une parure de broderie ; l'aube eſt fort grande & fort large par le bas, & ornée de broderie, comme ſont celles dont on ſe ſert encore aujourd'hui dans les égliſes cathedrales aux bonnes fêtes. La ceinture eſt comme une petite corde, dans laquelle il y a pluſieurs nœuds. Le manipule & l'étole ſont étroites ; la chaſuble eſt fort grande, & toute fermée par le bas, comme le ſont les anciennes chaſubles. Il eſt difficile de croire que ſaint Bernard, qui faiſoit profeſſion d'une ſi grande ſimplicité & pauvreté, eût des ornemens parez de broderie ; il y a plus d'apparence, que ce ſont les ornemens ordinaires du monaſtere, dont le Saint ſe ſervoit comme les autres, lorſqu'il y venoit, & qu'on les a conſervé en memoire de lui, parce qu'ils lui avoient ſervi quelquefois. On nous montra auſſi l'inſtrument dont on ſe ſervoit autrefois pour donner la paix à la meſſe : on y voit ſur une lame d'argent trois hommes égaux qui répréſentent la Trinité.

Le jour de la Nativité de la Vierge nous partîmes le matin, après avoir dit la meſſe, pour aller à ſaint-Seine paſſer la fête avec nos confreres, & le jour ſuivant nous fûmes à l'ab-

baye d'Oigny, qui n'en eſt éloignée que de trois lieues. Cette abbaye eſt ſituée dans un lieux affreux, ſur le bord de la Seine, qui prend ſa ſource à une lieuë de là. On ne peut voir un lieu plus ſolitaire : auſſi ceux qui l'ont fondé, s'étoient-ils d'abord propoſez de vivre en hermites. Ils embraſſerent l'inſtitut des chanoines reguliers, parce qu'ils ne le crurent point contraire à leur eſprit de retraite, & l'on voit par leurs premieres conſtitutions, qu'ils ont puiſé auſſi dans la regle de ſaint Benoît, dont ils ont emprunté des chapitres entiers, en changeant le mot de *monachi* en celui de *canonici*. Oigny.

Ces Conſtitutions ſont fort belles, & nous les aurions copiées toutes entieres, ſi nous avions eu aſſez de temps ; nous en eûmes toutefois aſſez pour écrire la préface qui merite d'avoir place ici.

PROPOSITUM IN EPISCOPATU EDUENSI fratrum, in loco qui dicitur Ungiacus degentium.

Gratia Dei nos præveniente & ſubſequente proponimus nos ſub regula B. Auguſtini, & ſub heremitica vita victuros : ſub regula ſua, quantum ad vitam pertinet communem, ut ſimul comedamus, dormiamus, ſervitium Dei faciamus, laboremus, &c. quæ vita expetit communis agamus ; ſub heremitica vero, quantum pertinet ad rigorem abſtinentiæ & alienationem rerum ſæcularium & ceterarum exercitationum ſpiritualium Primo enim de vita heremitica cuſtodienda apud nos tractabamus, ſed viri religioſi, quos ad noſtrum invitabamus concilium, præſentium fragilitatem perpendentes, conſilium dederunt ut inſimul & ſub regula & abbate viveremus ; illud Salomonis ſæpius nobis inculcantes : Væ ſoli, quia cum ceciderit, non habet ſublevantem ſe. *Et* Frater fratrem adjuvans exaltabitur ſicut civitas., *quorum diſpenſationi animum accommodantes, decrevimus ut una converſaremur quantum ad vitam pertinet communem, ac deinde heremiticam exercendo, quatenus regula aſperitatem heremiticam fragilitati noſtræ paululum mitigaret : itemque heremitica aſperitas ablato delitiarum & divitiarum campo, converſationis noſtræ greſſus cohiberent.*

Comme l'égliſe eſt dans l'enclos du monaſtere, il y a de l'apparence que les femmes n'y entroient pas au commencement.

L'abbaye de Fontenet n'eſt éloignée de-là que de ſix lieues, elle eſt ſituée dans une vallée environnée de montagnes & de bois, Fontenet.

à une demie lieue de Montbart. Rainard ſeigneur de Montbart, oncle de ſaint Bernard, en fut le fondateur. Les premiers religieux s'établirent d'abord dans le fond de la vallée, dans un petit hermitage qui étoit fondé par un ſolitaire nommé Martin, qui le ceda à ſaint Bernard. Depuis, ils ſe mirent un peu plus au large, & Evrard évêque de Norvic en Angleterre leur fit bâtir une grande égliſe, qui fut conſacrée l'an 1147. par le pape Eugene III. en preſence de dix cardinaux & huit évêques, entr'autres, Alberic d'Oſtie, Ymare de Tuſcule, Humbert d'Autun, Pierre de Pavie, Lambert d'Angouleſme, Hugues d'Auxerre, Henry de Troye, & Hardoüin de Coſme, & d'un grand nombre d'abbez, ſur tout de ſaint Bernard. Outre le tombeau d'Ebrard de Norvic qui eſt au milieu du preſbytere, & celui d'Etienne évêque d'Autun, qui eſt proche de l'autel, du côté de l'évangile, on voit encore pluſieurs autres tombeaux élevez ſans épitaphes; on croit qu'ils ſont des ſeigneurs de Montbart. Euſtache femme de Dreux de Mello, parente d'Edouard roi d'Angleterre eſt enterrée ſous le portique de l'égliſe, avec cette épitaphe: *Hic jacet illuſtris mulier Euſtachia uxor quondam Domini Drogonis de Molloto Edoardi illuſtris regis Anglorum conſanguinea, quæ apud Cartaginem migravit ad Dominum anno Domini MCCXXX.* On lit auſſi dans la ſacriſtie cette épitaphe: *Hic jacet nobilis vir Symondus Rupifortis, & Margareta mater ejus, quorum animæ requieſcant in pace, amen.* On voit encore à l'entrée du monaſtere, un palais des ducs de Bourgogne, qui pour ſe délaſſer de leurs affaires, venoient quelquefois à Fontenet, afin de s'édifier des exemples des religieux: car la vertu a cela de propre, qu'elle ſe fait aimer & admirer de ceux qui la pratiquent moins. Quoique l'abbaye de Fontenet ne ſoit pas tout ce qu'elle a été autrefois, elle ne laiſſe pas d'être encore une des meilleures de l'ordre de Cîteaux; elle conſerve bien des reſtes de ſon ancienne ſplendeur, & elle poſſede un grand nombre de manuſcrits, qui ſont la plûpart des ouvrages des Peres de l'égliſe. Comme il n'y avoit pas long-temps que l'abbé étoit mort, nous ne pûmes voir le chartrier, à cauſe que le ſceau y étoit encore appoſé. Nous y ſéjournâmes néanmoins un jour & demi, parce que nous ne pûmes nous défendre des inſtances que nous fit le prieur pour reſter; nous prîmes enſuite le chemin d'Autun.

Autun.

Tout le monde ſçait que cette ville étoit autrefois une des

premieres des Gaules, & qu'elle diſputoit avec Rome : aujourd'hui c'eſt aſſez peu de choſe, mais ce qui reſte d'anciens monumens donne une idée aſſez avantageuſe de ce qu'elle étoit autrefois. Nous y arrivâmes le 13. de Septembre ſur le midi, & auſſi-tôt après dîné, nous fûmes voir monſieur le Doyen & quelques-uns des principaux Chanoines de la cathedrale. Lorſque nous arrivâmes à l'enceinte de l'ancienne ville, nous fûmes frappés de la beauté de la porte, qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Elle eſt d'un goût admirable, qui ne cede en rien aux portiques & aux arcs de triomphe des anciens Romains. L'on voit deux grandes portes élevées en rond à côté de ces deux portes, deux autres plus petites portes en rond ; au deſſus de ces portes, regne une corniche, ſur laquelle s'élevent de beaux pilaſtres avec leurs chapiteaux, dominez par une ſeconde corniche. Et ce qui ſurprend davantage, c'eſt que tout cela eſt conſtruit de groſſes pierres de taille, ſans chaux & ſans ciment ; & ſi bien unis enſemble, qu'à peine s'apperçoit-on de la jointure des pierres. Il y en a encore une ſemblable, que tous les étrangers ne peuvent aſſez admirer. Le Doyen & meſſieurs les Chanoines nous reçûrent avec beaucoup d'honnêteté, & ayant ſçû le ſujet de notre voyage, ils s'aſſemblerent extraordinairement ; & députerent deux ou trois de leur corps pour nous accompagner, & nous communiquer tout ce que nous pouvions deſirer ; & aſſurément on ne peut pas faire les choſes de meilleure grace. Nous viſitâmes premierement les archives, où nous trouvâmes dequoy nous ſatisfaire, & enſuite la bibliotheque, où il y a des manuſcrits auſſi anciens qu'en aucune cathedrale de France. Les principaux ſont, un manuſcrit de ſaint Auguſtin ſur les pſeaumes, d'environ onze cens ans ; les inſtitutions de Caſſien auſſi anciennes ; deux textes des évangiles écrites en lettre unciale, d'environ mille ans ; il y en a un qui a été écrit par un certain Gondoinus, à la demande du moine Freculfe, l'an troiſiéme du roi Pepin, c'eſt à-dire, d'environ neuf cens ſoixante-quatre ans, les dialogues de ſaint Gregoire écrits en lettre mérovingienne ou approchant de la mérovingienne, qui ont au moins mille ans d'écriture, ce qui fait voir que ces dialogues ne ſont pas ſi recens que quelques critiques ſe ſont efforcez de le perſuader, & que leur véritable auteur, c'eſt ſaint Gregoire le grand ; l'Enchiridion de ſaint Auguſtin en mêmes caracteres ; un Sacramentaire de ſaint Gregoire, qui

a cela de particulier, que celui qui l'a écrit, a pris peine à le purger de toutes les additions qui y avoient été faites de ſon temps, diſtinguant & même ſéparant tout ce qu'il y a ajoûté, comme il nous apprend lui-même dans ſa préface qui a été imprimée par Pamelius, tome 2. page 388. Il a eû auſſi ſoin d'y répréſenter en particulier les miniſtres ſacrez, chacun avec leurs habits eccleſiaſtiques, & avec les marques de leur ordre. Comme cette peinture eſt inſtructive, & qu'elle nous apprend beaucoup de choſe, il eſt à propos de la rapporter ici. L'on y voit premierement la diſtinction des ordres ſacrez & des ordres mineurs, parmi leſquels le ſoudiacre tient le premier rang. 2. Que tous les miniſtres ſacrez avoient la tête raſe à peu prés comme les religieux aujourd'hui. 3. Que les prêtres s'aſſeyoient devant les évêques, & les diacres demeuroient debout. 4. Que les ſieges des évêques & des prêtres n'étoient que des plians, & non pas des fauteuils. 5. Que celui de l'évêque étoit plus grand que celui du prêtre. 6. Que la dalmatique du diacre avoit des manches, venoit juſqu'aux pieds, & avoit des franges ou des orfrois, aulieu que la tunique des ſoudiacres ne venoit qu'à mi-jambe, & n'avoit ni franges ni orfrois, & que les manches étoient plus étroites que celles de la dalmatique des diacres.

Part. I. Pag. 153.

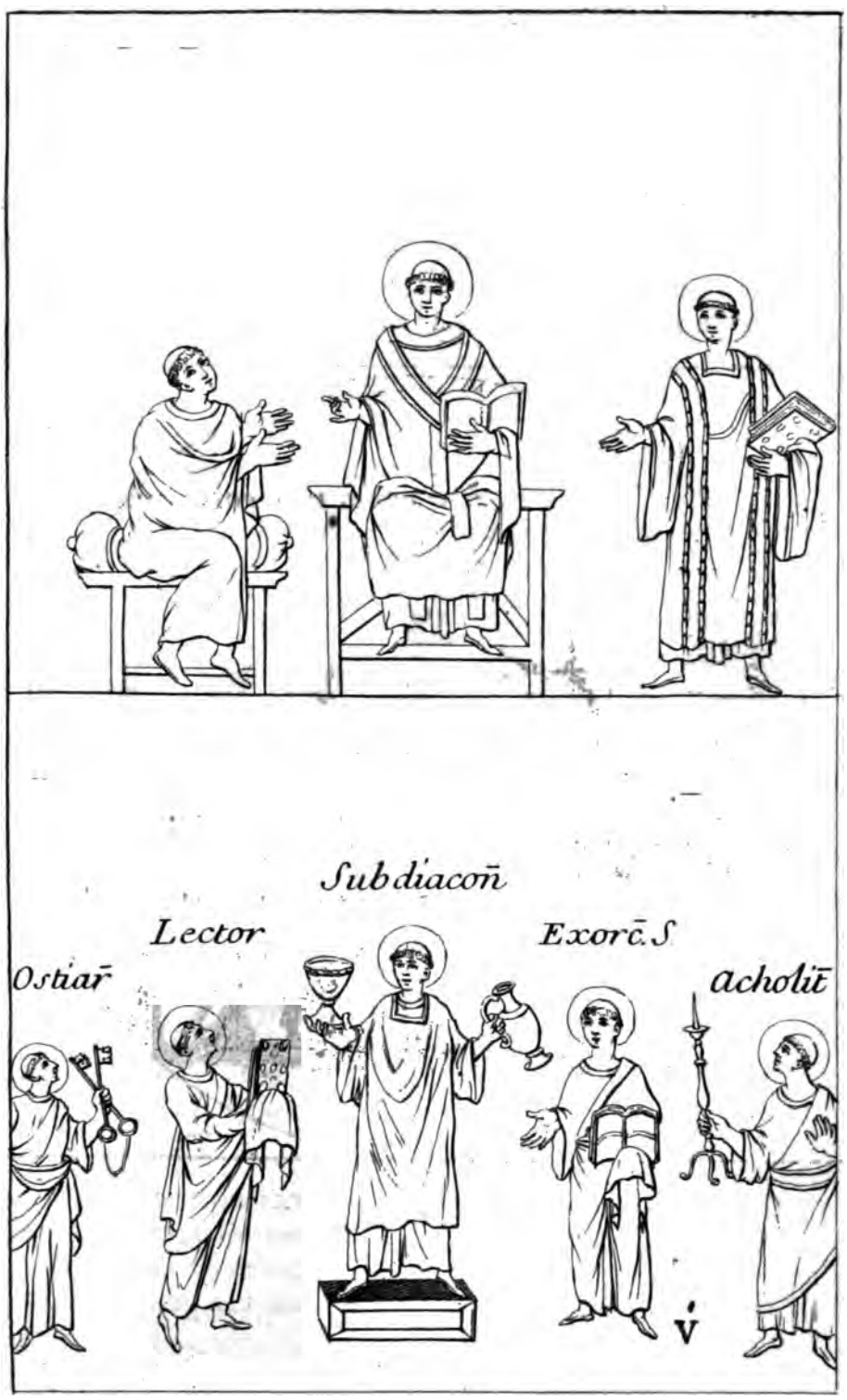

Devant les oraiſons qui ſe diſent pour l'ordination des ſacrez miniſtres, le correcteur ou le copiſte de ce ſacramentaire a eu ſoin d'écrire ces quatre vers, deux au haut de la page & deux en bas.

Pontificum eſt proprium conferre per ordinem honores,
Quos qui ſuſcipiunt ſtudeant ſervare pudice.

Pontifices caveant Domini ne myſtica vendant,
Cumque gradus dederint videant ne munera ſumant.

Enfin à la tête des benedictions épiſcopales qui ſe donnoient avant la communion, il a répreſenté la maniere de la donner & de la recevoir, comme on peut voir dans la table ſuivante.

Outre les manuſcrits, nous trouvâmes encore dans cette bibliotheque une expoſition ſur le Pentateuque, tirée des paſſages de ſaint Auguſtin, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Jerôme, d'Origene, de ſaint Fulgence & de ſaint Gregoire. Le cara-

ære de ce manuſcrit eſt de mil ans; mais l'ouvrage eſt du temps de ſaint Gregoire, comme il paroît par ces mots du titre: *Et noſtri temporis Gregorio.* Nous y vîmes auſſi une explication du livre de Job diviſée en cinq livres, qui a bien neuf cens ans d'écriture; Caſſiodore ſur les pſeaumes; quelques ouvrages de Bede & d'Alcuin; un traité de Remy moine d'Auxerre, ſur le cantique des cantiques qui n'a point été encore imprimé. Enfin, des actes des martyrs & une vie de ſaint Germain évêque d'Auxerre, à la tête de laquelle on lit ces vers:

Signat magnificos tomus hic pro parte triumphos,
Magni Germani geneſim, miracula, mores,
Qualiter à tenero pueritia floruit ungui,
Auſpiciis quanto Sophiæ compluta fluento,
Faſces patricios, inſignia nobilitatis,
Clarum conjugii rebuſque & germine nomen,
Poſt habitum tandem conſtanti pectore mundum,
Ordinis ut ſacri metas & pontificatus
Sumſerit inſignem meritis & nomine dotem,
Indictaſque cruces carni, jejunia longa,
Noctes inſomnes, & duri ſtramina lecti,
Longaque quadrifidum documenta aſperſa per orbem,
Clara & apoſtolicis miracula digna tropæis,
Exceſſum ad ſuperos & ſacri jura ſepulcri.

On lit encore ces mots écrits en lettres majuſcules à la fin de cette vie:

Vir apoſtolicæ recordationis dominus Germanus epiſcopus pridie calendas auguſtas de hoc corpore deceſſit, & migravit ad Dominum. Quem venerabilem diem omnes eccleſiæ, præcipue in provinciis Gallicanis prædicabili devotione concelebrant, excolunt, veneranter, ut ſuffragiis illius miſericordiam Domini conſequi mereantur.

Cet endroit eſt remarquable, pour prouver combien le culte de ſaint Germain étoit étendu dans l'égliſe, ſur tout en celle des Gaules. Je ne parle pas d'un autre livre qui a pour titre: *Lectura compilata per bonæ memoriæ magiſtrum Thomam de Courcellis regentem in facultate theologiæ.... ſuper prima ad Corinthios*, ny d'un autre ouvrage dont l'auteur eſt *Egidius*

de Foſcariis civis Bononienſis decretorum doctor, parce que ces ouvrages n'ont pas plus de 400. ans.

De la bibliotheque nous deſcendîmes dans la ſacriſtie, où il y a des tableaux d'un tres-grand prix. Nous en vîmes ſur tout un où le mariage de la Vierge & de ſaint Joſeph eſt repreſenté. C'eſt un preſent que la republique de Florence fit à Jacques Hurauld évêque d'Autun, au bas duquel on lit ces mots : *Jacobo Huraldo, Heduorum epiſcopo, Ludovici XII. Francorum regis legato fidiſſimo, Senatus populuſque Florentinus dono dedit anno* M. DXII. Pour le treſor de la cathedrale, il n'eſt pas fort conſiderable ; la principale relique eſt le corps de ſaint Raco évêque d'Autun, qui a été découvert il y a peu d'années derriere l'autel de l'égliſe de ſaint Nazaire. Nous y vîmes auſſi une petite croix qui contenoit une partie de celle à laquelle Notre Seigneur fut attaché, envoyée par notre ſaint Pere Clement XI. à monſieur l'évêque d'Autun en reconnoiſſance d'une autre relique d'un Saint qui eſt dans ſon dioceſe, & qui eſt invoqué pour les goutes. On nous montra de plus une petite boëte d'yvoire haute de trois doigts, & à peu prés de même largeur, dans laquelle on gardoit autrefois le ſaint Sacrement, & une croix du bois de ſainte Lucie, dont le travail eſt admirable.

L'égliſe de ſaint Lazare, qu'on nomme communément ſaint Ladre, eſt ancienne & fort belle. On y remarque un ordre d'architecture qui reſſent aſſez le goût que les Romains avoient introduit à Autun pour les bâtimens. Je crois que c'eſt l'égliſe de ſainte Croix, qui fut bâtie du temps de l'évêque Jonas, qui prit le nom de ſaint Lazare, aprés qu'on y eut apporté les reliques de ce Saint, & qu'on eut repreſenté à la porte la reſurrection de Lazare. On voit derriere l'autel un tombeau de Lazare, fait en forme d'égliſe par un moine nommé Martin, du temps de l'évêque Etienne. La cathedrale étoit autrefois dans l'égliſe de ſaint Nazaire, qui eſt tout proche ; ayant été détruite, les chanoines en attendant qu'elle fût rebâtie, s'emparerent de l'égliſe de ſaint Lazare, & transfererent la cure qui y étoit, en l'égliſe ſouterraine de ſaint Nazaire dédiée à ſaint Jean. L'on en commença l'édifice avec beaucoup de ſplendeur : le duc de Bourgogne y contribua de ſa part d'une ſomme de 1200 livres, & les Papes donnerent des indulgences à ceux qui le favoriſeroient de leurs aumônes. Mais le vaiſſeau qui avoit été commencé

étoit ſi magnifique, qu'on n'a jamais pû achever que le chœur, qui eſt un des plus beaux qui ſoit en France. Si la nef avoit été faite, elle auroit rendu dans l'égliſe de ſaint Ladre, & on ſeroit entré d'une égliſe dans l'autre, ce qui auroit fait une des belles choſes qu'on puiſſe voir en ce genre. On voit derriere l'autel de l'égliſe de S. Nazaire la chaire épiſcopale, qui eſt de marbre. C'eſt dans cette égliſe que l'évêque prend poſſeſſion de ſa cathedrale, qu'il benit les ſaintes huiles le Jeudy ſaint, qu'il fait prêcher l'Avent & le Carême, & tous les jours un chanoine y dit la meſſe. Nous vîmes dans l'égliſe de ſaint Ladre le martyrologe qu'on lit dans le chœur aprés prime; la regle qui fut dreſſée pour les chanoines au concile d'Aix la Chapelle, eſt à la fin de ce martyrologe; on en lit encore tous les jours quelque choſe aprés le martyrologe; autrefois on en liſoit un chapitre entier.

Aprés avoir parlé de la cathedrale d'Autun, il nous faut dire quelque choſe des trois abbayes que la reine Brunehaut y bâtit. Saint Martin étoit ſans contredit la plus illuſtre. Je crois qu'elle eſt conſtruite dans le même lieu où ſaint Martin évêque de Tours avoit détruit un temple d'idole. Ce qui reſte de ſes anciens monumens ſe reſſent beaucoup de la magnificence d'une puiſſante reine, telle qu'étoit Brunehaut. L'égliſe eſt toute bâtie de groſſes pierres de taille liées enſemble, non avec de la chaux ou du ciment, mais comme je crois avec des crampons de fer, qui ne paroiſſent pas. Tous les piliers ſont autant de colonnes d'un tres-beau marbre avec leurs chapiteaux d'une hauteur extraordinaire. L'arcade qui termine le chœur vers le grand autel portée ſur deux colonnes, paſſe pour un chef-d'œuvre dans l'eſprit des experts. L'autel eſt tout de marbre, & dans le retable eſt repreſenté Notre-Seigneur reconnu par les deux diſciples d'Emmaüs dans la fraction du pain. La reine Brunehaut fut inhumée dans la chapelle ſouterraine de Notre Dame, où elle avoit cette épitaphe:

Brunechil fut jadis reine de France,
Fondatreſſe du ſaint lieu de ceans.
Cy inhumée l'an ſix cens quatorze ans
En attendant de Dieu vraye indulgence.

Comme cette chapelle menaçoit de ruine, le cardinal Ro-

lin abbé du monaſtere fit transferer le tombeau dans l'égliſe proche de la ſacriſtie ſous une arcade de pierre de taille. Il eſt d'un fort marbre gris en forme d'une auge, couvert d'un gros marbre noir marqueté de blanc; long de ſix pieds, large de deux pieds, & haut d'un pied trois pouces, élevé ſur quatre piliers de marbre avec cette épitaphe:

Cy giſt la reine Brunehaut,
A qui le ſaint pape Gregoire
Donna des éloges de gloire,
Qui mettent ſa vertu bien haut.
Sa pieté pour nos myſteres
Lui fit fonder trois monaſteres
Sous la regle de ſaint Benoiſt,
Saint Martin, ſaint Jean, ſaint Andoche
Sont trois ſaints lieu où l'on connoiſt
Qu'elle eſt exempte de reproche.

A quoy l'on a ajouté cette anagramme avec les vers ſuivans:
Brunechilde reine de France

ANAGRAMME.

Benite fleur d'innocence rare
N'écoutez donc pas ces eſprits,
Qui traitent cette bonne reine
D'ambitieuſe, d'inhumaine,
Et d'autres termes de mépris.
On ne doit condamner ſa vie,
Ny ſur un tres-lugubre ſort,
Croyez qu'elle eſt pour aſſurance
Une fleur benite en ſa mort,
Mais fleur d'une rare innocence.

L'an 1632. Nicolas de Caſtille, qui étoit abbé de ſaint Martin, fit ouvrir ce tombeau, dans lequel on trouva un coffre de plomb où il y avoit des cendres, des oſſemens, du charbon, & une molette d'éperon, on les y remit & on le referma. Il y a encore dans l'égliſe pluſieurs tombeaux d'abbez, parmi leſquels celui de Jean Petit le dernier regulier eſt à remarquer. Car il y eſt repreſenté tout nud, la mitre hors de la tête. On dit que c'eſt parce qu'on le dépoüilla de ſon abbaye, pour la donner au cardinal Rolin, quoiqu'il fût homme de

bien, & qu'il gouvernât ſon monaſtere avec édification.

L'abbaye de ſaint Andoche fut bâtie pour des religieuſes Benedictines dans le même lieu où les infideles honoroient la déeſſe Minerve. On y voit les reſtes du temple qui lui étoit conſacré. Il eſt élevé & bâti en quarré de petites pierres dures. Les religieuſes en font aujourd'hui leur cuiſine. Tout proche de ce temple, on voit une cave affreuſe dont les voûtes & les piliers ſemblent avoir le caractere d'antiquité. On prétend que c'eſt la priſon dans laquelle ont été renfermez tant de martyrs, qu'on tenoit proche du temple, afin que s'ils venoient à renoncer la foy, ils fuſſent tout portez pour offrir des ſacrifices profanes. On montre une petite fenêtre par laquelle on croit qu'on leur portoit à manger, & une autre par laquelle on leur parloit. On conſerve dans cette abbaye, les corps de ſaint Siagre, de ſaint Simplice & de ſaint Caſſien évêques d'Autun, du reſte il n'y a aucune antiquité que les burettes de ſaint Andoche, qui ſont, ce me ſemble, de bronze & bien travaillées, & ont tout le caractere d'antiquité. En voicy la figure.

L'abbaye de ſaint Jean le Grand éclate aujourd'hui dans Autun par ſa grande regularité, par le nombre de ſes religieuſes, & par la beauté des bâtimens qui ſurpaſſent tous les monaſteres de filles que nous avons vûs en province, hors ceux de Paris & de ſaint Pierre de Lyon. Elle étoit autrefois ſi celebre & ſi reguliere, que la mere de ſaint Odilon abbé de Cluni, qui étoit de grande maiſon, s'y retira, & y acheva ſa courſe dans les pratiques d'une ſainte obſervance. L'égliſe paroît ancienne auſſi-bien que celle de la paroiſſe de ſaint Jean, qui eſt tout proche, & qui, comme je crois, étoit autrefois l'égliſe des religieux ou des clercs qui adminiſtroient les divins myſteres aux religieuſes. On voit dans celle-cy derriere l'autel, un peu à côté, une petite armoire où l'on gardoit autrefois le ſaint Sacrement. Il y a quelqu'apparence que cette abbaye fut fondée ſur les ruines de quelques temples: car autrefois la ville d'Autun n'étoit pas moins ſuperſtitieuſe que Rome; & il n'y a pas long-temps que dans l'enclos du monaſtere on trouva une pierre de marbre rompuë par les deux bouts, ſur laquelle on voit une aſſez bonne partie d'une figure de Neptune, qui pourroit bien y avoir été adoré. Un curieux ayant vû cette pierre, en offrit ſoixante piſtoles à madame l'abbeſſe, qui ne voulut point la donner. On nous montra auſſi une autre pierre rompuë, ſur laquelle il n'y avoit qu'une inſcription, dont il ne reſte que cecy,

O:CIL
EVSSEDA-Ł M.

Enfin madame l'abbeſſe nous montra une piece de monnoye d'or, trouvée prés de ſa maiſon, qu'on croit y avoir été autrefois fabriquée; parce que d'un côté on voit la figure d'un Saint avec ce mot *S. Johannes B.* & de l'autre une eſpece de fleur-de-lys avec cette inſcription *A. Denarius*, c'eſt-à-dire, *aureus denarius*, telle que nous la repreſentons icy.

Outre

Outre ces trois abbayes, il y en avoit autrefois une fort celebre bâtie par ſaint Euphrone évêque d'Autun, ſous le nom de ſaint Symphorien, dont ſaint Germain fut tiré, pour être élevé ſur le Siege de Paris, d'où il tira lui-même des religieux, pour mettre dans l'abbaye de ſaint Vincent, qu'il avoit bâtie au fauxbourg de ſa ville épiſcopale. Aujourd'hui ce n'eſt plus qu'un prieuré conventuel poſſedé par les chanoines reguliers de ſainte Geneviéve, qui embelliſſent tous les jours cette maiſon. L'égliſe n'eſt pas grande, mais elle eſt jolie & fort propre. On y voit dans une crypte ſouterraine les premiers tombeaux de ſaint Symphorien, de ſaint Fauſte ſon pere, & de ſainte Auguſte ſa mere, chacun ſous un autel, ſoutenu par des colonnes. Aujourd'hui ces trois corps ſaints ſont dans trois autres ſepulcres de pierre derriere le grand autel, où ils furent trouvez l'an 1467. du temps que le cardinal Rolin étoit prieur commendataire du monaſtere; & on reconnut que c'étoit leurs reliques par un tableau qui étoit proche, où ils étoient repreſentez, & au bas duquel étoient écrits ces vers:

Fauſtus & Auguſta jacent inter hæc duo buſta,
Integer & ſanus medius jacet Symphorianus.

Les corps de ſaint Euphrone & de ſaint Procul évêques d'Autun ſont conſervez dans le grand autel. On nous montra encore dans la ſacriſtie une châſſe de bois, dans laquelle on prétend que ſont les reliques de ſaint Ardent abbé de Tournus, duquel on fait l'office dans cette égliſe le même jour qu'on en fait à Tournus. Mais j'ai vû dans quelques memoires du R. P. Dom Hugues Lantenace, homme ſçavant & fort exact, que ce Saint eſt un ſaint Ardent martyr. Enfin nous vîmes dans le bas de l'égliſe un grand tombeau de marbre en forme de coffre, où l'on dit que ſont les reliques de ſaint Franchet *Franconei* archevêque de Sens, transferées du monaſtere de ſainte Colombe à ſaint Symphorien, dont la tranſlation eſt marquée dans le martyrologe de ce monaſtere le 3 des calendes de janvier. On voit ſur ce tombeau un monogramme en cette maniere:

Mais le lieu le plus venerable d'Autun, c'eſt l'égliſe de ſaint Pierre l'Etrier, à une demie lieuë de la ville, où eſt le premier cimetiere des chrétiens. On y voit une infinité de ſepulcres de pierre faits comme des auges, & tous couverts, dans leſquels il y a ſans doute une infinité de Saints, & peut-être des Martyrs. Au milieu de tous ces tombeaux on remarque celui de ſaint Amateur premier évêque d'Autun, qui n'eſt diſtingué des autres, que par une eſpece de petite chapelle, qu'on a élevée deſſus. Un peu plus loin on voit celui de ſaint Caſſien auſſi évêque d'Autun, ſous une petite chapelle à peu prés ſemblable à celle de ſaint Amateur. Il eſt tel que Gregoire de Tours le dépeint, mais dans la derniere negligence; & il eſt ſurprenant qu'un lieu auſſi venerable ſoit comme abandonné. Dans l'égliſe de ſaint Pierre l'Etrier, qui aſſurément eſt ancienne, on remarque le tombeau de ſaint Rheticius évêque d'Autun du côté de l'épitre, & dans la nef contre la muraille du côté de l'évangile celui de ſaint Pragmatius auſſi évêque d'Autun. Nous vîmes auſſi dans cette égliſe une pierre nouvellement découverte, ſur laquelle étoit l'inſcription ſuivante.

MEMORIAE AETERNAE
QVIETAE QVAE VIXIT ANN. I. D. III.
H. VIII. DECESSIT VIII. KAL NOV.
VALENTE VI. ET VALENTINIANO II. CONSS.

Cette inſcription m'engage d'en rapporter icy une autre plus ancienne, trouvée depuis peu à Autun dans un champ ſur une groſſe pierre d'environ trois pieds & demi de long, épaiſſe de plus de deux pieds & demi, & large de deux pieds & trois quarts. Il y avoit à côté de cette pierre quatre colonnes d'un pied de diametre, & de cinq pieds & demi de long; ſous un monument de pierre en forme d'arc & peint. Les ſçavans ſeront bien aiſes de la trouver icy.

Q. SECVND
QVIGONIS.
CIVIS TREVERI
IIIIIVIR AVGVS
TALIS IN AEDVIS
CONSISTENTIS.
OMNIB. HONO
RIB. IN TEREOS
FVNCTI QVIGO
NI SECVNDVS,
ET HIBERNALIS.
LIBERTI ET. HE-
RED. PATRONO
OPTIMO SVB AS-
CIA DEDICAVER,
L. D E X D O.

Toutes les revolutions qui ſont arrivées à Autun, n'ont pû encore effacer la memoire du temple de Janus, dont il reſte une partie aſſez conſiderable hors de la ville. Il étoit d'une hauteur extraordinaire, bâti de petites pierres ſi bien cimentées, qu'elles valoient des pierres de taille. Il avoit environ cinquante pieds en carré, ſix portes, deux à l'orient, deux à l'occident, une au midi & une au ſeptentrion, & entre chaque porte une niche en dedans, & ſeize en dehors, quatre de chaque côté, & douze fenêtres. Il avoit ſept pieds d'épaiſſeur, & il étoit au milieu de la campagne.

Il ne me reſte qu'à parler de l'amphiteatre, où combattoient les bêtes. Il eſt hors de la ville fait en demi cercle fort élevé, autour duquel on remarque pluſieurs cavernes affreuſes où l'on enfermoit des bêtes de differentes eſpeces, qu'on lâchoit pour devorer les chrétiens dans une grande plaine, qui fait comme une demie-lune environnée de murailles. Il eſt aſſez proche du ſeminaire, que monſieur de la Roquette évêque d'Autun a fait bâtir avec une magnificence, qui le fait admirer de tous les étrangers. Les jardins & les dehors ne cedent en rien aux bâtimens les plus ſuperbes, & je ne ſçai ſi ce lieu eſt fort propre pour élever de jeunes eccleſiaſtiques, qu'on veut former à paſſer leur vie dans la ſimplicité de la campagne & avec des payſans.

Lorſque nous étions à Autun, la famine étoit extrême. On voyoit les pauvres tout décharnez, la peau collée ſur les os, couchez ſur le pavé dans les ruës, crier de toutes leurs forces la faim, & pluſieurs en mouroient. Cela me fait reſſouvenir d'une choſe que nous trouvâmes dans les archives de S. Martin d'Autun; qu'en 1438 & 1439. il y eut une ſi grande famine dans la Bourgogne, que le boiſſeau de froment coûtoit trente ſols, l'orge & l'avoine dix ſols, & que les pauvres mangeoient du pain fait d'une eſpece d'argile trouvée proche le monaſtere de ſaint Martin.

Beaune. D'Autun nous fûmes à Beaune, où nous dîmes la ſainte Meſſe au tombeau de ſœur Marguerite du ſaint Sacrement religieuſe Carmelite, ſi illuſtre par la ſainteté de ſes mœurs & la multitude de ſes miracles. Nous fûmes de-là à Maizieres, Molaiſe & Cîteaux, dont nous aurions beaucoup de choſes à dire icy, ſi nous ne devions pas en parler dans un autre lieu. Notre premier deſſein étoit d'aller de là à Châlon, Mâcon & Lyon: mais les maladies contagieuſes qui deſoloient ces villes, ſur

tout Châlon & Mâcon, nous firent changer de reſolution, & entrer dans la Franche-Comté. Dole fut la premiere ville qui ſe preſenta à nous. Le college de ſaint Hierôme fut le lieu de notre hoſpice, & nos peres de l'étroite obſervance de Cluni, nous y reçurent avec une charité qui ne ſe peut exprimer. Nous y vîmes les manuſcrits, qui ſont pour la plûpart recens. Le principal eſt un volume qui contient pluſieurs pieces touchant le ſchiſme des papes d'Avignon, qu'ils eurent la bonté de nous prêter, nous y trouvâmes encore un traité de Jean de Lignan *de ſacro bello*, un livre qui a pour titre, *Regula decimarum compilata in inſula Corſicæ à magiſtro Andrea Hiſpano ſancti Benedicti paupere.* Un diſcours du docteur Jean de Courcelles prononcé au concile de Baſle l'an 1438. Un recueil des privileges de l'ordre de Cluni. La ville n'eſt pas fort grande, mais elle eſt riche & peuplée Il y a une collegiale aſſez belle, qui étoit autrefois un prieuré de notre ordre; l'hôpital de l'hôtel-Dieu eſt fort beau & bien bâti; le college des Jeſuites eſt grand & nombreux; leur bibliotheque eſt bien fournie de livres imprimez, & peut paſſer pour une bonne bibliotheque. Devant la porte du college on voit une figure de ſaint Ignace de Loyola avec cette inſcription: *Succeſſori ſancti Thomæ.* Dole.

De Dole nous fûmes à Bezançon, où le Pere Procureur de ſaint Hierôme nous accompagna, & nous défraya en chemin. La ville eſt tres-belle, l'entrée magnifique, les ruës ſont longues, larges & bien bâties de pierres de taille. Elle doit beaucoup de ſon embelliſſement aux conquêtes du roy. Nous fûmes d'abord deſcendre chez nos peres de ſaint Vincent, qui nous reçûrent avec toute la charité poſſible; mais le meilleur regale qu'ils nous firent, fut dans la bibliotheque, où nous trouvâmes beaucoup de manuſcrits latins, grecs, hebreux, arabes & françois. Les plus curieux ſont les memoires du cardinal de Grandvel, où il y a une infinité de belles choſes & tres-rares. On peut y joindre les lettres de Lævinus Ammonius Chartreux, ami d'Eraſme. Le lendemain nous fûmes à Viellié voir monſeigneur l'archevêque, qui nous reçut avec une grande bonté, & nous fit dîner à ſa table. Comme on ſçut dans Bezançon le ſujet pour lequel nous y étions venus, les perſonnes de diſtinction nous prévinrent; monſieur le preſident le Feron nous offrit ſon caroſſe; monſieur le preſident Boiſot, monſieur le conſeiller Lampinet & monſieur Bret Bezançon.

profeſſeur en droit nous firent l'honneur de nous rendre viſite, & le dernier nous fit un preſent du meilleur vin de Bourgogne. Nous fûmes de notre côté leur rendre leur viſite, & nous eûmes bien du plaiſir de voir le cabinet de monſieur le preſident Boiſot, où nous trouvâmes des rares peintures, grand nombre de medailles & des bronzes antiques, & une infinité de choſes curieuſes, pluſieurs anciennes divinitez, un couteau d'Augure pour ouvrir les entrailles des victimes; un autre de ſacrificateurs; un ancien ſtyle pour écrire; un portrait fait de la main de Mahomet IV. le curedent de Charles-quint. Nous ne reçûmes pas tant d'honneur des chanoines de la cathedrale, qui refuſerent de nous communiquer les choſes qui pouvoient contribuer à la gloire de leur égliſe. Mais à leur défaut le R. P. André prieur des Carmes de la grande ruë, qui avoit beaucoup travaillé ſur l'hiſtoire de la Franche-Comté, ſe fit un plaiſir de nous aider de tous ſes memoires; & ſi nous avons quelque choſe de bon ſur l'égliſe & le dioceſe de Bezançon, c'eſt à lui que nous en ſommes redevables. Il nous fit voir dans l'égliſe des Carmes un tableau qui repreſente la ſepulture de Notre Seigneur, qui eſt hors de prix.

Les viſites que nous fûmes obligez de rendre aux chanoines, nous donnerent occaſion de voir la cathedrale, qui n'eſt pas des plus grandes, mais qui eſt aſſez jolie. Il y a deux rond points, un où eſt le ſiege épiſcopal & le chœur des chanoines, & l'autre où eſt le ſaint Sacrement & le ſaint Suaire. Le ſiege de l'archevêque eſt dans le fond de l'égliſe, comme à Lyon & à ſaint Nazaire d'Autun. Le prêtre dit la meſſe tourné vers le chœur, & ne ſe tourne point pour dire *Dominus vobiſcum*. Les chanoines de cette cathedrale ſont habillez de violet, ils portent le rochet comme les évêques, & la mitre lorſqu'ils officient. Ils ont vécu en commun juſqu'en 1300. car encore bien qu'environ 1250. on eût fait des reglemens pour ſupprimer la vie commune, ces reglemens n'eurent leur effet qu'en 1300. Ainſi la cathedrale de Bezançon eſt la derniere qui ait quitté cette ſainte pratique établie dans la regle dreſſée au concile d'Aix la Chapelle, qui y étoit obſervée, & s'y liſoit tous les jours aprés le martyrologe.

Entre les belles choſes qu'il y a à voir à Bezançon, il faut mettre la citadelle, le palais de Grandvel, & l'hôtel-Dieu. Je ne crois pas qu'on puiſſe voir un hôpital plus magnifique.

Il eſt compoſé de trois grands corps de logis ſuperbement conſtruits, & enfermez d'une grille qui a coûté vingt deux mille livres, & qui en auroit coûté plus de trente, ſi elle avoit été payée ce qu'elle vaut : auſſi, dit on, que l'ouvrier qui l'a faite s'y eſt ruiné ; & l'on rapporte d'un miniſtre, qu'ayant vû cet hôpital, il dit que les gueux étoient les mieux logez de la ville.

Aprés dix jours de ſejour à Bezançon, nous allâmes à l'abbaye de la Charité de l'ordre de Cîteaux, dans laquelle nous ne trouvâmes rien de remarquable que les tombeaux de Jean & Ethevenon ou Etienne comtes de Bourgogne, enterrez dans le chapitre, & ceux de quelques ſeigneurs d'Oiſelet & de Ray, dont les premiers ont auſſi leurs ſepultures dans le chapitre, & les ſeconds dans l'égliſe. Cette abbaye avoit d'abord été fondée pour des chanoines reguliers, qui cederent leur maiſon à Anſeric atchevêque de Bezançon, & celui cy à l'abbé de Bellevaux. Ce prelat aimoit beaucoup l'ordre monaſtique, & n'omettoit rien pour l'étendre & le faire fleurir lorſque l'occaſion s'en preſentoit. Ce fut lui qui expulſa de Favernay les religieuſes, & qui mit en leur place des moines fort reguliers, qu'il tira de la Chaize-Dieu, à laquelle cette abbaye a toûjours été ſoûmiſe. Aujourd'huy elle eſt poſſedée par nos RR. PP. de ſaint Vanne, qui y ont rétabli l'obſervance, & fait revivre le premier eſprit des religieux de ſaint Robert & de ſaint Benoiſt. Nous y fûmes parfaitement bien reçus. C'eſt dans cette égliſe qu'arriva en 1608. ce fameux miracle aux fêtes de la Pentecôte, auſquelles le ſaint Sacrement étoit expoſé ; car le feu ayant pris à l'autel, & conſumé le tabernacle & tout ce qui ſoûtenoit le ſaint Sacrement, l'hoſtie demeura ſuſpenduë en l'air plus de trente heures, elle fut vûë par une infinité de perſonnes, & deſcendit enſuite doucement aprés la conſecration, ſur l'autel, où un prêtre diſoit la meſſe. Ce miracle ayant éclaté, l'archevêque de Bezançon envoya ſon grand vicaire, ou quelqu'autre de ſes officiers, qui dreſſerent un procés verbal de ce qui étoit arrivé, aprés avoir entendu plus de 50 témoins. A l'occaſion de ce miracle & de celui de la ſainte Hoſtie de Dijon, on a compoſé ce diſtique :

La Charité.

Favernay.

Impiè quid dubitas hominemque Deumque fateri?
Sanguine mortalem ſe probat, igne Deum.

Luxeuil. De Favernay nous fûmes à Luxeuil, cette abbaye ſi celebre par le grand nombre de grands hommes qu'elle a donnez à l'égliſe & à l'etat monaſtique. Elle eſt encore conſiderable aujourd'hui ; & c'eſt la principale que nos Peres de ſaint Vanne poſſedent dans la Franche-Comté : mais il s'en faut bien qu'elle ait l'ancienne ſplendeur qu'elle avoit lorſqu'il y avoit ſix cens religieux, qui chantoient les loüanges de Dieu ſans interruption. Il y a pourtant encore deux égliſes, & tous les lieux reguliers ſont aſſez bien bâtis. Il reſte dans la bibliotheque quelques manuſcrits, dont les principaux ſont l'ancien lectionaire de la liturgie Gallicane écrit en lettres Merovingiennes, un commentaire ſur les pſeaumes d'environ ſept ou huit cens ans, dont les premiers feuillets ſont déchirez, que quelques perſonnes conjecturent avoir été compoſé par ſaint Colomban, les lettres de Clemangis. Outre cela on voit dans la ſacriſtie un tres beau texte des évangiles écrit avec ſoin, dont les titres & les lettres initiales ſont d'or, & ſur lequel on lit ces deux vers :

Luxovii paſtor Gerardus lucis amator
Dando Petro librum lumen mihi poſco ſupernum.

Il y a peu de reliques dans le treſor. Les principales ſont le chef & le corps de ſaint Walbert abbé de Luxeuil, les chefs de S. Euſtaſe abbé & de S. Taurin, & un bras de ſaint Colomban. Il faut que les guerres ayent cauſé de terribles revolutions dans cette illuſtre maiſon, qui a été la pepiniere de tant de Saints & de tant de grands hommes. On ne ſera peut-être pas fâché d'en voir icy une liſte.

SANCTI LUXOVIENSES.

S. Columbanus, primus abbas.
S. Euſtaſius, ſecundus abbas.
S. Walbertus, tertius abbas.
S. Ingofredus, quartus abbas.
S. Mellinus decimus quartus abbas & martyr.
S. Anſigiſus viceſimus quartus abbas.
S. Gibertus viceſimus ſeptimus abbas & martyr 14 febr.
S. Columbinus nepos S. Columbani 31 maii.
S. Tetelmus ſub S. Giberto, martyr cum pluribus aliis.

S.

S. Antonius de Frigido-monte monachus 12 martii.
S. Arnoaldus.
S. Autmarus.
B. Emmo infirmarius ſub Ingofrido abbate 28 auguſti.
B. Chuanes nobilis Burgundus ſub Walberto abbate.

Epiſcopi qui è Luxovio prodierunt.

S. Donatus, archiepiſcopus Biſuntinus.
Cagnoaldus epiſcopus Laudunenſis.
Acharius Noviomenſis.
S. Ragnacharius Æduenſis & Baſileenſis.
S. Audomarus Morinenſis, ſeu Tarvanenſis.
S. Waldebertus Meldenſis.
S. Theodefridus primus abbas Corbeienſis, deinde epiſcopus Belvacenſis.
S. Hildevertus Meldenſis 26 maii.
S. Mammolinus Noviomenſis.
S. Leodegarius Æduenſis.
Hermenfridus Virdunenſis.
S. Nivardus, archiepiſcopus Remenſis.
S. Aubertus Cameracenſis.
S. Faro Meldenſis.
Chillenus Scotus Atrebatenſis.
Hildericus Meldenſis.
Amalarius Trevirenſis.
S. Agilbertus Pariſienſis.

Abbates qui ex Luxovio prodierunt

S. Gallus.
S. Deicolus, abbas Lutrenſis.
S. Sigisbertus, fundator monaſterii Diſſertenſis.
S. Urſicinus.
S. Walaricus.
S. Attala Bobienſis.
S. Babolenus Foſſatenſis.
S. Agilus Resbacenſis.
S. Amatus Romaricenſis.
S. Bertinus, abbas Sythienſis.
S. Bertramnus, abbas S. Quintini.

S. Emmanfredus Caſantienſis.
S. Germanus Grandivillarenſis.
S. Frodobertus Trecenſis.
S. Bercharius Altivillarenſis & Dervenſis.
Adelſius Romaricenſis.
S. Philibertus Gemmeticenſis.
Cadroe Metenſis.
Hemericus.
Vandelinus Theologienſis.
Leobardus Mauri-monaſterii.
S Goar.
Ado frater S. Audoeni.

Nous ne prétendons point garantir icy cette liſte dans tous ſes points, quoiqu'il y en ait peu qu'on puiſſe lui conteſter: mais nous rapportons les choſes, comme on les croit à Luxeuil. Au reſte le monaſtere eſt dans une fort belle ſituation, à cinq lieuës des Monts Voſges, qui le rendent fort froid en hyver. Il y a cependant des eaux chaudes & minerales qui ont beaucoup de vogue.

Lure. L'abbaye de Lure, qui n'eſt qu'à trois ou quatre lieuës de Luxeuil, doit ſon origine à ſaint Deicole, qu'on nomme communément ſaint Deſle. Elle a été autrefois fort illuſtre, & l'abbé étoit prince du ſaint Empire. Aujourd'hui elle eſt unie à celle de Morbac, & ces deux abbayes n'ont qu'un même abbé. Elle eſt habitée par des moines Allemands, qui nous reçûrent avec beaucoup d'amitié. Nous y paſſâmes le dimanche, & nous aſſiſtâmes à leur grande meſſe, qu'ils chanterent en muſique. Le chœur ne chanta point le *Gloria in excelſis*; il ne chanta même que la moitié du *Credo*, juſqu'à *Et homo factus eſt*. Comme cela nous ſurprit, nous leur en demandâmes la raiſon, & ils nous répondirent que c'étoit pour ne pas prolonger les offices. Le lundy qui étoit la fête de ſaint Simon & ſaint Jude, dont ils font une grande ſolemnité, le ſuperieur nous invita d'officier, mais nous le remerciâmes, & ce jour-là même nous partîmes pour Beaume-les-Nones, d'où nous fûmes à la Grace de Dieu, & de-là à Billon, & enſuite

Salin. à Château prés de Salin, où nous paſſâmes la Touſſaints avec nos confreres de l'étroite obſervance de Cluni. Le Reverend Pere Dom Conſtance Chaſſinet qui en étoit prieur, & le R. P. Dom Albert Chaſſinet ſon frere, religieux d'une

profonde érudition nous firent toutes les honnêtetez poſſibles. Le R. P. Dom Albert nous donna l'hiſtoire de tous les monaſteres du Comté, qu'il avoit compoſée avec beaucoup d'exactitude; il nous mena voir la ville de Salin & les Salines, qui ſont des choſes fort curieuſes à voir. Ce qu'il y a d'admirable dans les fontaines de ſel, c'eſt qu'elles ſont toutes proche d'autres ſources d'eau douce, qui n'ont que quatre doigts de diſtance ſans ſe mêler. Pour la ville elle eſt entre deux affreuſes montagnes, ſi ſerrées, qu'il n'y a dans le bas qu'une ſeule ruë, que la riviere qu'on appelle la Furieuſe lave de temps en temps. Elle eſt neanmoins aſſez peuplée, & on y voit un aſſez grand nombre de maiſons religieuſes.

Le jour des Morts nous allâmes à Vaux prés de Poligni, où il y a un tres-beau monaſtere de l'étroite obſervance de Cluni. On nous y reçut avec toutes les démonſtrations de bonté qu'on puiſſe deſirer. Le jour ſuivant le R. P. Dom Simon Poulli ſouprieur du monaſtere nous conduiſit à l'abbaye de Beaume, & en paſſant nous regala chez un de ſes parens, qui eſt une perſonne de qualité. Nous arrivâmes à Beaume comme on ſortoit de vêpres; nous fûmes d'abord ſaluer monſieur le prieur, qui nous reçut avec une grande ouverture de cœur; il nous retint en ſon appartement, & nous donna toute la ſatisfaction que nous pouvions ſouhaiter. Cette abbaye eſt fort ancienne, & recommandable par la retraite de ſaint Odon & de ſaint Adegrin, qui y ont fait profeſſion de la vie religieuſe. La ſituation eſt des plus affreuſes qu'on puiſſe voir; on n'y arrive que par une gorge ſerrée de deux rochers eſcarpez d'une hauteur prodigieuſe. Le lieu même où elle eſt bâtie eſt fort étroit, & de tous côtez on ne voit rien que des rochers ſteriles & élevez à perte de vûë, ce qui me fait croire que les premiers religieux de cette maiſon ne travailloient point des mains: car le terrain n'eſt pas ſuffiſant pour cultiver la terre; à peine eſt-il aſſez étendu pour contenir les édifices neceſſaires la conſtruction du monaſtere. Mais il eſt aſſez étendu pour y découvrir le ciel des yeux de la contemplation, & aſſez propre pour faire penitence. C'eſt ce qui y attira ſaint Odon & ſaint Adegrin: Pour ſaint Adegrin il ſe retira encore plus avant dans la ſolitude, à un quart de lieuë de l'abbaye, dans l'endroit qui termine la gorge par des rochers comme un cul de ſac. Ce fut là même qu'à ſon exemple le bienheureux Renaud s'exerçant dans les pratiques de la vie heremitique, alla joüir

Beaume.

[illegible] L'on y a bâti une petite chapelle, qui [illegible] & le Vendredy Saint les religieux [illegible] faire l'office avant que de le faire dans le monaſtere.

Aujourd'hui ce lieu ſi ſaint, qui a ſervi de retraite à tant de ſerviteurs de Dieu, & d'aſile à tant de pecheurs convertis, eſt devenu en proye à la nobleſſe du païs, qui regarde l'abbaye de Beaume comme une décharge de leur famille : & pour y être religieux, il faut faire preuve de ſeize lignes de nobleſſe. Les gens de bien gemiſſent d'un ſi grand abus. Et un des plus conſiderables de la maiſon nous dit tout franchement, que c'étoit un deſordre, & que pour y apporter remede, il falloit reduire les choſes à leur premier état, en y introduiſant la reforme. C'eſt à Dieu à l'y établir ; c'eſt ſon ouvrage propre ; mais ſes momens ne ſont peut être pas encore ſi près.

Pour ce qui eſt de l'égliſe, elle eſt aſſez belle pour la ſituation du lieu, & pour le païs. Il y avoit autrefois d'anciens monumens, mais le dernier abbé commendataire les a tous détruits. Il s'en eſt erigé lui-même un, où l'on a mis ſon épitaphe qu'il avoit compoſée : elle ne lui eſt guere honorable ; auſſi l'a-t-il renduë inintelligible à ceux qui ne ſavent point ſa vie. La voici telle qu'elle eſt :

Italus & Burgundus in armis
Gallus in albis
In curia rectus
Presbyter abbas adeſt.

Pour l'intelligence de cette épitaphe, il faut ſavoir qu'il avoit premierement porté les armes en Italie & en Bourgogne, qu'étant enſuite en France il ſe fit Chartreux ; & qu'aprés y avoir fait profeſſion, il en ſortit pour des raiſons dont il a rendu à preſent compte à Dieu, & pour leſquelles il ſouffre peut-être des peines horribles à penſer ; qu'après cela il entra dans le barreau ; & qu'enfin aïant quitté la cour, il ſe fit prêtre, & fut abbé. Voila ſans doute un admirable Prothée.

Il ne faut pas oublier, qu'on nous fit voir à l'entrée du monaſtere devant l'égliſe une grande colonne taillée en quarré, d'un ouvrage Corinthien, tirée d'un bâtiment qui étoit à l'entrée de l'égliſe, & qui apparemment étoit le portique, ſur laquelle d'une face étoient gravé ces vers :

Abbas Albricus quod dat tibi ſuſcipe munus,
Petre, ſtruendo domum, famuli ne deſpice donum,
Qui legis hæc dicas : abbas in pace quieſcas.

Et de l'autre face :

Indicat iſtud opus quantum fuerit ſtudioſus
Abbas Albricus Chriſto tibi reddere munus,
Quod forte acceptum tibi aut poſſe fore gratum
Crimine plecto, Patris Albrici memor eſto.

Nous employâmes aſſez bien nôtre temps dans l'abbaye de Beaume ; nous en partîmes le jour ſuivant, pour aller à Lions de Saulnier, d'où le R. P. Prieur nous conduiſit à Gigni, qui étoit autrefois une abbaye illuſtre, fondée par S. Bernon, & enſuite reduite en prieuré ſoumis à Cluni. Ce monaſtere auſſi-bien que celui de Beaume ſert de décharge aux familles nobles ; & pour y entrer il faut faire preuve de ſeize lignes de nobleſſe. Lorſque nous y arrivâmes, nous fûmes d'abord voir monſieur le Prieur, qui avoit une grande compagnie qu'il quitta pour nous venir recevoir, & nous donna toutes les marques de bonté que nous pouvions eſperer, nous promettant que rien ne nous ſeroit caché, mais qu'il falloit attendre au lendemain. Il étoit alors incommodé d'une extinction de voix, qui lui étoit reſtée d'un accident qui luy étoit arrivé en diſant la meſſe, pendant laquelle aprés la conſecration il fut ſaiſi d'un évanouiſſement, & tombant à la renverſe, il ſe caſſa la tête ; de telle ſorte qu'on fut obligé de le trépaner. Nous fûmes voir enſuite monſieur le Chambrier, fort ami de nos peres de S. Venne, qui nous reçut dans ſon appartement, & nous fit voir un manuſcrit, dans lequel il y avoit une vie de S. Odon, differente de celle que Jean ſon diſciple a écrite, en voici la préface :

INCIPIT PROLOGUS IN VITA S. ODONIS.

Reverendiſſimo patri domno Hugoni abbati S. Petri humillimus monachorum præcipuæ dilectionis votum, & totius obſequii famulatum. Cum ſummum ſtudium, ô venerabilis pater, eruditis & religioſis viris fuerit, in deſcribendis geſtis ſanctorum, ad informa-

tionem & inſtitutionem audientium, utile nobis videtur, ut & nos quamvis ignari, & à vera ſcientia procul remoti, ſecundum datum nobis modulum ingenii, ſi quid valemus, quod ex ſanctorum actibus memoria dignum agnoſcimus, auribus fidelium, & ſi non declamatorie, ſaltem humiliter & devote offeramus. Eſt enim fides vere credentis, Domino magis placere qualitatem offerentis, quam quantitatem muneris. Hoc ideo dicimus, veſtræ fraternitati notum facere volentes, quia vitam domni ODDONIS *humili quidem ſed fideli digeſtam ſtylo percurrentes, invenimus aliqua circa ejus ordinationem depravata, quædam vero de ejus tranſitu minus perfecta. Compulſus itaque hortatu ſeniorum & fratrum noſtrorum, ut in eadem vita patris Oddonis corrigendi ſtudium darem, præceptis eorum obſecundans, veteres cartas ordinationis & electionis ejus, metrumque domni* HILDEBOLDI *epiſcopi nobis nuper à vobis directum diligenter revolvi, & prout valui, in ſupradicto opere depravata mutavi & imperfecta ſupplevi. Inſerui præterea, ubi oportunus locus ſe præbuit, quomodo vel qualiter vir admirabilis fidei & ſummæ religionis* BERNO *in ſancta inſtitutione tam in laicali quam in monachali habitu poſitus profecerit, & quam piæ ſuæ profeſſionis exſequutor, & ut ita loquamur, fideliſſimus propagator extiterit. Placuit etiam commemorare in tranſitu, quemadmodum intuitu divinæ pietatis locus ille Cluniacus à Willelmo duce, ut ita fari libeat, in lineam, à patre Bernone in ſuperficiem, & à venerabili Oddone, de quo ſermo præ manibus eſt, paulatim & per incrementa temporis deductus in altitudinem velut jam ſolidum corpus ſurrexerit: quod opus quamvis parvi momenti, ideo veſtro volui conſignare judicio: quia vos conceivem ſimul & fidelem Oddonis recognoſco, & admodum mihi unanimem eſſe non dubito. Valete.*

Le lendemain matin nous retournâmes voir monſieur le prieur, qui nous reçut honnêtement, mais il avoit changé de diſpoſition à nôtre egard, ayant été détourné, comme nous avons crû, par ſa compagnie, de nous permettre l'entrée de ſes archives. Ainſi, ſans nous arrêter davantage, nous prîmes le chemin de S. Claude, & monſieur le Chambrier nous donna un garçon pour nous conduire à une demi lieuë de là. Ce bon enfant ſe mit à nous entretenir de la vie des moines de Gigny, comme ils paſſoient tout leur temps à ſe divertir: Je n'entre pas dans le détail de ce qu'il nous dit, parce qu'il ne leur eſt pas fort honorable. Voilà la gloire que Dieu retire de ces maiſons de nobleſſe, & l'édification qui en revient au

prochain. Et on appelle un grand bien pour les familles de la Province, ce qui eſt capable de leur attirer la malediction de Dieu.

Avant que d'entrer à S. Claude, nous nous arrêtâmes un moment au village de S. Lupicin, où ce Saint avoit autrefois bâti le celebre monaſtere de Laucone, dont parle Gregoire de Tours. Il n'étoit éloigné de celui de Condat, gouverné par ſon frere S. Romain, que d'une lieuë. Ce n'eſt aujourd'hui qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de ſaint Claude. Nous priâmes le curé d'avoir la bonté de nous faire voir ſon Apocalypſe: c'eſt ainſi que le vulgaire appelle un ancien manuſcrit des Evangiles. Il le fit avec beaucoup d'honnêteté, & nous trouvâmes un fort beau livre écrit en lettres unciales d'argent ſur un velin de pourpre ou violet, dont l'écriture n'avoit gueres plus de neuf cens ans. La couverture étoit d'yvoire, ſur laquelle la vie de Nôtre Seigneur étoit repreſentée d'une maniere aſſez groſſiere. Nous eûmes d'autant plus de ſatisfaction en voyant ce manuſcrit, qu'il avoit fait grand bruit dans le pays. On nous montra enſuite les reliques de S. Lupicin, qui avoient été trouvées depuis quelques années dans un ſepulcre de pierre ſous l'autel qu'on refaiſoit, avec une inſcription tres ancienne, qu'on eſtime être du temps de Charmagne, qui contenoit ces mots: *Hic requieſcet S. Lupicinus abbas*. Cette découverte a cauſé une grande conteſtation entre ceux de S. Lupicin & les religieux de S Claude, qui croyent avoir été en poſſeſſion du corps du Saint depuis le temps de l'abbé Injurioſus; qu'ils prétendent en avoir fait la tranſlation en leur monaſtere, & qu'il fut brûlé dans une incendie depuis arrivée. Mais nous avons trouvé la déciſion du procès à S. Claude même, dans une Charte de Charles le Chauve, accordée à l'abbé Rigobertus, à l'occaſion d'un differend qu'il avoit avec l'archevêque Gedeon, touchant le prieuré de Lauconne: *In quo S. Lupicinus corpore requieſcit.* Voilà qui eſt deciſif, & s'accorde parfaitement bien avec l'inſcription, & qui fait voir que ſi l'abbé Injurioſus a fait une tranſlation, cette tranſlation n'a pas été de Laucone à S. Claude, ou bien il a pris un corps pour un autre, & a laiſſé celui de S. Lupicin dans l'endroit où il avoit été enterré. S. Lupicin

L'abbaye de S. Claude eſt la plus illuſtre de toute la Franche-Comté, tant pour ſon antiquité, que pour ſes richeſſes & ſes privileges. Elle doit ſon origine à S. Romain & à S. Lupicin S. Claude.

ſon frere, deux illuſtres & tres-ſaint abbez du cinquiéme ſiecle. Elle porta d'abord le nom de *Condat*; enſuite celui de *Jurenſe monaſterium*, puis celui de *Saint Oyant* ou *S. Eugende*, du nom de ſon troiſiéme abbé. Aujourd'hui on ne l'appelle que S. Claude. Elle eſt ſituée entre trois rochers ſteriles d'une hauteur ſi prodigieuſe, qu'on ne peut les voir ſans frayeur. Et aſſurément il n'y avoit que l'amour de la penitence, qui pût attirer des hommes dans un lieu, où l'on n'arrive qu'aprés avoir monté & deſcendu des montagnes eſcarpées, & où on ne voit rien de beau que la croix. Ce lieu pourtant a été la demeure d'une infinité de ſolitaires, qui ont fourni des prelats à l'égliſe, & des abbez aux autres monaſteres, & qui par la ſainteté de leur vie ont attiré les hommes auprés d'eux, de telle ſorte qu'il s'y eſt formé une ville, où il y a des Capucins, des Carmes Deſchaux, des Annonciades, des Hoſpitalieres: Les Princes l'ont conſideré, & ont accordé aux abbez des privileges, qui ne conviennent qu'à des Souverains. Car l'abbé de S. Claude a droit d'annoblir, de legitimer, & de donner la grace à des criminels qui ont merité la mort Et ces privileges ont été confirmez par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par Philippe archiduc d'Autriche, & par Maximilien ſon pere. Mais ce lieu qui a été autrefois une école de ſainteté, eſt devenu aujourd'hui, comme Beaume & Gigny, une décharge des familles de nobleſſe, qui ne peuvent y mettre leurs enfans qu'aprés avoir fait preuve de ſeize lignes de nobleſſe. Les religieux qui l'habitent portent le nom & l'habit de moines, mais ils vivent preſque comme des chanoines, chacun dans des appartemens ſeparez, ſi magnifiques, qu'on a peine d'en trouver de ſi beaux parmi les ſeculiers. Ils portent tous des croix pectorales comme les évêques.

Pour conſerver toutefois quelque choſe de ce qu'ils ont été, leur froc, dont ils ont retranché les manches, & qui n'eſt preſque que comme un ſcapulaire fort large, eſt fait de poil de chevre, auſſi bien qu'à Gigny, & le celebrant fait maigre toute la ſemaine, pendant que les autres font gras: Quelques uns neanmoins, au nombre de quatre ou cinq, un peu plus zelez que les autres, mangent enſemble, & vivent dans un même appartement. Nous vîmes entre ceux-là monſieur de Grandmond, frere, ou proche parent de monſeigneur l'archevêque de Beſançon, qui mene une vie auſſi reguliere qu'on puiſſe la mener dans ſon état, exact à l'office divin, appliqué à la lecture,

ture, ou à quelque travail des mains, toûjours dans l'exercice de quelque œuvre de pieté.

Lorſque nous y arrivâmes, nous fûmes d'abord voir monſieur de Marnix, l'un des principaux de la compagnie; nous lui rendîmes des lettres de monſieur Bret, profeſſeur en droit à Beſançon, & ſon conſeil; & à l'heure même il aſſembla le chapitre, qui reſolut de nous donner le jour ſuivant la ſatisfaction que nous ſouhaitions; & aſſurément nous en tirâmes plus que nous n'avions oſé eſperer des perſonnes qu'on ſçait n'être pas fort affectionnées à la reforme. On nous fit voir une fort belle bible, qui a bien huit cens ans d'écriture, & un manuſcrit de S. Eucher, archevêque de Lyon, qui a près d'onze cens ans. Mais la plus grande conſolation que nous eûmes, fut de voir la relique de S. Claude, dont le corps eſt encore entier ſans corruption, expoſé à la veneration des fideles, à qui on permet de baiſer à nud la plante des pieds. Pour nous on nous diſtingua un peu davantage, car on lui découvre les genoux & les cuiſſes, que nous vîmes, & que nous maniâmes. On ne pouvoit pas en voir davantage, à moins qu'on ne tirât le Saint de la châſſe; ce qu'on ne fait que pour des Princes. Ce qui ſurprend le plus, c'eſt de voir que S. Claude n'étant éloigné que de ſept lieuës de Geneve, les Calviniſtes ayent épargné cette relique, eux qui en ont tant brûlé d'autres en tant d'endroits: ſur quoy on nous rapporta une choſe remarquable, ſçavoir que dans le temps que les heretiques exerçoient par tout leur fureur, ils étoient venus pour piller l'abbaye, & brûler le corps du Saint; qu'ils étoient déja à la porte, où ils avoient paſſé la nuit, lors qu'ayant entendu ſonner un tambour, & enſuite les matines, que les religieux diſoient alors à minuit, ils crurent qu'ils étoient aſſurement découverts, & s'enfuirent avec précipitation. Outre le corps de S. Claude, on conſerve encore celui de S. Oyant dans une châſſe d'argent, qui joint celle du Saint. On nous fit voir auſſi un grand cloud qui a plus d'un pied de longueur, avec lequel on prétend que Nôtre Seigneur a été crucifié, & l'on nous dit qu'il venoit de l'égliſe de Lauſanne, dont il avoit été ſauvé dans le temps que les heretiques s'emparerent de cette égliſe. Il eſt de la même forme que celui de S. Denis, mais bien plus grand.

L'égliſe de S. Claude eſt grande & belle; on y montre une chapelle dans le bas, où l'on dit qu'étoit la cellule du Saint. Mais outre cette égliſe, il y en a encore une conſacrée à

S. Pierre, qui ſeroit bien plus belle, ſi elle avoit été achevée; mais il n'y a que le chœur de parfait. On en admire les chaires, auſſi-bien que le tableau de l'autel, où eſt repreſenté un évêque en habits pontificaux avec l'étole croiſée. Ceux qui ont aſſiſté à la premiere ouverture de la châſſe de S. Claude, m'ont aſſuré qu'il avoit l'étole croiſée. J'ai vû la même choſe dans quelques anciens pontificaux de l'égliſe d'Autun; ce que je rapporte, pour faire voir la temerité de quelques prêtres, qui de leur propre autorité s'égalant en cela aux évêques, ne veulent point croiſer leur étole.

De S. Claude nous nous rendîmes à Ambournay, où nous paſſâmes la fête de S. Martin avec nos confreres. Nous trouvâmes dans le chapitre de cette abbaye, une ancienne inſcription écrite en lettres Romaines tres-belles. Elle étoit autrefois dans l'égliſe devant un tombeau; mais un prieur, perſuadé que c'étoit le tombeau d'un payen, l'ôta de l'égliſe, & mit l'épitaphe ou l'inſcription dans le chapitre, ne conſiderant pas qu'il ſe peut bien faire, que ce tombeau qui avoit ſervi premierement à un payen, ait été employé au ſepulcre d'un chrêtien, & qu'on y ait laiſſé l'ancienne épitaphe. Quoi qu'il en ſoit, nous avons cru faire plaiſir au public, de la rapporter ici.

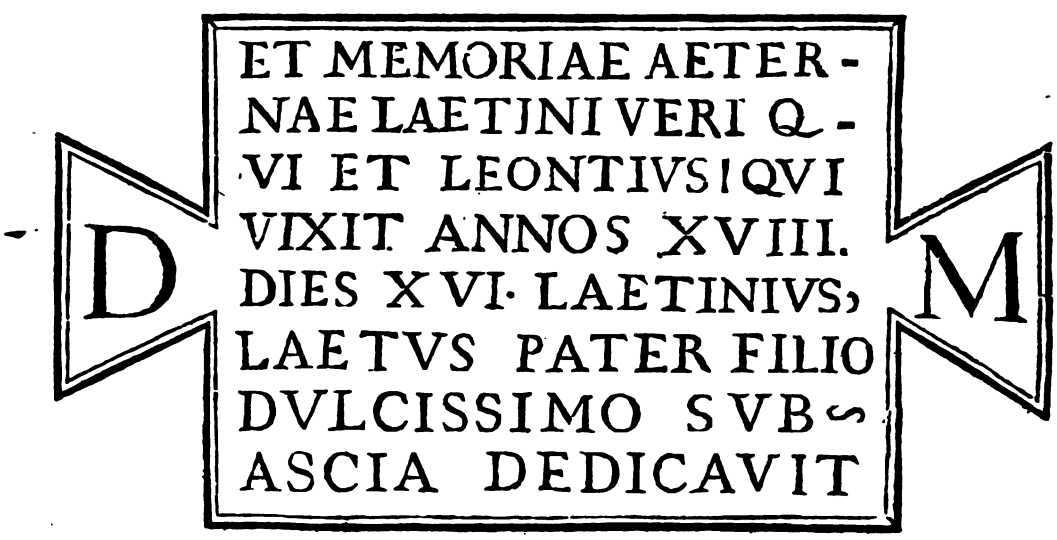

Aprés avoir viſité le monaſtere d'Ambournay, nous crûmes qu'il étoit temps de nous retirer,& d'aller un peu reſpirer l'air de la regularité, qui eſt bien plus agreable que celui de la campagne,que nous reſpirions depuis tant de temps. Ainſi nous prîmes la route de Lyon; nous paſſâmes par l'Auvergne & le Limouſin, & nous nous rendîmes à Marmoutier le 9. Decembre; nous y paſſâmes l'hyver & le carême; mais auſſi-tôt après les fêtes de Pâques nous nous remîmes en campagne pour aller continuer nos travaux. Nous partîmes le Mercredy à cinq heures du matin, & nous arrivâmes ſur les dix heures à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches. Elle doit ſon origine à quelques hermites, qui ſe donnerent à l'ordre de Savigni, fondé au commencement du douziéme ſiecle par le bienheureux Vital dans le dioceſe d'Avranche, d'où il paſſa en l'ordre de Cîteaux ſous le bienheureux Serlon, qui ſe donna avec tous ſes monaſteres à S. Bernard environ quarante ans après ſa fondation. L'abbaye de Fontaine-les-Blanches ne paroît pas avoir été jamais fort conſiderable : L'égliſe neanmoins eſt aſſez jolie, le chœur propre, & l'autel d'un tres-bon goût. Dans une chapelle à côté du grand autel, on voit le tombeau d'un évêque, avec une épitaphe preſque toute effacée. Nous crûmes toutefois y pouvoir lire : *Hic jacet venerabilis Bartholomeus Turonis quondam archiepiſcopus.* Il y a au bas de la nef une chapelle tres-propre, qu'une Mathilde d'Amboiſe a fait faire, dans laque eſt le tombeau du Seigneur Tiercelin de Broſſes, avec cette épitaphe : *Cy giſt haut & puiſſant ſeigneur meſſire Adrien Tiercelin, ſeigneur de Broſſe, qui fut au temps du Roy François I. du nom, chevalier de l'ordre, conſeiller en ſon conſeil privé, gouverneur pour ſa Majeſté des pays Ponthieu, Bailliage de Giſors & ancien reſſort, commandant aux villes & châteaux de Bayeux & de Loches, & premier chambellan de meſſeigneurs les Dauphin de Vienne, & duc d'Orleans, & . . . . . ſes enfans, comme du depuis le fut de monſeigneur le Dauphin duc de Bretagne, & gouverneur de ſa jeuneſſe, lequel . . . . . roy François II. commandant ſa compagnie d'hommes d'arme; toute ſa vie employa au ſervice du roy; eſt mort au château de Blois, l'an mil cinq cens quarante-huit.* Aſſez proche de ce tombeau on en voit encore un autre élevé d'un ſeigneur de Pocé, qui mourut le 24. Avril 1508. Nous paſſâmes le reſte de la journée à voir les manuſcrits, parmi leſquels nous trouvâmes la vie de Mahomet, avec l'Alcoran, traduit de l'Arabe

S [illegible] it ces mots: *Explicit liber diabolicæ* [illegible] *dicitur Alcoran, id est collectio* [illegible]

[illegible] *Petro Cluniacensi abbate præcipiente,* [illegible] *Cetenensis librum istum transtulit anno Domini* [illegible] *Alexandri* M. CCCCIII. *anno Alhigeræ* DXXXVII. [illegible] DXI.

[illegible] *fecit dominus Petrus Cluniacensis abbas transferri* [illegible] *in latinum, Petro magistro Toletano juvante, Petro* [illegible] *scriptore, cùm esset idem venerabilis abbas in Hispaniis* [illegible] *cum glorioso imperatore Adefonso, eo anno quo idem* [illegible] *Choriam civitatem cepit & Saracenos inde fugavit.* Nous y vîmes aussi un autre manuscrit qui a pour titre:

Expositio Canticorum Salomonis à magistro Johanne Roussel episcopo Sabinensi quondam de alvo Ambianensi, approbata à sancta Romana ecclesia, anno Domini M. CCXXXIII.

La Guiche. Le jour suivant nous nous rendîmes de bonne heure à l'abbaye de la Guiche, autrement appellée de la Garde. C'est une abbaye de filles de l'ordre de saint François à deux lieuës de Blois, & une des plus illustres entre celles qui sont possedées par les Urbanistes. Elle est redevable de sa fondation à Jean de Châtillon comte de Blois, qui y est enterré avec sa femme & quelques-uns de sa famille dans de beaux mausolées, qu'on voit encore aujourd'hui dans l'église, avec des épitaphes. Nous apprenons le temps de sa fondation, d'une lettre que ce comte écrivit en ces termes à l'abbé de Marmoutier pour avoir son consentement.

A Religieux home & honeste l'abbé de Mermoustier Jehan de Chastillon, Cuens de Blois, & Sires d'Avesnes, salut & bone amor. Sire je vous fais savoir que je avois entendu de la comtesse que vous li avoies ostroié, si com li doiens de saint Martin de Tors, & mes Sires Guillaumes dou Quartier li avoient raporté, dendroit une abbaye, que je & elle volons fonder & commencier desous Colonges, en vostre parroisse de Chozi, & que vous voloiez bien, que elle i fust fondée & commenciée, en vous fezant avenant satisfaction de vos domages. Sire j'envoi à vous & vous fais savoir, que nous veons ceste besoigne à commencier. C'est dimanche prochien: pourquoi je vous pri tant com je puis, que vous i soies, si vous poés, car nous le voudroions molt, ou que vous i envoies de par vous tele gent qui aient pooir de prendre & de recevoir avenant

ſatisfaction en la place, & je la vous ferai au dit de preudommes, & vous prie, Sire, que vous ne metez pas debat en ceſte choſe, car vous nos corroceroiez trop malement, & meeſmement quant je ſui apparilliez de vous fere avenant ſatisfaction. Ce fut fet à Sarmeſes le mercredi aprés la ſaint Pierre en l'an mil deus cens ſoixante treize.

Comme nous expediâmes aſſez promptement tout ce que nous avions à faire en cette abbaye, nous allâmes coucher le même jour à Blois, d'où nous fûmes à Orleans & de là à ſaint Benoiſt ſur Loire. Ce fut-là que nous apprîmes la mort d'un grand ſerviteur de Dieu, decedé en odeur de ſainteté il n'y avoit pas long-temps. Son air grave & ſes manieres nobles, ont fait croire que c'étoit un homme de qualité, quoiqu'il n'ait jamais voulu ſe faire connoître: on a ſçû ſeulement qu'il avoit reçu au baptême le nom de Simon. Touché de la mort de ſon pere, qui avoit perdu la vie au ſervice du roy, il reſolut d'aller ſervir lui-même le Roy des rois avec des anges terreſtres, & de ſe retirer à la grande Chartreuſe. Il ſe mit même en chemin pour y aller; mais Dieu lui ayant inſpiré un autre deſſein, il ſe retira aux environs de ſaint Benoiſt ſur Loire vers Château neuf, & là il paſſa un grand nombre d'années dans les pratiques d'une humilité tres-profonde, dans les exercices d'une penitence tres-auſtere, & dans toute ſorte d'actions de pieté. Devenu pauvre volontaire pour l'amour de Dieu, il ſoulageoit les pauvres involontaires de ce qu'il pouvoit gagner à la ſueur de ſon front: on lui donnoit toutes les ſemaines un pain, qu'il changeoit auſſi tôt avec celui qu'on donnoit dans les villages aux mendians. Il s'étoit loüé à un meunier; mais lorſqu'il étoit moins occupé, il alloit dans les bois aider les bucherons. Les dimanches & les fêtes il faiſoit des inſtructions aux enfans, leur apprenoit à connoître & à aimer Dieu; il viſitoit les malades, & enſeveliſſoit les morts. Sa vertu étoit devenuë ſi éclatante dans le pays, que tous ceux qui avoient quelques peines, venoient chercher auprés de lui de la conſolation, & l'écoutoient avec reſpect; & à ſa mort ceux qui ont pû avoir quelque morceau de ſes habits ou autre choſe qui eut été à ſon uſage, ſe ſont eſtimez fort honorez. Il eſt enterré dans l'égliſe de Château-neuf. Sa penitence a duré 32 ans.

De là nous nous rendîmes à l'abbaye de Fontaine-Jean de Fontaine-Jean.

l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigni, dont S. Guillaume archevêque de Bourges avoit été abbé. Elle fut fondée par Pierre de Courtenai cinquiéme fils de Loüis le Gros roy de France, qui n'oublia rien pour en faire une abbaye illuſtre; mais les heretiques animez par les exemples du cardinal Eudes de Châtillon qui en étoit abbé, & dont on nous montra l'infame contrat de mariage avec Iſabeau de Haute-ville, paſſé le 1. decembre 1564. l'ont tellement ruinée, qu'à peine y reſte-il quelques veſtiges de ſon ancienne ſplendeur. Le 7. d'octobre 1562. aprés avoir maſſacré quatre religieux, ils brûlerent tous les bâtimens, & mirent l'égliſe, qui étoit grande & magnifique, dans l'état où on la voit aujourd'hui. Il n'en reſte qu'une bien petite partie, dans laquelle on voit à côté du grand autel un tombeau aſſez beau, où Jacques de Courtenay eſt repreſenté à genoux avec le manteau royal, & derriere lui ſon frere Jean de Courtenay avec ces épitaphes:

Cy giſt tres-illuſtre & tres-vertueux prince du ſang royal de France, monſeigneur Jacques de Courtenay, vivant ſeigneur de Chevillon, lequel en ſuivant la devotion de ſes predeceſſeurs envers cette abbaye de Fontaine-Jean, de laquelle monſieur Pierre de France, chef de la branche de Courtenay, cinquiéme fils de Loüis le Gros VI. de ce nom a été le principal bienfaiteur: conſiderant l'honneur d'en être iſſu par maſle legitimement; & que pluſieurs de ſes predeceſſeurs de ladite branche y avoient élû leur ſepulture, ordonna auſſi par ſon teſtament en datte du 5. janvier 1617. que ſon corps y fût pareillement inhumé, & legua aux religieux de ladite abbaye la ſomme de vingt livres par an à perpetuité pour leur être diſtribuée, & ce pour la celebration de quatre meſſes annuelles & perpetuelles, dont l'une ſe dira tous les ans au jour du treſpas dudit ſeigneur, qui fut le 8. de janvier 1617. & les autres à ſçavoir le lendemain de la ſaint Barthelemi, le jour de ſaint Remi, & la quatriéme le dernier jour de l'an.

Monſeigneur Jean de Courtenay ſon tres-cher frere ſeigneur de Chevillon, Frauville, & Briant, en conſideration de leur parfaite & cordiale amitié, a fait ériger en cette année 1618. cette commune ſepulture, afin que comme ils ont été conjoints d'affection durant leur vie, qu'auſſi aprés leur mort, ils ayent un même lieu de repos.

Cy giſt tres-illuſtre & tres-vertueux prince du ſang royal de France monſeigneur Jean de Courtenay, vivant ſeigneur de Chevillon, Frauville, Briant, &c. lequel aprés avoir paſſé une vie tres-

vertueuſe & veritablement digne de l'honneur de ſa naiſſance, eſt decedé à Paris le troiſiéme jour de Fevrier mil ſix cens trente-neuf, ayant laiſſé de madame Magdelaine-Marie ſa femme monſieur Loüis de Courtenay à preſent ſeigneur de Chevillon, & monſieur Robert de Courtenay abbé des Eſchalis, ſes fils, leſquels l'ont fait inhumer dans cette égliſe qu'il avoit choiſie de ſon vivant pour le lieu de ſa ſepulture, en ſuivant la donation de ſes predeceſſeurs envers cette abbaye, de laquelle monſieur Pierre de France cinquiéme fils de Loüis le Gros VI. du nom étoit le principal fondateur, duquel il tiroit ſon origine par maſle ſucceſſivement.

Priez Dieu pour ſon ame.

Ledit ſeigneur a legué aux religieux de cette abbaye la ſomme de vingt livres par an à perpetuité pour la celebration de quatre meſſes annuelles & perpetuelles, dont l'une ſe dira tous les ans au jour de ſon treſpas, qui fut le troiſiéme jour de Fevrier 1639. *& les autres, ſçavoir le* 2. *may, le* 2. *Août, & le* 3. *jour de novembre.*

Au deſſus du tombeau on lit cette deviſe: *Sed tu Domine uſquequo?* On lit encore aſſez prés de-là cet autre épitaphe ſur une lame de cuivre:

Cy giſt tres-illuſtre princeſſe Marie de Lamet, dame du Pleſſis, S. Juſt, Ganne, Coievrel, Buſſy, Vallecour, femme de haut & puiſſant prince Louis-Charles de Courtenay, qui deceda à Paris le 18. *juin* 1676. Requieſcat in pace.

Enfin on lit auſſi du côté de l'épitre cette inſcription:

Cy devant eſt enclos le cœur de tres-haut & tres-illuſtre prince monſeigneur Gaſpard de Courtenay, ſeigneur de Bleneau, Villars l'Armite, La Motte meſſire Raoult, lequel eſt decedé en ſa maiſon de Bleneau le 5. *jour de janvier* 1609. *Priez Dieu pour ſon ame.*

L'éternel ſouvenir qu'à ſon époux fidele
Loyſe d'Orleans portoit quand il vivoit,
A ce marbre gravé pour témoigner ſon zele,
Combien que dans ſon cœur bien mieux empreint il ſoit.

L'on nous montra dans le chapitre une tombe ſans épitaphe, ſous laquelle on prétend qu'eſt enterré Robert de Cour-

tenay fils du fondateur. Nous paſſâmes toute la journée à voir les archives & quelques manuſcrits, parmi leſquels nous trouvâmes un Euſebe de Ceſarée avec des vignettes & des mignatures d'une grande beauté.

Le lendemain 1. jour de may nous nous apperçûmes qu'il avoit fait une gelée aſſez conſiderable, pour perdre toutes les vignes, dont les apparences promettoient beaucoup. Le même
Eſchalis. jour nous partîmes pour l'abbaye des Eſchalis de la filiation de Clervaux. Elle a été entierement ruinée tant par les Anglois que par les Huguenots & par les guerres civiles. Nous n'y trouvâmes que trois religieux, qui travailloient à la reparer. L'ancien refectoire ſert aujourd'hui d'égliſe, qui eſt aſſez propre. Nous vîmes dans le chapitre quelques tombes, ſur leſquelles étoient gravées les épitaphes ſuivantes:

Comitiſſa Aalidis Jovigniaci
Verbo veraci pollens & mente ſagaci
Ecce Johengniaci requieſcit in eccleſia cit
Comes ornatus meritis, mileſque probatus,
Nobiliter natus, largus, bene morigeratus.
Hic Chriſte comes ſit ſine fine comes.

Cy giſt meſſire Guillaume de Prunay chevallier, qui trépaſſa l'an de grace mil deux cens quatre vingt & douze, la vaule de ſeint Climant. Priez por luy bonejant, que bon mercy ly facein. Amen.

Cy giſt madame Gilles, dame de Prunay, femme jadis feu monſeigneur Guillaume chevallier ſeigneur de Prunay, qui treſpaſſa l'an de grace M. CC *quatre-vingt dix huit le dimanche dans la quinzaine de paſque.*

Cy giſt noble dame madame de Prenoyx, jadis femme monſeigneur Jean de Prency, chevaillier, laquelle treſpaſſa l'an de grace 1312. *landemain de paſques. Diex ly faſſe mercy.*

Dans le cloître nous lûmes auſſi cette épitaphe:

Hic ſum pauper mis Guillelmus comes inermis,
Materies vermis, miſerere ſuper me pater mis.
Armipotens miles Guillermus, qui fuit heres
Ordonis, viles ſolvitur in cineres.
Teſtis ſum mortis, qui legis eſto memor tis
Orate pro me Jeſum Chriſtum.

Voila tout ce que nous pûmes remarquer dans une abbaye toute

toute ruinée. Il y a devant le logis abbatial une fontaine d'eaux minerales, auſquelles on attribuë une grande vertu, principalement pour la gravelle.

Nous en partîmes le lendemain ; nous paſſâmes à la Chartreuſe de Val-profonde, à Auxerre, à Chablis, à Tonnerre, à Molome, & à Moleſme. Nous vîmes par tout de triſtes effets de la gelée, ſur tout à Chablis, qui paſſe pour le meilleur vignoble de ces cantons, & où toutes les vignes étoient perduës. Nous n'arrivâmes à Moleſme que fort tard dans la nuit, parce que nous nous étions étions égarez dans un bois, où nous fîmes deux ou trois lieuës plus que nous ne devions faire, & nous étions ſi fatiguez, que nous fûmes obligez d'y ſejourner un jour. Cela nous donna occaſion de voir dans la bibliotheque un ancien rituel, qui preſcrit l'extrême-onction avant le ſaint Viatique, & marque la forme de donner aux malades le ſaint Viatique en ces termes : *Corpus Domini noſtri Jeſu Chriſti ſit tibi remedium ſempiternum ad vitam æternam. Amen. Sanguis Domini noſtri Jeſu Chriſti cuſtodiat te in vitam æternam. Amen.* Moleſme.

Nous fûmes de-là à Clervaux, où nous avions déja été l'année paſſée ; mais il y a tant de choſes remarquables dans cette abbaye, qu'on y trouve toûjours quelque nouveauté qui fait plaiſir. Nous y vîmes les anciennes manufactures des freres convers, qui vont aujourd'hui preſque tout en ruine, parce que monſieur l'abbé n'ayant point reçu de ces freres depuis plus de trente ans, elles ne ſont plus habitées : ce qui diminuë conſiderablement le revenu de Clervaux. Les tanneries ſur tout ſont admirables. On y voit encore des auges d'une ſeule pierre, qui ont au moins quinze pieds de longueur, quatre ou cinq de largeur, & autant de profondeur. Nous étions à Clervaux dans le temps que les religieux ont coûtume d'aller aprés pâque à la fontaine de ſaint Bernard, qui eſt à une demie lieuë du monaſtere ; là étant arrivez, ils chantent un repons de ſaint Bernard, le *Regina cæli*, & mettent chacun au pied de la grande croix, qui eſt prés de la fontaine, de petites croix de bois qu'ils font, & boivent avec la main de l'eau de la fontaine. Ils ont coûtume d'y aller le mardi aprés le dimanche de *Quaſimodo* : car à Clervaux les religieux ne ſortent point du monaſtere durant l'octave de Paſque, ny durant celle de la Pentecôte, non plus que pendant le Carême. Ils avoient Clervaux.

differé d'y aller juſqu'alors, parce qu'ils avoient adminiſtré les derniers ſacremens à un de leur confrere, qui fut enterré le jour que nous y arrivâmes, & que c'eſt un uſage parmi eux de ne ſortir jamais du monaſtere lorſqu'on a donné les derners Sacremens à un religieux, juſqu'à ce qu'il ſoit enterré, ou hors de danger. Nous voulûmes être de la partie, & nous eûmes la curioſité de voir cette fontaine, qui fourniſſoit autrefois des eaux aux premiers religieux de Clervaux; nous vîmes en paſſant, un peu au deſſus de l'enclos du monaſtere une chapelle érigée dans l'endroit même où fut écrite la lettre de S. Bernard à ſon neveu Robert, au milieu d'une tres-grande pluye, ſans que le ſecretaire en fût incommodé, ni le papier moüillé. Nous apprîmes une choſe aſſez ſinguliere du religieux qui nous conduiſoit. Il nous dit que lorſque l'abbé de Clervaux vient à mourir, l'office divin ceſſe dans l'égliſe, & que l'on fait venir des religieux de Cîteaux pour le faire, juſqu'à l'élection du futur abbé. Nous remarquâmes encore dans Clervaux une pratique ſinguliere; tous les religieux prêtres ont leur autel aſſigné pour dire la ſainte Meſſe, & aucun ne la celebre ſur l'autel d'un autre; c'eſt un reſte de l'ancienne diſcipline, qui ne permettoit pas de dire en un même jour deux meſſes ſur un même autel.

Baiſe. Nous demeurâmes deux jours à Clervaux, de-là nous fûmes coucher à l'abbaye d'Aube-rive, & de celle-ci à celle de Baiſe, où nous apprîmes une hiſtoire que nous aurions eû peine de croire, ſi on ne nous en avoit convaincu. Nous la rapporterons ici pour un peu divertir les lecteurs. Un Profeſſeur de Beſançon à qui on donnoit le nom de Neveu, ſe ſentant coupable d'une conſpiration qui avoit été découverte, prit le parti de quitter le pays, de changer de religion, & de ſe retirer en Pruſſe; où on diſoit qu'il s'étoit fait miniſtre. Animé, qu'il étoit, contre la France, & reſpirant, s'il avoit pû, ſa perte, il s'aviſa de ce ſtratagême. Il ſema des billets dans la Franche-Comté & dans les pays voiſins, où il faiſoit une deſcription du royaume de Pruſſe, comme d'un pays le plus délicieux qui fût au monde; que l'or & l'argent y étoient ſi abondans, qu'on en faiſoit les clefs des portes; que les terres y étoient ſi fertiles, qu'on y faiſoit deux fois la recolte, ſans qu'il fût beſoin de ſemer une ſeconde fois, parce que les grains qui tomboient de la premiere moiſſon ſuffiſoient pour enſemencer les terres; qu'on nourriſſoit les cochons de ris,

qu'il y avoit des palais dans toute la campagne, qu'on donnoit tout pour rien à ceux qui venoient habiter dans le pays, que la reine de Pruſſe avoit donné ſix millons au roi de France pour permettre à ſes ſujets d'y paſſer ; qũe le Pape s'étoit employé à cela, & que même il devoit y venir vingt-quatre prêtres pour avoir ſoin de ceux qui y paſſeroient, & d'autres ſemblables réveries pour inviter le monde à quitter la France & paſſer en Pruſſe. Les gens d'eſprit traiterent ce projet d'une chimere, & firent ce qu'ils purent pour inſpirer leur ſentiment à la populace : mais elle donna aveuglément dans le piege, du côté de Baiſe & en quelqu'autres endroits. Ils regardoient ceux qui vouloient les détourner de ce voyage, comme des ennemis de leur bien. On voyoit ces bonnes gens s'empreſſer de vendre leurs biens pour avoir de quoi faire leur voyage ; quelques-uns même perſuadez qu'ils alloient entrer dans l'abondance, firent des donations aux égliſes des fonds qu'ils pouvoient avoir, & l'on rapporte d'une bonne femme, qu'en diſant adieu à ſon fils, qui alloit en Pruſſe, elle lui diſoit fort ſimplement : Ecoute, Pierre, ſouviens toi que tu as trois freres, & quand tu ſera au royaume de Pruſſe, garde-leur trois châteaux ; un pour Jacques, un pour Bernard, & l'autre pour Jean. C'étoit une fureur qui animoit ces pauvres gens, qui alloient par troupes au nombre de quatre ou cinq cens perſonnes, chercher une agreable fortune. Ils firent de la ſorte quatre ou cinq journées, ils diſſiperent le peu de bien qu'ils avoient, & ne revinrent de leur aſſoupiſſement, qu'après avoir fait déja bien du chemin. Deux peres Capucins qui les rencontrerent, & à qui ils communiquerent le ſujet de leur voyage, leur firent ouvrir les yeux, & comprendre que la Pruſſe n'étoit pas un meilleur pays que celui qu'ils quittoient, qu'ils y auroient pour le moins autant à ſouffrir qu'en France, & que le meilleur parti qu'ils pouvoient prendre, étoit de s'en retourner d'où ils étoient venus. Nous aurions regardé cette hiſtoire comme un conte fait à plaiſir, ſi nous n'avions vû nous-mêmes quelques-uns de ces voyageurs, qui étoient encore tout honteux lorſqu'on leur parloit de cette réverie.

De Baiſe, je me trouvai engagé d'aller juſqu'à Auxonne. En paſſant par Mirebeau, où il y a à l'entrée un vieux château entouré de murailles crenellées, nous apperçûmes dans

un creneau une pierre où je lûs cette inſcription gravée en anciennes lettres Romaines.

ATTIA SACRATA
C. F. PROSCAENIUM
VETVSTATE COLLAPSUM
DE SUO RESTITUIT.

Auxonne. Auxonne eſt une petite ville ſur les frontieres de la Bourgogne, ſituée ſur le bord de la Soone, à deux lieuës & demie de Dole. Elle eſt bien fortifiée, & fort jolie. Ce fut-là où ſainte Colette bâtit le premier convent de ſa réforme, dans lequel elle demeura cinq ans. Nous y vîmes dans un manuſcrit écrit de ſon temps, les conſtitutions que la Sainte preſcrivit à ſes ſœurs, qui tout auſteres qu'elles ſont, s'obſervent encore aujourd'hui dans toute leur rigueur; car ces ſaintes filles gardent une abſtinence perpetuelle, & ne mangent pas même de viande dans leurs maladies. Elles jeûnent toute l'année, ne mangent ni beurre ni laitage en carême, marchent toûjours nuds pieds ſans ſandales & ſans ſocs, quelque froid qu'il faſſe, ne quittent jamais leur habit, travaillent elles-mêmes au jardin, & à tout ce qu'il y a de plus humiliant; leurs cellules ſont affreuſes, & leurs lits ſi petits, qu'elles ne peuvent s'y coucher entierement, elles y dorment comme aſſiſes. Mais cette grande auſterité n'altere aucunement la joye, la paix, & la tranquillité de leurs ames, & n'empêche pas qu'elles ne vivent tres-long-temps. J'y ay eu une tante, qui y eſt morte religieuſe, âgée de quatre-vingt onze ans, & qui à cet âge ne pouvoit ſouffrir qu'on luy ſervît dans ſes maladies des œufs, ou quelque choſe accommodé au beurre durant le carême. La tradition de la maiſon eſt qu'un ange en traça le plan à Sainte Collette en 1412. c'eſt pourquoy ces dignes filles d'une ſi ſainte mere n'ont jamais voulu qu'on aggrandît leur enclos, quoi qu'il ne ſoit pas fort étendu. L'abbeſſe nous fit voir deux lettres de cette Sainte, dont l'une étoit écrite de ſa propre main, à une religieuſe d'Auxonne; l'autre à ſon confeſſeur, qu'on ſera peut être bien aiſe de voir icy.

JESUS MARIA.

Ma tres-chiere & bien amée fille en Noſtre Seigneur, tant humblement & chierement comment je puis, je me recommande à vous & à vos bonnes prieres devant Noſtre Seigneur, en vous chierement priant, que vous ſoyez touſiours bonne fille, devote, humble, patiante, & oubediantes à vos prellas, & à toutes vos bonnes ſœurs, pour l'amour de Noſtre Seigneur, qui pour vous fut obediant juſques à la mort, & croyez touſiours ce bon conſele de vous bonnes ſœurs. Car je vous ay laiſſies au convent d'Auxonne pour voſtre ſalut, car c'eſt ung bon convent, & ſay de vray qu'il y at de bonnes religieuſes, & mettez parfaitement voſtre cuer en Dieu. Car nous qui avons quitté le monde, ne nous doit jamais chaloir de parens, ne de amis, ſenon pour prier Dieu pour leur ſalut, & me recommande tres-humblement à voſtre mere, quant elle vous venra voir; à noſtre mere l'abbeſſe, & à tous mes bonnes ſœurs. Je prie le Saint Eſperit qu'il vous ait a ſa ſainte garde, en accompliſſant tous vos bons deſirs. Amen.

SOEUR COLLETTE.

Et ſur le dos de la lettre:

A ma tres-chiere & bien amée fille en Dieu ſeur Loyſe Baſende, demourant au convent d'Auxonne, cet ſoit humblement preſentée.

LETTRE DE LA SAINTE A SON CONFESSEUR, Frere Pierre de Lavaux.

JESUS MARIA.

Mon tres-chier & bien amé pere en Noſtre Seigneur, je vous recommande ma pauvre ame, la plus pauvre de tout le monde. Ellas que feraige, que deveraige devant le ſouverain Juge. Cherte je n'oſſe penſer à mes horribles offenſes: quer je arois cauſe de toute deſeſperanche. Je ſuis ſans ſentiment des biens eſpirituels, mon chier pere, de tout la puiſſance de ma pauvre ame; je vous pris que vous metez toute la paine que porez d'amer Noſtre Seigneur, embraſé

voſtre ceur en la benoiſte Paſſion de noſtre benoiſt Sauveur. Portez & ſentez ſes peines comme vrays enfans, ales par tout aprés, ſi par ardant deſir maiprifies toutes autre amour que lá ſienne. Votre eſperance ſoit toute en ly, & je ay eſperanche qu'il vous fera bien tant de biens.... & le mortifiez ſouvent. Sa benite tremeur ſoit touſiours en voſtre ceur, mon Pere; n'ayez queſque ſoignement de my, & ne Laiſſez à faire autre bien: Noſtre Seigneur a plus pitié de my, que je ne ſuis dine. Il ſoit garde de voſtre ame. Amen.

† Voſtre indigne fille Seur COLLETTE.

S. Jean de Loone.

D'Auxonne nous prîmes le chemin de Cîteaux en paſſant par S. Jean de Loone, lieu de ma naiſſance, où je trouvay mes parens un peu affligez de la mort d'un de mes freres; ce qui m'obligea d'y ſejourner un jour pour les conſoler. Ils firent de leur côté ce qu'ils purent pour nous témoigner le plaiſir qu'ils avoient de nous voir : Ils en prenoient un ſingulier à nous raconter tout ce qu'avoient fait nos peres pour témoigner leur zele & fidelité au ſervice du Roy, lors qu'en 1636. l'armée Imperiale conduite par le general Galas, aſſiſté des troupes des roys d'Eſpagne & d'Hongrie, commandées par le marquis de S. Martin, & de celles du duc Charles de Lorraine qu'il commandoit en perſonne, vint fondre dans la Bourgogne, & mettre le ſiege devant S. Jean de Loone au mois d'Octobre. Monſieur de S. Poën gouverneur de la ville, qui n'avoit que cinq cens hommes de garniſon pour la défendre, & qui à peine trouvoit quatre cens hommes parmy les habitans qui fuſſent propres à porter les armes, voyant une armée formidable, capable d'inonder toute la Province, aſſembla les habitans, & leur repreſenta qu'il étoit impoſſible de reſiſter à une armée ſi puiſſante; que ce ſeroit une temerité à une poignée de gens de vouloir meſurer ſes forces avec tant de troupes ſi bien aguerries, que la prudence ne leur permettoit pas de s'expoſer tous à une mort certaine, qu'ils ne pourroient pas ſe diſpenſer de livrer la place aux ennemis; & qu'en l'extremité où ils ſe trouvoient, tout ce qu'ils pouvoient faire, étoit de faire une capitulation honorable Les habitans qui ne meſuroient pas tant leurs forces ſur leur nombre que ſur leur courage, eurent bien de la peine à entendre ce diſcours; & pour toute réponſe, ils dirent au gouverneur avec beaucoup de reſolution: *Monſieur, ſi vous parlez de vous rendre, nous allons vous jetter dans la riviere.* Le gouver-

neur voulut s'excuſer ſur ce que ſes troupes n'étoient point payées, & qu'il n'avoit point d'argent pour les payer. Alors un des principaux habitans pour luy fermer la bouche, lui offrit ſa bourſe, & ſur le champ luy comta une ſomme conſiderable. Le gouverneur voyant une ſi grande reſolution, leur dit, Meſſieurs, puiſque vous êtes ſi braves, je veux bien ſeconder l'ardeur que vous avez pour le ſervice de Sa Majeſté ; & s'il faut perir, mourir au moins avec vous en homme d'honneur. Sur cela on renvoya le trompette qui étoit venu ſommer la ville de ſe rendre ; & je me ſouviens d'avoir oüi dire à feu mon pere, qu'on dreſſa une potence pour pendre le premier qui parleroit de ſe rendre. Les ennemis qui avoient ſix-vingt pieces de canon attaquerent la ville avec beaucoup de violence, & firent un grand feu : Les habitans la défendirent encore avec plus de vigueur. Tous étoient continuellement en action ; les femmes travailloient auſſi-bien que les hommes, & ne ſervoient gueres moins. Celles qui étoient enceintes, les nourrices, & leurs peti[illegible]ns, étoient dans l'égliſe, & prioient Dieu devan[illegible] Sacrement, qu'on avoit expoſé. Enfin, les ennemis [illegible]ir fait une bréche conſiderable, reſolu[illegible]t de donn[illegible]ut le jour de la fête de la Touſſaint. Ils [illegible]nnent, [illegible] repouſſez [illegible]ne grande perte. Cette [illegible] ne les [illegible]s : Reſol[illegible]onner le jour ſuivant [illegible]cond, [illegible]t les hab[illegible]ſeconde fois de ſe ren[illegible]avec d[illegible]ménaces[illegible]rt, ſi on ne leur livre [illegible]teme[illegible]Mais les[illegible]étant aſſemblez, re[illegible]lleren[illegible]cepté q[illegible]prirent la fuite) leur [illegible]t de [illegible]oy, re[illegible]ourir tous l'épée à la [illegible]pou[illegible]e Sa M[illegible]au cas qu'ils vinſſent [illegible]chac[illegible]ans leur maiſon, & [illegible]dres[illegible]s'il y avoit lieu de [illegible]e pe[illegible], & d'en brûler une [illegible]re[illegible]habitans étonna les [illegible]on[illegible]des hommes qu'on [illegible]pe[illegible]crurent qu'on avoit [illegible]les habitans euſſent [illegible]le troiſiéme de No[illegible]de Rantzau, avec [illegible]conne pour ſecourir [illegible]tions de la riviere, [illegible]nt le ſiege, avec

perte de la plus grande partie de leur armée, qui étoit capable d'enlever toute la Bourgogne, & que la ſeule generoſité des habitans mit dans l'impuiſſance de rien faire cette année. On vit alors l'accompliſſement de la prophetie de la bienheureuſe ſœur Marguerite du ſaint Sacrement religieuſe Carmelite de Beaune, ſi connuë en Bourgogne par la ſainteté de ſa vie & par les miracles continuels qui ſe font à ſon tombeau; car comme elle voyoit tout le monde effrayé de la preſence d'une armée ſi formidable, elle dit: Laiſſez-les venir; le ſaint Enfant Jeſus les chaſſera avec une paille. On peut bien dire que ſaint Jean de Loone comparé à une ſi grande armée, n'eſt qu'une paille.

Lorſqu'on ſçut en cour la levée du ſiege, & qu'on apprit le détail de ce que les habitans avoient fait pour le ſervice de la couronne, le roy en eut une ſi grande joye, que pour reconnoître leur fidelité, il leur accorda de grands privileges, les exemptant à perpetuité de toutes ſortes de tailles & d'impôts, dont ils joüiſſent encore à preſent; & je me ſouviens d'avoir oüi dire à feu mon pere, que ce bon roy étant au lit de la mort recommanda à ceux qui devoient conduire le royaume aprés ſa mort, ſes fideles ſujets de S. Jean de Loone. Le grand Henri de Condé gouverneur de Bourgogne étant venu à ſaint Jean de Loone, & ayant oüi raconter ce que nous venons de dire, eut de la peine à le croire, & voulut voir la deliberation qui ſe conſerve dans la maiſon de ville. Mais lorſqu'il l'eut vûë, il admira la valeur des citoyens, & anima par cet exemple ceux qui étoient auprés de lui à bien ſervir le roy. Nous voulûmes auſſi voir cette déliberation, & on ne ſera peut-être pas fâché de la trouver icy avec les lettres patentes du Roy Loüis XIII. qui contient les privileges octroyez à ſes fideles ſujets de ſaint Jean de Loone.

RESOLUTION DES HABITANTS DE LA VILLE DE ſaint Jean de Loone, de mourir pour le ſervice de ſa Majeſté, & ſoutenir le ſiege formé par les armées de l'Empereur, des Rois d'Eſpagne & de Hongrie & le Duc Charle.

NOUS Pierre Deſgranges, & Pierre Lapre eſchevins & juges de la ville & communauté de S. Jean de Loone, ſçavoir faiſons à tous qu'il appartiendra, Que ce jourd'huy dimanche deuxiéme du mois de novembre mil ſix cent trente-ſix environ l'heure de

de midy, nous nous ſommes aſſemblez avec les habitants cy aprés nommez au corps de garde de la porte de Soone, ſçavoir Me Michel de Thouloge advocat du roy en ce baillage, Me Jean Pelletier procureur du roy, honorable Claude Martene, Jean de Lettre, Jean du May, Eſtienne Robin, François Verderet, Benigne de Vvillebichot, Philibert Michelot, Claude Farou, Benigne Ramaille & Antoine Puſſain, faiſant partie des principaux habitants de ladite ville, pour nous reſoudre preſentement ſur le ſiege qui nous a été formé, & aſſauts livrez dés le jour d'hier par les armées de l'empereur, les rois d'Eſpagne & de Hongrie & le duc Charles, même ſur ce que leurs tambours ſeroient entrez dans ladite ville il y a environ une heure, pour la ſommer une ſeconde fois de ſe rendre & ſoumettre ſous leur puiſſances & authorité; ce que faiſant, ſont ſurvenu encore quelques habitants qui ont dit que d'autres avoient traitreuſement quitté & abandonné la ville, ſçavoir Me Jean Morel, Jean Pierre, Loüis Paſſard, Jean Bataillon & autres, & d'autant que le canon ennemi avoit fait bréche, battoit inceſſamment en ruine, & envoyoit continuellement des grenades & bombes qui pouvoient étonner & affoiblir le courage de quelqu'un, & que depuis le matin leurs armées paroiſſoient en eſcadrons ſur le long de la riviere de Soone du côté du bois de Langonge, & qu'il y a apparence que c'eſt pour nous donner un ſecond aſſaut, il étoit neceſſaire de prendre une bonne & prompte reſolution, & témoigner au Roy une ſinguliere fidelité que la ville a toûjours eu à ſon ſervice, le zele & l'affection que tous les habitans doivent avoir de leurs biens, honneurs & conſervation de leur famille; par la voix commune de tous leſdits habitans a été conclu & reſolu, qu'ils prêteront de nouveau, comme par effet ils ont prêté en nos mains le ſerment de fidelité au Roy & à la ville, declarans tous vouloir courageuſement expoſer leur vie aux efforts de l'ennemi de la couronne pour la deffenſe de la place, & contre toutes autres intelligences à ce contraires. Même ſont reſolu au cas que par malheur ils vinſſent à être forcé, de mettre le feu chacun en leur maiſon, & aux poudres & munitions de guerre étant en la maiſon de ville, afin que les ennemis n'en reçoivent aucun avantage, & enſuite de ce, mourir tous l'épée à la main; & à toute extremité, où ils auroient lieu de retraite, de la faire par le pont de Soone, & brûler en ſortant une arcade d'icelui, afin d'avoir moyen de ſe retirer en ſureté; & parce qu'il y a des principaux habitans de ladite ville qui ſont en faction en leurs poſtes ſur la muraille, & ainſi ne peuvent aſſiſter en la preſente aſſemblée, a été deliberé que

la deliberation cy-deſſus leur ſera preſentement montrée par le ſouſſigné greffier commis, afin de ſçavoir s'ils y veulent adherer, en témoin de quoy nous nous ſommes ſouſſigné avec tous leſdits habitans, Jean Gagnet greffier commis pour le ſoupçon de la maladie contagieuſe etant en la maiſon de Me Claude Nivelet greffier & ſecretaire ordinaire de ladite ville ayant en ſa puiſſance le livre des deliberations par le moyen de quoy la preſente n'y a pû être inſerée, ſigné ſur l'original Deſgranges, Lapre, de Thoulorge, Pelletier, du May, de Lettre, Robin, Martene, Farou, de Villebichot, Ramaille, Verderet, Puſſain, Michelot, Perrier & Gagnet greffier.

A l'inſtant par moy ledit Jean Gagnet commis greffier, ladite deliberation a été montrée au ſieur Jannel lieutenant civil, commandant au poſte de la Tour-Crenchet, lequel a adheré auſdits ſermens & reſolution, & s'eſt ſouſſigné avec tous les habitans y étant preſens & ſçachant le faire; ſigné ſur l'original Jeannel, Boiſot, du May, Jolyclerc, Vaudrey, de Nevers, Lhoüet, Darangey, Goudard, Michelot, & Gagnet greffier.

Et à l'inſtant me ſuis tranſporté au lieu de la breche, où étoit Me Claude Pouſſis procureur ſyndic, qui a adheré à la ſuſdite reſolution, & s'eſt ſouſſigné avec leſdits habitans ſçachant le faire, & étant à la breche, ſigné ſur l'original Pouſſis, Gagnet, Belot, Michel, Rouchet, Brocard, Garnier, Ferrand, de Nevers, & Gagnet commis greffier.

LETTRES D'IMMUNITE' CONCEDEES PAR SA Majeſté aux habitans de la ville de ſaint Jean de Loone à perpetuité, en reconnoiſſance des ſervices rendus à ſadite Majeſté par icelle ville aſſiegée par le general Galas, le duc Charles, & le marquis de ſaint Martin au mois d'octobre 1636.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre. A tous preſens & à venir Salut. Nos chers & bien amez les habitans de nôtre ville de ſaint Jean de Loone, ayant fait paroître ce que peut le zele, la fidelité, & la valeur des ſujets affectionnez envers leur prince, & leur patrie, en contraignant une grande armée imperiale compoſée des principales forces de l'Allemagne, où le general Galas etoit en perſonne, aſſiſté du duc Charles, & de ſes troupes, de lever le ſiege, qu'elle avoit mis devant ladite ville: & par une conſtance & reſolution exemplaire pour tous les

François aidé à repouſſer avec une tres notable perte d'hommes, d'artillerie & de munitions de guerre les ennemis qui étoient entrez en notre province de Bourgogne. Nous avons reſolu de reconnoître dignement le merite des habitans de ſaint Jean de Loone, en leur accordant une grace convenable à des actions ſi importantes & ſi ſignalées, & de laiſſer à la poſterité de ceux qui nous ont ſi fidelement & ſi courageuſement ſervi, une marque conſiderable du contentement parfait que nous avons reçû. Sçavoir faiſons, que Nous par ces preſentes ſignées de notre main, pour ces cauſes & autres conſiderations à ce nous mouvantes de l'avis de notre conſeil, de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, avons dit & declaré, diſons & declarons, que notre vouloir & intention eſt, que tout & chacun les habitans de notredite ville & faux-bourg de ſaint Jean de Loone ſoient à l'avenir francs, quittes & exempts, comme dés à préſent nous les quittons, exemptons, & affranchiſſons de toutes tailles & taillon, cruë des prevoſt des Maréchaux, & tous autres ſubſides & impoſitions quelconques qui s'impoſeront en notre royaume & en la generalité de Bourgogne; & leur avons en outre continué & confirmé, & en tant que de beſoin de nouveau accordé tous les privileges, octrois, & affranchiſſemens & exemptions dont joüiſſent les villes franches de notre royaume avec le droit de mairie & échevinage & autres droits de corps de ville, pour être compoſé de tel nombre d'officiers qu'ils aviſeront bon être, à l'inſtar & en la même maniere des autres villes de notre royaume, nonobſtant que leſdits droits ne ſoient icy plus particulierement exprimez, & toutes oppoſitions, lettres, mandemens, edits, & autres choſes à ce contraires, auſquelles nous avons derogé & derogeons par ces preſentes. SI DONNONS EN MANDEMENT *à nos amez & feaux tenans notre cour de parlement de Dijon, & le bureau des treſoriers de France à Dijon, & tous autres nos juſticiers qu'il appartiendra, que ces preſentes ils faſſent lire, publier, & enregiſtrer, & du contenu en icelle joüir & uſer pleinement, paiſiblement & perpetuellement leſdits habitans de ſaint Jean de Loone, ſans y contrevenir, ny permettre qu'il ſoit contrevenu en aucune maniere.* CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. *Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toûjours, nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites preſentes, ſauf en autres choſes notre droit & l'autruy en toutes.* DONNE' *à ſaint Germain en Laye au mois de decembre mil ſix cent trente ſix. Et de notre regne le vingt-ſeptiéme. Signé,* LOUIS. *Et plus bas ſur le repli.* Par le Roy, SUBLET.

Lorſque ces lettres furent enregiſtrées au parlement de Dijon, l'illuſtre Charles Fevret, ſi connu par ſon traité de l'abus, prononça un beau diſcours, où apres avoir parlé du ſoin que Dieu a de conſerver les états, & rapporté pluſieurs évenemens militaires extraordinaires, il parle ainſi du ſiege de ſaint Jean de Loone. *Mais quand la poſterité apprendra un jour, qu'une petite ville en ſon enceinte, foible de murailles, peuplée de peu d'habitans comme ſaint Jean de Loone, deſolée par la peſtilence, ſans munitions, ſans fortifications, avec quarante habitans & autant d'officiers & ſoldats du regiment d'Anguien, aſſiegée par une armée imperiale & quatre generaux étrangers, battuë de ſix vingt pieces de canons, entamée par une bréche de douze toiſes, ait ſoutenu deux aſſauts generaux, & ait contraint une armée de ſoixante mille ames de lever le ſiege avec honte, ſe retirer avec perte, & emporter avec eux par cette genereuſe action, la précipitation, le deſordre & la confuſion, perdu leur honneur & leur reputation. Enfin d'avoir mis nos ennemis en proye, à la riſée & à la moquerie de toute l'Europe; qui ne dira, meſſieurs, que c'eſt un ouvrage, qui dans ſa foibleſſe, nous marque la main toute-puiſſante de ſon liberateur.* Et un peu plus bas: *Ouy, Meſſieurs, ſaint Jean de Loone ſera le glorieux trophée de nos victoires, le monument perdurable de la fidelité, l'exemple incomparable de la fermeté, l'objet immortel de l'eſtime, de la veneration, & de l'amour de nos rois & des peuples François. Cette action genereuſe eſt tellement ſignalée, qu'elle rejette tous les ornemens de la Rhetorique, & les figures empruntées dont on pourroit ſe ſervir pour la faire valoir. Elle ne veut que ſa ſplendeur naturelle, pour ébloüir toute la chrétienté de ſa ſplendeur & de ſa generoſité.*

D'ailleurs les habitans de ſaint Jean de Loone ayant eu pour theatre de leur courage cette province, pour ſpectateurs tous les François, pour illuſtres témoins autant de grands Senateurs, qu'il y en a ſur les rangs. N'eſt ce pas aujourd'huy un grand honneur pour eux, que ceux là même qui ſont icy les juges de la récompenſe qu'ils meritent ſi juſtement, ſoient auſſi eux-mêmes les arbitres de la reconnoiſſance qui eſt dûë à leur genereuſe & fidele reſiſtance?

La poſterité verra dans le recit de nos Annales, qu'au même temps que la Capelle, le Catelet & Corbie, par la lâcheté des gouverneurs de ces places, & l'infidelité de leurs habitans, ouvroient leurs portes a nos ennemis dans la Picardie, au même temps ſaint Jean de Loone, cette petite, mais illuſtre Carthage de notre ſiecle & de notre Bourgogne, a non ſeulement ſoutenu les

efforts de l'Aigle Romain, mais lui a coupé ſes aîles, abattu ſes trophées & proſterné les forces de l'Empire. N'eſt-il pas auſſi bien raiſonnable, Meſſ.eurs, que les regiſtres publics de cette ſouveraine cour ſoient revêtus des titres honorables & glorieuſes marques du ſalaire public que ce ſignalé ſervice a merité de toute la France?

Cette belle action eſt un annobliſſement pour eux & pour leur poſterité; c'eſt une immunité perpetuelle pour eux & leurs concitoyens à venir; une exemption de toutes charges patrimoniales & perſonnelles, & une diſtinction des habitans de ſaint Jean de Loone de tous les autres ſujets du royaume, qui ſont tous obligez au payement des tailles & impoſitions royales, pendant qu'ils en demeurent libres & exempts; tellement que ſaint Jean de Loone eſt & ſera toûjours cette inexpugnable cité, qui portera à jamais les marques honorables de ſa fidelité. Ce ſera une belliqueuſe Sparte où ſe ſeront trouvez autant de capitaines que d'habitans. Ce ſera une forteresſe dans laquelle ſeront élevez & nourris en franchiſe tant de grands combattans, qui ont expoſé en lions leurs vies pour le ſalut commun de la patrie. Ce ſera doreſenavant le temple de Jupiter le Liberateur qui aura affermi & aſſuré le repos & la tranquillité publique. Enfin ce ſera un azile ſacré & honorable, où de toutes parts accoureront ceux qui pour fuir les miſeres generales, chercheront la faveur de l'immunité particuliere accordée par la reconnoiſſance de notre illuſtre Monarque à la fidelité des habitans de cette illuſtre cité.

J'ajouterai à ce bel éloge l'inſcription gravée ſur une pierre poſée à l'endroit de la muraille, où l'ennemi avoit fait la bréche.

Soit notoire à tous que l'armée imperiale conduite par le general Galas, celle du roy catholique d'Eſpagne par le marquis de S. Martin & de Grana, & celle du duc Charles & de leurs alliez, ledit duc Charles y etant en perſonne, leſdites armées compoſées de plus de quatre-vingt mille hommes ayant aſſiegé cette ville de ſaint Jean de Loone le mardy 25 octobre de l'année 1636 & battuë de quantité de canons, dont les boulets étoient ſemblables à ceux qui ſont icy preſentement, & dans l'égliſe paroiſſiale, pendant les premier & ſecond de novembre ſuivant, ayant envoyé dans ladite ville quantité de bombes & de grenades, aprés avoir fait bréche en cet endroit de trente-ſix pieds de longueur & juſqu'au pied de la muraille, donnerent l'aſſaut qui fut valeureuſement & genereuſement ſoûtenu, & les ennemis repouſſez avec

grande perte d'hommes, s'étant ladite armeé retirée par les mêmes chemins qu'elle avoit tenus; & par la conſideration du zele & des habitans de ladite ville, le Roy Loüis le Juſte leur auroit accordé l'exemption à perpetuité de toutes impoſitions & charges, avec les mêmes privileges qu'aux villes d'état de France qui en ont le plus, ſoit de juriſdiction ou autrement.

Nous nous ſommes peut-être un peu trop étendus icy; mais j'ai cru le devoir faire, parce que ceux qui ont écrit l'hiſtoire de France, ne parlent point d'un fait ſi memorable, qui a ſauvé le royaume. Je reviens à l'abbaye de Cîteaux.

Cîteaux. Cîteaux ſent ſa grande maiſon & ſon chef d'ordre. Tout y eſt grand, beau & magnifique, mais d'une magnificence qui ne bleſſe point la ſimplicité religieuſe. L'égliſe eſt vaſte & bien decorée. Il y a des autels à tous les piliers de la nef. On y voit des tableaux d'Italie d'un prix ineſtimable. Ceux de ſaint Eſtienne martyr, de la nativité de Notre-Seigneur, la figure de la Vierge & de ſaint Bernard ſont des pieces inimitables. On compte juſqu'à ſoixante princes de la maiſon de Bourgogne enterrez dans l'égliſe, pluſieurs évêques, archevêques, & autres perſonnes de diſtinction, dont on peut voir les épitaphes que nous avons copiez.

TOMBEAUX ET SEPULTURES DU MONASTERE de Cîteaux.

Dans la chapelle des fondateurs ſous le portail de l'égliſe à main droite, eſt un tombeau élevé de 4 pieds de terre ſous un arc de pierre de taille, avec cette épitaphe écrite ſur la friſe de la tombe qui ferme le ſepulcre.

Hic jacent tres illuſtriſſimi Burgundiæ duces, ODO *fundator hujus monaſterii, qui obiit anno* M. CII. HUGO *filius ejus, qui obiit anno* M. CXLII. ODO *filius dicti Hugonis, qui obiit anno* M. CLXII. *animæ eorum requieſcant in pace. Amen.*

Au ſortir de cette chapelle, il y a ſous le même portail à main gauche, un autre tombeau élevé de terre de 5 pieds, avec cette épitaphe.

Hic jacet ſtrenuiſſimus dux Burgundiæ HUGO III. *filius Odonis II. qui glorioſa morte occubuit in expeditione orientali con-*

tra infideles anno M. CXCII. *fundaverat ſacram Divionenſem capellam anno* M. CLXXII. *vivat in cælis perenniter. Amen.*

Plus avant du même côté auprés de la muraille, eſt un autre tombeau élevé de terre à la même hauteur ſous un arc de pierre de taille, qui renferme les cendres de quatre ſeigneurs de Vergi. 1. SEVERIN ou Savari. 2. GUILLAUME ſon fils. 3. HUGUES pere d'Alix femme d'Eudes III. duc de Bourgogne. 4. GUILLAUME ſenechal de Bourgogne, & de deux ſeigneurs du Mont ſaint Jean. 1. HUGUES II. 2. GUILLAUME III. avec cette épitaphe :

Hic jacent quatuor illuſtres domini & una domina de Vergiaco atque duo Dynaſtæ de Monte S. Johannis in pace quieſcant. Amen.

DANS L'EGLISE.

Dans le chœur à main droite, eſt un tombeau de marbre noir & blanc élevé de trois pieds, avec cette inſcription écrite autour:

Hic jacent dominus GUIDO DE ROCHEFORT, *integerrimus olim Franciæ cancellarius, qui obiit 15 jan.* 1507 *& illuſtriſſima domina* MARIA DE CHAMBELLAN *uxor ejus, cujus fidei tutelæ ac regimini credita eſt juvenilis ætas ſereniſſimæ principis dominæ Claudiæ à Francia majoris natu è filiabus piiſſimi regis Ludovici XII.*

Voici leur épitaphe en vers :

Cy giſt la fleur, le tiltre, l'excellence,
Le parangon, & la haute precellence,
L'honneur, le prix, le parfait des humains
La vraie miroüere de proüeſſe & vaillance,
Le grand ruiſſeau & fleuve d'éloquence,
Le bien public, excedant les Romains,
Saige, diſcret, mettant par tout les mains,
Sans épargner puiſſant, foible, ne fors,
Pour le nommer c'eſt GUI DE ROCHEFORT,
Le plus exquis qui de ſon temps regna,
De ſon pareil ainſi que je pretend

Et tiens pour vray que ſur la terre n'a.
Extrait eſtoit du trez noble ligniage
Du nom des armes & haulte vaſſeilaige
De Rochefort ou conté de Bourgoigne
Chevalier fut en loix prudent & ſaige
Et chevalier en armes bien le ſçay je
Aymant honneur, fuyant honte & vergoigne,
Vaillant, & preux, comme chacun teſmoigne:
Ung Hercules, ung Hector, ung Sanſſon,
Ung Ariſtote, homme de grand faſſon.
Ung Cicero, ung Barthol, ung Oroſe,
Ung Socrate, ung Bocaſſe, ung Platon,
Ung Cyppion, une excellente choſe.
De ſon eſtude où il acquiſt honneur,
Et tel loüange qu'on ne ſçauroit gringneur
Rendre s'en vint, comme il le devoit faire,
Au feu duc Charles ſon naturel Seigneur,
Qui bien cogneuſt qu'il ſeroit enſeigneur
De bon conſeil dont il avoit affaire,
En eſperant de le mieux ſatisfaire,
Son conſeiller le retint par exprés,
Auquel eſtat le ſervit loing & prés.
Ainſi fiſt-il en ſa gendarmerie,
Armes garde à ſes deſpens & frais
Et conquiſt l'ordre de la chevallerie.
Son prince mort, à cui Dieu pardon face,
Le roy Loys unziéme de ſa grace
Sy luy pria venir ſous ſon domaine
Bien cognoiſſoit ſa vertueuſe audace
Et luy donna à Dijon lieu & place
De conſeiller en ſa cour ſouveraine
Où il fiſt tant par ſon labeur & peine
Comme celluy qui eſt de bien faire ardent
Qu'il en fuſt fait le premier preſident.
Combien qu'alors il n'en euſt appetit
Et à chacun eſtoit le droit gardant.
Faiſant juſtice au grand & au petit.
Auquel eſtat demeura par long temps
Juſqu'en l'an mil & quatre cens ans,
Qu'il fuſt trahy par gens pleins de conſens,
Larrons, meurtriers, brigands, batens, bateurs,

Sans

Sans qu'à nul d'eux il eut rien à debattre,
Leſquels le prindrent ſans defendre ou combattre,
Dedans Pleurot une ſienne maiſon,
Et le menerent en tres-forte priſon
Nommée Mont-joye, baptiſée à revers,
Car Rabajoye il ſeroit mieux raiſon
De la nommer comme lieu tres-pervers.
Sept mois entiers fiſt leaus habitude
Qui eſchappa de cette ſervitude,
Et en ce lieu vint à Dieu grace rendre
Devers le Roy Charles, qui la vraye certitude
Avoit heut de la grant rectitude,
Venir le fiſt devers luy ſans attendre,
Et luy donna pour recompenſe prendre
De ſes grans pertes & de ſa dun ſouffrance
Le noble eſtat de chancelier de France,
Et au ſurplus tant le trouva loyal,
Que ſous luy priſt pour garder de ſoufrance
Tout ſon royaume & ſon ſceptre royal.
Le bon roy CHARLES *qui tous les aultres exceda,*
Par ſes vertus, toſt aprés deceda
De ce bas ſiecle, auquel le roy Loys,
Qu'eſt à preſent douziéme, ſucceda
Et au Seigneur ja nommé conceda
Ledict office, je y eſtoye, je l'ouys,
Dont pluſieurs gens ſont fort hesbays,
Car ung chacun tenoit que pour tant voir
Le roy vouloit dudit eſtat pourvoir
Denys Mercier au.....
Chacun des deux pretendoit de l'avoir
Si la fortune leur euſt eſté ſi bonne.
Mais neanmoins il fuſt reintegré
Par le bon roy qui tant le print à gré
Qu'il luy donna tout le gouvernement
De ſon royaulme qui ne print en malgré
Veu qu'il n'en ſçut avoir plus haut degré
Et l'entretint touſiours paiſiblement.
Durant ſon temps n'y euſt aucunement
Guerre ou debat, mais que proſperité,
Paix & amour, joye & tranquillité
Tant au pays que aux nations étranges,

Bref pour en dire la pure verité
Tous ſes faits ſont dignes de grandes loüanges.
Ainſi de France il fut chef de juſtice,
Douze ans entiers mettant par tout police,
Et memement au fait du bien publique
Bien peut on dire que pour ung tel office
Il ne fut oncques homme ſi tres propice,
Si tres prudent, ſi tres ſcientifique,
Doux & courtois, conſtant & veritable,
Fort, attrempé, ployant & charitable,
Grave, peſant, elloquent, pondereulx,
Riche, puiſſant, humble, ferme & ſtable,
Tres aſſeuré, moderé, vallereulx.
Mais Attropos qui tout homme de vie,
Euſt contre luy une mortelle envie,
Et luy livra tres cruelle bataille,
Par accident qui tout luy eut ravie,
Force & vigueur, & luy oſta la vie
En le frappant tant d'eſtoc que de taille
De ſon dur glaive qui tout fend & detaille
Qui au grand Roy eſt allé rendre comte
Et dont le corps giſt deſſous cette lame
Prions à Dieu qui point ne le mecomte
Ains en repos veulle mettre ſon ame. Amen.
Cy giſt auſſi ſous cette ſepulture
Ung autre corps, comme la pourriture
Demonſtre à tous, d'une excellente dame;
Oncque ne fuſt en ſon temps creature
Créée de Dieu, ne formée par nature
Mieulx accomplie voire de corps & d'ame
En gloire, en loz, en bon regnon, & fame,
Et en vertu, je luy donne ce titre
Parquoy raiſon m'a commandé luy litre
Son épitaphe pour donner cognoiſſance
De ſon hault nom, qui tout temps adminiſtre
Bruit & honneur à cauſe de ſa naiſſance.
Et tout premier convient que je deſigne
Comme à Dijon elle print origine
Et fuſt extraite de noble geniture
Mieulx reſſembloit eſtre choſe divine
Que d'eſtre humaine, pus je ne le devine,

Ainſi que font fabuleux ou menteurs,
Qui de faulx titres donnez ſont inventeurs,
Car de beauté elle eſtoit outre paſſe
Et de bonté qui encore outre paſſe
Et l'eſcarboucle de vraye chaſteté,
De ferme amour l'emeraude & topaſſe
Et le rubi ardent en charité.
Ce fuſt Marie Chambellant ſurnommée
Dont il doit ètre à jamais renommée
Pour la valeur de ſa noble perſonne;
D'honneur eſtoit la princeſſe famée,
Et d'attrempence ne fuſt pas affamée
Ny de prudence qui à vertu conſonne
D'orgueil, d'envie, ne choſe qui mal ſonne,
Ne tenoit rien ains de benignité,
Eſtoit miroyer auſſi de loyaulté
De foy, de joye, de paix, manſuetude,
Crainte, eſperance, & longanimité,
D'humilité, verité, promtitude.
De la lhoüer c'eſt à droit & raiſon
Pour les vertus que ſans comparaiſon
En elle eſtoient voire en toute affluence,
Et de ce faire j'ay auſſi à choiſon,
Car nourriture j'ay prins en ſa maiſon,
Pas ne veux mettre tel bien en oubliance
Ingrat, ſeroy je doncques pour recompenſe
Declairer veult de ſa vie le tontaige
Lorſqu'elle fuſt promiſe & accordée
Par loyaulté & foy de mariaige
Au cy giſant qui l'avoit demandée
C'eſt le ſeigneur preux de Rochefort
Qui lors eſtoit jeuſne, puiſſant, & fort.
Et à Dijon conſeiller pour le roy,
Pleuſt à ſon cœur donner de joye renfort,
Et pour y prendre tout ſoulas & confort
Elle eſpouſa en triomphant arroy
Quoncques entre eulx ny euſt nul deſarroy,
Noiſe, ou diſcorde, mais en paix, en joye
Et en amour, qui eſt de tout bien monjoye
Ils ont veſcu enſemble tout leur temps,
Et cette dame dont fort je me resjoye

Acquit mains biens aux ſiens comme ſantans
Par ſon moyen pluſieurs de ſes amis
En hault eſtat ſon eſlevez & mis,
Les ungs pourveus de bons nobles benefices;
Du loyaulment ils ſe ſont entremis
A ſervir Dieu & ont gros benefices
A ſes voiſins tant princes comme eſtranges
Dont ſont les faits tres-diſtinguez de louanges
Et a produit de ſa noble ſemence
De beaux chriſtaux auſſi doux que fontaine
Eſquels avons toute noſtre eſperance.
Lors de plaiſirs avoit plus que princeſſe
Qui fut vivant, mais ſa grande joye print ceſſe
Car mort en fit la ſeparation,
En raviſſant par cruelle rudeſſe
Ledit ſeigneur dont elle euſt belle triſteſſe,
Telle douleur, telle deſolation
Que n'euſt eſté la conſolation,
Que luy faiſoient le roy auſſi la reine,
Luy promettant que du temps de leur reigne
Elle & les ſiens maintiendroient ſans doubtance
Elle euſt perdu vigueur, force & aillance
Dés ce jour meſme point ne faut de doutance.
Si pour donner à ſon deuil allegence
Ils luy donnerent la garde & la regence
De madame CLAUDE *leur fille aynée,*
Par ce montrant le zele & la fience
Du vray amour & de la bienveillance,
Qu'en elle avoient de long-temps aſſignée
Ainſi que celle de tout predeſtinée
Acquerir en ce bas territoire
Los immortels par heuvre meritoire
Et que plus eſt pour l'oſter de ſoucy
Le roy retint le fils, il eſt notoire,
Et la reyne retint la fille auſſi.
Auſſi eſtoit cette dame d'honneur
De hault eſtat, heraultée en greigneur,
Voyant florir ſes enfans auprés elle
Et que leur prince & naturel ſeigneur,
Si leur eſtoit de tout bien aſſigneur
Et les avoit retiré ſous ſon heſle

Lors luy croyſſoit toute joye nouvelle
Et au doit eſtre pour jamais a repos
Mais deceuë feuſt, car la faulce Atropos
Qui deſſus elle avoit touſiours envie
Par accident un jour mal à propos
A Dun le Roy luy fiſt oſter la vie.
Mort exerçant ſes criminels excés
Deux ans aprés le treſpas & decés
En ce ſeigneur dont giſt icy le corps
Auprés de luy donna lieu & aſcés
A ſa compaigne dont cy je tiens procés
L'an mil cinq cens & neuf, j'en ſuis racord
Ving & deux ans ſans debat & diſcord
Avoient veſcu en loyal mariaige
Et avec deux qu'elle fut en veufvaige
Compris les quinze qu'elle avoit dejointdit
Trante-neuf ans elle avoit en droit l'aige
Or prions Dieu qu'il luy doint paradis. Amen.

Epitaphe du cœur de monſieur de Rochefort, gravée ſur une plaque de cuivre attachée au pilier de la chapelle de ſaint Claude, dans la nef.

Mort qui tout mort mordit un cœur
Lequel git cy-devant, la douce liqueur.
De ſon ſçavoir ſi haultement fleurit,
Qu'oncques juſtice en ſon temps ne perit,
Prudence & force avec temperance,
En celuy cœur firent leur demeurance,
Crainte de prince or argant ne amis
Dedans ſon clos n'ont aucune erreur mis.
Car ſi grand fut que pluſtoſt mort eut pris,
Que de faveur il eut eſté repris.
Diray-je helas ſans douleur trop penible
Le nom de luy? non, il eſt impoſſible.
Parquoy je dis en pleurant en deuil tres fort,
Que c'eſt le cœur de Guy de Rochefort,
Chevalier preux, & chancelier de France,
Laquelle France en ſon temps n'eut ſoufrance.
Car le commun, nobleſſe, égliſe acquirent
Biens à plante, & avec paix veſquirent.

Dont regretté il eſt de tous humains.
Plus que fut Fabieux des Rommains.
C'eſt ceſtuy-là, qui a Loys douzieſme
D'immortel loz fait porter diadeſme.
Sous la juſtice il acquit ce beau nom
Pere du peuple & triomphant renom.
Luy étant roy pluſieurs guerres il eut,
Dont le ſien peuple à peine s'apperçeut,
La cauſe eſtoit de ſon bon chancelier
Qui bien ſçavoit tous les nœuds delier
De ſon affaire, en y mettant police,
Comme le veut droit, raiſon & juſtice
Concluſion en France il eſtoit comme
Jadis Catho au grand Senat de Rome.
Vous donc vivant qui juſtice honorée
Priez qu'il ſoit du regne des bienheureux.

Contre le pignon de la croiſée de l'égliſe du côté du midy, il y a un tombeau élevé avec cette inſcription:

Hic duo pontifices ſervi veri Salomonis
Pauſant, HENRICUS *Æduæ*, PETRUS *Cabilonis.*

Voicy ce qui eſt écrit autour du tombeau.

Hic jacent duo illuſtriſſimi præſules HENRICUS *epiſcopus Eduenſis, filius Hugonis II. Burgundiæ ducis, &* PETRUS *Cabilonenſis epiſcopus ex monacho hujus cœnobii, ambo obierunt anno* M. CLXXVIII.

Dans la chapelle de S. Jean-Baptiſte, du côté de l'évangile, eſt le tombeau de Philippe Pot. Il eſt repreſenté armé & reveſtu d'une cotte d'armes, couché ſur la tombe élevée de ſix pieds, & ſupportée par huit deüils chacun portant un écu des armes de ſes alliances. Il y a cette epitaphe à un pilier de la chapelle.

Quem rapit è medio mors impia plange Philippum,
Nomine POT, *cujus fama perennis eat.*
Sanguine clarus erat, præclarus moribus, ingens
Conſilio, magnus Martis & imperio.

Magnanimus quondam Burgundius ille PHILIPPUS
Dux bonus ex ſacro fonte lavarat eum.
Cujus nomen habens poſt ordine factus equeſtri
Vellere pompoſo mox decoratus abit.
Maximus ante alios camerarius extitit, inde
Laudibus immodicis præmia magna ferens.
Inſula Flandrenſis, Doachum ſimul, Orchia gaudent
Sub duce rectorem tantum habuiſſe ſibi.
Tum pater hic patriæ, tum filius eſſe videtur,
Tanta animi virtus, robur & ingenium.
Talis equo ut Priamus fidum comitatus Achatem,
Æneas facie, Tullius eloquio.
Quidquid enim prorſus fieret quod pondere magnum
Dux bonus exemplo conſtituerat eum.
Dumque per horrentes ducem rapuere PHILIPPUM
Fata per orchos illius umbra fugit.
Succedit CAROLUS *olim fortiſſimus heros,*
Quem pene dum rapiunt viveret omnis homo.
Ille hunc ad priſcos merito ſervavit honores,
Quos pater, atque bona non minus ampla dedit.
Cujus in arbitrio paces & bella gerebat,
Omnia dum duro Marte cruentus obit.
Pellitur interea populo Flandrenſibus arvis
Tantum regales actus adire domos.
Evocat hunc, nutu obediens & fronte ſereno
Maximus olim qui rex Ludovicus erat.
Cumque foret cunctis regum largiſſimus ille,
Donavit merito munera magna viro.
Aurea concha ſumit regalis & ordine torques
Vellere mutato mox decoravit eum.
Inde ſeneſchallus Burgundio magnus habetur,
Ut præeſſet bello conſilioque ſimul.
Nec minus ut pompas atque alta palatia regum
Atria catholicæ relligionis amat.
Et quia Ciſterci te noverat, ô ſacer ordo,
Relliquias animi credidit ille tibi.
Unde precor vive, quem conteris inter eundum
Reſpice, & dicas, jamque Philippe vale.
Mille quadringento nonageno ter & uno
Septembris menſe huic membra dedit loculo.

Il y a dans le preſbytere au deſſus des chaiſes du célébrant, un tombeau de marbre noir, ſur lequel eſt un homme de marbre blanc, habillé en guerrier, avec cette inſcription au deſſus:

Cy giſt monſeigneur ROBERT *duc de Bourgogne, & de madame* AGNES *jadis fille de monſeigneur ſaint Louis roy de France, lequel trépaſſa le Samedy veille de ſaint Luc, l'an de grace MCCCXXXIV.*

Au deſſus de ce tombeau, eſt un autre où repoſent le bienheureux Pierre XI. abbé & general de l'ordre, qu'il n'a gouverné que quatre ou cinq ans, & le cardinal Robert qui a été XV. abbé de Pontigny, & fut enſuite le XXVII. abbé de cette maiſon.

Epitaphe du bienheureux Pierre abbé de Cîteaux & évêque d'Arras.

Petrus doctrinæ pretioſum manna pluebat,
Huic odioſa venis præſul fuit Attrebatenſis.

Epitaphe du bienheureux Robert ſecond du nom, vingt-ſeptiéme abbé de Citeaux, enſuite cardinal, mort à Parme en Italie en MCCCVI. qui ſe liſoit à ſon tombeau qui étoit magnifique:

Quam ſit homo fragilis mortales diſcite cuncti,
Quamque brevi curſu naturæ debita ſolvens,
Occubuit velut hic quondam præclarus in orbe
ROBERTUS *domui paſtor qui præfuit iſti.*
Cardinis officio pro munere poſtea fungens,
Italiæ pago Parmæ cadit, hic tumulatur.
Annis mille ſemel centum ter quinque lapſi,
Quem tulit è medio Deus hunc det vivere cœlo.

Derriere le maître autel, du côté de l'épître, ſous les baſſes voutes, eſt une chaſſe qui renferme le cœur du pape Calixte II. qui fut mis entre les mains de ſaint Eſtienne, troiſiéme abbé de cette maiſon.

ſous

Sous la châſſe où eſt le cœur du pape Calixte II. il y a un ſepulchre, où ſont enſevelis deux princes de l'égliſe ; le premier eſt Albert patriarche d'Antioche, mort l'année MCCXLV. Vauldemare évêque de Schleſuvig, ville du duché d'Olſace, ou Holſtein en Dannemarc, fils du roy Canut. Voici leur épitaphe.

Præter cor nobile ſanctiſſimi domini papæ Callixti ſecundi, quod reconditum fuit in ſuperiori parte hujus tumuli, uti demonſtrabat ſequens & vetuſtiſſima quidem epigraphe, quæ vix legebatur, ad latus ejuſdem tumuli, ea parte qua olim aſcendebatur ad auguſtiſſimum Euchariſtiæ ſacramentum, ante annum 1667. quo extructum eſt majus altare, eo ſuperbo ac magnifico opere quo nunc cernitur.

Ecce hic eſt cor nobile domini Callixti papæ.

Hic duo quoque jacent venerabiles eccleſiæ præſules WALDEMARUS *Kanuti regis Daniæ filius, quem abdicatis epiſcopatu Scleſuvienſi (Scleſuvig urbs eſt in Holſatia) atque etiam archiepiſcopatu Bremenſi, in quem recens electus fuerat, monachum induit in hoc cœnobio, & quadriennio poſt ex hac vita migravit ad Chriſtum xv. Cal. Auguſti anno MCC. XXVI. primus reconditus eſt ac ſepultus in hoc tumulo.*

Et dominus ALBERTUS *patriarcha Antiochenus, qui ſecundus in hoc eodem ſepulchro reſedit : in cujus gratiam condita eſt ſequens definitio capituli generalis anni MCCXLVI. Bonæ memoriæ domino* ALBERTO *quondam patriarchæ Antiocheno, qui exiſtens in curia domini papæ ex maxima devotione quam habebat ad ordinem, in domo Ciſtercii quæ eſt mater noſtra, ſuam elegit ſepulturam, conceditur plenarium officium per ordinem univerſum.*

Vis-à-vis de ce tombeau, il y en a un autre ſemblable à côté de l'évangile, en forme d'une grande châſſe, qui renferme deux corps des onze mille vierges, ſçavoir de ſainte Palladie & ſainte Samnie, avec cette épitaphe.

Hic jacent corpora ſanctarum Palladiæ & Samniæ quæ ſunt de numero undecim millium virginum.

Autrefois on diſoit la meſſe ſur leur tombeau.

Enſuite de cette châſſe, on voit dans l'épaiſſeur du mur, le tombeau de quatre illuſtres évêques, avec cette épitaphe.

Hic duo ROBERTI, *Lingonenſis, Cabilonenſis*
Pontifices pauſant ſimul, & PETRUS *Podienſis.*
His eſt DONATUS *Caſſellenſis ſociatus*
Præſul honoratus, noſtrique comes monachatus.

Il y a encore une autre épitaphe dans un tableau auprès de ce tombeau.

D. O. M.

Sub eodem lapide quatuor illuſtriſſimorum eccleſiæ præſulum corpora, cum tanto interjecto temporis intervallo unius ad alterum, ſepulturæ tradi & dioceſum adeo loco diſſitarum, res ſi non inaudita, parum tamen frequens eſſe videtur. Nec dubium quin factum demireris, facti interdum rationem inquirendo. Auſculta igitur & diſces amice lector, quod cum Ciſtercium ſanctorum ferax inſolentis odore ſanctitatis apud omnes magis ſplendeſceret, quam illius purpuræ qua tot ex ejus abbatibus jampridem affulgebant & condecorabantur etiam inviti (adeo magnos fas eſt credere tuliſſe viros) cunctos certatim ejus incolarum amicitiam ſemper coluiſſe, ſuffragia poſtulaſſe ; exiſtimantes bene ſibi fore, ſi loco ponerentur, qui preces eorum non defore ſcirent. Hinc factum eſt, ut cum nondum extructa eſſet hæc ædes, niſi ea parte quæ ſanctum ſanctorum nuncupatur, nec locus ſuppeditaret ubi tot corpora quæ regum, ac principum, tum cardinalium, patriarcharum, archiepiſcoporum, &c. hujuſmodi magni nominis præſulum ibi requieſcunt apponerentur, oportuerit plurima ſimul ſepeliri.

Quorum qui primus eorum pontificum ſub eo lapide & ſatis magnifico ſarcophago jacet, è terra tres pedes ad minus alto, & ultra hunc parietem ſub arca tranſvoluto & conſtructo, eſt fama celebris & illuſtriſſimus DD. PETRUS *epiſcopus Podienſis* (Dupuys en Vellay) *qui quondam ad votum ſolemnem excepit Ludovicum VII. pro expeditione orientali ad loca ſancta in ampliſſima Pariſienſi baſilica B. Virginis. Cum autem è vivis diſceſſiſſet III. cal. ſept. an 1191. ſecundum propoſitum voluntatis ſuæ hic ſepultus eſt.*

Sexaginta poſt & tribus annis elapſis, adhuc reconditum eſt cor

pus illuſtriſſimi reverendiſſimique DD. ROBERT DE CHATILLON *S. P. N. Bernardi gentilis & Lingonenſis epiſcopi. Ipſe eſt qui Lingonas pretioſo ditavit capite fortiſſimi martyris S. Mammetæ Conſtantinopoli deportato : ex quo tempore princeps Lingonas eccleſia, quæ patronum habebat S. Johannem evangeliſtam, eumdem martyrem Mammetem cepit venerari, ut tutelarem. Porro prædictus Robertus obiit XIII. cal. apr. an. MCCVIII. cujus hic funus delatum eſt atque inhumatum.*

Huic Roberto adjunctus eſt alter ROBERTUS *Cabilonenſis, qui poſtquam hanc ædem ſacram feciſſet, & Deo optimo dicaſſet, ſub invocatione auguſtiſſimæ cœlorum Imperatricis & Deiparæ Virginis* MARIÆ, *hujus cœnobii præcipuæ & totius ordinis noſtri tutelaris ac patronæ, XVI. cal. novemb. quæ incidit in XVII. menſis octobris an. MCXCIII. dignum duxit, rei ſuæ eſſe exiſtimans, hoc in templo, quod ipſemet inauguraverat, ſepulturæ tradi, ſed potius divina ita diſponente providentia, ne quos tanto recrearat beneficio, privarentur venerandarum exuviarum ſuarum theſauro. Vixit tamen ad annum MCCXIV. quo mortuus eſt pridie idus januarii.*

His præcelſis viris appoſitum eſt aliud hujus ſæculi micans jubar DONATUS *ſcilicet cognomine* ONOLARGAN *generoſi ſtemmatis in Hibernia natus, omnium cæleſtium cariſmatum donis vere ipſe donatus, numero XI. archiepiſcopus Caſſilienſis* (Cashél en Hibernie) *qui ordini noſtro plurimum addictus, amans neſciri præter quam à Deo, cui omnia patent, ſponte ſe ſuo abdicans pontificatu, anno MCCXXIII. patriæ ſuæ fines fugiens, & dulcia derelinquens arva, appulit Ciſtercium, mox huic cœnobio, ſacro aſſumpto habitu, adſcribendus ab Galtero abbate, tum Ciſtercium & univerſum ordinem pie moderante, ubi per novennium degens cum omnibus fuiſſet admirationi & exemplo, tandem beato fine quievit anno MCCXXXII. ejus venerandum corpus hoc nobili & ſupra memorato tumulo donatum eſt.*

Sur le douziéme tombeau, on lit cette épitaphe.

Nobis donatus de culmine pontificatus
Rhemis tranſlatus jacet hic vir Guido beatus.

Et ſur la friſe de la tombe.

Beati Guidonis de Paré quondam cardinalis & legati in Ger-

mania ex monacho & abbate hujus cœnobii aſſumpti, & in archiepiſcopum Rhemenſem obiit Gandavi anno MCCVI.

Le dernier tombeau du côté de l'évangile dans le ſanctuaire, eſt celui du B. Arnauld Almaric élû archevêque de Narbonne, après avoir été dix ans abbé de Cîteaux Son épitaphe a été enlevée durant les guerres civiles, l'an 1356. elle étoit ſur une plaque de cuivre.

Au milieu du preſbytere, dans les places des diacres & ſoudiacres, ſont ſept corps de nos ducs, ducheſſes, princes, princeſſes, avec cette épitaphe.

Gy devant le grand autel, entre les places des diacres & ſoudiacres, giſſent tres-illuſtres princes & ducs de Bourgogne ODO III. *de ce nom, qui déceda l'an 1218.* PHILIPPE *fils d'Odo IIII. duc de Bourgogne, qui mourut vivant ſon pere en l'an 1346. &* PHILIPPE *fils dudit Philippe, qui trépaſſa à Rouvre en l'âge de quinze ans l'an 1361 auquel la ligne maſculine du grand Hugues Capet roi de France fut interrompue en cette haute maiſon de Bourgogne. Voici les noms des femmes & filles,* ALIX DE VERGI, *femme d'Odo III. qui déceda à Lion l'an 1218. laquelle trépaſſa le 3. Mai l'an 1251.* ALIX *de Bourgogne leur fille, qui mourut l'an 1266. ſans avoir été mariée.* YOLAND *de Dreux, premiere femme d'Hugues IIII. fils dudit Eudes, ou Odo III. duc de Bourgogne, qui mourut l'an 1272. & eſt enterré au même lieu avec ſon épouſe ſuſdite Yoland de Dreux, laquelle trépaſſa l'an 1255.*

Il y a de compte fait, ſoixante de ces Princes enterrez à Cîteaux.

Dans la chapelle de tous les Saints eſt un tombeau élevé de terre d'environ trois pieds, où ſont répreſentez un homme & une femme de pierre, avec cette inſcription.

Hic jacent dominus PHILIPPUS DE VIENNA *dominus de Pagney & domina* JOHANNA *uxor ejus filia comitis Gebennenſis. Requieſcant in pace.*

Dans la chapelle de ſainte Magdeleine, eſt une tombe avec cette épitaphe.

Cy giſſent noble ſeigneur meſſire PHILIPPE DE S. HILAIRE, *chevalier, & madame* MARGUERITE DE VIENNE *ſa femme, ſeigneur & dame d'Auvilliers, & noble dame madame* HUGUETTE BOUTON, *femme de feu noble ſeigneur meſſire* PHILIPPE DE COURCELLES, *chevalier, ſeigneur dudit Auvilliers & de Portland, fille de feue dame* HENRIETTE DE S. HILAIRE, *fille dudit feu meſſire Philippe de S. Hilaire, lequel trépaſſa en l'an MCCLXIX. lequel meſſire Philippe de S. Hilaire a fondé & payé en cette égliſe de Citeaux, un anniverſaire perpetuel, avec une Collecte des trépaſſez, au jour de la fête de ladite Marie Magdeleine, pour lui & ſes prédéceſſeurs, fondé en ladite chapelle; & ladite Huguette Bouton trépaſſa en l'an MCCCXCI. laquelle a auſſi fondé en ladite chapelle de ceans XVI. de Juillet.*

A l'entrée de la chapelle de ſaint Eſtienne, eſt une tombe avec cette épitaphe.

Clauditur ſub hoc marmore JERONYMUS DE S. MICHAELE, *vir nobilis, doctor utriuſque juris & ſedis apoſtolicæ prothonotarius, qui cathedralium Gebennenſis, Maurianenſis, Cabilonenſis, & collegiatæ B. Mariæ Belnenſis, ac de Iſurra, & Baſleio, de Villaniis præpoſitis, & S. Vincentii de* Fiennes *parochialium eccleſiarum, cum tribus capellariis canonicus & rector extitit, ſed ut devotius Deo famuletur, hunc præſentem ſacratiſſimum Ciſtercii locum ſibi elegit, in quo dies ſuos clauſit extremos anno Domini MCCCCLXXXXIX. XXIX menſis martii ante Paſcha.*

Domine Jeſu Nazarene rex Judæorum per meritum crucis & amariſſimæ paſſionis tuæ facias miſericordiam ſervo tuo propter nomen tuum, & te adjuvante ſemper ſibi ſis propitia glorioſiſſima Virgo MARIA. *Amen. Orate pro eo.*

Dans le cloître. A la porte de l'égliſe où on a érigé une autel de Notre Dame, eſt le tombeau de ſaint Eſtienne, troiſiéme abbé de Cîteaux, avec quatorze autres ſaints abbez tranſportez & inhumez en cet endroit. Il y a au deſſus un tableau dans lequel on lit cette inſcription en lettres Gotiques.

Beati ac venerabiles patres abbates monaſterii & ordinis Ciſtercienſis fundatores & amplificatores hic ſimul reconditi ſunt, vi-

delicet dominus Albericus 2. Stephanus 3. Raynardus 4. Gozovinus 5. Faſtredus 6. Gillibertus 7. Alexander 8. Guillermus 9. Bernardus 10. Guillermus 11. Petrus 12. Johannes Robertus prior, Johannes, Bonifacius 23. vir bene compoſitus & honeſtus, quorum felices animæ omnipotenti Deo viventes noſtri ſemper memores exiſtant. Amen.

Devant cet autel, du côté de la muraille, à l'entrée de l'égliſe à gauche, eſt un tombeau élevé avec cette inſcription.

Alanum brevis hora brevi tumulo ſepelivit,
Qui duo, qui ſeptem, qui totum ſcibile ſcivit.
Labentes ſæcli contemtis rebus egens fit,
Intus converſus gregibus commiſſus alendis,
Mille ducenteno nonageno quoque quarto
Chriſto devotus mortales exuit artus.

Cet Alain eſt répréſenté ſur la pierre qui couvre ſon tombeau en habits de frere convers, tenant en la main un chapelet, à la tête deux livres, ſur l'un deſquels ſont écrits ces mots: *Tractatus plures theologiæ & philoſophiæ*; ſur l'autre qui eſt ouvert par le milieu. *de complanctu naturæ, in lacrymas riſus, de parabolis, à phœbo phebe, in Anticlaudianum autoris mendico*; & ſur la face du tombeau, on lit ces mots: *Libera animam meam.* au deſſus, on voit un bas-relief de pierre enchâſſé dans la muraille: au milieu eſt répréſentée une reſurrection avec le vers ſuivant: *Suſcipe* CHRISTE JESU *ſervorum vota tuorum.* Au côté eſt répréſenté Alain tenant un chapelet; au deſſus de ſa tête on lit ces mots: *F. Alanus magnuslector præcipuus, Alemannus.* & ſur une guirlande le vers ſuivant: *Chriſtus ſurgendo toti dat ſurgere mundo*; de l'autre côté plus près de l'égliſe, S. Bernard tenant une croce avec ce vers: *Chriſtus mortem gravi ſuperavit abyſſi.* & au bas ces deux lettres J.C. qui ſemblent ſignifier Jean de Cirey 1487. au deſſus de ce bas relief eſt cette épitaphe.

Ce grand docte Alanus, qui fut tout admirable,
Rend ce lieu de Citeaux par tout plus mémorable.
Car il y fut berger, convers & ſerviteur;
Encore y ſert d'exemple, de vertu & d'honneur;
Donc vous religieux convers & paſſans
Imitez ce docteur, qui cy-bas eſt giſſant.

Proche l'Autel de Saint Eſtienne, ſous une arcade dans l'enfonçure de la muraille du chapitre, il y a un tableau où ſont écrits ces mots :

Abbates hoſpites hic ſepulti, Pruliaci, Locedii, Sarneii, Altereſti, Francævallis, Oliveti, Petroſæ, Tyronelli, Boxeriæ,
Parienagh, Vallæ-ſanctæ, Walt Saxen, & alii plures abbates, quorum animæ requieſcant in pace.

Devant la chapelle de S. Jean-Baptiſte, ſe voyent les tombeaux ſuivans, au côté de l'Evangile, à fleur de terre.

Hic jacet venerabilis pater VINCENTIUS MARLETUS, *quondam abbas de Bullione ordinis Ciſtercienſis dioceſis Biſuntinenſis, ac prior commendatarius Maguæ Vallis-caulium ipſius ordinis caput, qui obiit 10. Julii 1545. anima ejus requieſcat in pace. Amen.*

Dans la chapelle des ducs de Bourgoigne, à fleur de terre ſont cinq tombes, ſur l'une deſquelles qui eſt à l'entrée, eſt l'épitaphe ſuivante :

Hic jacet dominus Guillelmus de Marrigné.

Les autres n'en ont point.

Au deſſus du tableau de l'autel ſont repreſentez au naturel Eudes, le fondateur, preſentant à ſaint Robert l'égliſe de Cîteaux, la ducheſſe Mathilde ou Mahault ſon épouſe, Hugues II. leur fils, & Eudes III. fils d'Hugues II. qui ſe ſuccederent, il y a cette inſcription au bas.

Odoni, Mathildi dulciſſ & ſuaviſſ. conjugi, Hugoni & Odoni Amantiſſ. filio ac nepoti, inclytis Burgundiæ ducibus, quorum pietate & largitate monaſterium Ciſtercii fundatum fuit & erectum S S. P P.

De l'autre côté ſont repreſentez ſaint Robert, revêtu de noir, recevant entre ſes mains une égliſe ; & trois autres religieux revêtus de blanc, avec cette inſcription au bas :

Domino Roberto primo abbati, D. Alberico ſecundo abbati Ciſtercii, D. Stephano Anglo tertio abbati Ciſtercii, D. Bernardo primo abbati Clarævallis, qui morum integritate & vitæ ſanctimonia viri religionem Ciſtercienſem inſtituerunt, auxerunt, ornarunt, & illuſtrarunt, S S. P P.

Au deſſus de l'arcade qui renferme le tombeau où repoſent les corps d'Eudes le fondateur, Hugues II. ſon fils, & Eudes III. fils d'Hugues, on voit cinq abbez de Cîteaux, chacun avec une inſcription :

Le premier du côté de l'autel eſt D. Jean Loyſier.

AD VIVUM DEPICTUS.

Frater Johannes Loyſier Ciſtercii monachus, Theologus Pariſienſis, & Ciſtercii electus abbas feria II. poſt Paſcha 1540. obiit Vogeoti die 26. menſis decembris anno 1559. præfuit annis 18. menſibus 3.

Le ſuivant eſt de Louis de Beſſey.

AD VIVUM DEPICTUS.

Frater Ludovicus de Baiſſey de Pratea monachus, de Maceriis primum, deinde Ciſtercii abbas electus die 9. menſis januarii 1560. præfuit annis 4. diebus 15. obiit in monaſterio monialium de Poiglola dicti Ciſtercii ordinis, diœceſis Montis regalis, cum à concilio Tridentino reverteretur, die decima nona menſis junii anno 1564.

Enſuite Hieroſme de la Souchiere.

AD VIVUM DEPICTUS.

Frater Hieronymus de la Souchiere de Monte-Petroſo monachus, Theologus Pariſienſis, Claræ-vallis primum, deinde Ciſtercii abbas electus die 2. julii, 1564. at poſtremo S. R. E. tituli S. Mathæi cardinalis, præfuit annis 7. menſibus 4. diebus 9. obiit Romæ die 19. novembris anno 1571.

Enſuite

Enſuite Nicolas Boucherat, premier du nom.

AD VIVUM DEPICTUS.

Frater Nicolaus Boucherat monaſterii de Recluſo monachus, Theologus Pariſienſis, Ciſtercienſis ordinis procurator generalis, deinde Ciſtercii abbas electus die 13. menſis decembris anno 1571. qui poſtquam præfuit 14. annis & 45. diebus ceſſit fratri Edmundo à Cruce Claræ-vallis monacho & Theologo Pariſienſi.

D. Edme de la Croix.

AD VIVUM DEPICTUS.

Frater Edmundus à Cruce Claræ-vallis monachus, Theologus Pariſienſis Ciſtercii Abbas per ceſſionem fratris Nicolai Boucherat.

Sur la muraille qui eſt à l'oppoſite de l'autel eſt auſſi dépeint Nicolas Coſſard, procureur du chapitre general, & Claude Boſſu, procureur en cour de Rome, avec leurs inſcriptions, du côté de l'epiſtre, on y lit auſſi ce qui ſuit.

Ecce dies domini venit crudelis, & indignationis plenus, & iræ furoriſque ad ponendum terram in ſolitudinem, & peccatores ejus conterendos.

Anno ab Incarnatione domini milleſimo nonageſimo octavo initium ſumpſit hoc cœnobium quod dicitur Ciſtercium, & erat ipſo die luna paſchalis XIV. *ſcilicet* XII. *cal. aprilis, Indictio* VI. *epacta* XV. *concurrens* IV.

Sur la grande porte du monaſtere ſont écrits en lettre d'or les vers ſuivans:

Ad nos flecte oculos, dulciſſima virgo Maria,
Et deffende tuam diva patrona domum.

Sur le portail de l'égliſe on lit ces vers:

Salve, ſancta parens, ſub qua Ciſtercius ordo
Militat, & toto tamquam ſol fulget in orbe.

Au deſſus de l'image de la Vierge.

Hæc caput & mater Ciſterci eſt ordinis ædes
Quæ devota manet Virgo Maria tibi.
Auſpice teſtantem, rogo, protege, porrige Chriſto
Quæ fiunt intus nocte dieque preces.

Au deſſus des chaires du chœur ſont les armes de tous les chevaliers de S. Michel, créez par le roy François I. dans l'égliſe de Cîteaux, où il ſe trouva avec ſa mere, & pluſieurs ſeigneurs l'an 1521. le x. de juin.

A droite la premiere eſt du roy de France; la 2. du Dauphin; la 3. du roy de Navarre; 4. du prince Danois; 5. de Claude de Lorraine duc de Guiſe; 6. de Robert de la Mark, comte de la Marc, Seigneur de Sedan; 7. de Claude Gouffier, comte de Carral; 8. de Charles Chabot, ſeigneur de Jarnac; 9. de meſſire Jacques.

A gauche, la premiere eſt de l'Empereur; la 2. du prince d'Angleterre; 3. de Claude d'Annebault amiral de France; 4. de François de Lorraine comte d'Aumalle; 5. de Louis de Beuil comte de Sancerre; 6. de Jean d'Albon comte de S. André; 7. de Nicolas Bouſſu ſeigneur de Longueval; 8. de Guy de Maugeron ſeigneur de Dampierre; 9. de Cîteaux.

Dans un ancien tableau devant la chapelle de S. Jean, on lit l'inſcription ſuivante:

Anno ab incarnatione Domini M C. *nonageſimo tertio* XVI. *cal. novemb. a Reverendo patre domno Roberto Cabilonenſi epiſcopo dedicata eſt eccleſia S. Mariæ Ciſtercii, cujus magnum altare conſecratum eſt in honore Dei ac B B. Genitricis ejus ſemper Virginis Mariæ & omnium ſanctorum, in quo reliquiæ iſtæ habentur, &c.*

Les vers ſuivans, compoſez par Gerlon, abbé de l'Aumone, ſe liſoient autrefois à l'infirmerie.

Mundus abit, res nota quidem, res uſque timenda.
Nota tibi mundi ſit nota, mundus abit.
Mundus abit, non mundus, id eſt hæc machina mundi,
Dico, ſed mundi gloria, mundus abit.
Mundus abit, tria ſunt, erit, eſt, fuit: hæc tria mundum
Mota movent, clamant hæc tria mundus abit.

Mundus abit, ſequitur mors, ſtrictam vita ſalutem
Longa, brevem lætam nubila, mundus abit.
Mundus abit, nil quod quæras, ſatis unde queraris,
Mundus abit, quod abit reſpue, mundus abit.
Mundus abit, fortis ſim, non ero: ſim ſpecioſus,
Non ero: ſim dives, non ero, mundus abit.
Mundus abit, nihil in nihilum, tamen ejus abire
Non abit, error abit, quo duce mundus abit.
Mundus abit, mundus qui verbo fallit in omni.
Neſcit in hoc uno fallere. Mundus abit,
Mundus abit, non Chriſtus abit; cole non abeuntem
Dices non abiero me ſine. Mundus abit,
Mundus abit quoties iterabo! ceſſet abire
Mundus, ceſſabo dicere mundus abit.

Dans le cloître devant le refectoire:

Hic Jacet dominus..... quondam abbas monaſterii Sancti Joannis.....
Anno domini MCCC. *quadrageſimo ſexto in die Euſemiæ Virginis & Martyris.*

Devant le chapitre:

Hic Jacet quidam abbas de..

Hic Jacet dominus Raduardus quondam abbas Loci ſancti Bernardi in Brabantia, oriundus de Mechlinia, qui obiit anno milleſimo trecenteſimo undecimo in Exaltatione S. Crucis. Requieſcat in pace.

Hic Jacet dominus Johannes de Breteneria quondam abbas Fontis Johannis qui obiit anno Domini milleſimo trecenteſimo tertio, cujus anima requieſcat in pace.

Hic Jacet venerabilis pater dominus Johannes abbas monaſterii Loci-Dei in Anglia....
Seculo migravit die... anno Domini milleſimo... quadrageſimo.
Requiem obtineat beatorum Amen.

Anglia quem genuit, Robertus ibi tumulatur.
Abbas unde fuit hic Ribreſteda vocatur.
Anno milleno trecenteno duodeno.

Mono minus pleno finivit fine ſereno,
Matthæi feſto cui cunctipotens pius eſto.

Natum Divione Stephanum premit lapis iſte intus. Monachus factus, ac exinde cellerarius, regens Quinciacum trahitur ad Pontigniacum, quod ter denis bonus pater rexit annis, duobus mille cum quadringento quinquageno quoque anno octavo Domini migrat vicena quinta Junii Edmundi precibus ſancti fruatur æterna luce, amen.

Hic Jacet dominus abbas Elyas quondam abbas de...
qui obiit anno Domini milleſimo ducenteſimo octogeſimo
calendas octobris. Orate pro eo.

Hic Jacet frater Johannes dictus Vivien profeſſus & amator hujus domus, diligenſque proceſſuum & agendorum Ciſtercii ac ordinis proſecutor, nec non molitor, novarum rerum expugnator, etiam temporibus quibus in monaſteriis Vallis-dulcis & Bellæ-vallis &
abbatizavit. Obiit apud Divionem decima
ſeptembris anno Domini 1494. vivat in Domino.

Entre les pilliers des portes du chapitre & du parloir, eſt une tombe, ſur laquelle eſt une croce avec ces deux mots:

Abbas de Stanlée.

On ſera peut-être ſurpris de trouver un ſi grand nombre de princes & d'autres perſonnes illuſtres inhumez dans l'égliſe, pendant que le fondateur & les trois premiers ducs de Bourgogne decedez imediatement aprés la fondation, ne ſont enterrez que dans le portique de l'égliſe: mais il faut attribuer cela à la ſimplicité des premiers peres de l'ordre, qui ne vouloient point enterrer de ſeculiers dans leurs égliſes. Le refectoire a plus de ſix vingt pieds de long. Il eſt large & élevé à proportion. La grande ſalle des morts, qui étoit l'ancienne infirmerie, eſt encore plus grande d'un quart; c'eſt un des plus beaux vaiſſeaux qu'on puiſſe voir. On lit devant la croix qui eſt au milieu ces deux vers:

Hic deponuntur monachi quando moriuntur,
Hinc aſſumuntur animæ ſurſumque deferuntur.

Les trois cloîtres ſont proportionnez au reſte des bâtimens. Dans l'un de ces cloîtres on voit de petites cellules comme à Clervaux, qu'on appelle les écritoires, parce que les anciens moines y écrivoient des livres. La bibliotheque eſt au deſſus; le vaiſſeau eſt grand, vouté & bien percé. Il y a un bon fond de livres imprimez ſur toutes ſortes de matieres, & ſept ou huit cens manuſcrits, dont la plûpart ſont des ouvrages des peres de l'égliſe. Les plus conſiderables ſont la bible en ſix volumes, que ſaint Etienne troiſiéme abbé de Cîteaux fit corriger par des Rabins, le manuſcrit qui contient la regle de ſaint Benoît, les anciens Us de Cîteaux, le martyrologe & pluſieurs autres choſes qui regardent l'ordre. Les actes du concile de Conſtance & pluſieurs autres pieces touchant le ſchiſme des papes d'Avignon. Il y a auſſi beaucoup d'autres ouvrages qui ne ſont pas de ſi grande conſequence, mais qui ſont compoſez par des auteurs moins connus, dont voici la liſte.

Tractatus magiſtri Richardi abbatis de Dora doctoris in theologia ſuper ſalutatione angelica.

Guillelmi monachi Clarevallenſis ſumma de virtutibus ſcripta anno 1240.

Sermones magiſtri Durandi ordinis Prædicatorum.

Nicolai abbatis Prulliacenſis ſermones.

Guiberti de Tornaco ordinis Minorum ſermones.

Diſtinctiones Nicolai de Biaren.

Sermones Nicolai Vercellenſis abbatis S. Andreæ prope Januam ordinis Ciſtercienſis.

Scrutinium ſcripturarum per dialogum depoſitum ab epiſcopo Burgenſi Paulo de S. Maria.

Gaufridi Babuini ſuper Matthæum.

Radulphi in Apocalypſim.

Bartholomæi de Parentinis ordinis Prædicatorum de officio miſſæ. 1342.

Nicolai Oreſmes de poteſtate papali & regali.

Johannis Pecham ordinis Minorum in Ezechielem.

Jacobi Anglici monachi Melrorenſis ſumma theologica 1270.

Ejuſdem de ſacramento altaris, item de quatuor vitutibus moralibus.

Inſolubilia Richardi de Kylermgercon.

Brouvaldi monachi Ciſtercienſis de gratia & libero arbitrio contra Pelagianos. 1340.

Jacobi de Altævilla abbatis de Eberbaer *in libros quatuor ſententiarum. Floruit* 1393.

Quotlibeta Godefridi Goberti de Fontibus.

Petri Holkot, *monachi Clarevallenſis in libros* 4. *ſententiarum.* 1355.

Guillelmi Benedicti monachi Ciſtercienſis ordinis abbatis monaſterii de Killes *in Moravia Flos florum floruit* 1350

Franciſci Maronis ordinis Minorum in 4 *libros ſententiarum.* 1320.

Adæ de Corlandon moralia ſcripta ante annos 500.

Liber Victoriæ à Porcheto de Salva ignis Januenſi adverſus Judæos ſcript. ante 400 *annos.*

Gervaſii Tilberienſis epiſtola ad Maſſilienſes.

Outre ces manuſcrits nous vîmes dans le treſor le pſeautier qui fut apporté à Cîteaux par ſaint Robert, au commencement duquel on lit ces mots: *Beatus Pater Robertus, Spiritu ſancto inſpirante, exiens de monaſterio Moliſmi, quod ipſemet fundaverat, & tamquam apis argumentoſa Domino cum ſancta confratrum ſuorum comitiva veniens ad locum cælitus ſibi oſtenſum, in quo erat ſacrum Ciſtercienſe monaſterium, caput tam excellentiſſimi & devotiſſimi ordinis, fundaturus, inter alia attulit præſens pſalterium: quod per compoſitionem poſtmodum auctoritate apoſtolica inter Ciſtercienſes & Moliſmenſes factam, remanſit apud Ciſtercium, ſuper quo totius religionis pſalteria tranſſumi & in littera & accentu ac punctuatione debent. Sed ordo non acceptavit præcedens calendarium, nec ſequentem litaniam.* Le calendrier qui eſt à la tête de ce pſeautier & les litanies qui ſont à la fin, contiennent les noms de pluſieurs Saints de Flandre, ce qui me fait croire qu'il avoit d'abord été écrit à l'uſage de quelque monaſtere des Pays-bas; à la fin de chaque pſeaume il y a une collecte, & à la fin du pſeautier, les cantiques qui ſe chantent à l'égliſe, pluſieurs belles oraiſons, le *Pater* & le *Credo*, mais l'*Ave Maria* n'y eſt pas

Nous vîmes auſſi dans le treſor les anciens breviaires des religieux de Cîteaux, écrits d'un caractere fort menu dans des petits cahiers amovibles, que l'on tiroit aiſément pour donner aux voyageurs. Ce fut là auſſi que nous vîmes la chaire dont ſe ſervoit ſaint Bernard lorſqu'il étoit novice à Cîteaux, un autel portatif d'un tres-beau marbre, long d'environ un pied & demi, & large d'un pied, qui fut donné aux premiers religieux de cette ſainte maiſon par le duc de Bourgogne; un

tres-beau voile de calice fait d'écorce d'arbre dont le travail eſt tres-beau ; la maſſe d'armes des ducs de Bourgogne & leur porte-lettres, auſſi bien que leur oratoire. La plus conſiderable relique qui ſoit dans le treſor, eſt le bras de ſaint Jean Baptiſte, qui eſt enfermé dans un fort beau reliquaire de vermeil doré, ſur lequel ſont gravez ces cinq vers grecs :

ΗΝ ΒΑΡΒΑΡΟC ΧΕΙΡ ΧΕΙΡΑ ΤΗΝ ΤΟΥ ΠΡΟΔΡΟΜΟΥ
ΚΑΤΕΙΧΕΤΟ ΠΡΙΝ ΝΥΝ ΕΚΕΙΘΕΝ ΕΛΚΥCΑC
ΑΝΑΞ ΜΕΤΗΞΕ ΠΡΟC ΠΟΛΙΝ ΚΟΝCΤΑΝΤΙΝΟC
ΤΑΥΤΗΝ ΔΕ ΤΗΔΕ ΘΕ CΑΥΡΩ ΘΗCΑΥΡΙCΑC
CΚΕΠΟΥCΑΝ ΑΥΤΟΝ, ΕΠΛΟΥΤΗCΕΝΤΟ ΚΡΑΤΟC.

On peut ainſi traduire ces vers en latin :

Quam barbara manus manum Præcurſoris
Poſſidebat prius, poſtea inde eruens
Imperator adduxit in urbem Conſtantinus.
Eamdem vero, qui iſtuc in theſarum contulit
Quæ protegebant ipſum, ditatus imperio eſt.

Par cette main barbare on entend le Sultan d'Antioche ; par la ville où ce bras fut d'abord apporté, on entend Conſtantinople, par l'empereur Conſtantin, Conſtantin Porphyrogenite qui regnoit l'an 956. & par celui qui a enrichi l'abbaye de Cîteaux & qui avoit été élevé à l'empire, Baudoüin comte de Flandre fait empereur de Conſtantinople l'an 1204. C'eſt l'explication qu'en a donné le R. P. Hardoüin ſçavant Jeſuite de Paris. Ce n'eſt pourtant pas l'empereur Baudoin qui en a fait preſent à Cîteaux, mais Otton Cycons prince de Cariſtie, qui l'avoit eu de cet empereur.

Un des plus venerables endroits de Cîteaux, c'eſt l'ancien monaſtere, qui fut habité par les premiers religieux de ce ſaint lieu, & où ſaint Bernard fut reçû. L'égliſe en fut conſacrée l'an 1106. par Gautier évêque de Châlon. Elle eſt aſſez petite, & je ne crois pas qu'elle ait plus de quinze pieds de largeur ; la longueur eſt proportionnée ; le chœur peut avoir trente pieds. Elle eſt voutée & fort jolie. Il y a dans le ſan-

traire trois fenêtres & deux dans la nef; & c'eſt aſſurément ce que l'on entend par cet endroit de la vie de ſaint Bernard, où il eſt dit, qu'il étoit ſi mortifié, qu'il ne ſçavoit pas qu'il n'y avoit dans l'égliſe que trois fenêtres, ce qui doit s'entendre du ſanctuaire. Ce fut-là que ſaint Etienne & ſaint Alberic furent enterrez. On l'appelle aujourd'hui la chapelle de ſaint Edme, par la devotion particuliere que quelque abbé aura eu à ce grand Saint. Le dortoir & le cloître ſubſiſtent encore aujourd'hui; ils n'ont rien que de tres-ſimple: mais c'eſt cette ſimplicité même, qui a attiré & formé un ſi grand nombre de Saints. Au reſte nous ne pouvons trop nous loüer de toutes les honnêtetez que nous reçûmes de monſieur l'abbé de Cîteaux, qui tout âgé qu'il fut de quatre-vingt ans conſervoit toute la vigueur de ſon eſprit, & faiſoit aſſez paroître dans ſa converſation, qu'il avoit autrefois étudié, & qu'il étoit docteur de Sorbonne. Ce bon vieillard prenoit un ſingulier plaiſir à nous entretenir de tout ce qu'il avoit fait pour ſoutenir les droits de ſon ordre contre les entrepriſes des évêques & de quelques perſonnes puiſſantes.

Meſieres. Nous le quittâmes pour aller à l'abbaye de Meſieres de la filiation de la Ferté. Les religieux de l'étroite obſervance qui la poſſedent aujourd'hui, ſont voir que pour rétablir les maiſons religieuſes, il ne faut qu'y mettre la reforme. Il n'y a que cinquante ans que ce n'étoit qu'un cloaque, où à peine cinq ou ſix religieux y pouvoient vivre: aujourd'hui c'eſt une des plus belles abbayes de l'ordre, capable de nourrir plus de vingt religieux. Tout y eſt grand & riant; l'égliſe & tous les lieux reguliers ſont d'une propreté qui fait plaiſir; les jardins & la baſſe-court répondent à tout le reſte. La bibliotheque eſt excellente; tous les livres qui ſont en grand nombre, ſont choiſis & parfaitement bien conditionnez, mais il n'y a point de manuſcrits. Nous vîmes les archives qui ſont en fort bon état, & ce fut par l'inſpection des titres que nous apprîmes, que pluſieurs ſeigneurs de Montaigu, cadets de la maiſon de Bourgogne ſont enterrez dans leur monaſtere, quoy qu'aujourd'hui on ne voye aucun de leurs tombeaux. Car à Meſieres on ne voit de mauſolée, que ceux de deux évêques de Chalon dans l'égliſe, & celui de Falco de Reon le fondateur, & de ſes enfans dans le cloître.

Châlons. Nous allâmes de Meſieres à Chalons, qui n'eſt éloigné que de trois bonnes lieuës. La ville ſituée ſur le bord de la Saone,

n'eſt

n'eſt pas fort grande, mais elle eſt jolie, peuplée, & marchande, le peuple y eſt poli & humain. La cathedrale ne nous parut pas avoir rien de conſiderable. Elle eſt pourtant plus belle que pluſieurs autres cathedrales que nous avons vûës. On conſervoit autrefois au milieu du chœur l'Ecriture Sainte ſur l'aigle; & c'eſt pour cela qu'on a retenu encore aujourd'hui l'uſage de ne point paſſer devant l'aigle, & de l'encenſer à la meſſe. Monſeigneur l'évêque nous reçût avec toutes les demonſtrations de bonté qu'on pouvoit ſouhaiter; il nous entretint pluſieurs fois, & fort long temps, du nouveau Breviaire qu'il meditoit, de la maniere qu'il faiſoit élever les eccleſiaſtiques dans ſon ſeminaire, du ſoin qu'il avoit de les faire bien étudier, & de les rendre capables de ſervir l'égliſe; & quoy que nous ayons un monaſtere dans la ville, il voulut toutefois nous faire l'honneur de nous donner un dîné fort ſplendide.

Aprés la cathedrale, l'abbaye de S. Pierre eſt la plus conſiſiderable de Chalon. Elle étoit autrefois hors de la ville, dans une ſituation fort agreable, & tous les évêques y étoient enterrez, mais elle fut entierement détruite pour faire une citadelle. Les religieux furent transferez pour lors dans la ville, dans une maiſon particuliere, où ils ont demeuré juſqu'à l'établiſſement de la reforme de la Congregation de Saint Maur, qui a rendu au monaſtere toute la ſplendeur qu'il pouvoit avoir dans un lieu aſſez étroit, mais pourtant agreable. L'égliſe que nos peres y ont bâtie depuis peu, eſt aſſurément la plus belle qui ſoit dans Chalon; & il eſt ſurprenant que de pauvres religieux dont le revenu eſt fort modique, ayent pû faire un édifice de cette conſequence.

L'abbaye de ſaint Marcel fut fondée par le roy Gontran à un quart de lieuë de Chalon, il y établit l'uſage de chanter les loüanges de Dieu ſans interruption, ce qu'on appelle en latin *Laus perennis*, & il y voulut être enterré. Ce n'eſt aujourd'hui qu'un prieuré conventuel poſſedé par les reformez de Cluni, qui ont renouvellé tous les bâtimens, & en ont fait une maiſon qui ne cede point en beauté & en magnificence à celle du fondateur. On voit dans l'égliſe ſur le grand autel une châſſe ſuperbe dans laquelle ſont conſervées les reliques de ſaint Marcel martyr & de ſaint Agricole évêque de Chalon. Les corps de ſaint Deſiré & de ſaint Sylveſtre évêques de Chalon ſont auſſi dans la même égliſe; mais ils n'ont jamais été élevez de terre. On y voit auſſi dans le collate-

ral le ſepulcre du fameux Pierre Abailard, où il eſt repreſenté avec ſon habit monachal. Il étoit autrefois dans la chapelle de l'infirmerie, où il avoit été enterré avant qu'il fût tranſporté au Paraclet : mais cette chapelle ayant été détruite, les religieux pour ne point laiſſer perir cet ancien monument, l'ont tranſporté dans l'égliſe.

La Ferté. Nous partîmes de Chalon le mercredi des Rogations pour aller à la Ferté, où nous paſſâmes la fête de l'Aſcenſion. Monſieur Languet nommé par le Roy à l'abbaye de S. Sulpice, qui en étoit prieur, nous y reçut avec toute la cordialité poſſible. Il nous accompagna preſque toûjours dans le chartrier & dans la bibliotheque, qui étoit ſon ſejour ordinaire, & il nous retint le plus qu'il lui fut poſſible. L'abbaye de la Ferté eſt la premiere fille de Cîteaux. Elle avoit été brûlée en mil cinq cens ſoixante & dix par Gaſpard de Coligni, & cette incendie jointe à la negligence de quelques abbez l'avoit miſe dans un état déplorable : mais monſieur Claude Petit qui en a été le dernier abbé, a relevé ſes ruines par ſon œconomie & par ſa ſageſſe avec tant de ſuccés, qu'aujourd'hui elle ne cede à aucune maiſon de l'ordre, en grandeur, en beauté, & en magnificence. L'égliſe eſt une des belles choſes qu'on puiſſe voir. Le ſanctuaire eſt magnifique, l'autel en forme de ſepulcre eſt d'une pierre qui approche du marbre. Le Saint Sacrement eſt élevé dans un ciboire ſoutenu par une ſainte Vierge enlevée dans le ciel par les anges. Tout autour ſont des ſculptures d'un goût merveilleux. Dans le ſanctuaire on voit les tombeaux de quatre évêques, deux de Chalon, un de Mâcon, & un de Carleon, mais ils n'ont point d'épitaphe.

Les chaires du chœur peuvent paſſer pour un chef-d'œuvre des plus accomplis qu'on puiſſe voir en ce genre. Le travail ſurpaſſe tout ce qui ſe peut imaginer de beau. On y voit au deſſus de chaque ſiege des religieux ; d'un côté les apôtres, & de l'autre les prophetes en buſtes, avec des hieroglifes, qui font connoître ceux qu'on a voulu repreſenter, & entre chaque buſte, des figures qui repreſentent differentes vertus. La boiſerie de la ſacriſtie eſt du même ouvrier, c'eſt-à-dire, que le travail en eſt exquis. La chapelle d'argent qui s'y conſerve, eſt d'une richeſſe immenſe. Les ornemens répondent à tout le reſte.

Il y a dans les cloîtres, qui ſont tres-grands & tres-beaux,

trois tombeaux élevez ; un de Beatrix de Chalon, avec cette épitaphe : *Anno Domini* MCCXXVII. *obiit Beatrix comitiſſa Cabilonenſis* VII. *Idus aprilis, cujus anima requieſcat in pace. Amen.* Et deux de quelques Seigneurs de Marcilli, comme il paroît par les armes, ſur l'un deſquels eſt gravée cette épitaphe : *Anno Domini* MCCCI. IX. *calendas maii obiit Reverendus Daloatiaci vicecomes Cabilonenſis & Dominus Marcilliaci.* On voit ſur ce tombeau un religieux repreſenté avec l'ancien habit de l'ordre de Cîteaux ; c'eſt-à-dire, avec une coule dont le capuchon n'eſt point ſeparé. Nous remarquâmes la même choſe ſur les tombes des abbez qui ſont dans le chapitre, leſquels tous juſqu'en 1387. ont le capuchon attaché à la coule. Le premier qui porte le chaperon détaché eſt de l'an 1419. ce qui fait voir que les religieux de l'ordre de Cîteaux n'ont changé leur premier habit, que depuis environ trois cens ans. Heureux ceux qui n'ont point changé le premier eſprit, ou qui ont eu le bonheur de le reprendre.

La bibliotheque répond à tout le reſte ; le vaiſſeau bâti exprés eſt grand, large, & élevé à proportion, tres bien parqueté, & boiſé ; mais ce qui eſt de plus admirable, ce ſont les livres qui y ſont tous bien choiſis, & bien conditionnez, & en tres-grand nombre. Enfin tout ce qu'on voit à la Ferté, reſſent la grandeur. L'abbaye, comme nous avons dit, eſt redevable de toute ſa ſplendeur à Dom Claude Petit, qui en trente-trois ans de gouvernement, a trouvé le moyen de faire tant de belles choſes, dignes d'une éternelle memoire, en rechant ſon caroſſe & ſa table abbatiale : beau modele pour certains abbez, dont le luxe & le train ne conviennent guere à leur profeſſion & à leur dignité, & moins encore à l'eſprit de leur fondateur.

Nous partîmes le lendemain de l'Aſcenſion de la Ferté aprés dîné, pour nous rendre à Cluny, où nous arrivâmes fort tard. Le R. P. Dom Placide Deſporte, qui en étoit prieur, & tous nos Reverends Peres nous y reçûrent avec toute l'affection poſſible, & il ne ſe peut rien ajoûter au bon accueil qu'ils nous firent. Nous y reſtâmes dix-ſept jours, & nous y travaillâmes avec beaucoup d'aſſiduité durant tout ce temps là. Tout nous y fut ouvert, & bibliotheque & chartrier. Dans la bibliotheque on voit encore un aſſez bon nombre de manuſcrits, beaux & anciens, mais qui ne ſont qu'une bien petite partie de ceux qui y étoient autrefois, dont on a encore le catalogue écrit il Cluny.

y a cinq ou ſix cens ans, ſur de grandes tablettes, qu'on ferme comme un livre. On dit que les Huguenots les ont emportez à Genéve, & que c'eſt ce qui enrichit aujourd'hui la bibliotheque publique de cette ville. Le chartrier eſt un des plus beaux qui ſoient dans le royaume. Outre la fondation de Cluny par Guillaume comte d'Aquitaine, & une infinité de titres originaux; on y voit de tres-beaux cartulaires, dans leſquels tous les premiers abbez de cette illuſtre maiſon ont fait tranſcrire les titres de leur temps. Nous en avons tiré beaucoup de bonnes choſes pour nôtre deſſein: Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce ſont tous les privileges que les empereurs, les roys, & les autres princes ſouverains ont accordez aux évêques de Rome, que le pape Innocent IV. fit tranſcrire au concile de Lyon dans de grands rouleaux de parchemin, auſquels pendent les ſceaux de quarante Peres de ce concile. Pour les conſerver à la poſterité, il les mit en dépôt dans l'abbaye de Cluny, qui les a conſervez juſqu'à preſent, comme un des plus precieux monumens dont elle eſt dépoſitaire.

On voit dans l'enceinte de l'abbaye trois égliſes; la premiere, & la plus ancienne qui eſt fort petite, eſt dans le cimetiere des religieux. La ſeconde, qu'on appelle S. Pierre le Vieux, où S. Aimart, & peut-être S. Bernon ſont enterrez, eſt dans le cloître. On dit auſſi qu'il y a des cendres de l'Apôtre S. Pierre. Elle n'eſt pas entiere. La troiſiéme qui fut bâtie par S. Hugue, d'un ordre gotique, étoit la plus magnifique de ſon temps. Elle a cinq cens cinquante-cinq pieds de longueur, & ſix-vingt de largeur, & eſt haute à proportion. Il y a deux collateraux, deux croiſées, & deux jubez dans le milieu du chœur, où il y a deux cens vingt ſieges pour les religieux. On admire ſur tout le rond point. C'eſt un octogone fort delicat, ſoûtenu par huit petits piliers de marbre. On voit dans cette égliſe les tombeaux du pape Gelaſe, de Rainal archevêque de Lyon, de Guerin, évêque d'Amiens, & de quelques autres évêques; celui de S. Hugues, de Pierre le Venerable, de Ponce ſon predeceſſeur, où il eſt repreſenté les pieds liez, & la main coupée, pour montrer qu'il eſt mort excommunié, & ceux de quelques autres abbez.

L'office divin s'y fait avec une pompe & une majeſté digne d'un temple ſi auguſte. Toutes les ceremonies y ſont regulieres & graves; on a tâché depuis quelques années, d'en rétablir quelques anciennes qui avoient été abolies; mais on en a

auſſi introduit quelques-unes de nouvelles. Les dimanches & toutes les fêtes, ſix enfans de chœur, qu'on éleve gratuitement dans Cluny, tous fils de gentishommes, ſont revêtus en aube, & portent des manipules. Les grandes fêtes on commence les vêpres par l'encenſement de l'autel ; aprés quoi le celebrant entonne à l'autel le *Deus in adjutorium*. On ſe leve pour matines à minuit & demi ; à la proceſſion qui precede la grande meſſe, les officiers de l'autel marchent les premiers. 1. Le porte benîtier. 2. Le ſoudiacre portant la croix, ayant à ſes côtez les deux acolytes. 3. Le thuriferaire. 4. Le diacre, & les deux aſſiſtans, portant entre leurs mains des reliquaires ; enſuite les religieux revêtus en chapes. A l'offertoire tous les communians vont offrir leur petite hoſtie, que les aſſiſtans leur donnent, & baiſent la patene, & le chantre met le vin dans le calice. La principale ceremonie eſt la communion ſous les deux eſpeces, qui ſe fait par une partie des miniſtres qui ſervent à l'autel. Autrefois il y avoit à Cluny une petite fenêtre aux grilles de fer qui ſont à côté de l'autel, par laquelle on alloit communier les laïcs, qui n'entroient jamais dans le chœur. Ce même jour-là tous les religieux malades qui peuvent marcher, viennent dîner au refectoire, ſelon l'ancienne coûtume, auſſi bien que les petits enfans de chœur.

Parmi les reliques qu'on montre dans le treſor, le chef de S. Hierôme eſt une des plus conſiderables ; une partie des chaînes de S. Pierre, qu'on dit être ſemblables à celles qui ſont à Rome. La croce de S. Hugue, qui eſt de bois couvert de feüilles d'argent, dont le deſſus eſt d'yvoire ; le coûteau qu'il portoit à la ceinture ; ſa robe & ſon ſcapulaire, qui ſont de couleur brune ; les manches de la robe ont bien deux pieds de circonference ; pour le ſcapulaire, il eſt aſſez large pour couvrir tout les bras, & le capuchon qui y eſt attaché eſt tout d'une venuë, & comme un ſac.

Outre les tombeaux que nous avons dit être dans l'égliſe de Cluny, on en voit encore d'autres dans les cimetieres, & ailleurs, qui ſont de perſonnes de grande diſtinction. On en voit par exemple, un derriere l'égliſe de S. Pierre le Vieux avec cette épitaphe :

Hic requieſcit Wido comes Matiſconenſis, qui nullum hæredem ſæculo relinquens, converſionis gratia, Domino ducente, Cluniacum venit, una cum uxore, filiis ac filiabus, & triginta mi-

... facti ſunt, & comes Albionenſis Wi... hoc, qui & ipſe hujus eccleſiæ meæ devo... extitit. Requieſcant in pace. Amen.

... acenſis ſoboles virtute refulget
... ipibus clarens, tantis ornata columnis.
Hic prior infauſta converſus ſorte parentis,
Alter cæleſti converſus numinis aura.

On voit encore hors de l'égliſe, à la porte des Allemans, ainſi appellée, parce que c'eſt par cette porte que les religieux d'Allemagne entroient autrefois, lors qu'ils venoient au chapitre general: on voit, dis-je, un ancien tombeau incruſté dans la muraille, qui nous a paru plus ancien que l'égliſe, & qui par conſequent doit y avoir été tranſporté, lors qu'on l'a bâtie, autour duquel on lit cette inſcription:

Hinc homo perpende, mors mortis metuendæ
Omne quod hic degit, hæc ſine lege legit.
Dos decus æris heræ huic magnæ nil valuere,
Quoniam cuncta rapit mors inimica rapit.
Nunc cum patre duce ditetur Delphia luce.

On ne ſçait point à Cluny quelle étoit cette Delphie, ni quel étoit ce duc ſon pere.

Tournus. Nous avions deſſein d'aller de Cluny à Mâcon, ſans paſſer par Tournus, parce qu'outre l'hiſtoire qu'a fait le Pere Chiflet ſur les titres de l'abbaye, nous ſçavions que monſieur Juenin, ſçavant chanoine de cette égliſe, avoit envoyé à Paris tous les memoires que nous aurions pû recueillir nous-mêmes: mais les lettres reïterées que les chanoines nous firent l'honneur de nous écrire, nous déterminerent à prendre cette route; ainſi nous partîmes le lundy aprés la Trinité de Cluny, & nous arrivâmes à Tornus vers le midy: auſſi-tôt aprés dîné nous fûmes voir monſieur Juenin, qui nous fit avoir la communication des principaux titres, & de quelques manuſcrits; ſur tout de celui de la vie & tranſlation de S. Philibert, des actes de S. Valerien, & de la chronique de Tournus, compoſée par Falcon, moine de ce monaſtere, dans laquelle il nous fit remarquer que le Pere Chiflet, qui a imprimé cette chronique, a fait quelques mépriſes, & qu'au lieu que la chronique parlant du regne de Gautier, qu'elle fait ſecond abbé de Tournus, dit qu'il a gouverné *bis*

quaternis annis; le Pere Chifflet ne dit que *quaternis annis*, omettant le *bis*; & qu'au lieu que la chronique rapporte la mort d'Aimin, ſeptiéme abbé *poſt* XVIII. *ſui regiminis annos*; ce Pere n'a lû que *octo*, retranchant tout d'un coup dix ans de gouvernement.

Il nous montra encore pluſieurs anciens titres de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, &c. deux bulles du pape Jean VIII. écrites en lettre lombarde ſur de l'écorce. Dans une charte de Louis le Débonnaire de l'an 839. il nous fit remarquer que le pere Chifflet qui l'a imprimée au lieu de *Meginarius notarius*, a lû *Ego mercharius notarius*, & qu'en deux autres chartes de Charles le Chauve, il a auſſi mal lu les noms des notaires, mettant *Hirmin major & Aramboldus* pour *Hirminmaris* & *Erkambaldus*.

Il voulut auſſi nous faire voir tout ce qu'il y a de plus conſiderable dans l'égliſe, qui paroît fort ancienne, ſur tout le ſanctuaire, le tour des chapelles, & l'égliſe ſouterraine. C'eſt-là qu'on voit trois anciens tombeaux. On croit que les deux premiers ſont ceux de ſaint Valerien martyr, & de ſaint Philibert, ce qui eſt aſſez vrai-ſemblable; ſûr le couvercle du troiſiéme, on lit ces deux mots d'une tres-ancienne écriture *Adargarius epiſcopus*, ce qui doit s'entendre d'Adalgaire évêque d'Autun, mais ce couvercle paroît avoir été rapporté. On voit auſſi dans l'égliſe ſuperieure, le tombeau que le cardinal de la Palue s'étoit fait conſtruire de ſon vivant, mais il n'y a pas été enterré. On y voit encore la couverture d'un ancien tombeau que monſieur le cardinal de Bouillon a fait ôter pour faire une chapelle. On croit que c'étoit le tombeau de Pierre I. abbé de Tournus. Le ſaint Sacrement n'eſt point au grand autel, mais dans une chapelle hors du chœur; autrefois il ſe conſervoit dans une armoire à côté du maître-autel.

Enfin on nous fit voir dans le treſor deux choſes conſiderables, les reliques de ſaint Philibert dans une châſſe de bois, & un éventail ou un *flabellum*, dont le diacre ſe ſervoit autrefois à la meſſe pour écarter les mouches de l'autel. Il a été fait à peu près comme ceux dont les dames ſe ſervent aujourd'hui, excepté qu'il a beaucoup plus d'étendue, & que le manche, qui eſt d'yvoire, a plus de deux pieds. On lit en gros caractere ces vers de chaque côté:

Flaminis hoc donum, regnator ſumme polorum,
Oblatum puro pectore ſume libens.
Virgo parens Chriſti voto celebraris eodem.
Hic coleris pariter, tu Philiberte ſacer.
Sunt duo quæ modicum confert æſtate flabellum,
Infeſtas abicit muſcas & mitigat æſtum.
Et ſine dat tedio munus guſtare polorum.
Propterea calidum qui vult tranſire per annum,
Et tutus cupit ab atris exiſtere muſcis
Omni ſe ſtudeat æſtate munire flabello.

Autour de l'éventail, ſont répréſentez les ſaints dont voici les noms.

S. Lucia, S. Agnes, S. Cecilia, S. Maria, S. Petrus, S. Paulus, S. Andreas.

Et de l'autre côté ſont les vers ſuivans:

Hoc decus eximium, pulcro moderamine geſtum
Concedet in ſacro ſemper adeſſe loco
Namque ſuo volucres infeſtas flamine pellit
Et ſtrictim motus longius ire facit.
Hoc quoque flabellum tranquillas excitat auras,
Æſtus dum eructat ventum excitatque ſerenum,
Fugat & obcœnas importunaſque volucres.

Et autour, les images des Saints dont voici les noms.

Index, S. Mauricius, S. Dionyſius, S. Philibertus, S. Hilarius, S. Martinus, Levita.

Sur la premiere pomme du manche, *S. Maria, S. Agnes, S. Philibertus, S. Petrus.* Sur la ſeconde pomme, ce vers qui marque le nom de l'auteur :

Johel me ſanctæ fecit in honore Mariæ.

On voit un ſemblable évantail au monaſtere de Prouille, de l'ordre de S. Dominique, dans le doiceſe de Toulouſe.

Macon. Nous partîmes de Tournus le jour ſuivant, & nous nous rendîmes

rendîmes à Mâcon le même jour. Comme Monſeigneur l'évêque n'y étoit point, nous eûmes bien tôt fait ce qu'il y avoit à faire. Nous vîmes la cathedrale, qui eſt aſſez jolie, mais qui n'approche pas de la magificence des grandes égliſes cathedrales. La ſacriſtie eſt un reſte de l'ancienne égliſe, qui eſtoit une des plus anciennes que j'aye vûës. Outre la cathedrale, il y a dans Mâcon une égliſe collegiale illuſtre, dont tous les chanoines doivent faire preuve de nobleſſe, comme ceux de S. Jean de Lyon. C'étoit autrefois une abbaye de chanoines reguliers ſous l'invocation de S. Pierre. Comme nous avions peu de travail à Mâcon, mon compagnon alla à Belleville, & à Joug-Dieu; pour moy je paſſay la fête de Dieu à Mâcon, & j'aſſiſtay aux premieres vêſpres & aux matines de la cathedrale. Le celebrant & les chantres y portent la mitre. Ceux-cy ſe promenent, & annoncent les antiennes en preſentant un petit livre, où elles ſont; pour les leçons, c'eſt le maître des ceremonies qui les va annoncer. Le lendemain j'aſſiſtai encore à la grande meſſe & à vêpres. Les ceremonies s'y font avec gravité, mais elles n'ont rien de ſingulier. Le celebrant, le diacre, le ſous-diacre, & les deux chantres portent la mitre. Un eccleſiaſtique tient la chandelle devant le celebrant, & deux petits enfans de chœur chantent la proſe.

Le lendemain je partis dans le batteau pour Lyon, où je trouvai mon compagnon. Nous fûmes loger chez les Peres Carmes, qui nous reçûrent avec beaucoup de charité. Je ne m'étend pas icy ſur toutes les choſes remarquables qui ſont dans Lyon, parce que l'on a fait des livres exprés, où tout y eſt exactement décrit. Nous y ſejournâmes onze jours, pendant leſquels nous reçûmes de grandes marques de bonté de Monſeigneur l'Archevêque, de monſieur le Comte de Foudras, de meſſieurs les Chanoines d'Aîné; ſur tout de monſieur le Prevôt, & de monſieur l'abbé Michel, des RR. PP. Chanoines Reguliers de S. Irenée. Mais celuy dont nous avons plus ſujet de nous loüer, c'eſt monſieur de la Vallette, ſubdelegué de monſieur l'Intendant, qui demeure en la place de Bellecour. C'eſt un homme ſçavant, fort curieux, & communicatif. Il a une bonne bibliotheque, pluſieurs manuſcrits, & en particulier tous les memoires de feu monſieur Guichenon, auteur des Hiſtoires de Breſſe & de Savoye, & beaucoup d'autres curioſitez. Voicy une ancienne inſcription trouvée depuis peu à Lyon, qu'il nous fit voir. Lyon.

D M
N AMERIAE
TITVLLAE
L. HELVIVS
FRVGI
CONIVGI
SANCTISSIMAE.

Il nous fit voir auſſi une autre épitaphe, gravée ſur un marbre, il y a environ cinq cens ans, laquelle a exercé beaucoup de gens d'eſprit, ſans qu'aucun ait pû dénoüer la difficulté qu'elle renferme. La voicy.

Hic jacet Groſſa de Varey filia Humberti de Varey majoris, relicta Humberti Flamens. IX. *calendas decembris obiit Catarina relicta ejuſdem Humberti Flamens. Animæ eorum per miſericordiam Dei requieſcant in pace. Amen. Hic jacet Bartholomeus Flamens & Peroneta de Chandonay ejus uxor.* La difficulté eſt de ſavoir comment un homme a pû avoir deux femmes aprés ſa mort. Je ne ſçai ſi on ne pourroit pas dire que cet homme auroit eu deux femmes, qu'il en auroit repudié une de ſon vivant, & que toutes deux luy auroient ſurvecu; ou bien il faudroit dire que le graveur a fait une mépriſe.

Mais puiſque nous ſommes ſur les inſcriptions, je veux en rapporter icy une que nous trouvâmes à S. Irenée devant l'égliſe, ſur une pierre qui étoit à moitié enterrée. Nous fîmes apporter un pic & une beſche, & nous la découvrîmes entierement. Elle eſt en anciennes lettres Romaines, & fort bien gravée en cette ſorte.

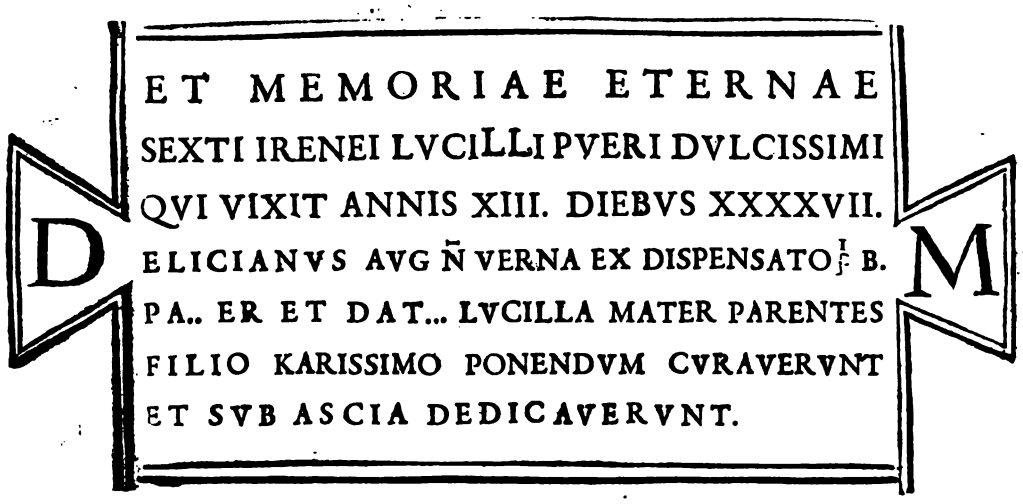

En voicy encore une que nous trouvâmes derriere l'égliſe.

D M
Q. IGNII SILVINI
IIII VIRI
AVG. LVG.
IGNIA ELPIS
COLLIB. OPTIMO.

L'égliſe de S. Irenée eſt aſſurément l'un des plus venerables lieux qui ſoient dans Lyon. Elle étoit autrefois pavée à la Moſaïque, comme il paroît par une partie de ce pavé conſervé ſous quelques planches, & ſur lequel on lit ces vers :

Ingrediens loca tam ſacra jam rea pectora tunde.
Poſce gemens veniam, lacrymas hic cum prece funde.
Præſulis hic Irenei turma jacet ſociorum,
Quos per martyrium perduxit ad regna polorum.
Iſtorum numerum ſi noſſe cupis, tibi pando;
Millia dena novem qui fuerunt ſub duce tanto,
Hinc mulieres & pueri ſimul excipiuntur,
Quos tulit atra manus, nunc Chriſti luce fruuntur.

On voit dans l'égliſe ſouterraine le puits où furent jettez

par les idolâtres les corps des premiers martyrs de Lyon, dont le ſang rougit la terre de telle ſorte, qu'elle n'a point perdu depuis ſa couleur. Car quoique toute la terre d'alentour ſoit noire, celle-là eſt toûjours demeurée rouge, & ſert aujourd'hui de ſouverain remede aux malades qui s'en ſervent avec foy. Tout proche de là on montre à travers d'une grille quantité d'oſſemens; mais comme les heretiques y ont mêlé des os de bêtes, on n'en peut porter un juſte jugement. Cette égliſe paroît fort ancienne; tous les autels ſont d'une eſpece de marbre. Nous y vîmes la tombe d'une devote de nos jours, qui aprés y avoir paſſé ſept ans jour & nuit, y voulut être enterrée. Sa pieté meritoit bien cela. Hors de l'égliſe on voit une tombe ſur laquelle un chanoine eſt repreſenté avec la mitre.

Aprés ſaint Irenée l'abbaye d'Ainai merite plus de veneration qu'aucune autre, puiſqu'on tient par tradition qu'elle eſt bâtie dans le lieu même qui ſervit de priſon aux premiers martyrs de cette grande ville. Elle eſt ſituée dans les conflens de la Saone & du Rhoſne dans un endroit fort agreable, & eſtoit autrefois fort agreable. Paſchal ſecond en avoit fait la dedicace, comme nous apprenons de ces vers qu'on lit devant l'autel ſur le pavé qui eſt à la Moſaïque:

Hoc altare ſacrum Paſchalis papa dicavit.

Du côté de l'épitre on lit auſſi ces vers ſur le même pavé:

Huc expande manus quiſquis reus ante fuiſti.
Hic vinum ſanguis, hic panis fit caro Chriſti.

Et ces autres du côté de l'évangile:

Huc huc flecte genu veniam quicumque precaris.
Hic pax eſt, hic vita, ſalus, hic ſanctificaris.

Comme la fête de ſaint Jean patron de la cathedrale arriva dans le temps que nous étions à Lyon, nous voulûmes aſſiſter à vêpres & à la meſſe. Le Doyen y officia. Tout le chœur fut le prendre à la ſacriſtie, & le conduiſit à l'autel en chantant avec beaucoup de gravité. Là étant arrivé, il poſa derriere l'autel une relique de ſaint Jean qu'il tenoit entre ſes

mains, & aprés que meſſieurs les comtes & tous les autres eccleſiaſtiques l'eurent baiſée avec grand reſpect, il entonna le *Deus in adjutorium*, & fut ſe placer dans le fond du chœur derriere le grand autel. Les petits enfans de chœur entonnerent les antiennes, & les deux premiers comtes de chaque côté les pſeaumes. Ils étoient tous revêtus en ſurplis ſans dentelle; aucun ne portoit de chappe. Celui des comtes qui devoit faire l'office de thuriferaire à *Magnificat* étoit ſeul revêtu d'une belle aube fine à dentelle. On ne ſçait là ce que c'eſt que la muſique; mais le plain chant qui ſe chante par chœur, eſt ſi grave & ſi beau, qu'il n'y a point de muſique qui en approche. Il enleve tous ceux qui l'entendent. On ne dit point d'hymne aprés les pſeaumes, aprés le *Magnificat* on repeta deux fois l'antienne, puis on chanta un hymne de ſaint Jean, le verſet & l'oraiſon, & enfin le *Benedicamus Domino*, qui fut chanté par dix huit enfans de chœur. Aprés quoi on fut dire complies à un autel hors du chœur.

Le lendemain monſeigneur l'archevêque eut ſoin de nous faire bien placer, afin que la foule ne nous empêchât point de voir les ceremonies de la meſſe. Il y avoit cinq prêtres, cinq diacres & cinq ſoudiacres. Ils entrent aprés la proceſſion par la porte du ſanctuaire, & lorſqu'ils ſont arrivez au haut du chœur, le ſoudiacre qui doit chanter l'épitre fait la reverence au celebrant & va s'aſſeoir à la premiere des baſſes chaires du chœur la mitre en tête, & ayant à ſes côtez les autres ſoudiacres aſſiſtans qui demeurent là juſqu'au *Gloria in excelſis*. Les ceroferaires accompagnent les autres officiers à l'autel, où aprés avoir mis leurs chandeliers au bas des gradins, ils vont au milieu du chœur vers le ſoudiacre. Le celebrant commence la meſſe avec tous ſes officiers à ſes côtez; quand il monte à l'autel, les prêtres y montent auſſi & ſe placent aux deux coins ſe regardant face à face, & baiſant l'autel lorſqu'il le baiſe. Pour ce qui eſt des diacres, ils reſtent en droite ligne au bas de l'autel dans le ſanctuaire. Aprés que le celebrant a commencé la meſſe, les ſoudiacres qui étoient aux baſſes chaires du chœur viennent derriere l'autel, où ils ſe rangent en droite ligne regardant les diacres face à face.

Le celebrant entonne le *Gloria in excelſis Deo* au milieu de l'autel, mais il le continuë & le finit au coin; cependant les prêtres aſſiſtans vont s'aſſeoir, le celebrant & les diacres s'aſſeyent auſſi du côté de l'épitre, & les ſoudiacres du côté de

l'évangile derriere l'autel. Celui qui doit chanter l'épitre prend le livre ſur l'autel, baiſe l'épaule du celebrant, s'en va à la premiere haute-chaire du chœur, & là aſſis il chante ou plûtôt recite l'épitre d'un ton aſſez bas. Deux acolythes ou enfans de chœur chantent l'*Alleluia* dans le même endroit, qui eſt ſuivi d'une longue proſe dont le chant enleve les aſſiſtans. Durant que le diacre chante l'évangile au jubé, on prepare la matiere du ſacrifice derriere l'autel. Aprés le *Credo* le celebrant ſe lave les mains, le ſoudiacre donne au diacre le calice & la patene, & le diacre les preſente au celebrant, qui fait l'oblation du pain & du vin par une ſeule oraiſon. Aprés l'oblation le celebrant ſe lave une ſeconde fois les mains. Cependant le ſoudiacre ſoutient la patene toute nuë qu'il tient avec ſon manipule, & qu'il reporte au *Pater noſter* ſur l'autel devant le celebrant à qui il baiſe l'épaule. Lorſque le celebrant a dit *Panem noſtrum quotidianum*, il éleve le calice avec l'hoſtie, & dit tout haut l'oraiſon *Libera nos quæſumus*. A l'*Agnus Dei*, on donne la paix à monſeigneur l'archeveſque & non au chœur. Aprés la communion, le celebrant eſſuye luy-même le calice, & l'ayant couvert de la patene le preſente renverſé au diacre, qui le donne de même maniere au ſoudiacre. A la fin de la meſſe monſeigneur l'archeveſque donna la benediction, & le celebrant auſſi-bien que les autres la reçut à genoux. Voilà une partie des ceremonies de ſaint Jean de Lyon, qui ſont tres-ſimples, mais qui dans leur ſimplicité ont une majeſté auguſte & venerable.

Je ne parle point ici du chartrier dans lequel nonobſtant les fortes recommandations de monſeigneur l'archeveſque, nous eûmes bien de la peine d'entrer. Nous y vîmes pluſieurs manuſcrits de ſaint Auguſtin, de ſaint Jerôme & des autres peres de l'égliſe, écrits du temps de Leidrade, d'Agobard, d'Amolo, & de Remi archeveſques de Lyon; il yen a même de plus anciens & qui paſſent mille ans.

Ambournay. Aprés onze jours de travail dans Lyon, nous en partîmes pour Ambournay. Dans le peu de ſejour que nous y fîmes, nous allâmes à Varembon tres-petite ville du Bugei. Il y a une collegiale fondée par le cardinal de la Paluë, qui eſt enterré au milieu du chœur dans un tombeau de marbre aſſez beau, ſur lequel on lit cette épitaphe. *Hic jacet reverendiſſimus in Chriſto pater & dominus Ludovicus titulo S. Anaſtaſiæ S. R. E. cardinalis de Varambono vulgariter nuncupatus, epiſcopus Man-*

vianenſis, qui obiit die XXII. *menſis ſeptembris anno Domini* M. CCCCLI. Comme nous retournâmes au monaſtere, nous aperçûmes une multitude de payſans qui moiſſonnoient des bleds ; & comme cela nous ſurprit, celui qui nous accompagnoit, nous dit que la coûtume du pays permettoit à tout le monde de moiſſonner, & que chacun levoit pour récompenſe la dixme de ſon travail : on ajoûta qu'on avoit le même uſage lorſqu'on battoit les bleds, qui ſe battent à la campagne, parce qu'en ce pays-là il n'y a point de granges.

S. Rembert.

D'Ambournai nous fûmes à ſaint Rembert. C'eſt une abbaye d'anciens Benedictins ſur la croupe d'une montagne dans une agreable ſolitude. L'égliſe eſt fort ancienne. On y garde les reliques de ſaint Rembert & de ſaint Domitien, qui en a eſté le premier abbé. Le ſaint Sacrement y eſt conſervé dans une tour vitrée, & par conſequent tranſparente. Les religieux, quoique de la commune obſervance, y diſent tous les jours l'office de la Vierge. Au bas de la montagne eſt la ville de ſaint Rembert environnée de tous côtez de rochers, ſituée ſur la riviere d'Arbarine. Nous y paſſâmes pour aller à l'abbaye de ſaint Sulpice, où nous n'arrivâmes qu'aprés avoir paſſé une montagne aſſez roide, qui a plus d'une demie lieuë. L'abbaye n'a rien de fort conſiderable. On y voit dans l'égliſe quatre tableaux venus d'Italie, qui ſont fort eſtimez, ſur tout un ſaint Jerôme & une ſainte Catherine. Il y a dans la bibliotheque quelques manuſcrits ; du reſte les bâtimens ſont en aſſez mauvais état, & un religieux qui nous faiſoit voir la maiſon, nous dit franchement que pour la rétablir, il faudroit la reforme, dont on eſt aujourd'hui tant ennemi, quoiqu'elle faſſe par tout tant de bien.

S. Sulpice.

Bellay.

La ville de Bellay, où nous fûmes de ſaint Sulpice, n'a rien de conſiderable. La cathedrale eſt auſſi fort peu de choſe ; elle eſt redevable de ce qu'il y a de beau à Jean Paſſelaique un de ſes derniers évêques, qui avoit été Benedictin. Ce fut de ſon temps, qu'en fondant une cloche, par le moyen du metail qui s'étoit perdu en terre, on découvrit le corps de ſaint Antelme évêque de Bellay, qui depuis environ ſix cens ans s'eſt conſervé ſans corruption. On le tira de terre, & on le mit dans une belle châſſe ſur un autel, où on le voit encore tout entier ; mais il a le viſage tout noir. On prétend que ceſt le metail de la cloche qui a cauſé cette noirceur, mais un chartreux m'a dit qu'il l'avoit vû vermeil & fort beau. Der-

riere le grand autel on voit quelques tableaux ſur le bois qui ſont d'un prix ineſtimable.

Pierre-Chaſtel. La chartreuſe de Pierre-Chaſtel, qui n'eſt qu'à une lieuë de Beſlay, eſt bâtie ſur la pointe d'un rocher dans une forteresſe qui ſert de clef à la France pour paſſer en Savoye. Bonne de Bourbon pour executer le teſtament de ſon mari la fonda. Les ducs de Savoye l'ont toûjours fort conſiderée ; c'eſt-là qu'ils ont donné commencement à l'ordre militaire de l'Annonciade, & autrefois lorſqu'on y recevoit un chevalier, on lui donnoit l'habit de Chartreux, qu'il portoit tout le jour de ſa reception, & il aſſiſtoit ainſi à l'office.

Haute-combe. Nous entrâmes dans le dioceſe de Geneve par l'abbaye de Haute combe. Elle eſt ſituée ſur le bord du lac du Borget. Ce lac a trois lieuës de longueur & une de largeur. Le poiſſon y eſt beaucoup meilleur que celui des rivieres. On y prend des brochets de trente ſix livres, des truites de trente, & des carpes de vingt-cinq & de vingt-huit.

Pour ce qui eſt de l'abbaye, ſa ſituation eſt des plus agreables qui ſoient dans le pays. Les ducs de Savoye en ſont les fondateurs, & la choiſirent pour leur ſepulture. Ils aimoient tant autrefois cette maiſon, qu'ils avoient un palais tout proche, où ils paſſoient ordinairement trois ou quatre mois de l'année, pour s'édifier des bons exemples des ſaints religieux qui l'habitoient, & y prendre auſſi le divertiſſement de la chaſſe. On voit encore dans l'égliſe pluſieurs de leurs tombeaux & de quelques perſonnes de qualité, mais il n'y a point d'inſcription. Il y en a un de bronze fort beau à côté du grand autel ſur lequel on lit cette épitaphe: *Hic jacet Bonifacius de Sabaudia Cantuarienſis archiepiſcopus, operibus bonis & virtutibus plenus. Obiit apud ſanctam Helenam anno Domini MCC. ſeptuageſimo, XVIII die julii.* † *Magiſter Henricus de Colonia fecit hanc tumbam* Cette abbaye étoit autrefois fort jolie, & le refectoire, dont on voit encore les mazures, fort beau. On dit que ſaint Bernard l'ayant vûe en fut ſcandalizé, & que d'un eſprit prophetique il dit : *Tu es trop belle, Haute-combe ma mignone, tu ne pourras pas ſubſiſter.* Elle n'eſt effectivement rien aujourd'hui en comparaiſon de ce qu'elle a été.

La choſe la plus remarquable que nous ayons vû à Haute-comte, c'eſt la fontaine, qu'on appelle la fontaine des merveilles. Elle eſt ſur le panchant d'une montagne, aſſez prés du monaſtere, & forme trois étangs. Ce qui y attire l'admiration

tion de tout le monde, c'eſt qu'en un même jour elle ſourd & tarit pluſieurs fois. Lorſque nous arrivâmes elle étoit tarie: un moment aprés nous la vîmes couler inſenſiblement du rocher, & ſe groſſir à meſure qu'elle couloit. Enfin aprés avoir coulé ainſi durant un quart d'heure, elle commença à diminuer inſenſiblement juſqu'à ce qu'elle ſe tarit entierement, & en ceſſant de couler, elle fit un bruit ſemblable à celui d'une bouteille qui ſe vuide; aprés être demeurée tarie environ un quart d'heure, elle commença à recouler de même maniere. Il y a des temps où elle ſe tarit plus ſouvent, & d'autres moins. Les philoſophes ſe ſont exercés à découvrir le principe d'une choſe ſi merveilleuſe; mais ceux qui raiſonnent le mieux, ce ſont ceux qui diſent qu'ils n'en ſçavent rien.

Nous ſejournâmes le dimanche à Haute-combe, & le lundi nous nous rendîmes à Anneci, où le ſiege épiſcopal de Geneve a été tranſporté depuis que les heretiques en ont chaſſé les catholiques. L'égliſe des Cordeliers ſert de cathedrale. Il y a trente chanoines qui doivent tous être ou docteurs ou nobles. Ils portent l'habit des chanoines de ſaint Pierre de Rome, par un privilege particulier que ſaint François de Sales leur a obtenu étant prevôt. Comme ils ont toûjours voulu conſerver quelque reſte de l'ancienne ſplendeur de leur cathedrale, ils entretiennent muſique dans leur égliſe, & de douze mille livres, qui ſont tout le revenu du chapitre, ils en conſument neuf en charges; ſi bien qu'il ne reſte que trois mille livres à partager entre trente chanoines, c'eſt pourquoi comme leur revenu eſt tres-modique, on leur permet d'avoir des cures ou d'autres benefices. Anneci.

Nous arrivâmes tout au ſoir à Annecy; le lendemain aprés avoir dit la ſainte Meſſe devant le corps de ſaint François de Sales, nous fûmes ſaluer monſeigneur l'évêque, qui nous fit l'honneur de nous retenir deux heures auprés de lui, & de nous reconduire juſques dans la ruë. C'eſt un prelat qui marche ſur les traces de ſaint François de Sales, homme d'oraiſon, d'un zele & d'une humilité exemplaire. Nous fûmes charmez dans l'entretien que nous eûmes avec lui, de tout ce qu'il nous fit l'honneur de nous dire de l'état de ſon dioceſe, & ce fut pour nous une conſolation tres-ſenſible d'apprendre que tous les environs de Geneve, excepté ce qui eſt du côté de Berne, ſont tous catholiques, & que les prêtres y reçoivent beaucoup plus de meſſes des habitans de Geneve,

qu'ils n'en reçoivent de leurs paroiſſiens. Il nous fit voir pluſieurs lettres originales de ſaint François de Sales pleines de vigueur pour ſoutenir ſes droits. Il en ſort une odeur qui embaume tous ceux qui ſont preſens. Il nous montra auſſi un état de ſon dioceſe écrit de la propre main du Saint, tel qu'il l'envoyoit au pape de cinq ans en cinq ans. Il paroît par cet état que ſaint François de Sales n'avoit de revenu, charges faites, que ſept cens ducatons. (Je crois qu'un ducaton vaut trois livres dix ſols.) L'évêque d'aujourd'hui n'en a gueres davantage, & cela n'empêche pas qu'il ne ſoit autant évêque, que ceux qui ont cinquante ou ſoixante mille livres de rente. Il eſt vrai qu'il n'a ni caroſſe, ni train; mais il n'en eſt pas moins heureux, & il eſt plus conforme aux apôtres & aux ſaints évêques, qui ſe ſont fait un merite d'être pauvres, & qui n'ont eu des richeſſes que pour les diſtribuer aux miſerables. Lorſque nous quittâmes ce ſaint Evêque, il nous donna ſon aumônier qui nous mena chez ſon grand vicaire, docteur de Sorbonne & tres-ſaint homme, pour lui dire de ſa part d'écrire à monſieur le Prevôt de Sales qui étoit à deux lieuës d'Annecy, le ſujet de notre arrivée, & lui mander de venir inceſſamment pour nous communiquer tous les memoires qu'il avoit de ſon égliſe.

L'après-dîné, nous fûmes aux abbayes de Bonlieu & de ſainte Catherine, toutes deux de l'ordre de Cîteaux. Celle-ci eſt à une petite demie-lieue d'Annecy, ſur une haute montagne, d'où l'on découvre toute la ville. Lorſque nous y arrivâmes, les religieuſes, qui ne gardent point la clôture, étoient à la promenade, & ne revinrent que le ſoir; mais madame de ſaint Thomas, qui en eſt abbeſſe, nous y reçut, & nous donna toute la ſatisfaction que nous pouvions deſirer; elle nous fit voir un ancien martyrologe dans lequel ſes religieuſes liſent tous les jours au chapitre lorſqu'elles annoncent la fête des Saints du jour ſuivant, car elle ne veut pas qu'elles liſent dans un martyrologe imprimé. Elle nous mena auſſi à l'égliſe, où l'on voit ſous le portique un tombeau élevé, avec cette inſcription : *Hic jacet felitis memoriæ piiſſimus Willelmus Gebennarum comes, hujus abbatiæ inſignis benefactor, & pater Beatricis à Sabaudia ejuſdem abbatiæ fundatricis in capitulo recumbentis.* Il y a auſſi le tombeau d'un bienheureux Guigue parent de la fondatrice, à qui les peuples ont une grande dévotion. Je ne doute point que ce ne ſoit le tombeau de Guigo

ou Guy de Geneve, évêque de Langres, enterré à ſainte Catherine, dont il eſt fait mention dans le martyrologe de cette abbaye, l'onziéme des Calendes de Decembre. Avant que de ſortir de ſainte Catherine, madame l'abbeſſe nous donna à ſoupé avec un des petits neveux de ſaint François de Sales, & voulut nous retenir à coucher ; mais comme nous avions affaire à Annecy, elle nous donna des chevaux pour nous en retourner.

Le lendemain, comme nous venions de dire la ſainte meſſe au tombeau de ſaint François de Sales, le pere de Bellegarde ſçavant Barnabite, & parent du fameux Octave de Bellegarde archevêque de Sens, vint nous prendre, & nous donna toutes les marques d'eſtime & de veneration qu'on puiſſe donner aux plus ſavans. Il nous mena dans leur college, & nous fit voir tout ce qu'il y a de curieux. Nous fûmes enſuite chez monſieur le Prevôt de Sales, qui étoit venu exprès pour nous voir, & nous communiquer ce qu'il y avoit de plus rare dans les archives du chapitre. Il nous fit part de la liſte des Prevôts de Geneve qu'il a faite lui-même, & de ſes remarques ſur les évêques de ſon égliſe ; il nous retint à dîner, & nous regala d'un concert de muſique. Nous travaillâmes toute la journée chez lui, & ſur le ſoir, nous fûmes voir monſeigneur l'évêque, qui nous fit l'honneur de nous mener lui même à l'égliſe du ſaint Sepulcre, pour y voir le tombeau d'un bienheureux André, qu'on fait fils d'un prince d'Achaïe, & enſuite religieux & prieur du monaſtere, qui étoient autrefois de chanoines reguliers. Nous admirions l'humilité & la modeſtie de ce ſaint prélat, qui ſe découvroit pour ſaluer tous les pauvres gens qui ſe levoient dans les rues pour lui faire la révérence.

Le jeudi nous vîmes les archives du ſaint Sepulcre, où l'on nous avoit dit que nous trouverions bien des antiquitez Le plus ancien titre que nous y maniâmes, étoit de 1347. & commençoit ainſi : *Nos frater Andreas de Antiochia, canonicus claviger S. Sepulcri Hieroſolymitani, prior domorum in Lombardia, Ungaria, Campania, Marchia, Pedemontio.* Il y a bien de l'apparence que c'eſt ce bienheureux André prieur de cette maiſon, dont on voit le tombeau dans l'égliſe, & qu'elle n'eſt pas plus ancienne : ce qui ſe confirme par le Necrologe, qui met la mort du quatriéme prieur en 1408. Nous fûmes de là viſiter les archives de monſeigneur, dans leſquelles nous vîmes pluſieurs titres qui prouvent tres clairement,

il est non seulement évêque, mais prince & seigneur souverain de Geneve ; nous prîmes ensuite congé de sa Grandeur, qui souffrit avec peine que nous restassions si peu à Annecy, & nous fit l'honneur de nous rendre visite dans nôtre hôtellerie.

Taloire. Nous nous rendîmes le même jour au monastere de Taloire, qui originairement n'étoit qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Savigni dans le diocese de Lyon, & fondé par Ermengarde, femme de Raoul roi de Bourgogne. Claude Granier qui fut ensuite évêque de Geneve, & qui fit saint François de Sales son coadjuteur, en avoit été religieux & prieur, & y avoit établi une réforme, qui depuis s'est unie à la congregation du Mont-Cassin. A present c'est une abbaye située sur le bord du lac d'Annecy, dans laquelle il y a vingt religieux qui gardent l'abstinence dans le monastere, & recitent tous les jours l'office de la sainte Vierge. Ils nous firent tout l'accueil possible, sur-tout monsieur l'abbé, & nous retinrent deux ou trois jours. Nous vîmes pendant ce temps-là les manuscrits, qui sont pour la plûpart fort beaux & anciens. Il y en a entr'autres un tres-ancien, qui contient les loix des Allemands, celles des Bourguignons par Gondebaut, la loi Salique & les loix Romaines ; un ouvrage qui a pour titre Polipticon ou Perpendiculum, composé par un Felanus évêque d'Espagne ; un Poëme sur le martyre de la legion Tebaine, composé par Ogerius évêque d'Ivrée, *Yporienſis epiſcopi*, un ancien Antiphonaire, dans lequel il y a un traité d'Agobard qu'il adresse aux chantres de l'église de Lyon ; un ouvrage d'Amalaire, qui a pour titre, *Liber de ſignificatione myſteriorum eccleſiæ* ; un ouvrage sur l'oraison dominicale & sur la salutation de l'Ange, par Nicolas de Gange, professeur en Theologie de l'ordre des Mineurs en la province de Sicile ; un livre des vertus & des vices, par un religieux de l'ordre des Mineurs, appellé Johannes Wialenſis. Nous vîmes aussi dans la sacristie une ancienne chappe, & une chasuble d'un fond d'or, avec des figures faites à l'aiguille, & un morceau du bois de la vraie croix, avec laquelle on donne la benediction au peuple à la porte de l'église, à la fin de la messe.

Tamied. A trois ou quatre lieues de Taloire, est l'abbaye de Tamied, qui dans la Savoye a la même réputation que la Trape en France. Dom Arsene Jougla qui en est abbé, est François, né à Toulouse d'une maison illustre ; il quitta les biens & les hon-

neurs qu'une grande famille lui offroit, & de riches benefices qu'il poſſedoit, pour embraſſer la vie pauvre & pénitente des religieux de la Trape. Après y avoir fait profeſſion, il y exerça la fonction de Pere maître ; de-là il fut envoyé en Toſcane au monaſtere de Bonſolazo, dont il fut fait prieur. L'abbé de Tamied étant mort, les religieux qui étoient déja réformés, l'élurent pour leur abbé. Comme il trouva en eux de bonnes diſpoſitions, il n'eut pas de peine à leur perſuader de ſe réformer davantage. Ils embraſſerent ſans difficulté le ſilence perpetuel de la Trape, le travail des mains durant deux heures, une entiere ſeparation du monde. Ils boivent du vin, mangent des œufs, & accommodent leurs legumes avec du beurre, & ne s'accordent l'uſage du poiſſon que trois ou quatre fois l'année Ils répandent l'odeur de leur vertu dans tout le pays, & certainement il eſt impoſſible de les voir, ſans être touché de leur modeſtie, & de leur recueillement. Cette modeſtie paſſe des religieux aux domeſtiques, qui gardent également le ſilence, ſe voyent & font leurs ouvrages enſemble ſans ſe parler. Les hoſtes y ſont reçûs avec toute la charité & la propreté poſſible ; mais leur appartement eſt tellement ſeparé de celui des religieux, qu'ils ne peuvent avoir de communication avec eux. Nous y trouvâmes monſieur le baron de la Villette de Chevron, dont on regarde les ancêtres comme fondateurs de l'abbaye. Nous avions eû l'honneur de le voir à Taloire, & il vint exprés à Tamied à cauſe de nous. Comme nous étions là, monſieur l'abbé de Siſſery, frere naturel du duc de Savoye, y arriva ; nous eûmes l'honneur de ſouper avec lui, car il eſt fort familier. Il nous témoigna l'eſtime qu'il faiſoit du pere dom François de Lami, dont il a toûjours les ouvrages entre les mains, les portant même en campagne avec lui ; il but à ſa ſanté. Il nous entretînt auſſi de ſon Alteſſe Royale, & nous en parla comme d'un prince tres-pieux qui faiſoit tous les jours trois heures d'oraiſon, & qui avoit fait une ordonnance, par laquelle il défendoit à tous ſes ſujets de cauſer à l'égliſe, ſous peine aux perſonnes de la premiere qualité, d'être enfermez trois mois dans une citadelle ; aux perſonnes de moindre qualité, de garder trois mois la priſon ; & au menu peuple, de ſubir une punition exemplaire.

La grande retraite des religieux de Tamied n'empêche pas qu'ils n'ayent une bibliotheque. Nous y trouvâmes même des manuſcrits, parmi leſquels il y a un ouvrage de Pierre Abai-

Abaëlardi de univerſalibus & ſin-
ſeum Tractatus. Leur chartrier eſt
eux arrangé que j'aye vû. Nous vî-
une main de ſaint Pierre de Tarentaiſe,
, & un morceau du bois de la vraye

de Tamied eſt l'unique du dioceſe de Tarentaiſe,
petit, & qui dans dix lieues de longueur & trois
, n'a pas plus de ſoixante & dix paroiſſes ; mais el-
l'avantage d'être toutes renouvellées & bâties à neuf
les ſoins, & aux dépens du dernier archevêque : quelques-
uns croient néanmoins que les dioceſains y ont un peu con-
tribué, & voicy comment. Tous les ans il ſort de Tarentai-
ſe & des autres pays d'alentour, une infinité de Savoyards,
qui ſe partagent par bande, & ſe répandent en pluſieurs royau-
mes. Les uns vont en Allemagne, les autres en France, les
autres en Italie, tous ſous un chef qui a ſoin d'eux, & à qui
ils remettent ce qu'ils gagnent à ramonner les cheminées.
Avant que de partir ils vont tous recevoir la benediction de
l'évêque, & aprés l'hyver ils font la même choſe à leur re-
tour. Pour lors on partage en trois ce qu'ils ont apporté. La
premiere partie eſt pour l'égliſe, la ſeconde pour les pauvres,
& la troiſiéme pour eux. C'eſt donc en partie de ce premier
lot qu'ont été rebâties toutes les égliſes du dioceſe. La ca-
thedrale eſt aſſez belle pour le pays. Elle doit auſſi une par-
tie de ſa ſplendeur à ſon dernier archevêque, qui a rendu en-
core magnifique ſon palais archiépiſcopal, qui n'étant point
habité depuis la mort de ce grand prelat, ſervoit alors de
corps de garde aux ſoldats. La ville épiſcopale eſt peu conſi-
derable. On l'appelle Montier. Ceux du pays croyent que c'eſt
parce qu'elle eſt entre trois montagnes : mais elle eſt plûtôt
entre cinq que trois, & le mot latin de *monaſterium* fait voir
que c'eſt parce qu'originairement l'égliſe cathedrale étoit
deſſervie par des moines.

Maurienne

Nous en partîmes le 25 juillet pour aller à ſaint Jean de Maurienne. On nous conſeilla de paſſer par la montagne, parce qu'en prenant cette route nous gagnerions dix lieuës de chemin, qu'on pouvoit y aller en toute aſſurance, parce que la cavalerie Françoiſe y avoit paſſé ; mais on ne nous diſoit pas que cette cavalerie avoit été quinze heures à faire quatre lieuës. Pour nous, nous les fîmes en dix heures ; mais nous

étions ſi fatiguez lorſque nous arrivâmes à la Chambre, petite ville à deux lieuës de Maurienne, que nous n'en pouvions plus. Le jour ſuivant fête de ſainte Anne nous fûmes dire la meſſe aux Cordeliers, & aprés nous allâmes à Maurienne qui n'eſt qu'à deux petites lieuës de-là ſur la riviere d'Arc. L'évêque qui a beaucoup de merite, nous reçut parfaitement bien, & non ſeulement nous ouvrit ſes archives, mais il nous retint chez lui. Son palais épiſcopal eſt fort magnifique, quoi qu'il n'y ait que des châſſis de papier. Car dans toute la Savoye & dans une partie du Dauphiné on n'employe le verre aux fenêtres que dans les égliſes. On voit dans la cathedrale de Maurienne quelques tombeaux d'évêques, & à l'entrée quelques-uns des ducs de Savoye. Le ſaint Sacrement non plus qu'à Moutier ne ſe conſerve pas au grand autel, mais à côté, dans un tabernacle d'un tres-beau travail. Il eſt dans un vaſe de marbre, dans lequel il y a une petite boëte où il eſt renfermé. On ne l'expoſe jamais dans la cathedrale de Maurienne, & ce n'eſt que depuis environ huit ans qu'on y donne la benediction avec la ſainte Euchariſtie, depuis que l'égliſe de la paroiſſe étant interdite, elle fut transferée à la cathedrale. On montre dans le treſor deux doigts en chair & en os de ſaint Jean Baptiſte, & on prétend que le roy Gontran fonda l'égliſe de Maurienne pour les y mettre. Nous vîmes auſſi dans le treſor une croce d'yvoire; car les anciens évêques aimoient mieux employer leur argent à ſoulager les pauvres, qu'en des ornemens vains & ſuperflus.

Nous ſejournâmes deux ou trois jours à Maurienne, & nous en partîmes comblez des bontez de monſeigneur l'evêque, pour aller à l'abbaye de Beton de l'ordre de Cîteaux. Madame de la Roche d'Alberi ſœur du comte de la Roche, qui défendit Turin aſſiegé par les François, en eſt abbeſſe. Nous fûmes de là à l'abbaye des Hayes à deux lieuës de Grenoble, fondée par Marquiſe ou Marguerite de Bourgogne, qui y eſt enterrée dans le chapitre.

Nous arrivâmes à Grenoble au commencement du mois d'Août, & nous fûmes d'abord deſcendre à notre monaſtere de ſaint Robert, qui eſt à une lieuë & demie au de-là de la ville. C'eſt un prieuré qui dépend de la Chaize-Dieu, fondé dans l'onziéme ſiecle par Guigue le Gras Dauphin de Vienne, qui s'y fit religieux, & dont on voit le tombeau dans le cloître avec cette inſcription: Grenoble.

Hic jacet Guigo Craſſus Delphinus primus & monachus magnæ pietatis.

Et contre le mur.

D. O. M.

GUIGONIS COMITIS
ANASTASIS.
Quam cernis tumuli effigiem,
Viator,
Monumentum eſt, non ſepulcrum,
GUIGONIS *comitis Albonenſis*
Memoriæ adornatum.
Is cognomento Craſſus,
Inclytæ ſtirpis proles & parens,
Delphinorum caput,
Tanto ſplendore nobilitavit nepotes,
Ut eorum dignitas
Ad Francorum thronum
Facta ſit neceſſarius gradus,
Nec aliter extingui potuerit
Clariſſimum Delphinorum nomen,
Quam regia ſobole
Evaſerit immortale.
Audi amplius.
GUIGO *carnali poſteritate illuſtris,*
Spirituali felicior,
Dum S. Roberti Caſæ-Dei abbatis
Filios adoptat,
In proprio caſtro inſtituit,
Hoc monaſterium Cornilionenſe,
Ubi tot filios cælo educavit,
Quot aluit monachos.
Et carnalium nepotum linea deficiente,
In ſpiritualium filiorum ſucceſſione
Non defecit.
Audi & mirare.
GUIGO *tantus dum creſcere cupit,*
Minuitur totus,
Et abjecto mundo ac ſeipſo,

Fit

Hujus cœnobii factus alumnus
& auctor.
Jam luge viator.
GUIGO *vir magnæ pietatis,*
Ut tradiderunt majores,
Et opera conteſtantur,
Morti debitum ſolvit XIII. *calendas februarii*
Labente ſæculo XI.
Sepultus loco humili,
Ubi conſepulta memoria
Jacere videbatur.
At Cornilionenſes cœnobitæ Congregationis S. Mauri
Optimi parentis memoriam
E tenebris vindicare cupientes,
Inſtaurato monaſterio,
E veteri tumulo collectas
In hunc locum honorificè tranſtulerunt
Anno reparatæ ſalutis M. DC. LXII.

Le lendemain nous fûmes rendre nos reſpects à monſeigneur l'évêque de Grenoble, qui nous reçut fort bien & prit plaiſir à nous montrer lui-même ſon palais épiſcopal qui eſt tres-ſomptueux. C'eſt le cardinal le Camus qui l'a mis dans l'état où il eſt. Au lieu de riches tapiſſeries, il a mis dans ſes ſalles des tableaux de prix de la vie & de la paſſion de Notre-Seigneur, les portraits de tous les évêques de Grenoble, les noms de toutes les paroiſſes de ſon dioceſe, des villages dont il tire les dixmes, & de tous les lieux où il donne des predicateurs. Cela eſt modeſte & inſtructif en même temps.

Le jour ſuivant qui étoit la fête de ſaint Dominique, nous fûmes dire la meſſe aux Jacobins, qui nous retinrent à dîner. Nous vîmes auſſi monſieur de Beaumont maître des comptes, qui nous fit la grace de nous communiquer quelques manuſcrits, & nous procura l'entrée dans la chambre des comptes. Comme nous trouvâmes de l'occupation à Grenoble tant dans les archives de l'évêque que dans celles du chapitre & de la chambre des comptes, nous y allions tous les matins, & nous retournions le ſoir à ſaint Robert: mais comme cela nous emportoit tous les jours quatre heures de temps, nous prîmes le parti de manger & de coucher chez les peres de l'Ora-

toire, qui nous reçurent chez eux durant trois jours avec beaucoup de charité.

Lorſque nous étions ſur le point de prendre congé d'eux, il y vint un homme aſſez bien mis, tirant un peu ſur l'âge, mais auſſi vif qu'un jeune homme, qui nous divertit un peu, & nous fit en même temps compaſſion ſur ſon aveuglement & ſur ſon entêtement. Il ſe plaignit avec beaucoup de chaleur à ces Reverends Peres, de ce qu'on vouloit lui faire des affaires ſur une ſcience qu'il avoit acquiſe par ſon étude & par une dépenſe de quinze cens livres. Que cette ſcience conſiſtoit à dire certainement, ſi un homme qui eſt malade, doit mourir de ſa maladie; ſi un homme qui ſe bat en duel ſera tué; ſi un homme qui eſt bleſſé, a une bleſſure mortelle: qu'aprés bien des recherches il avoit enfin trouvé cette ſcience dans les ouvrages du venerable Bede, qui étoit un ſaint & un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle: qu'il prioit ces Peres de lui faire voir les ouvrages de cet illuſtre auteur. Nous tâchâmes d'abord de le deſabuſer, & nous lui dîmes que Bede étoit trop éclairé pour donner dans une rêverie ſemblable à celle-là. Mais il ſoutint toûjours ſon ſentiment avec chaleur & une action ſi animée, que nous avions bien de la peine à nous empêcher de rire: cependant comme il faiſoit beaucoup d'inſtances pour voir les ouvrages de Bede & pour nous y découvrir ſa ſcience, nous crûmes que le meilleur moyen pour le deſabuſer, étoit de les lui mettre entre les mains. Nous montâmes à la bibliotheque, & aprés bien des recherches, il trouva à la fin d'un volume de Bede, une roue avec une lettre adreſſée à Meneſyppus roy d'Egypte, qui avoit pour titre: *De divinatione vitæ & mortis Pitoſiris ad Meneſyppum regem Ægypti epiſtola.* Lorſqu'il eut trouvé cette lettre, il triomphoit & avec ſes manieres échaufées, Liſez mon Pere, diſoit il, voilà où j'ai puiſé la ſcience qui m'attire aujourd'hui tant d'affaires. Nous lui dîmes que cette lettre n'étoit point de Bede, & qu'elle étoit indigne de lui. Il ſoutint au contraire qu'elle en étoit. Pour le convaincre, nous lui dîmes qu'il n'avoit qu'à faire attention ſur le titre de la lettre, & que bien loin d'être de Bede, il verroit qu'elle eſt d'un auteur qui s'appelloit *Pitoſiris*. Il ſe récria beaucoup là-deſſus, & ſoutint que *Pitoſiris* n'étoit pas un nom d'homme, mais un mot grec qui ſignifie *cognitio*. Nous admirâmes l'ignorance & la hardieſſe de cet homme de dire que *Pitoſiris* ſignifioit *cognitio*.; mais il

falloit le convaincre. Nous cherchâmes donc, & nous trouvâmes dans Pline que Pitoſiris étoit un fameux aſtrologue qui vivoit long-temps avant la venuë de JESUS-CHRIST. Nous lui montrâmes cela ſi demonſtrativement, qu'il fut obligé de ſe rendre, il en fut tout honteux, & fort fâché de s'eſtre vû deſabuſer, & d'avoir perdu ſur ſon admirable ſcience l'autorité d'un homme auſſi venerable que Bede.

La grande Chartreuſe.

Etant à Grenoble, nous ne pouvions pas nous diſpenſer d'aller à la grande Chartreuſe. Elle eſt ſituée dans un deſert affreux, où l'on n'arrive qu'aprés avoir monté deux lieuës par un chemin tres-étroit, au deſſous duquel ſont des précipices, & au deſſus des rochers à perte de vûë. Elle n'a rien d'agreable que ce qui plaît aux ames touchées d'une vive componction, & animées des ſentimens d'une tres auſtere penitence. On ne peut preſque concevoir comme il eſt pû venir dans l'eſprit d'un homme, d'établir une communauté dans un lieu auſſi horrible & auſſi ſterile que celui là. Mais ce qu'il y a de plus admirable, c'eſt que l'horreur d'une ſi vaſte ſolitude n'ôte point la joye aux religieux qui l'habitent. Nous paſſâmes avec eux la fête de l'Aſſomption & nous aſſiſtâmes à leurs matines, qui durerent quatre heures entieres. Ils nous montrerent leurs ornemens qui ſont tres-riches, ſur tout celui qui leur a été donné par ſaint Loüis roy de France, & une fort belle châſſe de criſtal, qui eſt un preſent du pape Innocent XI. La maiſon ayant été brûlée ſept fois, a été fort bien rebâtie, & au lieu de bardeau on l'a couverte d'ardoiſes. Elle eſt belle; mais elle n'a rien de trop magnifique, ni qui bleſſe la ſimplicité religieuſe. A l'entrée on trouve quatre gros pavillons fort ſolidement bâtis, pour recevoir les prieurs de divers royaumes, qui viennent au chapitre general. Sur quoy il eſt à remarquer, que tous les prieurs venant à la Chartreuſe, mettent pied à terre à la porte; mais les prieurs Allemands, à cauſe que ſaint Bruno étoit de leur pays, par un privilege ſpecial, entrent à cheval dans la cour. Outre ces quatre pavillons, dans leſquels il y a bien du logement, il y a un grand corridor, où ſont beaucoup de cellules pour les capitulans; dans ce corridor on voit les plans de la plûpart des Chartreuſes de l'ordre. Celui de la Chartreuſe de Marſeille, qui eſt admirablement beau, ſe reſſent du zele du Pere Dom Innocent Maſſon; car ce grand general indigné d'y voir trop d'ornement, prit plaiſir à le défigurer. Au bout de ce corridor eſt la

ſalle du definitoire, dans laquelle on voit de fort belles peintures de la vie de ſaint Bruno, & au deſſus les portraits de tous les generaux de l'ordre. Quoique les incendies frequentes qui ſont ſurvenuës à la grande Chartreuſe, en ayent fait perir preſque tous les anciens monumens, on ne laiſſe pas d'y trouver encore un nombre de manuſcrits; mais ce n'eſt que par les ſoins du R. P. Maſſon, qui les a fait venir de la Chartreuſe des Portes.

S. Joire. Nous ſortîmes de ce ſaint lieu fort édifiez pour aller à l'abbaye de ſaint Joire, où il y a douze religieuſes Benedictines, ſi pauvres, qu'elles ſont obligées d'aller entendre la meſſe à la paroiſſe, mais *pourtant ſi attachées à leur état*, que dans la chere année, qui obligea tant de religieuſes à ſortir de leur cloître, aucune d'elles n'alla chez ſes parens. Nous y étions allez, comme par tout ailleurs, pour viſiter le chartrier; mais nous fûmes fort ſurpris qu'à notre arrivée on nous pria de faire la ceremonie de la ſepulture d'une religieuſe qui étoit morte.

S. Chef. Le lendemain nous fûmes à l'abbaye de ſaint Theudere, qu'on nomme vulgairement ſaint Chef. Jean XXII. unit la dignité & la manſe abbatiale à celle de l'archevêque de Vienne, & Paul III. la ſecularisa en 1535. Il y a vingt-huit chanoines, qui font preuve de quatre degrez de nobleſſe du côté de pere & de mere, un doyen & huit perſonnats. Le doyen a quatre mille livres de rente, & l'archevêque douze.

Tous ces meſſieurs nous comblerent d'honnêteté, & nous communiquerent de la meilleure grace du monde ce qui leur reſte d'anciens monumens de la fureur des heretiques. Car ces impies brûlerent en 1562. toutes les chartes; mais jamais ils ne pûrent brûler l'égliſe. Un plus determiné que les autres monta à la charpente pour mettre le feu au lambris; mais il laiſſa à la poſterité des marques viſibles de la punition de ſon impieté. Car s'étant laiſſé tomber, il rougit tout le pavé de ſon ſang, qui n'a pû s'effacer depuis ce temps-là quoiqu'on l'ait lavé fort ſouvent. Saint Theudere premier abbé du monaſtere & ſaint Theobalde archevêque de Vienne ont été enterrez en ce lieu, mais aujourd'hui on n'a aucune de leurs reliques, ſoit qu'elles ſoient demeurées en terre, ſoit qu'elles ayent été brûlées par les heretiques, ce qui eſt plus probable: car nous trouvâmes une ancienne inſcription d'environ quatre cens ans, qui porte qu'un prêtre nommé Jean

de ſaint Geneſt fit faire un tres-beau chef d'argent à ſaint Theobalde, & je ne ſçai ſi ce n'eſt pas ce qui a donné occaſion d'appeller l'abbaye ſaint Chef. Nous ne vîmes dans l'égliſe aucun tombeau, parce qu'on n'y a jamais enterré perſonne.

Bonnevaux.

L'abbaye de Bonnevaux n'en eſt pas fort éloignée. Elle fut fondée par Gui archevêque de Vienne, qui peu aprés fut élû pape ſous le nom de Calixte II. C'étoit autrefois la demeure des Saints, & l'on y en compte juſqu'à quinze : c'eſt aujourd'hni une maiſon toute ruinée. On voit dans les mazures de la nef quelques tombeaux, entr'autres celui de Gautier évêque d'Aire, qui avoit été religieux de Clairvaux. Nous y paſſâmes la fête de ſaint Bernard, & de-là nous fûmes à la Côte ſaint André où il y a une abbaye de Bernardines, qui à cauſe de la miſere du temps, s'étoient retirées chez leurs parens. Mais l'abbeſſe qui y étoit nous communiqua tout ce que nous ſouhaitions.

Vienne.

Nous fûmes de-là à Vienne où nous arrivâmes aſſez tard. Le lendemain nous fûmes ſaluer monſeigneur l'archevêque, qui nous reçut avec toutes les démonſtrations d'amitié qu'on peut ſouhaiter. Il nous retint chez lui & nous fit donner chacun une chambre dans ſon palais archiepiſcopal, & ne ſouffroit qu'avec peine qu'on nous retint ailleurs à dîner. Nous vîmes dans ſa chambre un portrait au naturel de ſaint Eſtienne évêque de Die & un de Barthelemi des Martyrs archevêque de Brague, & dans ſa bibliotheque un manuſcrit qui contient pluſieurs lettres originales de Charles IX. d'Henri II. & de Catherine de Medicis à monſieur de Montaré qui étoit ſon parent. Il nous montra auſſi un marbre qu'on avoit découvert depuis peu, ſur lequel étoit gravée cette inſcription :

HIC REQVIESCIT IN,
PACE MERCASTO QVI.
FLORENTEMAEWM.
VECIT PER ANNOS
IVCVNDAM VI
TAMHAEC PERTEM
PORA DVXIT.

Le lendemain veille de ſaint Barthelemi nous aſſiſtâmes à une partie de la meſſe à la cathedrale. Les miniſtres ſacrez étoient revêtus de noir comme en Avent & en Carême. Durant la preface le diacre étoit derriere le celebrant, mais fort éloigné; le ſoudiacre & l'acolythe étoient au coin de l'autel du côté de l'épître, où ils demeurerent à genoux durant le canon. A l'oraiſon dominicale le celebrant tint le calice ſur l'autel, & l'éleva lorſqu'il dit *panem noſtrum quotidianum*, puis le remit ſur l'autel; alors le diacre couvrit le calice & prit la patene qu'il éleva. A la fin de la meſſe il dit le *Benedicamus Domino* au coin du marche-pied de l'autel, il n'y a ſur l'autel que la croix & quatre chandeliers, & le ſaint Sacrement n'y eſt point. On le garde à un autre autel comme dans la plûpart des cathedrales que nous vîmes cette année.

Comme l'égliſe de Vienne n'a pas eu moins de zele que celle de Lyon à conſerver ſes anciennes ceremonies, nous voulûmes aſſiſter à une grande meſſe entiere. C'eſt pourquoy le jour de ſaint Barthelemi, qui étoit un dimanche, aprés avoir dit la meſſe à l'abbaye de ſaint André le Haut, nous nous rendîmes à la cathedrale. On étoit à la proceſſion lorſque nous y arrivâmes, & on faiſoit une ſtation dans le cloître qui touche à l'égliſe; le celebrant revêtu en chappe accompagné d'un porte-benitier alloit cependant faire l'aſperſion dans toutes les chapelles, recitant des oraiſons. A ſon retour il traverſa toute la proceſſion, & aprés avoir dit une collecte ou deux, on entra dans l'égliſe en chantant un répons ou une antienne. Le celebrant dit encore dans le chœur une oraiſon ou deux, puis entonna le *Deus in adjutorium* d'un ton élevé, le chœur répondit d'un ton plus bas, & l'on dit tierce d'un chant fort ſimple & comme *in directum*. On n'y dit point d'hymnes, car dans l'égliſe de Vienne on n'en dit qu'à complies, & cependant deux novices apporterent deux chappes aux deux chantres, leſquels n'ont point de chaires au milieu du chœur, mais ils ſe tiennent debout durant l'introïte, ſe promenent durant le *Gloria* & s'aſſeyent aux baſſes chaires durant l'épitre & le graduel.

Lorſque le celebrant arrive à l'autel, il y vient accompagné de deux novices revêtus en aube avec des chandeliers, d'un thuriferaire & d'un ſoudiacre revêtu d'aube & de tunique, & du diacre revêtu de ſa dalmatique. Arrivez à l'autel ils ſe diviſent tous face à face, & l'archevêque accompagné

de deux chanoines & de ſon porte-croix vient au milieu du ſanctuaire dire l'introïte & la confeſſion. Durant le *Gloria* & les oraiſons le diacre, le ſoudiacre & le thuriferaire ſont en droite ligne au coin de l'autel. On ne fit aucune commemoraiſon du dimanche, mais on dit une oraiſon pour le roy, que l'on joignit à celle de la fête ſous une même concluſion.

Aprés l'oraiſon le celebrant va s'aſſeoir ſur un banc de pierre proche de la credence, qui n'eſt couverte que d'une ſimple nappe, ſur laquelle il met le miſſel. Le diacre, le ſoudiacre & le thuriferaire ſe mettent ſur un autre banc de pierre plus bas de l'autre côté de la credence. Pour ce qui eſt des acolythes, aprés avoir mis leurs chandeliers ſur les degrez du ſanctuaire, ils ſe retirent dans le chœur avec les autres novices.

Le ſoudiacre chante l'épitre au pupitre du chœur, & ayant pris la benediction de l'archevêque, vient donner ſon texte au diacre encore aſſis vers la credence. Le diacre aprés avoir étendu le corporal ſur l'autel, vient accompagné des autres miniſtres prendre la benediction de l'archevêque, & lui faire benir l'encens, mais c'eſt lui-même qui met l'encens dans l'encenſoir. Il chante l'évangile au coin de l'autel ſur un petit pupitre de bois ſans tapis, ayant à ſon côté le ſoudiacre, le thuriferaire derriere le pupitre qui le regarde face à face, & les deux acolythes à côté du texte qui ſe regardent auſſi face à face. L'évangile & l'épitre ſe chantent d'un ton particulier, à peu prés comme celui de nos paſſions. Aprés l'évangile les acolythes mettent leurs chandeliers ſur l'autel, & le ſoudiacre porte baiſer le texte à l'archevêque, au celebrant, aux chantres & à tout le chœur. L'on donne auſſi au commencement de la meſſe le texte à baiſer à l'archevêque, au celebrant, & au diacre.

A l'offertoire le celebrant aprés avoir encenſé la matiere du ſacrifice, encenſe l'autel & tourne tout autour. L'encenſement de l'autel fait, le thuriferaire quitte ſa tunique, va encenſer le chœur, puis reprend ſa tunique. Le chant de la preface eſt un chant particulier, & quand on la chante, le ſoudiacre prend la patene qu'il ſoutient nuë avec une écharpe qu'il a ſur l'épaule droite. A la fin de la preface il la remet ſur l'autel, & ſe met avec le thuriferaire à genoux au coin. A l'élevation les deux acolythes tenant des flambeaux chantent dans le ſanctuaire *O ſalutaris hoſtia*. A l'oraiſon Do-

minicale le ſoudiacre reprend la patene comme auparavant, & la rend au diacre aprés que le celebrant en élevant le calice & l'hoſtie a dit *Panem noſtrum quotidianum*, & ſe remet à genoux au coin de l'autel juſqu'aprés la communion. A la fin de la meſſe le diacre dit *Ite miſſa eſt*, *alleluia*, *alleluia*, ce qu'il fait à toutes les fêtes doubles, & l'archevêque donne la benediction, que tous, même le celebrant, reçoivent à genoux.

Les grandes fêtes lorſque l'archevêque officie, il y a à l'autel ſept prêtres, ſept diacres & ſept ſoudiacres, & l'on commence la meſſe tout au bas de la nef à dix pas de la grande porte. L'office s'y fait en tout temps avec une gravité qui ne ſe peut exprimer. On en bannit entierement l'orgue, & la muſique, mais le plain chant eſt ſi beau, & ſe chante avec tant de meſure, qu'il n'y a point de muſique qui en approche. Les matines ſont fort longues, & ſe commencent les grandes grandes fêtes à deux heures, quelquefois à trois, & tout au plus tard à quatre heures. On les chante tout debout ſans s'aſſeoir, & l'on y eſt ſi exact, qu'un chanoine qui y manque, excepté aux fêtes ſimples, perd ce jour-là ſa retribution pour tout le jour, ne peut aſſiſter à aucun autre office, ni même dire ce jour-là la meſſe dans l'égliſe. Les enfans de chœur ſont incorporez au chapitre, & ne peuvent être chaſſez. On les appelle novices.

Pour ce qui eſt de l'égliſe cathedrale, qui eſt dédiée à S. Maurice, elle eſt une des plus belles du royaume, ſoit pour ſa longueur, ſoit pour ſa largeur, ſoit pour l'élevation, ſoit pour être bien percée.

Il y avoit autrefois dans Vienne douze abbayes de notre ordre; aujourd'hui ce nombre eſt fort diminué. La plus conſiderable eſt celle de ſaint Pierre, qui fut ſeculariſée en 1612, les chanoines y doivent faire preuve de nobleſſe. L'égliſe eſt un veritable ſanctuaire. On y compte juſques à vingt deux archevêques enterrez, la plûpart ſont reconnus pour ſaints canoniſez. Nous ne rapportons pas ici les épitaphes de tant de grands prelats, & de quelques autres perſonnes illuſtres qui y ont choiſi leur ſepulture. On peut les voir dans Chorier qui les rapporte. Monſieur l'abbé des Halles, parent de monſieur le maréchal de Villars, qui en eſt doyen, nous procura l'entrée des archives de cet illuſtre chapitre, & nous mit entre les mains deux ou trois beaux cartulaires. Il voulut même nous faire l'honneur de nous donner à dîner, & nous fit voir dans

dans ſon cabinet quelques tableaux de prix, ſur tout une Notre-Dame peinte ſur du bois par Raphaël, eſtimée ſix mille livres, un S. Sebaſtien & un S. Jerôme.

Il y a dans Vienne deux abbayes ſous l'invocation de ſaint André, toutes deux de notre ordre, l'une d'hommes au bas de la ville, & l'autre de filles tout au haut. Nous commençâmes par celle-ci. Madame de Villars qui en eſt abbeſſe avoit pour lors quatre-vingt-deux ans, mais ſon eſprit ne vieillit point. Il ne ſe peut rien ajoûter à l'accueil qu'elle nous fit, & ſon exemple anima toutes ſes religieuſes à nous bien recevoir. Nous découvrîmes par les titres de cette abbaye, qu'elle avoit été fondée par S. Leonien abbé de S. Pierre; qu'il y avoit eu juſqu'à cent religieuſes, & que le monaſtere ayant été ruiné par les Vandales, il fut rétabli par le roy Raoul à la priere de la reine Ermengarde ſa femme. Nous vîmes dans la cour de l'abbaye une ancienne inſcription fort belle & fort bien conſervée. Comme Chorier ne l'a point rapportée, je croi qu'il eſt bon de lui donner place ici.

DRVSOCAESARI
TIB. AVG. F. DIVI AVG.
NEPOTI DIVI IVL.
PRONEPOTI TRIB.
POTEST. II. COS. II

L'abbaye de S. André le Bas peut avoir été autrefois plus conſiderable qu'elle n'eſt aujourd'hui. Ancemond duc de Bourgogne en fut le fondateur, & le roy Conrad le reſtaurateur. Ils y ſont enterrez l'un & l'autre, & on y voit encore leurs épitaphes, qui ſont rapportez par Chorier. L'on croit que l'office du ſaint Sacrement a commencé dans cette égliſe, & que c'eſt pour cela qu'on y prêchoit autrefois l'octave de la fête du ſaint Sacrement. Mais je ne vois pas ſur quoi cela peut être appuyé: à moins que cela ne s'entende de la reception de l'office du ſaint Sacrement dans Vienne ſeulement. Tout proche de l'abbaye on voit une table ronde de pierre, qui étoit autrefois un aſyle.

Sainte Colombe eſt un des plus anciens monaſteres de la ville; il eſt ſitué ſur le bord du Roſne, dans une ſituation admirable; mais il ne conſerve rien de ſes anciens monumens, qu'une voûte ſouterraine, qu'on appelle Ergaſtule, où l'on croit qu'on mettoit en priſon les premiers chrétiens, ce qui n'eſt pas hors de vrayſemblance. Nous eûmes la devotion d'y deſcendre, & ce lieu nous parut affreux; car outre la voûte ſouterraine, nous y remarquâmes encore des cachots, qu'on ne peut voir ſans fremir.

L'abbaye de la Claire eſt la moins ancienne; car elle fut fondée pour des religieuſes de ſainte Claire, qui peu aprés leur fondation embraſſerent *la regle de ſaint Benoît*. Nous y vîmes madame la comteſſe de Veruë, qui ayant mépriſé les plus grands honneurs de la cour de Savoye, s'étoit retirée dans cette maiſon depuis vingt ans, pour y vivre dans un parfait détachement, dans les exercices d'une humilité profonde, & dans les pratiques d'une penitence ſincere. Ce fut-là que dans une entiere reſignation à la volonté de Dieu, elle apprit la mort de ſon mari & de ſes deux petits fils tuez à la bataille d'Hoſtet, ſans verſer une ſeule larme : dégoûtée de tout ce que le monde eſtime, elle met en Dieu ſon unique conſolation; & elle nous diſoit que Dieu lui ayant enlevé ce qu'elle avoit de plus cher ſur la terre, elle ne pouvoit s'attacher aux creatures. C'eſt pourquoi elle a volontiers conſacré à Dieu ſes deux petites filles; qui ſont religieuſes auprés d'elle.

Je ne parle point de la ville de Vienne, parce qu'on trouve une deſcription de tout ce qu'il y a de beau dans Chorier. La porte triomphale bâtie du temps des Romains eſt d'un tres-bon goût. Notre-Dame de la Vie qui eſt aujourd'hui une paroiſſe, étoit autrefois, à ce qu'on dit, un prétoire & un des plus beaux monumens d'antiquité qu'on puiſſe voir : cet édifice étoit compoſé de colonnes d'un ordre Corintien, élevé d'environ quatre-vingt pieds avec des chapiteaux & des corniches. Il formoit un long quarré, qui dans les deux faces plus étroites avoit ſix piliers éloignez l'un de l'autre au moins de huit pieds, & dans les deux autres faces huit piliers d'égale diſtance, au bout deſquels il y avoit deux portes qui répondoient l'une à l'autre. Ceux qui ont converti en égliſe ce précieux monument, l'ont preſque tout maſſacré. Mais il en reſte encore aſſez pour attirer l'admiration de tous les étran-

ges, qui ne peuvent ſe laſſer de voir un ſi bel édifice.

Hors de la ville on voit encore un ancien monument qu'on appelle l'Eguille. C'eſt une piramide élevée ſur quatre gros piliers en forme de voûte à la hauteur d'environ douze pieds. Il n'y a aucune inſcription, mais on croit que c'eſt un tombeau de quelque Romain.

Nous demeurâmes à Vienne juſqu'au commencement du mois de ſeptembre, comblez des honnêtetez de monſeigneur l'archevêque, & édifié du bon ordre de ſa maiſon. Car ce grand archevêque mangeoit avec ſes eccleſiaſtiques & tous ſes domeſtiques dans un refectoire où l'on faiſoit la lecture. Il recitoit ſon office avec un eccleſiaſtique dans une fort belle chapelle où l'on gardoit jour & nuit le ſaint Sacrement, & où ſont les portraits de tous les ſaints Archevêques de Vienne, & par un vœu qu'il avoit fait à Dieu, il ne logeoit jamais dans ſon palais archiepiſcopal aucune femme de quelque condition qu'elle fût, quand bien elle auroit été de ſes parentes.

Comme nous nous diſpoſions à partir, il vint à nous un homme que nous ne connoiſſions pas, qui nous dit que ſi nous ſouhaitions voir des inſcriptions, il en avoit dans ſa maiſon une que jamais perſonne n'avoit pû lire, que les philoſophes, les notaires & les plus habiles déchifreurs n'avoient pû en venir à bout; que pour lui il y avoit trente ans qu'il perdoit la vûë à vouloir la déchifrer ſans ſuccés. Cela nous donna envie de la voir, & nous trouvâmes que c'étoit quatre petits vers françois, gravez d'un caractere de trois ou quatre cens ans ſur une pierre, miſe ſur un pont, pour exciter les paſſans à mettre quelque choſe dans un tronc, pour l'entretien du pont. Auſſi-tôt cet homme les écrivit, & fut ſi joyeux qu'il ne ſe poſſedoit pas. Il nous regardoit comme les plus habiles hommes qui fuſſent ſur la terre, & voulut nous mener voir une autre inſcription en ancienne lettre romaine que je rapporterai ici, parce que je ne ſçai ſi elle eſt dans Chorier.

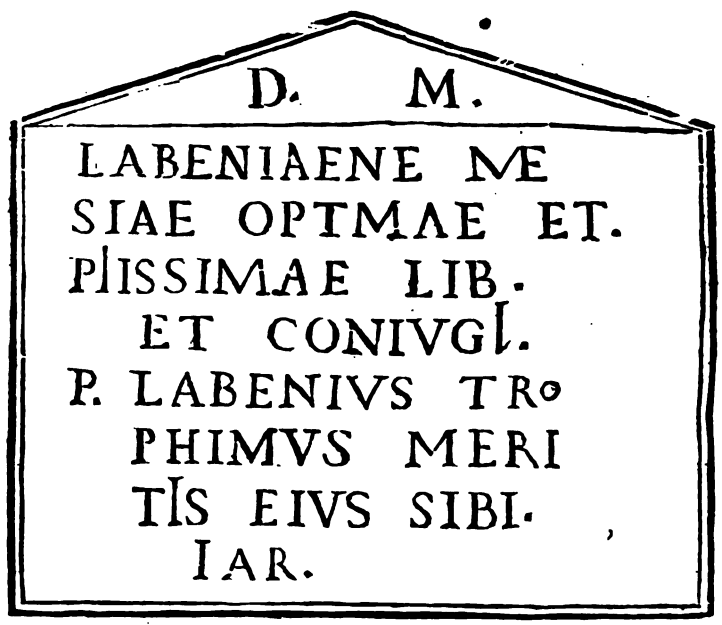

Il nous auroit volontiers conduit par toute la ville, mais
S. Antoine. nous voulions aller à Beaurepert, & de-là à ſaint Antoine.

L'abbaye de S. Antoine qui eſt aujourd'hui un chef d'ordre & une des plus illuſtres du Dauphiné, n'étoit dans ſon origine qu'un prieuré de moines Benedictins, dépendant de Montmajour. Les reliques de S. Antoine y ayant été transferées dans l'onziéme ſiecle, pluſieurs malades infectez du mal qu'on appelle le feu de S. Antoine, y venoient chercher leur guériſon dans les merites du Saint, & ils y abordoient en ſi grand nombre, qu'on fut obligé d'y bâtir deux hôpitaux, un pour les hommes, & l'autre pour les femmes. Gaſton gentilhomme François & ſon fils Guerin, qui y avoit recouvré la ſanté, s'y conſacrerent au ſervice des pauvres, & leur exemple en ayant excité d'autres à faire la même choſe, ils formerent une petite communauté qui fut ſoumiſe aux religieux du Mont-majour, reſidans dans le prieuré dont ils dépendoient entierement. Les ſervices que ces hoſpitaliers rendoient aux pauvres malades leur attirant l'eſtime de tout le monde, on leur permit de ſe bâtir une petite chapelle, où ils pûſſent prier Dieu, mais à condition qu'ils iroient les fêtes à l'office dans l'égliſe des moines, & qu'ils recevroient d'eux les ſacremens. Cela dura juſqu'à Aimon de Montagni, qui ennuié de la qua-

lité de maître de l'hôpital, & portant avec impatience le joug des religieux, obtint du pape Boniface huitiéme une bulle qui le rendoit maître lui & ſes confreres du prieuré qu'il érigea en abbaye ſous la regle de S. Auguſtin, à condition qu'ils feroient une redevance annuelle au Mont-majour.

Cette abbaye eſt aſſûrément magnifique; l'égliſe aprés la cathedrale de Vienne eſt la plus belle du Dauphiné; l'autel eſt d'un marbre noir accompagné de quatre belles figures de bronze d'un travail admirable. On conſerve dans l'autel le corps de S. Antoine dans une belle châſſe d'ébene couverte de lames d'argent. On dit que l'autel avec tous ſes ornemens a coûté dix mille écus, & aſſurément il les vaut bien. Le chœur eſt derriere l'autel dans le fond de l'égliſe, orné de pluſieurs tableaux de prix, auſſi-bien que tous les autels de cet auguſte temple. La ſacriſtie eſt fournie d'ornemens & d'argenterie; on y garde auſſi les ſaintes reliques, parmi leſquelles on voit pluſieurs corps tirez des Catacombes, que les religieux de S. Antoine ont pû avoir facilement, dautant que la vigne de leurs confreres de Rome eſt ſituée dans un ancien cimetiere. Ils nous montrerent des phioles de verre & des lampes d'argile, qu'on avoit trouvées dans ce cimetiere, & apparemment avec les corps dont ils ſont en poſſeſſion. Les phioles de verre pleines de ſang ſont des marques indubitables du martyre de ceux auprés deſquels elles ſe trouvent; les lampes & les pots d'argile étoient des vaiſſeaux dans leſquels on mettoit des aromates, qu'on enterroit avec les chrétiens. Nous vîmes auſſi des marbres ſur leſquels étoient les inſcriptions ſuivantes:

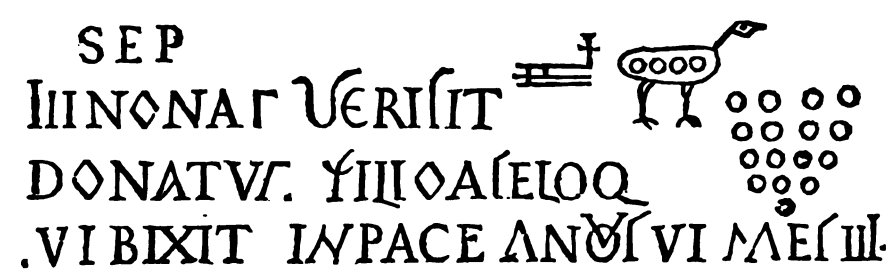

IVSTI. AVORVM.
SEX. INSEPTE. PAREN
TES. BENEMERENTES
L. THEODORI

Une des belles choses qu'on voye à S. Antoine, c'est le refectoire. Il a cent onze pieds de long, trente-quatre de large, il est élevé à proportion, bien percé, sans piliers & soutient trois étages qui sont dessus. Je ne parle point des beaux tableaux d'Italie dont il est orné.

La bibliotheque n'est pas fort grande, mais les livres sont assez bons. Nous y vîmes un manuscrit des livres de l'Imitation de JESUS-CHRIST, d'environ trois cens ans : mais il est sans nom d'auteur, & les livres sont dans un autre ordre que celui que nous avons aujourd'hui. Car notre premier livre est dans le manuscrit le quatriéme ; le second livre aussi le second, notre troisiéme livre est le premier, & notre quatriéme est le troisiéme. Ils sont dans un même volume avec un ouvrage de S. Bonaventure, & des meditations du Cardinal de Turrecremata qui ont pour titre : *Meditationes RR. P. Domini Johannis de Turrecremata sacro-sanctæ Romanæ Ecclesiæ continuis positæ & depictæ de ipsius mandato in ecclesiæ ambitu S. Mariæ de Minerva Romæ.* Et à la fin on lit ces mots. *Finitæ sunt contemplationes supradictæ & continuatæ Romæ per Ulricum Han anno Domini* M. CCCCVII. *die ultima mensis Decembris.* Nous vîmes aussi une lettre originale du fameux Erasme, dans laquelle il dit en des termes fort expressifs, qu'il aimeroit mieux être haché en pieces, que de ne pas croire la verité du corps & du sang de JESUS-CHRIST dans le saint Sacrement.

Nous avons dit que les malades infectez du feu S. Antoi-

ne, avoient donné occaſion à l'établiſſement de l'ordre, qui porte le nom de ce Saint. Cette maladie ayant diſcontinué durant cent ans, avoit commencé à ſe faire ſentir depuis un an, & les religieux avoient charitablement r'ouvert leurs hôpitaux fermez depuis ſi long temps aux pauvres miſerables qui en ſont attaquez. Nous y en vîmes avec beaucoup de compaſſion une vingtaine, les uns ſans pieds, les autres ſans mains, & quelques-uns ſans pieds & ſans mains. Car on ne peut guerir ce mal qu'en coupant les membres auſquels il s'attache d'abord. Il y avoit là un frere fort habile, qui n'en manquoit aucun. Il nous fit voir des mains & des pieds coupez il y a cent ans, qui ſont ſemblables à ceux qu'il coupoit tous les jours, c'eſt-à-dire, tout noirs & tout ſecs.

Nous partîmes de S. Antoine le ſixiéme de Septembre, & nous allâmes à Romans ville du Dauphiné plus grande & plus belle que Vienne, où il y a des Cordeliers, des Capucins & des Recolets, une abbaye de Bernardines, des Urſulines, & des religieuſes de la Viſitation. La principale égliſe eſt la collegiale, qui dans ſon origine étoit une fameuſe abbaye, fondée par S. Barnard archevêque de Vienne dont elle porte le nom. On voit à l'entrée de la ville un vieux château, qui ſert aujourd'hui de priſon, qu'on dit être celui qui fut vendu au Saint, lorſqu'il y bâtit l'abbaye. Quoiqu'il en ſoit, l'égliſe qui ſubſiſte aujourd'hui eſt grande, belle & délicate, mais elle ſe reſſent un peu du ravage des Huguenots. Elle eſt deſſervie par un chapitre conſiderable, qui a pour abbé l'archevêque de Vienne, quoiqu'il ſoit immediat par ſa fondation au ſaint Siege; on croit même que l'abbaye ne s'appelle Romans, que parce que S. Barnard la ſoumit à l'évêque de Rome. Elle a eu le malheur d'être ruinée ſix fois. 1. par les Maures. 2. par l'archevêque Sebon. 3. & 4. par le feu. 5. par Guigue Dauphin dans le douziéme ſiecle, & 6. par les Calviniſtes. Romans.

Valence n'eſt qu'à trois lieuës de Romans. La ville eſt aſſez jolie, mais peu peuplée. L'égliſe cathedrale a été conſacrée en 1096. par le pape Urbain II. & par douze évêques en l'honneur de ſaint Corneille & de ſaint Cyprien, quoyqu'on l'appelle ſaint Apollinaire. Elle eſt aſſez belle pour ſon temps. On croit dans Valence que c'étoit autrefois une abbaye de Benedictins, & que la cathedrale étoit à ſaint Valence.

Jean, qui eſt aujourd'hui une paroiſſe. Nouy y vîmes cette ancienne inſcription.

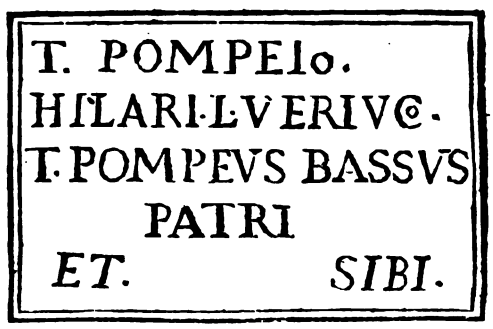

Il y a dans Valence trois abbayes; S. Rufe de l'ordre de S. Auguſtin, Vernaiſon de l'ordre de Cîteaux, & Soyon de l'ordre de S. Benoiſt. Celle ci auſſi bien que les autres étoit autrefois hors de la ville; mais ayant été ruinée, les religieuſes furent obligées de ſe retirer à Valence, où Jean de Montluc qui en étoit évêque, les reçut dans ſon palais épiſcopal, leur permit ſans peine de faire l'office dans ſa cathedrale, & d'y tenir un chœur avec les chanoines. Quelques-uns ont prétendu juſtifier cet évêque, qui d'ailleurs étoit ſçavant & avoit de l'eſprit: mais il fut ſoupçonné d'avoir abuſé de cette abbeſſe, laquelle depuis proſtitua ſa religion étant morte Calviniſte hors de ſon cloître. Nous avons vû à Valence des anciens chanoines, qui ſçavent de leurs ancêtres, qu'on l'avoit vû prêcher en habit long & couvert de ſon chapeau. Nous connoiſſons auſſi des perſonnes qui ont vû une lettre qu'il écrivoit au maréchal de Montluc ſon frere, dans laquelle il avoit l'inſolence de lui mander, que ſi l'évêque de Rome vouloit faire du bruit, il ébranleroit de telle ſorte ſon clocher, qu'il tomberoit par terre.

Die. De Valence nous fûmes à l'abbaye de Leoncel, & de-là à Die dont l'évêché étoit autrefois uni à celui de Valence. Les chemins ſont tres-difficiles & même dangereux. C'eſt pourquoi nous n'y arrivâmes que ſur les neuf heures du ſoir. Environ un mois auparavant on avoit découvert une conſpiration; on avoit trouvé des magaſins de poudres, on avoit auſſi ſurpris des lettres originales des Etats d'Holande & de la Reine Anne pour lever des ſoldats, & leur faire tenir de l'argent;

& ſelon le projet des conjurez en même temps que les Anglois firent leur deſcente dans le Languedoc, les Allemans devoient fondre dans le pays de Die par le Gapençois, & tout le monde prendre les armes, égorger l'évêque, le gouverneur, le ſubdelegué de l'intendant, tous les chanoines & tous les anciens catholiques. Cette conſpiration avoit obligé de faire des perquiſitions; on prenoit toutes les précautions poſſibles, & l'on avoit déja arrêté priſonniers une vingtaine de ceux qui étoient entrez dans la conſpiration, qui ne nioient pas le fait. Comme nous arrivâmes tard, les gardes qui étoient à la porte nous crierent *Qui va là?* mais nous étions tellement occupez à chercher notre chemin, que nous ne les entendîmes pas, nous ne vîmes pas même la porte de la ville qui étoit tout proche de nous. Il eſt vray qu'elle étoit ſi petite, qu'elle n'avoit pas l'apparence d'une porte de ville. Comme nous ne répondîmes pas, & que nous avancions toûjours notre chemin en nous éloignant de la porte par laquelle nous devions naturellement entrer, les gardes tirerent ſur nous, & furent auſſi-tôt donner avis au gouverneur, que deux camiſars, habillez en prêtres, montez ſur des chevaux, étoient venus à la porte de la ville, qu'on leur avoit crié *Qui va là?* & qu'au lieu de répondre, ils avoient fui dans les vignes. Le gouverneur avertit auſſi-tôt l'évêque & le ſubdelegué de l'intendant de l'avis qu'on vient de lui donner; l'épouvante ſe met dans les eſprits, & l'on conclud qu'il falloit promptement commander une compagnie de canonniers pour courir aprés les camiſars. On donne les ordres, & on met toute la ville en émotion pour prendre deux perſonnes, qui venoient ſe livrer elles-mêmes. Comme nous ne ſçavions rien de ce qui ſe paſſoit, nous ſuivions toûjours les murailles de la ville dans l'eſperance que nous trouverions enfin une porte; nous fîmes beaucoup de fort méchant chemin, & aprés aſſez de temps & bien des inquietudes, nous en trouvâmes une qu'on venoit apparemment d'ouvrir pour laiſſer ſortir les ſoldats qui devoient courir aprés nous. Il y avoit un homme qui tenoit un falot & trois ſoldats armez qui nous regarderent depuis les pieds juſqu'à la tête. Nous les priâmes de nous faire la grace de nous mener en quelque hôtellerie. Ils nous y menerent, mais en même temps ils donnerent avis au gouverneur, que les camiſars étoient dans la ville, dans une telle hôtellerie. Le gouverneur en avertit auſſi-tôt l'évêque,

& un moment aprés il entra dans nôtre auberge avec le ſubdelegué de l'Intendant, & un autre officier. Il nous demanda fort honnêtement ſi on pouvoit ſçavoir d'où nous venions; nous luy répondîmes que nous venions de l'abbaye de Leoncel; il ajoûta ſi nous avions quelque affaire dans la ville; nous lui dîmes qu'oüi; que nous avions affaire à monſeigneur l'évêque: Le ſubdelegué de l'Intendant prenant la parole, nous demanda pourquoy nous n'avions pas répondu, lors qu'on avoit crié, *qui va-là*; nous lui dîmes que nous n'avions rien entendu. Pour lors le gouverneur nous dit, Mes peres, vous n'avez gueres la mine de Camiſars: cependant comme nous ſommes dans un temps où l'on eſt obligé de prendre des précautions, puiſque vous avez à faire à monſieur l'évêque, vous voulez bien que nous vous y menions. Cela nous fit un fort grand plaiſir, quoy que d'ailleurs nous euſſions un peu de peine d'aller voir ſi tard un prélat dont nous avions beſoin. L'évêque nous attendoit, & nous reçut avec beaucoup d'honnêteté; & aprés que nous luy eûmes dit le ſujet de nôtre voyage, & qu'il eut vû les lettres que nous avions de l'aſſemblée du clergé, il congedia ceux qui nous avoient amené, & nous retint un peu auprés de lui, puis il nous donna un laquais pour nous conduire dans nôtre logis.

Le lendemain, à ſept heures du matin, il nous envoya querir pour voir ſes archives; & d'un air fort agreable nous dit, Mes Peres, comme vous êtes des gens ſuſpects, je dois avoir l'œil ſur vous; ainſi il faut que vous dîniez avec moy; & je vous prie, tandis que vous ſerez à Die, de ne vous pas engager ailleurs. Nous travaillâmes donc chez luy tout le jour & aux archives du chapitre, où nous trouvâmes la vie d'Amedée de Rouſſillon, l'un des plus grands prélats qui ayent gouverné les dioceſes de Die & de Valence. Il avoit été Benedictin, religieux de ſaint Claude, abbé de Savigny, & enſuite évêque de Valence & de Die: car ce fut lui qui procura l'union des deux évêchez, & par tout il a fait de grandes choſes. Car je diray en paſſant, que dans nos recherches, nous avons trouvé preſque par tout, que les plus grands évêques ſont ceux qui ont été religieux. Nous y trouvâmes auſſi les informations de la vie & des miracles de ſaint Eſtienne, évêque de Die, faites par les évêques de la province de Vienne, pour ſervir à ſa canonization. Ce grand ſaint avoit été Chartreux, & ſon corps s'étoit conſervé ſans corruption juſqu'au

temps que les Calviniſtes s'étant rendus maîtres de la ville, le brûlerent au milieu de la place. Nous voulûmes enſuite voir le tour que nous avions fait quand nous arrivâmes à Die, & nous fûmes ſurpris de voir tous les méchans pas où nous avions été dans la nuit ſans aucun guide. Cela nous donna occaſion de prendre cette inſcription que nous trouvâmes dans les murailles de la ville.

D. M.
CARINIANI. VA-
LERIANI. FIL.
ANNORVM. XV.
ACNE. FIL. CARISS.
ET SIBI. VIVA. FEC.

En voicy encore une qui étoit proche de la cathedrale.

D. M.
C. MELLINI
SECVNDINI
MELLINI
VERVS ET SEVE-
RVS PATER.

Celle qui ſuit étoit dans un autre endroit de la ville.

D. M.
LIBERORVM AC CON-
IVGIBVS PVBLICI CALIS-
TI ET IPSIVS CONSECRATᵂ
CVMBESAE VINEAE AREP.
EX CVIVS REDDITV OMNIB.
ANNIS PROLIBARI VOLO
NE MINVS XV. V. S. E.
H. T. H. N. S.

Aprés avoir achevé tout ce que nous avions à faire à Die, nous heſitâmes aſſez long-temps quelle route nous prendrions, parce que les chemins étoient deteſtables : mais enfin nous
Gap. nous déterminâmes pour Gap. Nous y arrivâmes la veille de Saint Mathieu, & nous fûmes auſſi-tôt ſaluer monſeigneur l'évêque, qui nous reçut avec bien de la bonté, & nous fit l'honneur de nous retenir pour collationner avec luy. C'eſt un évêque tres zelé, devot à la ſainte Vierge, & fort auſtere pour ſa perſonne, car il ne mange que des viandes groſſieres ; les jours maigres il s'abſtient de poiſſon ; il porte le cilice, couche ſur la dure, & pour couverture de ſon lit, ſe ſert d'un drap mortuaire. Le lendemain, aprés avoir travaillé aux archives du chapitre, nous aſſiſtâmes aux vêpres de la cathedrale, qui eſt nouvellement bâtie, & dont le chœur eſt derriere l'autel auſſi bien qu'à Die.

Aprés les vêpres on fit une proceſſion generale pour le troiſiéme dimanche du mois ; les vierges y marchoient les premieres, portant une croix de bois couverte d'un voile blanc, & chantant les litanies de la Vierge. Les veuves les ſuivoient portant une croix de bois couverte d'un voile ou d'un creſpe noir, & ne chantoient point. Les Capucins marchoient aprés, puis les Cordeliers & les Jacobins, & enfin la cathedrale. Au retour de la proceſſion les vierges continuerent leur chant, & les veuves ſe mirent devant un autel de la Vierge ; lor que le clergé entra, elles interrompirent leur chant. A la fin lorſque tout le monde ſortit, elles chanterent encore un cantique.

Embrun. De Gap nous allâmes à Embrun, qui n'en eſt éloigné que de ſept lieuës. Monſeigneur l'archevêque nous y reçut avec beaucoup de bonté, & nous fit ouvrir ſon chartrier & celui du Chapitre. C'étoit un venerable vieillard, alors âgé de quatre-vingt-deux ans, qui s'étoit fait preparer ſon tombeau dans le cimetiere, où il avoit choiſi ſa ſepulture ; il faiſoit bâtir un ſeminaire ſomptueux, qu'il avoit donné aux Jeſuites auquel on diſoit qu'il faiſoit une dépenſe de cent mil écus. Sa cathedrale peut paſſer pour une belle égliſe dans le Dauphiné ; les collateraux ſont anciens ; à côté de l'autel il y a deux petites tribunes, comme deux chaires de predicateurs, dans leſquelles on chante l'épitre & l'évangile. Elle a eu un archevêque pape, & dix cardinaux. Comme nous deſcendions du chartrier, nous trouvâmes dans l'égliſe un prêtre avec pluſieurs laïques qui

faiſoient les prieres des agonizans, pour un homme qui étoit à l'extremité, à la fin des prieres il donna la benediction avec le ſaint ciboire. Peu de temps aprés, le malade étant mort, nous entendîmes les Penitens qui faiſoient pour lui des prieres. Je crois qu'on fait la même choſe à tous les agonizans & à tous les morts.

Boſcodon.

L'abbaye de Boſcodon eſt à deux lieuës d'Embrun, dans une agreable ſolitude; il y a douze anciens Benedictins qui vivent en commun dans un même refectoire, & couchent dans un dortoir. Ils ſe levent à quatre heures, chantent en notes tout l'office, font enſuite une demie heure de méditation, & partagent le reſte du temps entre la lecture & le travail manuel. Cette abbaye fut fondée l'an 1130. non pas pour des Chanoines reguliers, comme l'a écrit ſans fondement le pere Fournier, mais pour des Benedictins qui ſuivoient l'inſtitut de l'abbaye de Chaleſ dont nous trouvâmes les anciens reglemens, que nous avons imprimez au quatriéme tome de nos Anecdotes.

Nôtre-Dame du Laure.

De là nous fûmes coucher à Nôtre-Dame du Laure, où depuis environ quarante ans une pauvre bergere a donné lieu à une grande devotion. Dieu qui ſe plaît à ſe communiquer aux ames ſimples, a prevenu de telle ſorte la ſœur Benoîte, c'eſt le nom de la Bergere, qu'on la regarde dans tout le païs comme une ſainte, ſur tout aprés que pluſieurs perſonnes ont aſſuré qu'elle leur avoit découvert des ſecrets de leur conſcience que perſonne ne pouvoit ſçavoir, les avertiſſant de ſe confeſſer de certains pechez qu'ils croïoient être inconnus. On accourt à elle de tout le Dauphiné, de la Provence & de la Savoye, comme à un oracle, & il n'y a pas même juſques aux évêques qui ne croïent point trop s'humilier de la venir voir, la conſulter, & ſe recommander à ſes prieres. Nous en avons vû un qui nous a aſſuré qu'elle lui avoit dit des choſes qui le regardoient, ſi ſecrettes, qu'elle ne pouvoit les avoir appriſes que de Dieu ſeul. Voicy ce qu'on nous dit de cette bonne Bergere, qu'on peut regarder comme la Ste Geneviéve de nôtre ſiecle. S'étant renduë digne des viſites du Seigneur, un jour qu'elle paiſſoit ſon troupeau à un quart de lieuë de là, la ſainte Vierge s'apparut à elle, lui fit connoître qu'elle vouloit être honorée en ce lieu, & lui ordonna d'y faire bâtir une égliſe en ſon honneur. Benoîte étant venuë ſur la montagne, trouva tout le plan de l'égliſe tracé, la terre s'étant élevée pour en marquer les bor-

...orit l'égliſe,
...mbrun qui fut
...'interceſſion de la
...equee pour lui, donna
...e portail ; il y a aujour-
...e la devotion des peuples.
...qui a choiſi ce lieu pour ſa
...ater tout ſon bien pour y fonder
...uroit dire la foule de monde qui ac-
...cette ſolitude ; le jour de la Nativité
...x-ſept proceſſions. Lorſque nous y fûmes,
...de Marſeille, qui y étoient venuës exprés,
...epuis un mois, s'eſtimant heureuſes de rece-
...onſolation de la Bergere. Toutes les bonnes
...eunent en pelerinage, aprés avoir fait leur de-
...erge, vont la voir dans ſa petite maiſon. Elle les
...Dieu devant l'image de ſa ſainte maîtreſſe, les exhorte
...confeſſer, à communier, & à être devot envers la Vier-
...s voulûmes auſſi la voir, elle nous reçut dans ſa cham-
...ec beaucoup de reſpect, & pria Dieu de benir nos tra-
... Nous remarquâmes en elle une grande ſimplicité & une
...ide droiture.

Nous entrâmes dans la Provence, par la ville de Ciſteron, ...uée ſur le côteau d'une montagne, dans le conflan de la ...ouech & de la Durance, ſur laquelle on voit un Pont d'une ...eule arche fort hardi ; La citadelle eſt bâtie au ſommet du rocher. La cathedrale faite en croix eſt ancienne, on croit qu'elle a été bâtie par Charlemagne ; nous y vîmes dans la ſacriſtie une fort belle argenterie, qui a été donnée par un des derniers évêques.

Nous allâmes de là à Digne, qui n'en eſt éloigné que de ſix lieuës. L'évêque qui avoit aſſiſté à l'aſſemblée du Clergé, n'y étoit pas encore arrivé. C'eſt un prelat fort eſtimé dans ſon ſon dioceſe, qui s'eſt acquis l'affection de ſes peuples par les grandes aumônes qu'il fit aux pauvres dans la chere année ; en ſon abſence nous vîmes monſieur le Prevôt dont nous reçûmes toutes les honnêtetez poſſibles. La cathedrale qu'on croit être du temps de Charlemagne, eſt faite en croix & hors de la ville. Les Calviniſtes l'ayant pillée, les Chanoines furent obligez de ſe retirer dans la ville, pour y faire l'Office dans la paroiſſe de ſaint Jerôme, où ils ſont encore à preſent. Nous aſ-

ſiſtâmes à leurs Vêpres le jour de la fête du Saint. Celui qui officioit étoit revêtu de chappe proche de l'autel avec le prêtre aſſiſtant auſſi en chappe. On y conſerve le ſaint Sacrement, non au maître autel, mais dans une chapelle; Dans l'ancienne cathedrale il étoit à côté de l'autel, dans une tour de bois, qu'on voit encore aujourd'hui.

En ce temps-là on faiſoit une grande perquiſition des faux-monnoyeurs dans le Dauphiné & dans la Provence, & il y a peu de villes où on n'en pendît quelques-uns, parce que le nombre en étoit fort grand. Cela étoit cauſe qu'on avoit de la peine à faire paſſer de certaines monnoyes. Les Loüis d'or ſur tout étoient fort décriez, & quelque bons qu'ils fuſſent, perſonne ne vouloit s'en charger. Nous avions déja éprouvé cela à Gap, où nôtre hôteſſe aima mieux nous faire crédit, que de nous donner la monnoye d'un Loüis d'or. Nous éprouvâmes la même difficulté à Digne, où nous fûmes une heure & demie à trouver dans la ville de la monoye, quoique tous ceux qui voyoient nos Loüis d'or avoüaſſent qu'ils étoient de bon or & au bon coing. Cela fut cauſe que nous partîmes un peu tard pour aller à Sennez, auſſi n'y arrivâmes nous qu'à l'entrée de la nuit; parce Sennez.
que les chemins ſont tres-méchans, qu'il faut preſque toûjours marcher dans des pierres, ſur des montagnes, & par des voïes étroites qui ſont environnées de precipices. Lorſque nous arrivâmes à Sennez, nous croyions entrer dans une ville, & nous ne trouvâmes qu'un village. Un bon païſan que nous rencontrâmes, nous demanda ſi nous voulions qu'il nous meneroit au meilleur logis; nous lui dîmes qu'il nous feroit plaiſir: mais nous fûmes bien ſurpris, lorſqu'aïant fait entrer nos chevaux dans l'écurie nous n'y vîmes point de ratelier, & encore plus, lorſque pour nôtre ſoupé on ne trouva qu'un œuf pour nous deux. Nous nous contentâmes de manger du pain & des fruits, ce qui nous eſt arrivé aſſez ſouvent en Provence, & nous plaignions le ſort de l'illuſtre évêque de Sennez, qui aprés s'être fait admirer dans Paris par ſes predications, ſe voyoit comme exilé dans un païs deſert & affreux. Le lendemain, aprés avoir vû la cathedrale, nous fûmes le ſaluer en ſon palais épiſcopal, qui eſt ſur une éminence à un demi quart de lieuë de là. Il nous reçut de la maniere la plus obligeante du monde, & nous fit des reproches de ce que nous n'avions pas été deſcendre chez lui. Il envoïa prendre nos chevaux & nous retint deux jours. Nous mangeâmes avec lui dans ſon petit refectoire, où l'on fait la

[illegible] même

[illegible] le chemin de
[illegible] compagnon étoit
[illegible] sentement, &
[illegible] à l'Ecrinolle,
[illegible] encore du soleil
[illegible] comme les lieuës de
[illegible] avant d'y arri-
[illegible] un brouillard assez épais,
[illegible] nous conduire, & nous
[illegible] nous trouvâmes une si
[illegible] que nous ne pûmes pas
[illegible] chemin [illegible] nous crûmes d'au-
[illegible] nous étions égarez, que nous
[illegible] des villages qui étoient à
[illegible] un torrent sec, qui nous avoit
[illegible] ne deliberâmes pas à retourner
[illegible] marche nous trouvâmes ce
[illegible] & nous vîmes qu'il se ter-
[illegible] un terrain impratiquable, nous ne
[illegible] & nous allions à la garde du bon Dieu.
[illegible] une eminence, nous y
[illegible] nous ne découvririons pas quel-
[illegible] Nous y trouvâmes
[illegible] à la maison
[illegible] nous y fûmes
[illegible] pas quelqu'un,
[illegible] que nous étions des
[illegible] & que nous le prïons
[illegible] passer la nuit.
[illegible] arbre pour savoir qui
[illegible] par le même
[illegible] arrivez aux
[illegible] nous retournâmes
[illegible] le priâmes de
[illegible] & assurément nous n'aurions
[illegible] Nous [illegible] enfin heureusement,
[illegible] & joyeux d'avoir
[illegible] que nous avions eu.
[illegible] par les chemins les
plus

[illegible]ables qui ſoient ſur la terre. La ville n'a rien de [illegible]a ſituation, qui étoit fort agreable avant la ge[illegible]iviers. Ce que nous y avons remarqué, c'eſt qu'à [illegible]es portes il y a une image de la Vierge avec une lampe [illegible]le devant toute la nuit, & tous les ſoirs on y chante les [illegible]es. On dit que c'eſt un vœu de monſieur Godeau, qui [illegible] la ville ſous la protection de la Vierge, & en reſſentit les [illegible]ets, lorſque les ennemis s'étant préſentés devant Grace, ſe retirerent au bout de trois jours ſans y faire de mal.

Vence n'eſt éloigné de Grace que de trois lieuës. L'évêché eſt très-petit, il n'y a ni religieux, ni religieuſes. On croit que la cathedrale, au moins le ſanctuaire, étoit un ancien temple. Nous eſperions y trouver quelque monument érigé à la memoire de monſieur Godeau, qui en a été durant ſa vie le plus bel ornement; mais on n'a pas plus ſongé à lui faire honneur après ſa mort, que s'il n'avoit jamais été dans le monde. Voilà le ſort des grands hommes ſur la terre; heureux s'ils ſont écrits dans le livre de vie. On voit quelques inſcriptions dans le Palais épiſcopal, mais la pluſpart ſont imprimées dans Bouche. Vence.

Nous partîmes de Vence dans le deſſein d'aller à Lerins; nous paſsâmes à Antybe, petite ville ſur le bord de la mer, & bien fortifiée, d'où le ſiege épiſcopal a été transferé à Grace. Comme nous ſavions que l'abbé de Lerins étoit en ſa maiſon de plaiſance de Vallori, nous crûmes qu'il étoit de nôtre devoir de l'aller ſaluer. Je ne ſçai s'il nous vit venir de ſa fenêtre, mais il eſt certain que nous fûmes deux heures ſans lui pouvoir parler, & qu'après avoir attendu ſi long-temps, lorſqu'on nous introduiſit dans ſa chambre, il nous demanda d'un ton fier ce que nous voulions; nous lui dîmes que le Clergé de France nous avoit chargés d'un grand ouvrage, dans lequel on devoit parler de ſon abbaye, & que nous étions deputez pour y aller chercher quelqu'ancien monument qui pût lui faire honneur, que nous avions des lettres de l'aſſemblée du Clergé pour avoir entrée par tout, & que dans toutes les cathedrales & dans toutes les abbayes on nous ouvroit tout. Il prit nos lettres, & aprés les avoir lûës, il nous dit que le Bibliothecaire de Lerins étoit allé prendre une recreation dont il ne reviendroit d'un mois, & qu'ainſi il n'y avoit rien à faire pour nous à Lerins. La charité m'oblige de paſſer ſous ſilence le reſte de nôtre entretien. Le lendemain nous prîmes congé de lui; il nous offrit de prendre un morceau de pain avant que de par-

tir, mais nous lui dîmes que nous étions bien aiſes d'aller dire la meſſe à Lerins, plûtôt pour ſatisfaire nôtre devotion, que pour y voir la maiſon. Il fit tout ce qu'il put pour nous en détourner, & voyant que nous étions réſolus d'y aller il nous demanda excuſe de ce que nous avions été ſi mal reçûs. Je lui répondis, que nous n'étions pas venus là pour y faire bonne chere, que nous n'aurions ſouhaité qu'une bonne parole, que ſa regle & la nôtre l'ordonnoit, mais que nous ne l'avions pas trouvée chez lui. Lorſque nous fûmes à Cannes les bateliers nous demanderent un écu pour nous paſſer à Lerins; nous l'aurions bien donné, mais comme nous n'avions pas aſſez d'argent blanc pour payer nos repas & nôtre coucher, & qu'on ne vouloit point de nôtre or, nous fûmes obligés de nous contenter de voir Lerins ſans y entrer, d'offrir à Dieu cette petite mortification, & de prendre le chemin de Frejus, où nous arrivâmes tout au ſoir.

Frejus. Frejus eſt une ancienne ville, fort celebre du temps des Romains, qui y firent un aqueduc de neuf grandes lieuës, qui traverſoit les rochers; on en voit encore de beaux reſtes. Ils firent auſſi un port & un amphiteatre qui eſt encore tout entier. La cathedrale n'a rien de ſingulier, qu'un ancien baptiſtaire, il eſt ſeparé de l'égliſe, d'une figure octogone, ſoûtenuë par de petits piliers, autour duquel il y a pluſieurs autels. Monſieur le Prevôt Antelmi frere du ſavant Joſeph Antelmi, dont nous avons de ſi beaux ouvrages, nous communiqua tous les memoires de monſieur ſon frere, & nous pouvons dire que ſi nous avons quelque choſe de bon ſur l'égliſe & le dioceſe de Frejus, c'eſt à lui que nous en ſommes redevables. Il nous fit voir quelques anciens manuſcrits, & en particulier un vieux rituel, qui m'auroit bien ſervi lorſque je travaillai ſur les rits eccleſiaſtiques. Ce Rituel preſcrit qu'à la meſſe le prêtre aprés la preface diſe avant le canon l'oraiſon ſuivante:

ORATIO POST *SANCTUS*, DICENDA.

Aperi Domine os meum ad benedicendum nomen ſanctum tuum, mundaque cor meum & corpus ab omnibus variis & nequiſſimis cogitationibus, ut exaudiri merear, deprecans pro populo tuo, quem elegiſti tibi; & in ſpiritu humilitatis & in animo contrito ſuſcipiamur à te, & ſic fiat ſacrificium noſtrum in conſpectu tuo hodie, ut placeat tibi Domine Deus, Per Dominum

noſtrum Jeſum Chriſtum filium tuum, qui tecum vivit & regnat Deus in unitate Spiritus ſancti per omnia ſæcula ſæculorum.

Pour monſeigneur l'évêque c'eſt un prelat d'un très grand merite & ſavant ; il nous fit l'honneur de nous donner à dîner tout le temps que nous fûmes à Frejus, nous offrit un lit dans ſon ſeminaire, & nous fit la grace de nous donner de l'argent blanc pour nôtre or, que ſon homme d'affaire trouva très-bon.

Toronnet. De Frejus nous fûmes à Draguinant, & de Draguinant à l'abbaye du Toronnet, de l'ordre de Citeaux. Comme nous étions à un quart de lieuë du monaſtere, il ſurvint un orage accompagné de grêle & de tonnerre ſi furieux, qu'en un moment les chemins furent changez en torrens. Les Religieux nous y reçurent avec beaucoup de charité, & nous obligerent à cauſe des pluyes, de ſejourner le lendemain. Nous vîmes cependant la maiſon, qui eſt une des belles de l'ordre. L'égliſe eſt grande, vaſte ; & bien bâtie, monſieur Phelippeaux qui en eſt abbé met la plus grande partie de ſon revenu à la bien décorer. Le cloître, le dortoir & les autres lieux reguliers tous bâtis de pierres de taille répondent à l'égliſe.

Du Toronnet nous fûmes à Yers, & de-là à Toulon ; C'eſt aſſeurément le plus beau païs de la Provence.

Toulon. Avant la mort des oliviers & des orangers c'étoit un charme de voir toute la campagne. La ville de Toulon eſt grande, peuplée & bien bâtie, le port eſt très-beau, l'arſenal l'eſt encore davantage, la maiſon des Jeſuites eſt magnifique. L'égliſe cathedrale peut paſſer pour une belle égliſe dans la Provence, mais l'on n'y garde point le ſaint Sacrement. L'évêque qui étoit ſourd, avoit fait paroître ſon zele peu de temps auparavant que la ville fût aſſiegée par le duc de Savoye & par les Allemands, mettant l'union parmi les Commandans, fourniſſant de l'argent & des farines, & demeurant intrepide au milieu des bombes qui tomberent au nombre de treize dans ſa maiſon, même au coin de ſon lit. En reconnoiſſance de ſon zele la ville lui a fait dreſſer un monument dans la chambre de ville avec cette inſcription :

tir, mais no[illegible]
la m[illegible]

[illegible] de Chalucet
[illegible] Tolonensi
Quod
[illegible] terrâ marique
[illegible], Anglis, Batavis &
Sabaudis obsessa
Inter missiles hostium ignes
& dijectæ domus ruinas
intrepidus,
Optimates consilio & exemplo firmavit,
plebem frumento & pecunia juvit,
consules
& civitas Tolonensis
post depulsos hostes
grati animi
monumentum.
P P.
1708.

Marseille. Marseille est beaucoup plus grand, plus peuplé & plus beau que Toulon; sur tout la ville-neuve, dans laquelle on entre par une ruë longue d'un quart de lieuë, large à proportion, ornée d'une belle allée d'arbres, & dont tous les édifices de même hauteur & de même largeur, sont non seulement magnifiques, mais encore très-somptueux, & je ne crois pas que dans Paris on trouve une ruë si belle. L'ancienne ville n'a pas le même agrément: mais le port est très-vaste & très-marchand. Nous y vîmes près de trente galeres, & sur le bord de petites baraques dans lesquelles les galeriens travaillent durant le jour, les uns à faire des souliers, les autres des bas, les autres à d'autres métiers. On leur permet d'aller quêter dans la ville, mais ceux qui sont galeriens pour des crimes, sont suivis par des gardes, & sont toûjours deux à deux attachez par les pieds à une chaîne qu'ils traînent. Pour les galeriens Turcs on leur permet d'aller seuls avec un anneau seulement au pied.

La cathedrale bâtie sur le bord de la mer, n'est pas fort magnifique. On y voit un tableau de monsieur Puget fort estimé, & une grande chapelle bâtie pour mettre le corps de Jean-Baptiste Gaud évêque de Marseille, decedé en odeur

de ſainteté, & illuſtre en miracles. Il s'en fit après ſa mort une ſi grande quantité & de ſi averez, qu'on ſongea dés-lors à proceder à ſa canonization, & tous les Marſeillois avoient pour lui une ſi grande veneration, qu'ils étoient diſpoſez à fournir tous les frais neceſſaires à cela; mais une perſonne qu'on crut fort intelligente en ces ſortes de procedures, leur ayant dit qu'il falloit commencer par faire ceſſer toute ſorte de culte, & faire un procès verbal *de non cultu*, on l'a ſi bien fait ceſſer, qu'à preſent on n'y penſe plus. Monſieur l'abbé de Foreſta Colong qui en eſt Prevôt, nous fit toutes les honêtetez poſſibles, il nous procura l'entrée des archives du Chapitre, & parce que nous étions un peu éloignés de nôtre logis, il voulut nous donner à dîner.

L'abbaye de ſaint Victor eſt le lieu le plus venerable de Marſeille. Elle eſt hors de la ville aſſez près du port. Tout le terrain d'alentour s'appelloit autrefois *Paradiſus*, à cauſe de la ſainteté des religieux qui l'habitoient au nombre de cinq mille. Caſſien ſi illuſtre dans l'antiquité, & ſi fameux par ſes pieux & ſavans écrits en fut le fondateur. On y voit ſon ſepulcre qui eſt de marbre, auſſi-bien que celui de ſaint Iſarne abbé de ſaint Victor, dans leſquels ſont renfermez leurs oſſemens, excepté le chef de Caſſien & le bras de ſaint Iſarne, qui ſont dans le treſor fort bien enchâſſez. On voit auſſi le ſepulcre de ſaint Mauron abbé de ce monaſtere & évêque de Marſeille, qui fut enterré dans un mauſolée de payen, comme il paroît par l'inſcription. Celui du pape Urbain V. qui avoit auſſi été abbé de ſaint Victor eſt de marbre, il eſt à côté du grand autel, & au deſſus ſe conſerve la bierre de bois, dans laquelle il fut apporté d'Avignon. On voit encore dans l'abbaye ſa croce d'yvoire, ſes ornemens pontificaux, ſa chappe & ſes ſandales; ce pape eſt un des plus ſaints pontifes, qui ait gouverné l'égliſe: on conſerve encore à ſaint Victor les informations qui furent faites de ſa vie & de ſes miracles pour proceder à ſa canoniſation. Le monaſtere eſt redevable à ce grand pape du grand buſte de vermeil doré qui renferme le chef de ſaint Victor. S. Victor.

Je ne parle pas des autres reliques qui ſont dans le treſor, de la croix de ſaint André qu'on croit y avoir, ni de la grote où l'on pretend que ſainte Madelaine fit penitence. Il y a dans le veſtibule de l'égliſe des tombeaux de pluſieurs évêques & abbez, ce qui fait juger qu'anciennement on ne les enterroit

[illegible] de l'egliſe elle eſt grande & [illegible] elle eſt double, c'eſt à dire qu'il [illegible] une inferieure, dont la Dedicace a [illegible] eſt reſervée aujourd'hui par trente- [illegible] que Dieu y ſeroit mieux ſervi, & le [illegible] la reforme: quelques-uns [illegible] d'y voir nôtre congrega- [illegible] mais c'eſt un ouvrage de Dieu, [illegible] pas encore venus. Nous n'eûmes pas [illegible] ceremonies; nous ſavons ſeulement [illegible] commencies faire la benediction de l'eau benite [illegible] &c. & ce dans à Vienne on la fait au benitier

[illegible] eſt une ancienne abbaye de Benedictines, [illegible] originairement Caſſianites; car il eſt aſſez [illegible], qui bâtit le monaſtere de ſaint Victor [illegible] en bâtit auſſi un pour des vierges. Quoiqu'il [illegible] ne peut douter que cette abbaye n'ait été autrefois [illegible] On y garde aujourd'hui l'abſtinence & les jeûnes [illegible]. Madame de Janſon niéce de monſeigneur le [illegible] de Janſon, nous y reçut avec beaucoup de bonté, [illegible] nous montra ſes archives de la meilleur grace du monde. [illegible] voulut auſſi nous faire voir quelques antiquitez, qui ſont [illegible] l'interieur du monaſtere, où l'on montre pluſieurs caves [illegible] nous croyons être un ouvrage des Romains, deſtinez à [illegible] des proviſions pour l'armée, comme on voit que Jule [illegible] en avoit faites à Amboiſe, plûtôt qu'un temple de la [illegible] du Soleil, comme le croit monſieur Ruſi, fondé ſur ce [illegible] on y a trouvé une figure, qu'il eſtime ancienne, d'une [illegible] environnée de raïons & portant une couronne d'étoiles. Mais nous croïons qu'il ne faut pas être grand connoiſſeur pour [illegible] que cette figure n'eſt point du tout ancienne, & qu'elle repreſente la Sainte Vierge figurée par cette femme de l'Apocalypſe, entourée du Soleil & couronnée de douze étoiles, qui ſont les douze prerogatives de cette Sainte Mere de Dieu, comme l'explique ſaint Bernard. Nous vîmes auſſi dans ces caves une ancienne inſcription, mais nous ne la prîmes pas, dans la penſée qu'elle pourroit être rapportée par monſieur Ruſi.

L'egliſe des Accoules étoit autrefois une paroiſſe, qui dépendoit de l'abbaye de ſaint Sauveur: aujourd'hui c'eſt une colle-

giale de huit chanoines, ſur leſquels les religieuſes ont pluſieurs droits. Nous y vîmes un crucifix habillé avec une mitre en tête, pour montrer la qualité de Pontife en Jeſus-Chriſt.

De Marſeille nous fûmes à Aix, qui n'en eſt éloignée que de cinq lieuës. La ville eſt non-ſeulement la plus belle de Provence, mais après Paris, nous n'en avons point vû de plus belle en France. Les ruës ſont grandes & larges, les édifices magnifiques, tous de pierres de taille avec des ornemens; la cathedrale eſt la plus belle égliſe que nous ayons vûe en Provence, le collateral du côté de l'épitre eſt plus ancien que le reſte, & ſi l'on en croit les chanoines, c'étoit l'ancienne nef de l'égliſe. Dans ce collateral on voit une petite chapelle aſſez baſſe, dont la voûte eſt faite en forme de berceau. On pretend que ſaint Maximin y a communié ſainte Magdelaine. Elle eſt ſans doute fort ancienne, & je n'aurois pas de peine à croire, que c'eſt la premiere égliſe d'Aix, qui a été enfermée dans celle qu'on voit aujourd'hui. De ce collateral on entre encore dans un ancien Baptiſtaire ſeparé de l'égliſe. C'eſt une voûte très-élevée, qui finit en forme dedôme percé à jour, au haut duquel eſt ſuſpenduë une colombe. Tout l'édifice eſt ſoûtenu de huit colonnes hautes, très-délicates, qui forment un bel octogone, au milieu duquel ſont les fonts baptiſmaux, & entre chaque colonne des autels. Aix.

Quoique monſeigneur l'archevêque ne fût point à Aix, monſieur le prevôt ne laiſſa pas de nous procurer l'entrée de ſes archives, où nous trouvâmes pluſieurs deputations données par le concile de Trente à l'archevêque Antoine Filioli, où il eſt parlé de lui avec beaucoup d'éloge, & le privilege qu'Henry II. lui donna pour faire imprimer quelques decrets du Concile de Trente, long-temps avant qu'il fût terminé. Nous reçûmes auſſi beaucoup d'honnêteté de monſieur d'Ache, & du R. P. Pagi Provincial des Cordeliers, qui nous fit communiquer par le Pere Martini les memoires de monſieur Juvenis ſur l'Hiſtoire du Dauphiné.

Nous partîmes d'Aix ſur la fin du mois d'Octobre, & nous allâmes coucher à Salon, petite ville, celebre par la ſepulture de Noſtradamus, & de là nous fûmes à Arles. La ville eſt aſſez bien bâtie, mais irreguliere & peu peuplée. Le monde y eſt humain, ſpirituel & bien faiſant. La maiſon de ville eſt fort belle; tous les étrangers y admirent une voûte plate, qui peut avoir trente pieds en quarré. Il y a devant cet édifice, qui eſt Arles.

[illegible] grand obelisque qui fut trouve dans un jardin [illegible]. L'eglise cathedrale, dediée à saint Trophi- [illegible], l'entrée ou le portail est remarquable par son [illegible], le chœur est derriere l'autel. L'abbaye de saint [illegible]e, qui est aujourd'huy un monastere de Benedictines, [illegible] ancienne, puisqu'elle a pour fondateur le Saint dont [illegible] porte le nom ; mais il n'y reste presque plus d'ancien monument, que le tombeau de marbre du Saint, qui sert de grand autel, & la chapelle de sainte Agathe, qui sert de cimetiere.

L'église des Minimes, qui étoit autrefois un prieuré dépendant de Lerins, est un lieu des plus venerables de la ville. Elle fut bâtie par saint Vigile en l'honneur de saint Honorat. L'église soûteraine inspire un respect qui ne se peut exprimer. L'on y voit sept tombeaux de marbre, entr'autres celui de saint Hilaire d'Arles, de saint Concorde, de saint Genest & de saint Rotland, dont on voit par des petites fentes les sacrez ossemens. Mais ce qui surprend le plus, c'est que dans un de ces sepulcres, qui est assez élevé, il y a de l'eau qui croît & qui décroit. On voit autour de l'église une infinité de tombeaux de marbre, ou au moins de pierre, ce qui fait juger que c'étoit autrefois un cimetiere.

Nous travaillâmes beaucoup dans Arles aux archives de la cathedrale & de saint Cesaire. Comme on nous avoit dit que nous pourrions trouver quelques choses dans les écrits de feu monsieur Marcel, si connu dans la republique des lettres par les beaux ouvrages qu'il a donnés au public, nous crûmes que nous devions voir madame son épouse, qui est une femme d'esprit & fort honnête. Elle nous communiqua de bonne grace les papiers de son mari, & nous dit que quand il étoit mort, il avoit encore d'autres ouvrages prêts à mettre sous la presse, entr'autres un Dictionnaire pour apprendre plusieurs langues, & un livre de signaux dont elle seule & un de ses amis ont la clef, à ce qu'elle dit, il seroit d'une grande importance pour l'Etat. Puisque nous sommes tombez sur ce grand homme, on ne sera pas fâché de voir ici son épitaphe.

D. O. M.

D. O. M.

Inclito præſtantiſſimoque D. D. Guillelmo Marcel,
J. V. D. Toloſa oriundo,
Viro in omni ſcientiarum, doctrinarum, linguarumque peritia verſatiſſimo,
Ingenii perſpicacitate, tenaciſſimaque memoria celeberrimo,
Tabulis chronologicis, hiſtoriaque Gallorum ac ceteris ſcriptis per univerſam Europam notiſſimo,
Qui Gallici commercii rebus in Ægypto probe excuſſis & reſtitutis, paceque varie tentata ac penè deſperata inter Gallos & barbaros Algerienſes, ut Ludovici Magni Legatus, anno 1677. inita, & quaſi in perpetuum fœdus totius Chriſtianæ reipublicæ bono firmata, ac demum per XII. *annos in urbe & tractu Arelatenſi honorifice functus maritimarum rerum claſſiumque regiarum præfectura, repentino apoplexiæ morbo occubuit decembris* XXVII. *die, reparatæ ſalutis anno* M. DCCVIII. *ætatis verò* LXI.

Nobiliſſima piiſſimaque Maria de Batilli mœrens ac dolens, ut altera Artemiſia in æternum connubialis amoris pignus & monumentum hoc epitaphium cariſſimo & incomparabili conjugi P. C.

Nous paſſâmes la fête de la Touſſaint en nôtre monaſtere du Montmajour, ſitué ſur une petite éminence, à trois quarts de lieuë de la ville. L'on y a commencé un bâtiment fort ſolide & beau, qui fera un grand ornement dans le pays lors qu'il ſera fini. L'égliſe qui eſt double ſeroit aſſez belle, ſi elle étoit achevée. Les cloîtres ſont fort jolis. En deſcendant au jardin on trouve une chapelle pratiquée dans le roc, qu'on dit par tradition être le lieu où Saint Trophime aſſembloit les premiers fideles d'Arles. Mont-majour.

On voit aſſez proche du monaſtere une petite égliſe fort ancienne conſacrée à la Sainte Croix; on croit qu'elle a été bâtie par Charlemagne : Il y a tout autour un grand nombre de tombeaux, où l'on prétend que les ſoldats de ce prince tuez dans un combat contre les Saraſins furent inhumez. J'inclinerois plûtôt à croire, que c'eſt l'ancien cimetiere des religieux, qui étoit hors le monaſtere, & au milieu duquel il y avoit une chapelle, ſelon l'ancienne coûtume des moines.

Avignon. Le lendemain nous partîmes pour Avignon ; nous admirâmes en arrivant la beauté des murailles & des dehors de la ville ; le jour ſuivant nous fûmes ſaluer monſeigneur l'archevêque, qui nous fit ouvrir ſon chartrier de la meilleure grace du monde, & pour ainſi dire nous en rendit les maîtres. Le palais de ce prélat eſt beau, mais celui du Vice Legat l'eſt incomparablement plus. Jean XXII. étant archevêque d'Avignon l'avoit fait bâtir pour lui ; mais les papes qui le ſuivirent le trouverent ſi beau, & ſi digne d'un ſouverain pontife, qu'ils s'en rendirent les maîtres, & dédomagerent les archevêques. L'égliſe cathedrale n'a rien qui reſſente la grandeur que les ornemens. Le vaiſſeau eſt *fort peu de choſe, mais les decorations ſont* belles, & le rétable de l'autel eſt d'argent. Le chœur eſt derriere l'autel ; l'habit des chanoines majeſtueux. Les tombeaux de Jean XXII. & de Benoiſt XII. ſont dans une chapelle à côté. Celuy d Innocent VI. eſt aux Chartreux de Villeneuve, qui le reconnoiſſent pour leur fondateur. Il voulut y être enterré ſous la piſcine, ce qui n'a pas empêché qu'on ne lui ait érigé un fort beau monument dans la chapelle prochaine, auſſibien qu'au cardinal ſon neveu. Au milieu du chœur des Chartreux eſt le tombeau de monſieur le prince de Conti. Il eſt de marbre noir, & il y a une grande épitaphe que nous n'ûmes pas le tems de copier.

La Chartreuſe de Villeneuve eſt la plus riche qui ſoit en France. Elle a fondé celles d'Aix & de Marſeille, & pourroit bien peut être en fonder encore d'autres. Il y a dans la bibliotheque pluſieurs manuſcrits hebreux, mais l'endroit de la maiſon le plus curieux, c'eſt la ſacriſtie. La propreté, les ornemens & l'argenterie s'y font admirer. Le coadjuteur qui nous la montroit eſt un homme d'un merite diſtingué, ſur lequel la grace & la miſericorde de Dieu ont éclaté d'une maniere merveilleuſe. Il eſt Danois de nation, d'une maiſon illuſtre, mais engagée dans l'hereſie ; il avoit été ambaſſadeur en Eſpagne, & employé en d'autres negociations de conſequence : lorſque touché de Dieu, & éclairé de ſa grace aprés avoir ſatisfait aux commiſſions dont il étoit chargé, il quitte la cour, ſon pays, ſes parens, ſes honneurs, ſes biens, ſes amis, paſſe en France, fait abjuration ; & par reconnoiſſance d'une ſi grande grace, ſe conſacre pour toute ſa vie au Dieu dans une des plus auſteres religions qui ſ'égliſe. Ces ſortes de converſions ſont des preu- : la verité de la religion catholique ; car

il n'y a que la grace ſeule qui puiſſe faire de ſi grands changemens. On voit quelquefois des catholiques, même des religieux, ſe retirer parmi les proteſtans; mais il eſt clair comme le jour, que c'eſt le libertinage qui les y fait paſſer.

Lorſque nous travaillions dans Avignon, le Roſne ſe déborda de telle ſorte, que nous ne pûmes retourner en nôtre monaſtere. Nous fûmes obligés de nous retirer chez les peres de Cluny à Saint Martial, qui nous reçûrent charitablement. Leur égliſe eſt aſſez belle. On y voit le tombeau du Cardinal Jean de la Grange, évêque d'Amiens, qui eſt tres-magnifique. L'égliſe des Cordeliers eſt peut-être la plus belle qui ſoit dans Avignon, tant pour ſa longueur, que pour ſa largeur, & les autres agrémens qu'on y remarque. Celle des Celeſtins auroit été admirable, ſi elle avoit été achevée, car elle devoit avoir ſix Collateraux, trois de chaque côté. C'eſt dans cette égliſe qu'on voit les tombeaux de ſaint Pierre de Luxembourg Cardinal, de ſaint Beneſé berger, les deux plus jeunes ſaints Confeſſeurs qui ſoient reconnus dans l'égliſe, puiſque le premier eſt mort âgé de dix-huit ans, & le ſecond de vingt-deux, tous deux illuſtres en miracles, ſur tout par l'incorruption du ſecond. Le tombeau de Clement VII. eſt au milieu du chœur; on voit encore ſon calice dans le treſor, & ſon miſſel dans la bibliotheque.

Lorſque nous étions à Avignon le Cardinal Comti y arriva. Le Vice-Legat fut au-devant de lui avec un grand cortege; tous les officiers de la ville à cheval, habillez de rouge avec des galons d'or, & l'épée à la main, l'attendirent plus de quatre heures. A ſon arrivée on fit une décharge de canons, & on lui porta les clefs de la ville; car c'eſt une coûtume dans Avignon, qu'on en porte les clefs aux Cardinaux qui y arrivent, pour leur témoigner qu'ils ſont les maîtres de la ville tout le temps qu'ils y ſont, & que le Vice-Legat leur cede en tout.

Cavaillon.

Nous partîmes d'Avignon le douziéme de novembre pour aller à Cavaillon, où nous arrivâmes ſur les trois heures. Peu de temps aprés nôtre arrivée nous entendîmes une décharge de canon, & l'on nous dit que c'étoit pour la fête de ſaint Veran évêque de Cavaillon, & patron de la ville, qui devoit ſe celebrer le jour ſuivant, auquel on devoit faire les Conſuls. L'on prétend à Cavaillon, que c'eſt ſaint Veran qui a fait bâtir la cathedrale, quoy qu'elle n'ait été conſacrée que par Innocent IV. qui en fit la dédicace à ſon retour du Concile de

Lyon. Et aſſurément on ne peut pas nier qu'elle ne ſoit tres-ancienne, & que l'architecture ne ſoit d'un tres-bon goût. L'on admire ſur tout le chœur, ſur lequel on voit un clocher d'une maſſe extraordinaire, ſoûtenu par quatre piliers. Au tour de la corniere regne une bande de hierogliphes extrêmement ancienne, qui fait voir que cette égliſe dans ſon temps étoit magnifique. La tradition du chapitre eſt qu'elle étoit autrefois déſervie par des Benedictins. Ceux d'Avignon croyent auſſi que ſous le pontificat de ſaint Agricole il y avoit des moines Benedictins dans leur cathedrale, leſquels dans la ſuite ſe ſecularíſerent, que ſur la fin de l'onziéme ſiecle on y mit des chanoines reguliers, qui auſſi ſe ſont enfin ſecularíſez.

Dans la cour du prevôt de Cavaillon, & dans la cour de l'évêque, on voit un ancien monument, qu'on croit être un arc de triomphe; mais comme nous y remarquâmes deux anges qui tiennent d'une main une couronne, & de l'autre une palme; nous croyons que c'eſt plûtôt un ouvrage de Chrêtiens, & peut-être étoit-ce la porte du palais épiſcopal bâti par ſaint Veran, car la ſtructure paroît aſſez conforme à ces hierogliphes qui regnent autour de l'égliſe.

Nous trouvâmes dans la ville une abbaye de Benedictines reformées, qui nous étoit inconnuë. Elle étoit autrefois dans une ſolitude. Jean XXII. les transfera à Cavaillon, & leur donna une maiſon de Templiers hors de la ville, laquelle ayant été ruïnée dans les guerres, Urbain V. leur en donna une autre dans la ville qui avoit été auſſi aux Templiers. Le premier patron de leur monaſtere fut ſaint Marcel; aujourd'hui elles reconnoiſſent ſaint Jean, quoy que communément leur égliſe s'appelle l'égliſe de ſaint Benoît.

Synanque. De Cavaillon nous fûmes à l'abbaye de Synanque, de l'ordre de Cîteaux, qui n'en eſt éloigné que de trois lieuës. Elle eſt dans une ſolitude affreuſe, reſſerrée par des montagnes incultes & arides d'une hauteur prodigieuſe. Le cloître & le dortoir, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui ſont magnifiques; le refectoire qui eſt ruïné l'étoit auſſi. Nous en partîmes un peu tard pour aller à Apt, où nous n'arrivâmes que bien avant dans la nuit.

Apt Le lendemain aprés avoir dit la ſainte meſſe aux Carmes, nous fûmes ſaluer monſeigneur l'évêque, qui nous fit toutes les honnêtetez poſſibles, & nous retint chez lui tout le temps

que nous ſejournâmes à Apt. Il envoya querir monſieur de ſaint Quentin, gentilhomme du lieu, homme d'erudition, qui a compoſé une ſçavante hiſtoire d'Apt, qu'il nous communiqua de la meilleure grace du monde. Il ne nous quitta point, & ſe fit un plaiſir de nous faire voir tout ce qu'il y a de curieux dans la ville. Il nous fit voir le treſor de la cathedrale, dans lequel on montre le chef de ſainte Anne dans un reliquaire d'or, ceux de ſaint Auſpice, de ſaint Caſtor évêques d'Apt, & de S. Marcien abbé, avec une petite fiole, dans laquelle on conſerve l'humeur ou la graiſſe qui étoit autour du cœur de S Marcien, qui eſt encore liquide: ce qui ne peut ſe faire que par un miracle continuel. Il nous fit voir enſuite les cryptes ſouterraines qui ſont aſſurément fort anciennes. Nous y vîmes ſix urnes ou châſſes de marbre, ou au moins d'une pierre auſſi belle; nous ne doutâmes point qu'elles n'euſſent été faites pour y mettrre des reliques de quelques Saints, car elles n'étoient pas aſſez grandes pour faire un tombeau ordinaire: Nous en fûmes pleinement perſuadés, lorſqu'on nous dit que ce lieu étoit autrefois appellé *Ubi ſunt ſepulcra ſanctorum.* Pompée évêque d'Apt en ayant ouvert un, le trouva plein d'oſſemens, avec un vieux parchemin où étoit écrit *oſſa ſancti Amanrueſii abbatis*; & dans un autre, *oſſa ſancti Thedoriti martyris.* Les autres ne furent pas ouverts. Il y a tout proche une autre crypte, où fut trouvé autrefois le corps de ſaint Auſpice, premier évêque d'Apt & martyr. Le lieu où l'on prétend avoir trouvé les oſſemens de ſainte Anne eſt tout proche de là. Les actes de l'Invention de ſaint Auſpice, diſent qu'en ce même lieu étoient *oſſa neſcii cujus.* Nous vîmes un ancien martyrologe manuſcrit de ſept ou huit cens ans, dans lequel il n'eſt point fait mention de ſainte Anne, ny du paſſage de ſainte Magdelaine, & de ſainte Marthe en France, ſi ce n'eſt que pour ſainte Marthe on a ajoûté d'une main aſſez recente, *apud Taraſconem S. Marthæ hoſpitæ Domini.*

L'on prétend à Apt que le couvent des Cordeliers eſt du temps de ſaint François, & que ce fut le Saint même qui en accepta la donation: Il eſt au moins certain que l'égliſe eſt tres-ancienne, puis qu'au portail on voit le portrait de deux religieux, revêtus de l'ancien habit des Cordeliers, ſemblable à celui que portent aujourd'hui les Capucins. Au grand autel eſt le tombeau de marbre de ſaint Elzear, que le Cardinal Anglicus, neveu d'Urbain V. fit conſtruire. Toute la vie du Saint

y eſt repreſentée. Ses reliques avec ſes heures, & le petit Jeſus de ſainte Delphine ſon épouſe, ſont dans la ſacriſtie. Avant que de laiſſer ce qui regarde Apt, il faut rapporter ici quelques anciennes inſcriptions que monſieur de ſaint Quentin nous communiqua. En voicy une qui fut trouvée l'an 1696. ſous les ruines d'un aqueduc de la ville d'Apt.

NYMPHIS
V. S. L. M.

On prétend que ces quatre dernieres lettres ſignifient *votum, ſolvit, libens merito.* Celle qui ſuit fut trouvée à deux lieuës d'Apt; & ſous la pierre où elle étoit gravée on trouva huit ou neuf têtes d'hommes, que Vectirix avoit immolé à Mars.

MARTI
VECTIRIX REPP.
AVIT V. S. L. M.

Celle qui ſuit eſt à Arles chez les Jacobins.

D. M.
IVL. C. F. TERTVLIN
FLAM. COL. APT.
L. VALERIVS ATILAN.
NEPOS.

L'on trouva il y a cinquante ans à Apt, ſur le pied-d'eſtal d'une ſtatuë de Minerve la ſuivante.

MINERVAE
V. S. L. M. OPTATVS
FRONTONIS F.

Et au deſſous de la ſtatuë on trouva cette autre inſcription,

CORNELIAE L. F.
SERVANDAE
RVFINVS
S. D. S. P.

On veut que ces quatre dernieres lettres ſignifient *ſuis denariis ſepulcrum poſuit.* Et que Serranda à qui ce tombeau eſt érigé, ayant été affranchie par la famille de Corneille, elle en prend le ſur nom.

Dans le territoire de ſaint Saturnin on a trouvé celle-cy,

IOV. OPT. MAX.

La ſuivante prés de Cadenet.

DEXSIVIAE
V. S. L. M.
A COM SVE.

Les ſuivantes ont été trouvées prés de Cucuron, dans la Viguerie d'Apt.

SEX. FIL. SEX. F. VOLM.
TERTIAE TERTIO CELIN
L. IVL. SEX. F. VOL.
OPTATVS SIBI ET SVIS.

T. AEMILIVS
G. ÆMILIVS IIIIII VIR SVIS

D. M.
OBRIAE TITI F.
MAXIMILLAE
FLAMINIC. AVG.
COL. IVL. APT.
VENNONIA M. F. MAXIMILL.
MATRI OPTIMAE
EX TESTAMENTO.

Dans le territoire de Ruſtrel qui eſt auſſi de la Viguerie d'Apt.

T. TROCIVS VIRILIS
SIBI ET.
MARIAE PRIVATAE
VXSORI T. F. I.

Ces trois dernieres lettres ſemblent ſignifier *Teſtamento fieri juſſit.*

Carpentras. Monſeigneur l'évêque d'Apt, non content de nous avoir comblez de ſes bienfaits durant nôtre ſejour, ne voulut pas nous laiſſer partir ſans nous donner des lettres de recommandation pour monſieur le prevôt de Carpentras, qui gouvernoit en l'abſence du nouvel évêque, parent du pape, qui n'étoit pas encore arrivé. Comme la journée étoit un peu forte, nous n'arrivâmes qu'au ſoir à Carpentras. Le lendemain nous fûmes dire la ſainte Meſſe aux Jacobins, qui nous inviterent à prendre nôtre logement chez eux, mais nous les remerciâmes. Nous fûmes enſuite donner nos lettres à monſieur le prevôt, qui nous procura l'entrée des archives de l'évêque, & de celles du chapitre, dans leſquels nous trouvâmes la fondation du chapitre, & quelques manuſcrits d'égliſe. C'eſt une tradition dans cette cathedrale, qu'elle a été déſervie par des Benedictins, avant qu'on y mît des chanoines, qui n'ont commencé d'y être que dans le neuviéme ſiecle. La cathe-

drale

drale eſt tres-belle & recommandable, particulierement pour ſa largeur. Elle honore pour ſon patron ſaint Siffren, religieux de Lerins, & évêque de Carpentras, dont elle poſſede les reliques dans une tres-belle chaſſe d'argent. Elle prétend auſſi avoir un des cloux dont Nôtre-Seigneur fut crucifié, & celuy-là même que l'Empereur Conſtantin mit au frein de ſon cheval. Il y a cinq cens ans que le ſceau dont le chapitre ſe ſert, repreſente ce clou en forme de fer de cheval de la maniere qu'on le montre. Il y a à Carpentras une grande devotion à cette relique. Le palais épiſcopal bâti par le cardinal Bichi eſt un des plus magnifiques que j'aye jamais vû ; mais en le bâtiſſant on a maſſacré un ancien arc de triomphe érigé en l'honneur de Marius, dont on voit encore quelque reſte dans une cuiſine, qui ſuffit pour regretter ce qui a été détruit. Pour ce qui eſt de la ville, elle eſt aſſez grande, belle, peuplée & marchande. L'égliſe des Carmelites eſt quelque choſe de fort joli ; preſque tout y eſt d'un marbre tres-rare.

Il y a à Carpentras environ ſept cens Juifs, qui ſont tous riches. Le quartier qu'ils habitent eſt tres-vilain, & ſent tres-mauvais. Nous aurions ſouhaité aſſiſter à une de leurs aſſemblées, mais le peu de temps que nous avions aprés nôtre travail ne nous le permit pas. Nous ne voulûmes pas pourtant nous en aller ſans voir leur ſynagogue. Elle eſt petite, & a deux étages. Les hommes ſont dans l'étage d'enhaut, & les femmes dans celui d'enbas. Ils conſervent dans le fond du premier, la Loy dans un tabernacle, avec un rideau qui le cache. Il y a devant une lampe, qui brûle toûjours, & un baluſtre avec une chaire pour le rabin. Vis-à-vis il y a une eſpece de tribune d'où le rabin lit la Loy à l'aſſemblée ; & tout autour de la ſynagogue il y a bien deux cens lampes, qui brûlent dans le temps des aſſemblées. Devant le baluſtre il y a une petite grille, par laquelle le rabin montre la Loy aux femmes, qui font alors de grands élancemens. Dans leurs aſſemblées ils chantent des Pſeaumes en hebreu, dont le chant eſt charmant. Nous en fîmes chanter un à des petits Juifs, qui nous enlevoient. L'endroit où ils font la circonciſion des enfans eſt hors de la ſygogue.

Comme monſeigneur l'évêque de Vaiſon étoit venu à Carpentras pour donner les Ordres ſacrez au Recteur, qui avoit été nommé par ſa Sainteté à l'évêché de Rieti, nous ne voulûmes pas partir ſans avoir l'honneur de le voir. Il nous fit

D. M.

OBRI[illegible]

M[illegible]

FL[illegible]

C[illegible]

VEN[illegible]

[illegible] ...ssons lo-
[illegible] son hom-

[illegible] montagne,
[illegible] dans la plai-
[illegible] va se jetter dans la
[illegible], peuplée, & digne
[illegible] dont les peuples sont
[illegible] *Vocontenses*. On y
[illegible] qui est incompara-
[illegible] nouvelle ville. La tradition
[illegible] déservie par des Benedictins.
[illegible] par des anciens tombeaux
[illegible] on voit des moines representez
[illegible] manches larges, & l'aumusse sur
[illegible] capuchon au lieu d'aumusse. Quoi
[illegible] est tres-grande, elevee, & tres-belle.
[illegible] siege episcopal, qui est de pierre sim-
[illegible] à coté deux petites armoires, destinées
[illegible] conserver le S. Sacrement, & les vaisseaux
[illegible] servir au sacrifice. L'épitaphe du senateur
[illegible] conservée dans la nef. Elle merite d'être rap-
[illegible] je me contenterai d'imiter le caractere des
[illegible] vers.

Carp[illegible]

[illegible] MERITISQVE HAVT DISPARAVORVM
[illegible] VITAE CVM LINQVERIT VSVM

[illegible]

...tate animi, parcus ſibi, largus amicis,
...s Dominis. Primum quod poſtulat ordo,
æternum fama tranſmittit in orbem.
... hunc rebus decimo mors invida luſtro,
... ue ſenatoris poſuit poſt ſingula vitam.

eſt bien dommage qu'une auſſi belle égliſe demeure abandonnée ſans aucun ornement, & ſans office divin. Le cloître qui joint à l'égliſe eſt magnifique ; on y voit cinq piliers faits d'une ſeule pierre tout proche On voit la cellule d'un hermite, qui eſt le maître de l'un & de l'autre. Monſieur Suarez, évêque de Vaiſon avoit autrefois propoſé aux chanoines de ſe bâtir un logement proche de ce venerable temple, & offroit de ſe reduire à fort peu pour ſon entretien, & d'employer tout le revenu de ſon évêché pour les bâtimens, mais il ne trouva pas les eſprits diſpoſez.

Un peu au-delà eſt l'égliſe de ſaint Quinin évêque de Vaiſon, qui étoit autrefois une abbaye. Cette égliſe fort ancienne fut reparée il y a quelques années par l'illuſtre Joſeph-Maria Suarez, qui y fit graver ces deux vers :

Sancto Quinidio reparo venerabile templum,
Ut mihi cæleſtem præparet ipſe thronum.

L'autel eſt d'un très-beau marbre, il eſt creux, & je ſuis bien trompé ſi ce n'eſt point le tombeau de ſaint Quinin.

On trouve tout au tour une infinité de tombeaux qui font juger que c'étoit autrefois un cimetiere, & pluſieurs pierres ſur leſquelles on voit des inſcriptions. En voicy quelques-unes que nous prîmes.

VOTO SVO

RVSTICVS FECET

MORITVR BONAE MEMORIAE
MATER MEA STEPHANIA
XVIII. CAL. NOVEMBRIS DIE LVNAE
LVNA XVII. VIXIT ANNIS XS VIII.
SEVERO E IORDANE CŌN.
VT. PROVOTO SVO FECIT.

NEC UCĪA
PAX TECV
ΛΛ CASTA
CRISTIANA.

Celle qui ſuit eſt ſur une grande pierre qui ſert aujourd'hui de table à un bourgeois, qui a ſa maiſon tout proche. Elle n'eſt pas ſeulement difficile à expliquer, mais elle l'eſt encore beaucoup à lire, ſur tout à ceux qui ne ſçavent pas que dans les inſcriptions un double I ſignifie un E. Nous l'avons copié le plus fidelement qu'il nous a été poſſible, nous en laiſſons l'explication à de plus habiles que nous.

MACRAIISIIVE
SIIVFIRINIIM
IIMORIA IIAIIT
IIRNII AVRIILI
VSVALIIRIAN
VSSIWIVOCO
IVCIIIT SIBII
CIVIS VIIR VIIRG
IILIIISIIS MACISII
VIIRINI SORORT
RIIBVNI LIICION
ISSIICVNDIISIT
ALICIIS.

MARTI
ET VASIONI
TACITVS

On voit un peu plus loin ſur une petite éminence les reſtes d'un amphit heatre, auquel on montoit par un chemin creuſé dans le roc de la montagne. Les Jacobins qui ne ſont pas éloignez, ont trouvé en bâtiſſant de longues caves qui vont juſqu'aux Cordeliers. Les voutes ſont fort élevées, & de diſtance en diſtance il y a des conduits des deux côtez. On ne doute point que ce ne ſoit un ouvrage des Romains, auſſi-bien que le pont qui eſt ſur la riviere, & je ne ſçai ſi ce ne ſeroit point pour faire des proviſions pour l'armée. Puiſque nous ſommes tombez ſur les Jacobins, je dirai en paſſant, qu'à Vaiſon ils vivent ſelon le premier eſprit de ſaint Dominique, ſans aucun revenu, des ſeules aumônes qu'on leur fait, que leur nouriture eſt auſtere, qu'il font abſtinence de viande en tout temps, & jeûnent la plus grande partie de l'année. Ils ſont ſeize religieux dans ce convent de la reforme du Pere Antoine, dont il n'y a que ſix maiſons.

Outre les inſcriptions que nous venons de marquer, en voici encore quelques-unes qui ſont dans le palais épiſcopal.

IMP. CAES
D. L. GALLIEN
INVICTO P. F.
AUG. VASIEN-
SES.

En la cour de l'évêché.
elle étoit autrefois à S. Quinin.

GENIO
COLLEGICEN
TONARIOR
VAS. R. P. R.

MARTI.
TRAGILEIVS Q. F. RVFVS
SEX. AGILEIVS Q. F. PED.
V. S. L. M.

Au bas de l'évêché.

D. SALVSTIO AC
CEPTO OPIFICES
LAPIDARI
OB SEPVLTVRAM
EIVS.

Orange. De Vaiſon nous allâmes à Orange, qui n'en eſt éloigné que de quatre lieuës. La cathedrale de cette ville eſt ancienne, mais pauvre & peu decorée. On pretend qu'elle eſt bâtie du temps du ſecond concile d'Orange ; c'eſt dequoi on peut douter. Monſieur Prevôt homme ſavant & fort intelligent dans l'antiquité, qui en eſt capiſcole, nous communiqua une hiſtoire de cette égliſe qu'il a compoſée, & nous fit voir chez lui quelques pierres, ſur leſquelles étoient gravées les inſcriptions ſuivantes.

NVM. AVG.
MATRI DEVM
PRO SALUT. IMP.
M. AVR. COMMO
DI ANTONI PI
FELICIS
TAVROPOLIVM
FECERVNT
SEX. PVBLICIVS
..... ANVS

D M
IVLIAE
PAVLLINAE
IVL. PATERNA
MATER ET TOGI
VS PAVLLINIANVS
PATER PIISSIMAE FIL.

L'inſcription ſuivante étoit gravée ſur la baſe d'un benitier, qui étoit à Orange dans un monaſtere de religieuſes avant que les Huguenots s'en fuſſent rendu les maîtres.

CONSTANTINO PIO
NOBILI CÆSARI
DIVI CONSTANTINI
PII AVGVSTI
FILIO.

Deux choſes ſont particulierement remarquables à Orange. La premiere eſt un ſuperbe reſte d'un theatre magnifique. Il eſt au bout de la ville prés de la montagne. Toute la face ſeptentrionale eſt preſque entiere. Elle a environ deux cens pieds de longueur ſur ſoixante ou quatre-vingt de hauteur. Il y a devant une place où l'on faiſoit les courſes, derriere étoit le theatre. Le peuple qui demeuroit au haut, où l'ancienne ville étoit bâtie, deſcendoit de la montagne au theatre pour aſſiſter aux ſpectacles des deux côtez: On y voit encore des loges. L'autre choſe eſt l'arc de triomphe de Marius, qui eſt ſi entier que je ne ſçai ſi dans Rome il y a aucun monument qui luy ſoit comparable. Il a quatre faces, dont les deux pricipales ſont vers la ville. Il y a trois portes deſquelles celle du milieu eſt beaucoup plus élevée. Elles ſont travaillées avec une delicateſſe admirable. Il y a au-deſſus des trophés & des bas reliefs, qu'on ne peut aſſez admirer malgré l'injure des temps. Les princes d'Orange le choiſirent pour le lieu de leur demeure, & firent bâtir deſſus un château fort maſſif, qui par la peſanteur fait que ce riche monument commence à menacer de ruine. L'on trouve pluſieurs actes d'eux donnez dans le château de l'Arc.

D'Orange nous prîmes la route de S. Paul-Trois-Châteaux; mais la nuit nous ayant ſurpris, lorſque nous étions à un quart de lieuë de la ville, nous nous égarâmes, & nous pouſsâmes à une grande lieuë & demie au de-là, obligez de coucher dans une hôtellerie, qui eſt ſeule ſur le grand chemin de Montlimart; nous y apprîmes que nous étions aſſez proche de l'abbaye d'Aïgue-belle de l'ordre de Ciſteaux; nous y allâmes dire la meſſe, & aprés dîné nous prîmes le chemin de Viviers;

Outre les inſ[illegible] [illegible] & nous fûmes voici encor[illegible] [illegible] un gros bourg de

IMP. [illegible] dimanche de l'Avent,
D. L. [illegible] pour la commodité des
INV[illegible] [illegible] nous aſſiſtâmes à la grande
A[illegible] [illegible] l'evangile de l'entrée de
[illegible] n'y dit qu'une oraiſon, au
[illegible] & de la poſt-communion, on
[illegible] verſets du pſalme *Quam dilecta*
[illegible] enſuite monſieur le Prevôt qui nous
[illegible] chez lui, & nous procura l'entrée
[illegible] trouvâmes rien de conſiderable, qu'un
[illegible] de Vienne en original, auquel pendoient
[illegible] des évêques. Nous croyons avoir trouvé
[illegible] que l'égliſe cathedrale a été déſervie par des Bene-
[illegible] pour cela que Loüis le Debonnaire dans une an-
[illegible] pour l'égliſe de Viviers appelle ceux qui y fai-
[illegible] ervice, *Servi Dei*, qui eſt le terme ordinaire dont les
[illegible] ſervoient dans leurs privileges pour marquer les
[illegible], ne lui donnant point d'autre ſignification. De plus
[illegible] de la vie de ſaint Venant évêque de Viviers dit qu'il
[illegible] profeſſion de la regle de ſaint Benoiſt au monaſtere d'Alba-
[illegible] *B. Venantius filius Sigiſmundi regis Burgundiæ monaſterium*
[illegible] *regula B. Benedicti in Albavico in ſupercilio montis ad Rhoda-*
[illegible] *ædificatum adiit, ubi monachus factus, ob vitæ ſanctitatem*
[illegible] *defuncto B. Valerio in epiſcopum eligitur.* Or on ſçait très-certai-
[illegible]ement que ce monaſtere d'Albavic ſur la pointe de la monta-
[illegible] au bord du Rhoſne eſt la cathedrale de Viviers. Il eſt vrai
que du temps de ſaint Venant la regle de ſaint Benoiſt n'avoit
point été encore apportée en France; mais l'auteur de ſa vie
qui a écrit long-temps après, ne dit qu'il avoit fait profeſſion
de la regle de ſaint Benoiſt que parce qu'il la voyoit obſervée
de ſon temps à Viviers.

Nous repaſsâmes enſuite le Rhoſne pour aller prendre nos chevaux, & le chemin de l'abbaye de Cruas. Lorſque nous eûmes paſſé Montlimard, nous fûmes obligez de repaſſer une ſeconde fois le Rhoſne à une demie lieuë de là. Auſſi-tôt que nous fûmes arrivez au bord, quatre gardes vinrent à nous, & nous demanderent nôtre paſſeport. Nous fûmes extrêmement ſurpris, & nous leur dîmes que nous venions de Château neuf,

teau-neuf que nous allions à Cruas, que nous étions François, & que nous n'avions pas cru qu'il fallût un paſſeport pour aller de France en France. Ils nous dirent qu'on étoit obligé d'en avoir à cauſe des Camiſars qui continuoient toûjours à maltraiter les Catholiques, que ſi nous n'avions point de paſſeport, étant religieux nous devions avoir une obedience qui nous ſerviroit de paſſeport. Je donnai auſſi-tôt nôtre obedience à celui qui commandoit, & en la prenant il fut ſurpris de la trouver en latin; il diſſimula pourtant qu'il n'entendoit pas la langue, & après avoir lû trois ou quatre lignes, il dit d'un ton fort ſerieux; Voilà qui eſt en bonne forme, oüi les Peres vont à Cruas, & en nous rendant nôtre obedience, il nous demanda excuſe, & nous montra le chemin que nous devions prendre.

Cruas eſt une abbaye d'anciens Benedictins ſur le bord du Rhoſne, à trois grandes lieuës de Viviers, toute ruinée. Elle eſt ancienne & fut d'abord bâtie ſur le penchant de la montagne, à l'endroit où eſt aujourd'hui le château, où l'on voit encore l'égliſe & une partie des lieux reguliers. Les abbez pour leur commodité la rebâtirent en bas, & je ſuis bien trompé ſi Urbain II. n'en fit point la dedicace; car ſur le pavé du Sanctuaire, qui eſt à la Moſaïque, on lit ce vers,

Urbanus decorat templum quo ſæpius orat
. . . . . *anni* M XCV.

qui eſt tout juſte l'année que ce pape paſſa en France, & celebra un concile à Clermont. On voit encore dans l'égliſe l'armoire où on enfermoit les livres, contre la coûtume des autres monaſteres de l'ordre, qui avoient cette armoire dans le cloître. On y lit ces vers d'un caractere qui peut avoir cinq cens ans:

Paſtor jejunat qui libros non coadunat,
Nec panem præbet ſubjectis quem dare debet,
Paſcunt paſtores, paſcunt pecuis expoſitores.
Lex nova commentis, & lex vetus eſca legentis
Sunt epulæ lætæ, ſed per commenta prophetæ.

Nous retournâmes de-là en nôtre monaſtere de S. André d'Avignon, pour y mettre en ordre nos memoires, & les envoyer à Paris.

S. André de Ville-neuve.

L'abbaye de S. André eſt au de-là du Rhoſne, à Ville-neuve, ſur une petite éminence, bâtie dans le fort que les rois de France ont fait conſtruire pour faire une place de guerre. La maiſon eſt fort jolie, quoiqu'un peu irreguliere à cauſe de la montagne.

deux égliſes toutes deux belles & de même grandeur. ... ſemblent n'en faire qu'une, parce qu'il y a un grand paſſage large & élevé qui les unit enſemble. La premiere où l'on fait l'office eſt dédiée à S. André, la ſeconde a été conſacrée par le pape Gelaſe II. en l'honneur de S. Martin, quoiqu'aujourd'hui elle porte le nom de ſainte Caſarie. On voit dans le paſſage qui eſt entre les deux égliſes le tombeau du cardinal Pierre Blavus, avec cette épitaphe.

EPITAPHIUM
PETRI BLAVI CARDINALIS
IN ECCLESIA S. ANDREÆ QUIESCENTIS;
Carmen quantulæ laudis ſed meritiſſimæ
bonæ memoriæ Domini PETRI BLAVI Cardinalis S. Angeli
hic tumulati.

HAC TEGITUR PETRA PETRUS COGNOMINE BLAVI
Gaballitanus. Sis ſibi Chriſte pius.
Livide quam redimit leo candidus area ſignat
In clipeo proavis qui fuit iſte cluens,
Virtutum meritis hunc induit infula bina,
Canonis iſta ſacri, cardinis illa fuit.
Præbuit huic titulum Sacer Angelus, ordine fulſit
Quem tenet alma levi ſtirps bene promerita.
Officiumque ſuum bene geſſit dum fuit illi
Ceu petra firma fides juſtitiæque libra.
Huic pretium favor, & odium, timor, & fuit hoſtis
Mens intenta tamen tota placere Deo.
Templa gemunt, inopes plorant, viduæque, puellæ,
Quod patronus abeſt, publica reſque ſimul.
Prudens & caſtus, humilis, pius, atque benignus,
Sobrius, & largus & requietus erat.
Spiritui carnem docuit ſervire domatam,
Stratus cui durus, ſitque carina cibus
Carmine Davidico Dominum placare ſolebat,
Semperque cantare, Tu miſerere mei.
Sciſſio tum veſtis dum fuit inſita menti
Hujus ſarciri ſi queat arte bona.
Sed contendentum Petri retinere curile
Ambitio turpis obſtitit inde ſibi.
Hujus nempe rei teſtis ſynodus generalis
Eſt ſacra, quæ Piſis concelebrata fuit

Heu mors ſæva virum metit hunc dum craſtina ſanctæ
Paſſio Luciæ commemoranda foret
Mille quater centis annis ter jungito ternos
Chriſti dic iterum ſis ſibi Chriſte pius. Amen.

Outre ces deux égliſes, on voit encore dans le jardin ſur la pointe du rocher une petite chapelle tout proche de la grote, où ſainte Caſarie a fait penitence; dans laquelle chapelle eſt l'épitaphe que S. Valence évêque d'Avignon ſon mari, avec lequel elle garda une perpetuelle continence, lui fit dreſſer aprés ſa mort. Je ne parle point des lieux reguliers qui ſont jolis & fort commodes, non plus que de la biblioteque dans laquelle nous trouvâmes quelques manuſcrits qui nous firent plaiſir.

Nous partîmes d'Avignon le 13 decembre, & nous fûmes coucher à Nôtre-Dame de Rochefort, d'où nous fûmes à Uzez. Mais en y allant nous nous détournâmes un peu pour voir le Pont du Gard ſur la riviere de Chardon. C'eſt un aqueduc bâti par les Romains pour conduire les eaux d'Uzez à Niſmes, ouvrage des plus admirables qu'on puiſſe voir. On l'appelle Pont, parce qu'il eſt ſur une riviere, & qu'il a la forme de trois ponts l'un ſur l'autre; le premier qui eſt plus étroit a ſix arcades, le ſecond en a onze, & le troiſiéme trente-quatre, toutes inégales. Les pierres ſont d'une groſſeur prodigieuſe, ſans chaux & ſans ciment. Il n'y a perſonne qui n'admire cet ouvrage. Uzez.

La ville d'Uzez eſt aſſez jolie, peuplée & marchande; les fauxbourgs contiennent preſqu'autant de monde que la ville; la cathedrale eſt recente, mais belle & fort decorée. Il ne reſte de l'ancienne qu'une grande tour qu'on peut regarder comme un beau morceau d'architecture, le chapitre eſt regulier, mais il cherche à ſe ſeculariſer. Il feroit bien mieux d'y remettre des chanoines reguliers de ſainte Geneviéve, qui y ont été pendant quarante ans, & qui n'en ont été expulſez que par la fantaiſie d'un évêque qui aprés a fait ce qu'il a pû pour les y remettre, mais en vain. Monſeigneur l'évêque n'y étoit point lorſque nous y arrivâmes: mais nous ne laiſsâmes pas de voir ſes archives. Monſieur le Capiſcole, homme ſavant & verſé dans les antiquitez de l'égliſe & de la ville d'Uzez nous communiqua auſſi quelques memoires touchant ſon égliſe, & nous fit toutes les honnêtetez poſſibles; Il nous fit l'honneur de nous accompagner par tout, & prenoit plaiſir à nous faire voir ce qu'il y a de curieux dans la ville. Il nous fit voir entr'autres une ancienne crypte ſoûteraine découverte depuis

peu, où l'on croit avec beaucoup de vraye-ſemblance que les premiers Chrétiens d'Uzez s'aſſembloient pour celebrer les divins myſteres. Le lieu eſt fort petit & on y voit un crucifix en relief habillé & couronné avec des cloux aux mains & aux pieds, & des petites croix de tous côtez, deſorte qu'on ne peut douter que ce ne fût là un lieu Saint & deſtiné à la priere. Cette découverte, qui s'eſt faite par hazard chez les Jeſuites, a déconcerté les Proteſtans qui ſont en grand nombre à Uzez. Et ce qui eſt encore de plus ſurprenant, c'eſt que cet endroit ſervoit de lieu commun à un Huguenot avant que les Jeſuites en fuſſent les maîtres. Monſieur le Capiſcole nous fit voir encore un recueil qu'il a fait des inſcriptions qui ſont dans Uzez & aux environs, qu'on ne ſera peu-être pas fâché de voir icy.

Sur le portail du parterre du duché.

.....X.·.POMPEIVS.·.COGNOMINE.·.PANDVS

QVOIVS.·.ET.·.HOC.·.AB.·.AVIS.·.CONTIGIT.·.ESSE.·.SOLVM.·.

DICULAM.·.HANC.·.NVMPHIS.·.POSVIT.·.QVIA SAEPIVS.·.VSSVS.·.

HOC.·.SVM.·.FONTE.·.SENEX.·.TAN.·.BENE.·.QVAM.·.IVENIS.·.

Dans le Duché.

Maximi; CAESIO CATTONIS *MXSIA... LATIONIS MARCVS
F. FILIA SIBI ET PARENTIBVS.

D. M.
MARCI PORTII CATTONIS
CONSVLARIS.

A la grande Egliſe du côté du temple de Mars.

D M
SEVERINO SAC.
VERI FIL.
POMPONIA
TERTVLIA
P P P.

D M
ATTIAE T. F
MARCELLAE
T. QVINTIVS
MATERNVS
MATRI

Hors de la ville, à ſaint Ferreol.

SILVIVS
PALATINVS
VT MORIENS VIVERET
VIXIT
ET MORITVRVS

HOSPES QVID SIM
VIDES
QUID FVERIM NOSTI.
FVTVRVS IPSE QVID
SIS COGITA

D. M.
MARCIANO T.
ORTELLVS
MARCIANVS
PATRI
OPTIMO

D. M.
T. SPVRII VOLT..
GRATI NI
T. SPVRIVS VITAL...
PATRONO
RARISSIMI EXEMPLI

D M
T. PRIN. FI.
TI TVLLI
SEVERINA
PATRI OPTIMO

A la porte de S. Etienne.

D. M.
TITIA
PHILEMATIO
VIVA SIBI ET SVIS
FECIT

D M.
L. VALERIAE VOLT
NASSONIS ET LAELIAE
C. F. QVATILLAE
L. VALERIVS PATERNVS
FILII ET VXORI

peu, où l'on croit avec beaucoup de vr
les premiers Chrétiens d'Uzez s'aſſembl
divins myſteres. Le lieu eſt fort petit
en relief habillé & couronné avec
pieds, & des petites croix de
peut douter que ce ne fût là
Cette découverte, qui s'e
a déconcerté les Prote
Et ce qui eſt encore
ſervoit de lieu co
en
co
& aux en

LERI
FRATI
IAM. F.
LA PARONI
P.

ROXI
MI S
LE DAE

OPTIMAE
POSVIT.

C. DOMITIO PATERNI F. MILIT. LEG. XV.	C. DOMITIO PATERNO	LAVRINO CELTI F.

LAVRINVS CELTI F. HERES TESTAMENTO ROGATVS

L. POR CIO LEVOLTIN
K. RO. MILITI LEG. II. AVG.
OPTIONI SIGNIFERO

D. M.
BETVTIAE
OLIMPINAE
SEX BETVTIVS
EVPREPES
LIBERTAE OPTIMAE
TES..... SIBI

D M
COMAGIAE
COMAGI FIL.
SEVERAE
L. VALERIVS NVALIS
VXSORI OPTIMAE

Prés du village de Treſgues
FLAVIVS PONTIFEX
MAXIMVS SORORI
PIISSIMAE.

Au village de Bouſarques.

D M
IVLIAE QVINTILLAE
Q. IVLIVS QVINTILIVS
PATER OPTIMVS
V. P.

D M
L. PETRONI
LVCILIANI
PETRONIA
RHODE FIL.
PIISSIM. G. P.

In vico de Columbiers dioceſis Uticenſis infra eccleſiam.

D M
K. PVTONISSAE MARTIS
PERPETVI CVRTATI FOEMINAE H.I.N.C.
L. A. C. VATI. P. P. P. OPTIMÆ

Litteræ ſingulares ita explicantur, heres illius nomine conſtitus Lucius Aurelius Curtatus poſuit pro pietate vel propria pecunia vel pietatis plenus.

Dans l'égliſe de Colombiers.

D M
LVCILLI TVCI SECVNDI
LITVCIA SECVNDINA
FRATRI PIISSIMO

D M
SERVATÆ JCARI
FILIÆ DEFVNCTÆ
ANNORVM
JCARVS PATER
FILIÆ PIISSIMÆ

Alibi

D M
VALERIÆ
C. FIL.
VERVLÆ
HEREDES

A Flaux, paroiſſe à demie lieuë d'Uzez.

D M
T. MACRIN
SEVERINI
PARENTES

A Gravia.

L. BAEBIO. L. F. L.
VOLT CASSIANO
DOMITIA DOMI†
FIL. LABVLIA VXOR.

Au

M. I.
MDIIAIIS
MLNS.
RIVM.
RIVM
AFRSIII.
ERDIV.

Au Pont de Gard.
Du côté de la façade du Nord, sur la 2e. pile, proche le chemin de saint Privat.

Sous la grande arcade de l'eau.

Sous la 6e arcade du 2e pont sur l'avenuë d'Uzez.

A saint Privat sur la base de l'autel.

Du côté de l'évangile.

D. M.
T. SICADVLI
TITVLLI
FILII HÆREDES
PATRI OPTIMO

SANCTI
TATI
JOVIS ET
AVGVSTI
LVCILIVS
CESTI Q. F.

Sur le dégré du château de Saint Privat.

D M
VETVLLIÆ
TERENTVLÆ
TITIÆ, DANO
TALE, MATRI
P.

D. M.
Q. KARII. VIVELIS.
KARIVS MACRINVS
ET. KARIVS CAMPANVS
PATRI

A l'égliſe de ſaint Quintin.

D M

CAPPIÆ SEVERILLAE
POMPEIA MATER

A Ceine.

D M

GRATILLÆ LVCRESSIS
FIL. ANN. XIX.
BANSIA LVCRESSA
MATER

A Belvezet.

D M

TITIÆ NICEFOREDI
PRIVATA MELIENSA III
POSVIT

A Monleran.

D M

GELLIVS SENTRO
NIS FIL. RITONAE
ÆDE II. Q. S. L. M.

A ſainte Marie de la Val.

D. M.

MEMORIÆ SANCTISSIMÆ
SECCARI SABIN. FIL.
SABINVS SEVERVS.
PATRI MERITISSIMO

A la Val.

D. M.

Q. COSC. FIRMINI
ANN. XXII. M. IIII
IVBIA FIRM.
MATER.

W B
L. ANTONI MACRINI
VVLVVIAE IDENNICAE
MINERVÆ VOTVM

D M
MARIÆ SECVNDÆ
MATHEVS
IVLIANVS FIDELIS
VIX ANN. XXII M.
XI DIES XXIX
CORI FIDELIS
IBVDERINENSI
A EOTÆ

A saint Deseri

CAIVS TERENTIVS
BONIVLVS.LETRE
SIVE ERIMITVS
V. S. ET SVIS
F

A S. Mediers sur un rocher.

VIII. OCI OBRES
ISC. INA. ITER
I T. ÆLIO. I. II. MESMINO
I. VIRVOS. I. I. C. ARIAMIV.

A Monleran dans la maison de Monsieur de Foissac.

L. GELLIVS SERTRONIS
F. RITONAE AEDE
V. S. I. M.

A Fleaux sur un marbre qui sert de benitier.

D. M.
SEX AVRELI.
ONESIMI
DOMITIA.
MATERNA SIBI
ET MARITO OCIM
V P.

Sous l'autel de Poſſilien.

D M
SEX VALERII
AVCII PATRI ET
ACCEPTAE MATRIS
SEX. VALERIVS
PERPETVVS FIL.
T. F. T.

Niſmes. On ne compte que trois lieuës d'Uzez à Niſmes; mais ces trois lieuës en vallent bien quatre. La ville eſt grande, peuplée, riche, & marchande: ce n'eſt pourtant qu'une ombre de ce qu'elle étoit du temps des Romains, comme il paroît par ce qui reſte de ſon ancienne enceinte. Trois choſes ſe font particulierement admirer dans Niſmes pour leur antiquité. Le temple de Diane bâti par les Romains, proche d'une agreable fontaine, qui forme une riviere à ſa ſource. Quoique cet édifice ne ſoit pas entier, il l'eſt pourtant aſſez pour ſe faire admirer. Car on y voit encore toute la ſymetrie, l'autel où l'on immoloit les victimes, celui où l'on brûloit les parfums, un reſte de la cheminée d'où ſortoit la fumée des victimes, & au-deſſus comme un morceau d'Aqueduc. Les pierres ſont d'une grandeur prodigieuſe, comme dans les autres ouvrages des Romains. L'emphiteatre, qu'on appelle les Arenes, eſt encore plus admirable. Car il eſt tout entier, & je ne ſçai ſi aucun s'eſt ſi bien conſervé dans l'Europe. Tout autour regnent des galeries, qui ſervoient ou à ſe promener en attendant les ſpectacles, ou à placer les perſonnes de plus grande diſtinction. Des galeries on monte au-deſſus de l'amphiteatre où on voit quinze ou ſeize rangs de bancs de pierre, qui de compte fait pouvoient tenir trente milles perſonnes. La maiſon quarrée, qui ſert aujourd'hui d'égliſe aux Auguſtins, eſt un quarré long de ſix piliers pardevant, ſur neuf de côté, avec des pilaſtres & des corniches: Elle eſt ſemblable à l'égliſe de Nôtre-Dame de la Vie qui eſt à Vienne, mais elle s'eſt mieux conſervée, & elle n'eſt point défigurée. Elle eſt d'une beauté & d'une regularité ſi exacte; que les plus habiles architectes

demeurent des deux heures en admiration en la conſiderant. On eſt fort en peine à Niſmes de ſavoir ce qu'étoit cette maiſon quarrée. Pluſieurs ont raiſonné là-deſſus, nous n'avons pas vû leurs diſſertations : mais je crois que ſans tant de raiſonnemens, il eſt plus ſûr de s'en tenir aux anciens titres de la ville qui l'appellent capitole, & encore aujourd'hui on appelle le quartier où il eſt la ruë du capitole.

L'on voit dedans la ville pluſieurs inſcriptions ; mais comme elles ſont toutes imprimées, je me contenterai d'en rapporter icy une qui a été découverte il n'y a pas long temps.

D. M.
CVIBILI ŒNIAN.
ANN. XVI. M. VI.
CVIBIVS.
AGATHOPVS ET
LICINIA NOMAS.
FIL OPTIMO PLISSIM.

ΑΝΘΕΑ ΠΟΛΛΑ ΓΕΝΟΙΤΟ ΝΕΟΔΜΗΤΩ ΕΠΙΤΥΜ
ΒΩ ΜΗ ΒΑΤΟ ΣΑΙΚΜΗΡΗΜΗ ΚΑΚΟΝ ΑΙΓΙΠΥΡΟΝ
ΑΜΙΑ ΚΑΙ ΣΑΜΥΟΥΚΑ ΚΑΙ ΥΔΑΤΙΝΗ ΝΑΡΚΙΣΣΟΣ
ΟΥ ΕΛΒΙ ΕΚΑΙ ΠΕΡΙ ΣΟΥ, ΠΑΝΤΑ ΓΕΝΟΙΤΟ ΡΟΔΑ.

Qu'on peut ainſi traduire.

Que beaucoup de fleurs naiſſent ſur le tombeau de Neomet, ce tombeau n'eſt pas fait pour être un buiſſon ou un deſert, non plus que le grain n'eſt pas fait pour être donné aux chévres ; Que ny le jonc, ny le ſureau, ny l'humide narciſſe ne croiſſent point icy : mais que pour vous, Neomet, toutes choſes ſe changent en roſes.

... a Niſmes, le nouvel évêque n'y étoit ... abbé Robert qui eſt prevôt de la cathe... l'entrée du chartrier. Nous vîmes auſſi M. ... nous fit voir pluſieurs lettres originales du roy ... nous nous contentâmes d'en copier trois, l'une ... election de Jacques de S. Gelais à l'évêché d'Uzez, ... de la penſion de Quinot de Lauziere qui lui avoit ... en France S. François de Paule, & dans la troiſiéme il ... mandoit des citrons, des oranges douces, des poires muſca... ...es & des paſtenargues pour ce Saint homme qui ne mangeoit ... chair ni poiſſon. On ne ſera peut être pas fâché de les voir icy.

COPIE DES TROIS LETTRES DU ROY LOUIS XI. qu'il écrivoit à François de Genas General des Finances du Languedoc, Lionnois, Forêts & Beaujolois.

LETTRE DUDIT SEIGNEUR ROY LOUIS XI. qui écrivoit audit François de Genas pour Meſſire Jacques de Saint Gelais pour l'Evêché d'Uzés.

Monſieur le General, j'ay écrit à nôtre Saint Pere pour meſſire Jacques de Saint Gelais, qu'il ſoit ſon plaiſir de le pourvoir de l'évêché d'Uzés, & pour ce gardés ſur tout, que les religieux d'Uzés ne fiſſent autrement que ledit de S. Gelais ſe voulu prandre à l'élection. Car je ne voudrois pour rien, que autre que luy en fut pourveu, & tenés toûjours bien la main audit S. Gelais en tout ce quy faudra; Ecrit au Montelz lés Tours XIX jour d'Aouſt. LOUIS. TERTRAN. Et au deſſus de la lettre il y a: *A noſtre amé & feal Conſeiller & General de nos Finances, François de Genas, en Languedoc.*

Lettre du Roy Loüis XI. à François de Genas, conſeiller & General des Finances, concernant Guynot de Lauziere, Senéchal de Quercy, quy amena audit Roy Loüis XI. ſçavoir, le bon ſaint homme François de Paule, le patron des Reverends Peres Minimes.

Monſieur le General; Le Senechal de Quercy Guynot de Lauziere qui m'a amené le bon ſaint homme, ſe plaint à moy que luy aviez oſté la moitié de ſa pantion, qui monte ſix cens livres tournois, & que luy avez dit que l'avois fait, & non pas ce que je n'entendis jamais,

& vous aſſeure que je n'en ſuis pas contant de vous, & pour ce gardés, ſur tout craignès me déſobeir, que incontinant ces lettres veües il en ſoit entierement appointé & payé en maniere que n'en oye plus parler, car s'il y a faute, jamais ne me ſervirez une heure. Et vous ſouveniés que ce je ne fuſſe, vous eſtiés eſté entre les mains de Monſieur d'Alby, & de cette heure & juſques à ce qu'il ſoit content, je arreſte en mes mains les gages & pantions que avéz de moy; Ecrit au Plaiſſis du Part le 15. jour de May 1482.- LOUIS. Signé, *TERTRAN.* Et au deſſus de la lettre il y a :

A noſtre āmé & féal Conſeiller & General de nos Finances en Languedoc, François de Genas.

Autre Lettre du même Roy, écrite audit de Genas pour le ſaint homme nommé S. François Martotille, natif de Paule qu'il fit venir du fond de la Calabre, Inſtituteur de l'ordre des Reverends Peres Minimes, ſur la renommée que Dieu operoit par ſon miniſtere.

Monſieur le General, je vous prie de m'envoyer des citrons; & des oranges, douces & de poires muſcadelles, & des paſtenargues, & c'eſt pour le ſaint homme, qui ne mange ny chair ny poiſſon, & vous me ferés un fort grand pleſir, Ecrit à Clery le XXIX. Juin 1482. Signé, *LOUIS, TERTRAN.* Et au deſſus il y a, *A noſtre amè & feal Conſeiller General de nos Finances, François de Genas en Languedoc.*

S. Gilles.

De Niſmes nous fumes à Saint Gilles, ancienne abbaye de nôtre ordre, où il y avoit quatre-vingt religieux, lorſque Paul III. la ſecularisa. Aujourd'hui il y a quinze chanoines & quinze beneficiers. Si l'on en croit une bulle de Jules II. Charles magne commença à bâtir l'égliſe, mais il n'eut pas le temps de l'achever; le portail paroît aſſez de ces temps, & il eſt d'une magnificence qui ſurpaſſe tout ce que nous avons vû en ce genre du temps de cet empereur. Ce qui reſte de l'égliſe, qui fut entierement détruite par les Huguenots, ſuffit pour faire regreter la perte d'un ſi bel édifice; & je doute fort que du temps de Charles-magne il y eût en France une baſilique ſi auguſte.

Franquevaux.

L'abbaye de Franquevaux de l'ordre de Ciſteaux, de la filiation de Morimond, ſituée dans une grande plaine, à une lieuë de S. Gilles, a éprouvé la fureur des Fanatiques. Ils ont

profané l'égliſe qui étoit belle, tué deux domeſtiques, brûlé leur grange & leurs troupeaux, & mis la derniere déſolation dans une abbaye, qui étoit privée de tout ſecours.

Delà nous vinmes à Montpellier, où nous arrivâmes un dimanche au ſoir. Le jour ſuivant nous fûmes ſaluer monſeigneur l'évêque, qui nous combla d'honnêtetez. Il nous fit ouvrir ſes archives & celles du chapitre, & nous mena à ſa bibliotheque, où il y a au moins treize milles volumes, tous bien choiſis & bien conditionnez, & pluſieurs manuſcrits fort curieux. Son palais épiſcopal eſt des plus grands & des plus beaux qu'on puiſſe voir. Il a été bâti ſur les ruines d'un monaſtere de nôtre ordre, dont on voit encore les veſtiges des lieux reguliers. Il ſervoit de college aux religieux de ſaint Victor de Marſeille. Urbain V. l'avoit fait bâtir, avec l'égliſe, conſacrée à ſaint Germain & à ſaint Benoiſt, qui bien qu'elle ſoit la plus grande & la plus belle de Montpellier, ne paroiſſoit à ce grand pape qu'une chapelle. Aujourd'hui on ne la trouve pas petite pour une grande cathedrale, où les Etats de Languedoc viennent aſſiſter au ſermon durant l'Avent. Le ſiege épiſcopal étoit autrefois à Maguelone ſur le bord de la mer. Paul III. le tranſfera à Montpellier, dans le college de ſaint Victor, ſecularisa les moines, & des deux corps n'en fit qu'un. Nous travaillâmes deux jours à Montpellier, aſſiſtés de monſieur l'abbé Pouget & de M. Aubier, & nous en partîmes la veille de Noël pour aller paſſer les Fêtes à Aniane. Nous crûmes après cela qu'il étoit temps de nous retirer, & d'aller un peu prendre de repos durant l'hiver & le Carême. Nous prîmes donc la route de Toulouſe, où le jour de l'Epiphanie nous renouvelâmes nos vœux avec nos confreres, de-là nous allâmes à Cahors, & à Limoges, d'où nous nous rendîmes à Marmoutier avant la fin du mois de Janvier.

Fin de la premiere Partie.